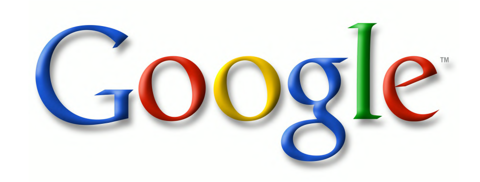








TOPOGRAPHIE HISTORIQUE

DE LA VILLE

DE

CHALONS-SUR-MARNE

Par Louis GRIGNON

CHALONS-SUR-MARNE

MARTIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, PLACE DU MARCHÉ-AU-BLÉ,

1889



TOPOGRAPHIE HISTORIQUE

DE LA

VILLE DE CHALONS-SUR-MARNE

Monsieur Octave Maurice,
27, rue du Châtelet.

TOPOGRAPHIE HISTORIQUE

DE LA VILLE

DE

CHALONS-SUR-MARNE

PAR LOUIS GRIGNON

CHALONS-SUR-MARNE.

MARTIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, PLACE DU MARCHÉ-AU-BLÉ, 50.

—

1889

AVANT-PROPOS

On trouve dans les archives religieuses anciennes un grand nombre de pièces du XIIIe au XVe siècles, relatives à des ventes, donations et mises à bail d'immeubles situés dans la ville de Châlons, dont on ne peut pas toujours déterminer l'emplacement réel, à moins d'avoir sous les yeux les baux postérieurs, et encore éprouve-t-on certains embarras à cause du long temps qui s'écoulait entre un bail et un autre dans les locations à vie, ou à emphytéose. On constate aussi de nombreuses lacunes dans ces suites de pièces, et le renseignement cherché échappe souvent. De plus, les rues et les places, dont aucune autorité n'avait fixé le nom, étaient, selon les époques, désignées de deux, trois et même quatre façons différentes.

Nous avons reconnu que, pour être suffisamment renseigné, il fallait recourir à une autre source, c'est-à-dire au recueil des actes de vente, d'échange ou de mise à bail des immeubles de la cité, tant religieux que laïcs, ces derniers ayant été l'objet de transactions plus fréquentes.

Nous avons alors attentivement compulsé les registres-minutes notariés, dont les plus anciens ne

remontent malheureusement pas au-delà des premières années du XVIe siècle.

Grâce aux renseignements recueillis dans plus de 700 registres et liasses consultés, et dans les nombreux procès-verbaux de vente des biens nationaux, nous avons pu combler nombre de lacunes, déterminer l'emplacement réel de beaucoup de maisons importantes qui ont porté un nom dans le passé, et enfin savoir ce que ces immeubles sont devenus.

Nos recherches nous ont procuré une telle abondance de matériaux que l'on pourra reconnaître que, malgré ce qui a été écrit déjà, Châlons ancien est encore inconnu. Nous avons trouvé en outre de nombreux contrats qui viennent modifier en plus d'un point l'histoire de la ville et rectifier certaines erreurs.

Nos renseignements établissent qu'il a existé à Châlons plus de 240 hôtelleries ou auberges portant une enseigne. Les enseignes ne paraissent pas avoir existé au XIIIe siècle, mais on les voit apparaître avec certitude dès la première moitié du XIVe siècle. On ne manque pas, dans les contrats de cette époque, de mentionner qu'à la maison louée ou vendue « pend pour enseigne » l'image *Saint-Michel* (1346), les *Trois-Pucelles* (1349) ou le *Petit-Faucon* (1385), etc. On remarquera qu'il existe encore au même lieu et sous le même nom quelques hôtelleries du XVe siècle : le *Pot-d'Etain* (1406), le *Renard* (1406), la *Haute-Mère-Dieu* (1467). Cent-vingt maisons et sans doute bien d'autres encore,

car on ne peut, en pareille matière, se flatter d'avoir tout trouvé, portaient un nom particulier qui servait à les désigner. Quelques-unes de ces appellations ont subsisté jusqu'à la Révolution.

Les jeux de paume semblent avoir été créés dans le cours du XVe siècle; il en a existé huit à Châlons.

Les coutumes romaines, en ce qui concerne les bains, ont persisté jusqu'aux premières années du XVe siècle. Il existait encore à cette époque neuf établissements, dits : Bains et étuves, puis on les voit disparaître successivement.

De toute ancienneté, il existait sur divers points de la ville : à la réunion des rues Haute et Basse-Saint-Jean, au haut de la rue de l'Etape, sur les confins du ban des Clercs et du ban de Saint-Pierre et rue Saint-Jacques, un arbre isolé, généralement un orme, qui probablement devait servir à marquer la limite des divers bans. Peut-être, dans des temps plus reculés, y rendait-on une justice sommaire lorsqu'il ne s'agissait que de contestations ou de contraventions sans importance, et peut-être aussi à marquer le lieu de réunion des habitants du ban qui, notamment au ban des Clercs, étaient tenus chaque année de répondre à l'appel des officiers de justice le jour des brandons.

Les renseignements concernant les moulins, ponts, ports de débarquement, genre de construction des bateaux servant aux transports par eau, foires et marchés, ont un certain intérêt; nous en avons fait emploi chacun en leur lieu.

Les églises, abbayes, couvents, chapelles, cimetières et autres établissements de tout ordre sont également l'objet d'un court historique et d'une brève description. On en trouvera plusieurs dont l'histoire locale n'a point parlé.

Nous avons joint à notre ouvrage un certain nombre de plans et de croquis dont la production nous a paru nécessaire, sachant d'ailleurs que le lecteur trouvera dans l'*Histoire* de Barbat les dessins de tous les anciens monuments qu'il n'était pas nécessaire de reproduire, et aussi un plan de 1755 auquel on pourra recourir pour reconnaître quel était l'aspect topographique de la ville à cette époque. Nos plans partiels sont tous d'une date antérieure et complètement inédits.

Les sources auxquelles nous avons puisé sont les suivantes : évêché, chapitre, chapelains de l'ancienne Congrégation, abbayes, couvents, paroisses, commanderies de la Neuville et de Saint-Amand, vidamé, hôpitaux, conclusions et comptes de l'hôtel de ville depuis 1417, intendance, environ 700 registres notariés, procès-verbaux de vente de biens nationaux, et quantité de contrats que certaines personnes obligeantes ont bien voulu mettre à notre disposition.

Au cours de l'ouvrage nous ne citons que rarement nos sources, car nous avons reconnu que ces indications auraient fourni plus de matière que le livre et auraient pour ainsi dire étouffé notre texte. Nous donnerons toujours entre parenthèses les dates

auxquelles les rues, maisons, hôtelleries, existaient sous le nom indiqué. Nous ferons remarquer toutefois que les chiffres inscrits ne signifient pas que la rue ou l'hôtellerie ait pris le nom indiqué en telle année, et l'ait quitté en telle autre; cette mention veut simplement dire que nous avons trouvé un contrat de telle date ancienne et de telle autre plus rapprochée dans lesquels la rue ou l'immeuble était désigné de la sorte.

Nous n'avons pas cru devoir trop faire en donnant tous les détails qu'un tel travail comporte, alors qu'il s'agit d'une ville qui a été pendant des siècles le chef-lieu d'un important évêché-pairie, le lieu de résidence de l'intendant de la province de Champagne, et qui est depuis bientôt un siècle le chef-lieu du département de la Marne.



TOPOGRAPHIE HISTORIQUE

DE LA VILLE

DE CHALONS-SUR-MARNE

CHAPITRE Ier.

ANCIENNE CITÉ. — ENCEINTE. — FORTIFICATIONS.
POPULATION. — DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE.
CIRCONSCRIPTION DES CINQ PAROISSES.

Si l'on ne connaît pas d'une façon absolument certaine quelles étaient les limites de la première cité et les époques de ses agrandissements successifs, on trouve du moins des indications qui mènent à penser qu'à son origine elle fut renfermée entre la rivière de Marne et celle du Nau à l'ouest et à l'est, au nord par un bras de la Marne qui fluait en arrière de la rue de Grève (Saint-Dominique) et qui subsista jusqu'en 1567, au sud par la prairie basse et souvent inondée qui est aujourd'hui le Jard. Quant aux faubourgs de Marne, ils semblent avoir existé dès la fondation de la ville.

Ses limites s'étendirent ensuite jusqu'à la rivière de Mau, et enfin le ban de Toussaints, le faubourg Notre-Dame, le bourg Saint-Pierre, le ban des Clercs, le Neuf-Bourg ou quartier Sainte-Croix, furent compris dans l'enceinte, et la ville acquit alors son périmétre définitif.

L'*Histoire de Châlons* admet cette hypothèse, mais elle nous dit qu'à l'époque romaine la ville avait quatre portes : la porte *Jovis* ou de Jupiter, qui est la porte Marne actuelle ; la porte des Monts ou *Lavinienne*, élevée sur l'emplacement de la Porte-Murée ; celle de *Cérès*, située au lieu où est la porte Saint-Jacques ; et la porte de *Mars*, sur l'emplacement de la porte Sainte-Croix.

Ceci nous paraît de pure invention. D'une part, il n'est rien resté de ces appellations, et la porte Marne, la seule qui pendant longtemps ait été désignée par un nom ancien, était appelée dans le XIe siècle *Portam occidentalem* (1062); *Porta Curialis* (1248), nom qui se transforma aux XVe et XVIe siècles en *Porte Cuyrie* ou *Cuirée*. C'est ainsi qu'elle est nommée dans le règlement de police de 1467 et dans beaucoup d'autres pièces.

La prétendue porte Lavinienne donne lieu à d'autres remarques. C'était, dit-on, la porte du bourg Saint-Pierre. Selon la plupart des auteurs, ce bourg, groupe d'habitations séparé de la cité, aurait existé dès l'époque gauloise. Ce qui nous donne quelques doutes à cet égard, c'est que le nom primitif de ce bourg ne nous soit pas parvenu et que nous ne le connaissions que sous le nom de bourg Saint-Pierre, alors que dans un ordre de faits identiques nous savons que le village de Saint-Memmie portait avant l'ère chrétienne le nom de Buxerre. L'absence de ce renseignement peut faire supposer avec quelque raison qu'au temps de saint Memmie le bourg Saint-Pierre n'existait pas encore, et qu'il se créa précisément à cette époque par des habitations qui vinrent se grouper autour de la première église de Châlons. Dès lors, l'existence de la porte Lavinienne nous paraît fort douteuse. Quoi qu'il en soit, on la trouve depuis le XIIIe siècle toujours désignée sous le nom de *Porte Saint-Pierre*, et à partir des premières années du XVIe siècle sous celui de *Porte Murée*. Nul ne sait le nom qu'elle a pu porter auparavant ; celui qui lui a été donné par les historiens fabulistes du XVIIIe siècle a été simple-

ment emprunté à l'histoire romaine ; ils ont pensé qu'ainsi que Rome, Châlons devait avoir eu sa porte et sa voie Lavinienne.

Quant aux portes de Mars et de Cérès, situées sur les emplacements des portes actuelles de Sainte-Croix et de Saint-Jacques, leur existence est encore moins certaine. Ceux qui ont inventé ou reproduit cette fable des quatre portes n'ont point remarqué qu'ils avançaient une impossibilité, en ce sens que si la cité était, comme ils le disent, bornée à l'Est par le Nau, ces deux portes, placées à une grande distance des murs de la ville se seraient ouvertes dans le vide, ce qui est inadmissible.

Il existait certainement des portes. Il y avait la *Porte principale*, plus tard *Porte Marne;* la porte du *Pont-de-l'Ile — Portam ducentem ad insulam* (1062) — appelée plus tard tard *Porte Dorée ;* une porte dont nous ne connaissons pas le nom devait s'ouvrir du côté du Jard, et enfin il y avait la *Porte Orientale* ou de *Nau* qui, à l'est, formait l'entrée de la ville, si nous en croyons la pieuse tradition de saint Memmie rappelant à la vie le fils de Lampadius, qui s'était noyé près de là. Quant aux portes de Cérès et de Mars, elles nous paraissent empruntées à l'histoire de Reims que, par analogie, l'on a cru devoir appliquer à celle de Châlons.

La porte de Nau fut longtemps encore après le temps de saint Memmie considérée comme entrée de la ville. Dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Pierre, il est question de l'un des sept moulins dont on indique ainsi la situation : *Molendinum unum prope mœnia civitatis sinistrum ab ortu urbem egressis* (1028) ; et en même temps ce document nous apprend que l'église Saint-Alpin et, par conséquent, tout le quartier du Marché se trouvait alors compris dans les murs de la ville. *Ecclesiam Sti Alpini positam intra mœnia prefatæ urbis.* L'enceinte avait donc été reportée sur la rive gauche du Mau. Ce premier agrandissement semble s'être produit avant l'an 850, car un diplôme

de Charles le Chauve, parlant de l'église Notre-Dame-en-Vaux, la désigne : *Capellà Sancte Marie non longe a muro civitatis structa.* C'est dans le cours du XII[e] siècle seulement que la ville acquit l'étendue qu'elle eut depuis.

Telle est, nous semble-t-il, la plus raisonnable hypothèse que l'on puisse admettre sur l'étendue première et les agrandissements ultérieurs de la ville de Châlons.

Il est cependant certains témoignages matériels qui permettent d'autres suppositions. Lorsque de 1825 à 1830 on démolit jusqu'à la base les anciens murs de la ville, de la porte Saint-Antoine à l'abbaye Saint-Pierre, on trouva en divers endroits, notamment près des buttes Saint-Antoine et près de la porte Saint-Jacques, sous les pierres de pose des anciennes fortifications, des monnaies gauloises portant la légende : *Catal*, des biges portant l'inscription : *Remo*, et en d'autres endroits des médailles romaines de diverses dates, depuis Auguste jusqu'à Constantin. Sous les remparts de l'est il a été trouvé, tant à la même époque qu'en 1887, des vestiges de sépultures gauloises et romaines ; des fibules, colliers, vases à incinération, en un mot un ensemble d'objets et de matériaux tendant à établir que, tant à l'époque gauloise qu'aux époques romaine et mérovingienne, il a existé sur les points occupés par l'enceinte fortifiée, des établissements ou des constructions dont il serait difficile de déterminer la nature et l'importance, à l'exception toutefois des cimetières dont l'existence est suffisamment indiquée par les ossements et quantité d'objets formant le mobilier funéraire propre à ces diverses époques.

Ces témoignages peuvent aussi conduire à une autre hypothèse, à savoir que la ville de Châlons a pu, à l'époque romaine, occuper une étendue aussi vaste qu'aujourd'hui, et que, ruinée ensuite par quelque catastrophe qui ne nous est point connue, elle fut réduite et resserrée entre la Marne et le Nau comme à son origine, et qu'elle ne recouvra son étendue que du XI[e] au XII[e] siècles. Ou bien, autre hypothèse, que la cité romaine comportait des faubourgs

qui s'étendaient à peu près aussi loin que les limites de la ville actuelle, et qu'il existait à leur extrémité des points fortifiés destinés à en défendre les approches.

Il est dilficile de rien affirmer à cet égard. Nous nous bornons à présenter les indications que nous avons recueillies, qui ne paraissent ni assez nombreuses ni assez complètes pour risquer une conclusion. En matière d'histoire, il est beaucoup de choses qu'il faut se résoudre à ignorer.

FORTIFICATIONS.

Les renseignements concernant les fortifications sont peu abondants pour la période ancienne. A l'origine, la cité ne paraît pas avoir eu de murs d'enceinte dans le sens rigoureux du mot, protégée qu'elle était par des cours d'eau. Sa seule défense a pu consister en revêtements de terre élevés sur les bords intérieurs, afin d'en rendre l'escalade plus difficile et de mettre à l'abri les défenseurs. On n'a jamais trouvé trace de murs anciens qui auraient existé sur la rive gauche du Nau (première enceinte), non plus que sur celle du Mau (deuxième enceinte). Cependant divers points de la ville semblent avoir été protégés par des tours. Selon nos historiens, il en aurait existé trois : l'une près du pont de Mauvilain, l'autre au Château-du-Marché, et la troisième au confluent du Nau et du Mau. Au sujet de cette dernière, M. Lechaulve nous donne une indication assez plaisante lorsqu'il dit qu'à l'époque gauloise, c'était dans cette tour que se tenaient les assemblées publiques et qu'elle servait de dépôt pour les archives (1).

On ne trouve jusqu'au XIII[e] siècle aucun renseignement concernant les fortifications, sinon quelques lignes, qui ont leur importance, d'une charte de l'archevêque de Reims, datée de 1185 où il est dit « que la partie des fossés qui sépare le ban Saint-Pierre de la ville ne serait plus recreu-

(1) *Tablettes historiques de Châlons.* Année 1758.

sée ». Nous savons toutefois d'une façon positive qu'au XIIIe siècle la ville était entourée de fortifications, sinon suffisantes, du moins continues sur tout son pourtour, avec des portes fortifiées se rattachant à un système de clôture complète. En 1281, au mois de mai, le roi Philippe le Hardi avait visité la ville où il était resté deux jours; il est à croire que c'est en raison des remarques faites au cours de cette visite que Philippe le Bel, son successeur, ordonna de refaire les murs de la ville — *muros civitatis reficere* — tant pour la sûreté des habitants que pour la défense du royaume.

En 1347, après la bataille de Crécy, Guillaume le Boutillier, qui avait été nommé capitaine de la ville pour le roi avec des pouvoirs fort étendus, s'occupa d'améliorer les fortifications et imposa une taxe à cet effet. Un conflit s'ensuivit, l'évêché et les maisons du cloître s'en prétendirent exempts, mais des commissaires réglèrent le différend, et les seigneurs temporels de la ville furent obligés à contribuer pour un quart aux dépenses. Cette mesure fut confirmée par le Parlement et, en 1366, par le roi Charles V. Ceci n'empêcha pas les Navarrois, conduits par Pierre Daudelle, d'escalader les murs de la ville du côté de l'abbaye de Saint-Pierre au mois d'août 1358, ainsi que le rapporte Froissart, et la ville eût été prise ou pillée sans le secours de Eudes de Grancey, qui accourut avec soixante lances.

A partir de cette époque, les injonctions de veiller au bon entretien et à l'augmentation des fortifications se renouvelèrent assez fréquemment. On trouve plusieurs lettres royaux de 1366, 67, 68, 73, relatives à cet objet. Les travaux exécutés de 1380 à 1420 furent considérables ; une lettre du roi, de mars 1421, nous apprend que Châlons était alors de grande enceinte et bien fortifiée, « car y a XXXII que pons, chasteaux et bastides de bois à soustenir sans les murs et fossés ». Toutefois, la ville ne resta pas toujours dans ce formidable et coûteux état de défense. Les

bastides de bois, dont la plupart avaient été construites à l'occasion de la guerre de cent ans, disparurent successivement. Celle de la porte Marne notamment, qui était placée en avant du pont levis, fut démolie en 1445. Une amélioration, réclamée depuis 1370, avait été réalisée de 1417 à 1426 : un chemin de ronde assez large pour être parcouru à cheval avait été créé à l'intérieur, à la base des remparts, ce qui n'existait pas partout auparavant. Le système de fortifications se composait alors d'un revêtement de terre assez élevé, à la base extérieure duquel régnaient les murs d'enceinte crénelés. Ces murs étaient flanqués de distance en distance par des tourelles ou demi-tourelles, tantôt rondes, tantôt rectangulaires, et sur certains points, notamment aux abords des ponts et des portes, il existait un ensemble de constructions défensives qui prenait le nom de château ; un large fossé défendait les approches de l'enceinte.

Cet ensemble était complété à l'intérieur de la ville par des chaînes qui pouvaient être tendues au travers des rues. Par une ordonnance de janvier 1307, le roi Philippe le Bel fit connaître que la sûreté de la ville était entièrement confiée à l'évêque, et que c'était à lui que les clefs des portes « et des chaînes » devaient être remises. On trouve dans quelques pièces anciennes trace des chaînes qui existaient dans la rue de Grève (1426), et dans la rue Haute-Saint-Jean (1306). En mars 1465, à cause des bruits de guerre, le conseil de ville donna l'ordre de tendre les chaînes dans les rues et ruelles pendant la nuit.

Dans le cours du XVIe siècle, d'importantes modifications et de nombreuses additions furent apportées aux fortifications de la ville, notamment aux portes Saint-Jacques et Saint-Jean et à l'enceinte de l'est. Le front sud, depuis la tour Saint-Georges jusqu'à la place des Buttes fut reporté en avant, et enfin de 1613 à 1615 le faubourg Saint-Sulpice fut entouré de fortifications passagères.

Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails afin de

mieux préciser, au point de vue topographique, l'emplacement de certains points fortifiés, et de fixer pour plusieurs la date exacte de leur construction.

Le faubourg Sainte-Pudentienne ou du Pont-Ruppé n'a jamais été fortifié d'une façon permanente ; il était protégé par un cours d'eau, le pont était muni d'une barrière et d'un pont levis.

On entrait au Petit-Bourg par le pont de la Trinité ou des Mathurins, qui avait aussi un pont levis et de plus une tour carrée dans laquelle la porte d'entrée était pratiquée. Il n'y avait pas d'autres défenses, mais de toutes parts il était entouré d'eau. La ville donnait quelquefois la tour à loyer. Les registres du conseil de ville nous apprennent que le 14 mars 1514 « a esté conclud que les chambrettes séant au bout du pont de la Trinité ès bourgs Saint-Sulpice, appartenant à la ville, avec la tour, cellier d'icelle et la logette estant sur ladite porte, soient baillés par les gouverneurs à Jehan Jolly dit Villery, cordonnier, pour douze ans continuels à commencer du jour de Pasques 1515, parmi la somme de 100 sols par an ». Cette porte fut démolie en 1778, lors de la construction du grand pont de Marne actuel.

En ce qui concerne les faubourgs, nous sommes en contradiction avec l'*Histoire de Châlons* qui les prétend fortifiés à toute époque (1). Une pièce authentique établit que le bourg Saint-Sulpice seul le fut en 1615 : « Le 2e d'octobre 1615, sur le bruit et doubte que M. le prince de Condé venait enlever le faubourg de Marne, séparé en l'un grand et l'autre petit, à la vérité *tous deux ouverts comme des villages*, le seigneur de Chastillon, ingénieur royal de la province, vint ce jour et fit commencer les travaux poursuivis par six compagnies renouvelées chaque jour, travaillant nuit et jour sans dimanches ni festes, de sorte que le 30 novembre, le faubourg qui a un demi-quart de lieue de

(1) Barbat, p. 166 et 168.

circuit, fut entouré d'un rempart. en terre pleine de vingt-cinq pieds de hauuteur, estant composé de quatre espèces de bastions en tenailles recouppées, et des branches de la rivière de Marne. Cette œuvre a esté faite en deux mois » (1).
L'alerte passée, ces fortifications, d'un caractère temporaire, furent négligées, et vers la fin du règne de Louis XIV elles ne consistaient plus qu'en un simple hollandage destiné à retenir la poussée des terres. Les derniers vestiges en ont disparu lors de l'établissement du grand pont et du nouveau lit de la Marne.

La porte Marne était une tour ou pavillon rectangulaire coiffé à quatre égouts ; elle était précédée d'un pont levis. Elle fut reconstruite en 1445, « et fut lors commencée de refaire toute neufve la porte Marne et la vieille abattue et fait nouvel pilotis », dit la relation du séjour du roi Charles VII à Châlons. Cette porte s'écroula le 29 novembre 1770 par suite de la chute de la première pile du pont, occasionnée par une crue subite des eaux. Elle ne fut jamais reconstruite, mais remplacée par une clôture en bois qui subsista jusqu'à l'époque où fut élevée la grille actuelle (1850).

Si nous suivons à l'intérieur de la ville le circuit des anciennes fortifications, nous entrons à droite dans le chemin de ronde qui fut établi au pied des remparts, en 1421, de la porte de Marne à la porte du Jard. Dès 1370, il en avait été question ; le palais épiscopal et plusieurs maisons du cloître touchaient aux murs de la ville ; Henri de Bar, capitaine pour le roi, voulut en faire abattre une partie pour pouvoir aller à pied et à cheval au dedans de la ville en longeant les murs. L'évêque et le chapitre portèrent leurs plaintes au roi Charles V, qui délégua le sire de Loupy, capitaine de Reims, pour visiter les lieux, avec ordre de conserver la maison de l'évêque ou de n'en prendre

(1) Pièce publiée par M. E. de Barthélemy : *Variétés sur la Champagne*, p. 343.

que ce qui serait indispensable. Il n'en fut rien pris. Mais, en 1417, cette question fut débattue à nouveau, et, jugé indispensable à la défense de la ville, le chemin de ronde fut créé de 1421 à 1426.

Dans le XIIIe siècle, il existait une poterne dans cette partie des murs de la ville, près de la maison du vidame, alors que le vidame demeurait dans le cloître. En 1261, l'évêque Pierre de Hans donna à Me Séguin les fossés et la pêche, depuis la porte du Jard jusqu'à la poterne murée, *usque ad poternam obturatam*, qui existait près de l'ancienne demeure du vidame, et il lui permit d'ouvrir dans les murs, au lieu contigü à sa maison, une porte qui lui permît l'accès des fossés et du Jard.

On voit que la porte du Jard existait en 1261 et probablement longtemps auparavant. Elle était placée dans l'axe de la rue de Prilly, autrefois de la Harpe, et fut reportée en 1771 au lieu où elle est aujourd'hui.

De la porte du Jard au Château-du-Marché était la tour des Cordeliers (1419) et la petite porte du Jard, ouverte très près du pont et bâtiment du Château-du-Marché. Cette porte était précédée d'une tour qui, selon Barbat, s'écroula en 1474 et ne fut jamais relevée ; elle figure néanmoins sur les plans du XVIIIe siècle.

Le Château-du-Marché est très ancien. Les deux arches du pont et la face extérieure présentant au centre une tourelle en encorbellement appuyée sur la pile intermédiaire, ont été reconstruites sous Henri IV. On l'a nommé dans le siècle dernier *Pont-des-Archers*, parce que les archers de la maréchaussée y plaçaient leurs chevaux (1). Cette fortification était autrefois flanquée d'une autre tour qui, en 1608, était convertie en four à chaux et donnée à bail à un chaufournier.

Sur l'emplacement aujourd'hui occupé par le pavillon

(1) Il n'y a jamais eu entre ce pont et les archers de ville la corrélation dont parle Barbat dans son *Histoire*, p. 694.

d'octroi de la grille d'Ormesson et partie du terrain situé en arrière, étaient la tour et. plate-forme *Saint-Georges* (1420), qui commanda le cours du canal Louis XII lorsqu'il fut créé. Cette fortification disparut, ainsi que les remparts qui l'avoisinaient, lors de la création du cours d'Ormesson (1766-68).

Le *bastion de Vaubécourt* paraît avoir existé très anciennement et avoir été agrandi, modifié et mis en état de défense dans le XVIIe siècle, par M. de Vaubécourt, gouverneur de la ville, mort à Châlons en 1642. Il avait existé sur ce point une porte dite de *Champ-Beraud*, qui s'ouvrait sur un pont appelé le *pont des Vieux-Cordeliers*, qui donnait accès sur les terrains situés au-delà des fossés de la ville appelés les *Vieux-Cordeliers* ou *Vieilles-Cordelles* (1261).

Plus loin est l'ancien *château et bastion de Mauvilain*, fortification importante dans le passé et fort ancienne, destinée, entre autres choses, à défendre l'entrée de la ville par les cours d'eau qui en baignent le pied. On trouve cités dans une pièce de 1384 « le chastel et tour de Mauvilain ». Cette fortification fut profondément modifiée de 1514 à 1550, époque pendant laquelle on travailla sans relâche à l'augmentation de la défense du front sud de la ville. Dès 1514, ce boulevard était commencé. En 1516, le gouverneur de la province le vint visiter et ordonna de l'achever par une courtine de pierres. Dans sa séance du 11 juillet 1524, le conseil de ville consigna dans ses registres « que les remparts, depuis la porte Sainte-Croix jusqu'à Mauvillain sont parfaits (1). On continuera jusqu'à la tour Saint-Georges ». Tout en laissant subsister le pont et le bâtiment qui le couvre, on donna au Château-de-Mauvilain la forme d'un bastion précédé d'une redoute avancée placée au-delà du fossé et entourée d'eau. Il fut complètement achevé en 1550, il porte cette date, et de plus une conclusion du con-

(1) C'est-à-dire achevés.

seil de ville la confirme. Cette date figure sur la face extérieure du bâtiment avec quatre écussons aujourd'hui mutilés. Il fut réparé en 1614 ; la tourelle ou échauguette qui existe encore au saillant de l'ouvrage fut refaite, et l'on refit aussi au-dessous une muraille et une écluse destinée à retenir l'eau des fossés. Le pont présente à l'intérieur une particularité assez rare : il est voûté en trompe très évasée ou en coquille. Ce genre de construction, très peu usité, constitue une véritable curiosité.

Nous ne partageons pas du tout l'opinion d'un historien local qui pense que la porte Sainte-Croix fut d'abord placée en arrière du pont des Teinturiers, ensuite près de la rue Sainte-Marguerite, plus tard sur l'alignement des rues Varin et des Buttes qui, selon lui, ne seraient autre chose que l'emplacement des anciens fossés de la ville, et enfin reportée au lieu où elle est aujourd'hui (1).

Les portes ayant à toute époque fait partie d'un système de clôture continue de la ville, l'enceinte aurait sur ce point changé quatre fois de place, ce qui est inadmissible. Du reste, des documents certains établissent le contraire. Que le pont des Teinturiers ait formé à une époque éloignée une sortie de la ville et le point de départ des chemins qui conduisaient tant au ban Saint-Pierre qu'à Saint-Memmie, la chose paraît certaine, mais jamais la porte Sainte-Croix ne fut placée à la hauteur de la rue Sainte-Marguerite, pas plus qu'à la rencontre des rues Varin et des Buttes, qui n'occupent point l'emplacement d'anciens fossés, car elles existaient comme rues dès le XIIIe siècle. La porte Sainte-Croix fut, à une époque que l'on ne peut déterminer, établie à peu près à la hauteur des rues de Saint-Amand et de Sainte-Catherine. Elle y était en 1254 ; nous en avons la preuve par divers contrats concernant certains immeubles : Les chanoines de la Trinité possédaient alors un cens sur une maison située *in novo burgo prope portam sancte Cru-*

(1) Barbat, p. 164, 167.

cis; si nous suivons cette propriété jusqu'au XVII[e] siècle, nous voyons qu'alors elle touchait par derrière au couvent des Dames de Vinetz. Enfin elle fut reportée vers 1536 au lieu où elle est aujourd'hui.

C'est sur ce point qu'en 1421 se portèrent plus spécialement les efforts des Armagnacs qui attaquèrent la ville (1). Le 10 juin 1421, Dommangin Le Goix, conseiller de ville, fut délégué pour savoir le nombre de gens blessés à la porte Sainte-Croix par les Armagnacs. En mars 1465, à cause des bruits de guerre, on donna l'ordre de murer les portes du Jard et de Sainte-Croix. Cette dernière resta close jusqu'en novembre.

En 1536, la porte Sainte-Croix fut reportée à cent vingt pas environ en avant du point où elle se trouvait auparavant. Le 4 août 1536, le conseil de ville conclut : « Il fault besongner au boulevart et abattre les deux chappelles Saincte-Croix et Saincte-Catherine et y mettre la manœuvre. » Elles furent démolies en effet ; l'église Sainte-Catherine fut reconstruite en 1537, mais un peu en arrière, et se trouva dès lors comprise dans l'enceinte. De nombreuses conclusions de 1537 à 1567 parlent de la porte Sainte-Croix, du pont et des fossés qui l'entouraient, et font reconnaître que, composée de deux tours formant réduit avec enceinte bastionnée arrondie au saillant, entourée de larges fossés et munie d'un pont-levis, cette porte constituait pour le temps une assez forte défense, eu égard aux moyens d'attaque dont on disposait alors.

Par arrêt du Conseil d'État du 30 août 1766, la démolition de cette porte fut autorisée pour l'établissement d'une nouvelle route de Châlons à Vitry, et en 1770 s'élevait la porte Dauphine qui existe encore.

Les buttes de la place l'Abbaye, aujourd'hui place des

(1) Les Armagnacs avaient escaladé les murs à l'aide d'échelles ; beaucoup furent tués et l'on fit un grand nombre de prisonniers. La ville vendit pour plus de 1,500 livres d'armes et d'armures prises sur l'ennemi. (Comptes de la ville, 1421.)

Buttes, étaient souvent appelées *plates-formes l'Abbaye ;* elles existaient dès l'an 1420. A cet endroit existait, dès les premières années du XIVe siècle, une poterne d'où partait un chemin conduisant à Saint-Memmie (1317). Nous avons mention, en 1479, « d'une pièce de terre assise hors Chaalons, près et devant la poterne, appelée la Terre-des-Poiriers, tenant delez la muraille aux petits fossés et d'autre part au grand chemin par où l'on souloit aller d'icelle poterne à Saint-Menge. » Elle existait encore en 1595 et nous pensons même qu'elle subsista jusque dans ce siècle-ci, et que c'est en son remplacement qu'une porte a été établie dans le mur de clôture actuel. Une assez vaste redoute en terre avait été construite en avant du fossé des buttes, nous ne savons à quelle date, peut-être dans le cours du XVIe siècle. En 1748, elle était transformée en pépinière, et elle disparut lors de la création des allées Saint-Jean (1766).

A quelque distance avant la porte Saint-Jean était une fortification amortie en demi-cercle, sorte de bastion aux flancs allongés comportant une tour. D'après un plan de 1755, on l'appelait *bastion Saint-Jean ;* en 1616, on lui donnait le nom de *Tour des Archers.*

On ne trouve, dans l'*Histoire de Châlons*, qu'une mention peu ancienne de la *porte Saint-Jean ;* il est dit simplement qu'une porte fut élevée en 1534. Il a dû cependant exister, dès une époque fort ancienne, une voie de communication directe entre deux lieux aussi rapprochés que Châlons et Saint-Memmie, et la direction constante des rues Haute et Basse indique que de tout temps elles ont abouti à une porte. Nous en avons trace écrite dès 1306, comme d'un passage depuis longtemps établi. En 1516, le conseil de ville consigna cette mention dans ses registres : « La porte Saint-Jean est ruinée par les grands vents. » En 1593, M. de Thomassin, capitaine de ville pour le roi, ordonna « de construire une seconde porte à la porte Saint-Jean et des murailles hors la ville ». C'est-à-dire une avan-

cée, ce qui fut achevé en 1602. On y fit encore diverses additions en 1610.

En 1628, la porte d'arrière fut reconstruite avec une pile de maçonnerie dans le fossé pour soutenir l'abatage du pont levis. Cette construction nouvelle comportait trois ouvertures, dont la principale avait neuf pieds de large et douze de haut; les deux portes latérales avaient deux pieds et demi de large et sept et demi de hauteur pour servir de passe-cheval. Comme ornementation, elle comportait quatre pilastres avec chapiteaux et frises; les armoiries du roi se trouvaient au couronnement extérieur, celles de la ville à l'intérieur (1).

En 1755, les abords de cette porte furent modifiés pour en rendre l'accès plus facile, à cause de l'ouverture de la route de Châlons à Vitry par Saint-Memmie. L'établissement des allées Saint-Jean (1766), fit disparaître les fortifications avancées de cette porte, qui fut remplacée, en 1825, par un monument d'architecture moderne avec grilles et pavillons. Cette porte nouvelle a disparu à son tour en 1885.

Le *bastion d'Aumale*, placé en arrière de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, paraît avoir été élevé à la hâte en 1544, à l'approche de Charles-Quint; mais la construction qui subsiste ne date que de 1563. Cette date nous est donnée par une mention manuscrite du temps, ainsi conçue : « Le XVIe juin 1563 a esté assise la première pierre du boulevart d'Aumale en la forteresse de Chaalons, par hault et puissant seigneur Claude de Lorraine, duc d'Aumale, lors grand-veneur de France, gouverneur de Bourgoigne et lieutenant général du roy en Champagne et Brie » (2). La date de 1563 est confirmée par cette mention portée aux

(1) Marché passé le 28 août 1628 entre la ville et Jean Charton, Pierre Clausse et Jean Pichotel, maîtres maçons à Châlons.

(2) Note publiée par M. E. de Barthélemy. *Revue de Champagne*, 1886, p. 8.

registres du conseil de ville, le 30 novembre 1564 : « On fait les fossés és environs du boulevart que l'on fait de neuf derrière la platte-forme de l'abbaye Saint-Pierre. » Ce bastion a été cédé au génie militaire en 1876, ainsi que la partie du boulevard intérieur qui y correspond, pour l'agrandissement du quartier d'artillerie. La glacière municipale, qui y avait été établie en 1782, a été reconstruite près de la porte du Jard.

Il a existé plus loin une porte dite *porte Saint-Pierre* (1245). En 1471 et 1503, on la nomme *Vieille-Porte Saint-Pierre;* en 1511, «*porte Saint-Pierre*, à présent la *Porte-Murée* »*;* ce qui indique que cette porte a dû être close dans les premières années du XVIe siècle. Elle était accostée de deux tourelles et formait le point de départ du *chemin de la porte Saint-Pierre* (1306), dit aussi *Vieil-Chemin de Lespine* (1530).

On ne voit pas au juste à quelle époque fut établi le *bastion de Guise*, quelquefois appelé *Tour de Guise. L'Histoire de Châlons*, qui semble l'avoir confondu avec le bastion d'Aumale, le dit élevé en 1564. Nous trouvons mention de la tour de Guise dans des pièces datées de 1537 et 1544 ; sa construction semble remonter aux premières années du XVIe siècle, époque où la porte Saint-Pierre fut murée. En 1592, il y avait un four à chaux établi dans la tour de Guise ; la ville l'avait louée pour cet usage au sieur Jean Charton, maître maçon, pour trois années, moyennant douze écus par an. On sait que c'est dans le terrain de ce bastion que le cimetière de l'Est fut établi en 1818.

Nous trouvons encore jusqu'à la porte Saint-Jacques la tour ou plate-forme *du Haillet* « où y a une guérite » dit un document de 1616, les tours *de Bussy* et *de Beauregard* (1589) et la plate-forme *du Châtelet* (1616).

Pas plus que pour la porte Sainte-Croix, nous n'admettons que la *porte Saint-Jacques*, dite aussi *porte Rancienne* (1245), ait changé quatre fois de place, et qu'elle ait été successivement transportée du pont de Vaux à la hauteur

de l'impasse de la Cloche, puis au-dessus de la rue de l'Arquebuse et enfin au lieu où elle est aujourd'hui. Elle était, dès le XIIIe siècle, placée où elle est encore. Nous en avons la preuve par les baux successifs d'une maison appartenant à l'hôpital Saint-Lazare, *juxta portam Rancienne* (1265) ; en 1471, elle devient « la maison du Bayart, rue Rancienne, près la porte Saint-Jacques, où se fait le nourri dudit hospital », et nous la trouvons encore au même lieu en 1693. La porte Saint-Jacques se composait d'un donjon rectangulaire, accosté de deux tourelles ; elle fut, dans le cours du XVIe siècle, protégée par un bastion et un réduit entourés de fossés et réunis par deux ponts levis. Le bastion seul subsistait en 1781, lorsque la porte ancienne fut remplacée par une entrée à deux pilastres. Celle-ci a disparu en 1881 ; il n'en reste que les deux pavillons d'octroi. Le 5 mai 1781, le conseil de ville décida d'inviter l'intendant de la province à poser la première pierre de la nouvelle porte. Nous ne savons si l'intendant y consentit et si la cérémonie eut lieu.

Il a existé près de la porte Saint-Jacques un ouvrage de fortification dont nous ne connaissons pas bien la nature. Il est question, dans les comptes de la ville (1412), « d'estansonner un pan de mur qui est entre la porte Saint-Jacques et le Pas-Salhadin ». Qu'était-ce que ce Pas-Saladin ? Une poterne sans doute avec pas-de-souris et passerelle basse ; une sorte de porte des traîtres, comme on appelait quelquefois les poternes. Nous ne pouvons rien préciser.

La longue courtine qui s'étendait de la porte Saint-Jacques au pont des Mariniers a été, outre les murs, les tourelles et les fossés, défendue par une redoute construite en avant du fossé et par une plate-forme placée en arrière des murs. Ces fortifications supplémentaires n'étaient pas anciennes ; on les trouve indiquées sur un plan de 1625 ; la redoute ne figure plus sur le plan de 1755. Très près de là était une tour spacieuse dans laquelle on remisait en

partie la grosse artillerie de la place; Hugues Picart la mentionne encore en 1623 comme servant à cet usage.

Une plate-forme de construction assez ancienne était dite *butte Saint-Antoine ;* construite de 1521 à 1544, elle était très élevée et sa construction nécessita l'amas d'un cube énorme de terre; elle faisait partie, avec les tours élevées sur les bords de la rivière, le bâtiment qui couvrait le pont et les herses qui en défendaient l'entrée, de l'ensemble de défense appelé le *château Saint-Antoine*, dont on trouve trace dès 1444, mais qui devait exister auparavent. Le bâtiment ou château proprement dit, élevé sur le pont, fut démoli avant 1560, puisqu'en cette année le pont fut reconstruit; mais nous ne savons à quelle époque il fut rétabli. Hugues Picart l'indique dans sa vue de Châlons, en 1623, comme une construction modeste ornée d'une tourelle centrale à l'extérieur; un plan cavalier de Nicolas Picart ne le mentionne pas; un plan de 1755 l'indique; le plan de Varin, de 1760, ne l'indique pas; enfin Barbat nous en donne une vue en 1651, dont il ne nous fait pas connaître la source, représentant ce château comme une bastille de premier ordre, et la butte Saint-Antoine élevée comme une montagne; l'exagération évidente de ce dessin donne lieu de croire que l'imagination y a une grande part.

De l'autre côté du pont, faisant partie des ouvrages du château, était la *tour Maudite*. Mention en est faite dans un document de 1492; nous savons aussi qu'en 1521 le conseil de ville décida d'en abattre les combles « pour la remparer et y faire une plate-forme ». Sa base subsiste encore.

L'*Histoire de Châlons* nous dit qu'avant le XVIe siècle, la *porte Saint-Antoine* n'existait pas. Il y avait cependant, dès une époque éloignée, une sortie de la ville de ce côté — une poterne probablement — percée dans l'une des tours qui avoisinaient la butte. Nous en trouvons trace dans une pièce de 1421, où il est question « d'une maison et jardin situés en la rue Saint-Antoine, entre la *porte appelée porte*

Saint-Antoine et l'église ». Les comptes de l'évêché nous disent que Henry Chantavoine a pris à loyer « une place, terre et jardin sis hors la ville, devant la porte *Saint-Antoine*, en lieudit la Neuville, tenant aux arrière-fossés de la ville, au chemin et à la rivière » (1479). Enfin, en 1521, le conseil de ville ordonna, comme pour la tour Maudite, « d'abattre les combles *de la porte Saint-Antoine* pour la remparer et y faire une plate-forme ». Une porte plus praticable fut créée vers 1740; une affiche datée de 1742 annonce la mise en adjudication de la pêche des fossés, à charge par l'adjudicataire d'entretenir la retenue d'eau qui est auprès de la *petite porte Saint-Antoine nouvellement bâtie*. La porte que nous avons connue, édifice rectangulaire percé d'une seule ouverture à plein cintre, avait été édifiée en 1784. Elle a été supprimée en 1884.

Du château Saint-Antoine à la porte Marne, nous n'avons à citer que le *château des Prêcheurs*, ainsi nommé à cause de la proximité du couvent des Dominicains, *la tour Françoise* et *la tour du Roy*. Le château des Prêcheurs existait en l'an 1445 et sans doute longtemps auparavant. Cet ouvrage comportait une poterne; une pièce de procédure du 24 mai 1445 nous apprend que Jean Michel, clerc, ayant commis le délit de franchir les barreaux de la poterne « du chastel des prescheurs », fut réclamé par le Chapitre comme son justiciable. Il est encore fait mention de cette poterne en 1517 ; et, en 1608, on l'appelait *la grille de Grève*. Le château des Prêcheurs a été nommé aussi vers la fin du XVI[e] siècle, époque où le lazaret des pestiférés fut transféré de la Neuville à Toussaint-Dehors : *tour des pestiférés*. C'était au bas de cet ouvrage que les malades ou gens suspects de contagion, internés au lazaret, étaient conduits pour dicter les actes concernant leurs affaires personnelles. Nous voyons, en 1629, Louise Cloche, veuve de Jacques Duboys, notaire royal à Châlons, mort de la peste en son domicile quelques jours auparavant, ladite veuve internée au lazaret comme suspecte de contagion, vendre à Antoine

Duboys, praticien, l'état et office de son mari, moyennant 1,800 livres. Le contrat fut passé le 23 juin 1629 « au bas de la plate-forme des prescheurs, où ladite veuve s'est transportée du lieu du lazaret, à raison de l'inconvénient de peste estant au logis dudit défunt ».

La *tour Françoise* et la *tour du Roy* sont généralement confondues et regardées comme une seule et même construction. Il n'en est pas ainsi. Il est question de la tour Françoise en 1516, et en 1521 le conseil de ville ordonna de visiter *la tour Françoise* et *la tour du Roi* pour savoir si elles étaient convenables pour y loger les poudres ; elles étaient donc distinctes. En 1552, on ordonna de réparer la tour du Roi pour y placer les prisonniers de la justice de l'évêque.

Il est dit aussi que la tour la plus rapprochée de la porte Marne était dite *tour du Chapitre* et qu'elle servait de prison (1418). Nous pensons que ce nom n'appartient pas à la fortification dont il s'agit ; les prisons du chapitre étaient placées dans un ouvrage faisant partie de l'enceinte du cloître ; nous ne saurions en indiquer le lieu exact.

Enfin il est question, dans divers documents de *la tour Fuloys* (1418), de *la tour des Arbalétriers* (1419), de *la tour Jobard* (1489), dont aucune indication plus précise ne permet de déterminer l'emplacement. Il est à croire pourtant que la tour des Arbalétriers n'était autre que la tour Saint-Georges.

Telle fut à peu près, car nous ne savons pas tout, la composition des fortifications de la ville de Châlons, jusqu'au jour où, jugées superflues et hors d'état de résister à une attaque sérieuse, tant à cause de la situation de la ville qui était dominée par beaucoup de points, que par la faiblesse des murs qui étaient construits en craie, on entreprit de les détruire. Déjà en 1742 la ville donnait à loyer la plupart des tours et bastions, qui se trouvaient ainsi convertis en magasins particuliers ; nous savons d'ailleurs que, dès le XVIIe siècle, plusieurs tours sans doute jugées inu-

tiles à la défense servaient de fours à chaux ; l'ère de décadence était ouverte ; enfin, en 1777, les remparts avaient encore trente pieds de hauteur, et le roi permit de les réduire à dix. Nous lisons dans un manuscrit de 1783 qu'il existait alors « trente tours et trois bastions que l'on détruit successivement. On ne laisse qu'une enceinte de murs et l'on reconstruit les six portes ». En vendémiaire an III, on démolit une partie des murs pour en extraire le salpêtre. En 1814, l'enceinte existait encore de la porte Saint-Antoine à la porte Saint-Jean. C'est en 1850 que les derniers épaulements de la plate-forme du Châtelet disparurent. Il ne reste aujourd'hui des fortifications anciennes qu'une assez grande partie des fossés que l'on comble petit à petit, le pont des Archers, le bastion Mauvilain et le bastion d'Aumale.

POPULATION.

C'est sur une erreur de plume que repose l'appréciation de l'*Histoire de Châlons* sur la population de la ville à une époque éloignée. On lit dans une lettre du roi Charles VI : « Cette ville est tellement diminuée, dépeuplée, que de présent il n'y a pas plus de mille deux cens feux taillables ou environ, et au temps passé en souloit bien avoir XXV^{m} ». Or, 25,000 feux donnent, selon le calcul ordinaire : 100,000 habitants taillables, sans compter ceux qui ne l'étaient pas.

Buirette a trouvé ce chiffre exagéré et l'a réduit à 60,000, sans donner les raisons de cette réduction; d'autres auteurs l'ont abaissé à 30,000, à 25,000, ce qui est encore trop ; enfin à 2,500 feux, soit à 9,000 habitants, ce qui n'est pas assez. Dans le document original, le nombre de feux est indiqué en chiffres romains, « XXV^{m} » ; il semble que les deux X sont de trop ; il resterait alors 5,000 feux, soit 20,000 habitants ; mais il faut tenir compte de l'exagération que l'on constate toujours dans les requêtes ayant

pour but l'obtention de quelque faveur, et ce chiffre de 5,000 feux nous semble encore susceptible de réduction. Si nous l'admettons un instant pour vrai, on voit que dans sa demande la ville exposait que la lourde charge de l'entretien des fortifications et de la garde de la cité, autrefois supportée par 20,000 habitants, l'était en 1421 par 5,000 seulement. L'exagération semble exister dans les deux sens : Châlons n'avait pas 20,000 habitants antérieurement et il en avait plus de 5,000 en 1421.

Nous trouvons d'autres renseignements dans un document du XVe siècle, bien qu'il ne précise rien au sujet du chiffre. C'est un contrat constatant l'échange fait par les marguilliers de Saint-Alpin, le 23 mai 1484, d'une maison située à Châlons, contre un pré sis à Saint-Germain-la-Ville, échange motivé par les considérations suivantes : « Que par suite des grants mortalitez et calamitez advenues en la ville de Chaalons, que aussi par le traité d'Arras fait en l'an 1435 que le païs a esté en paix, le populaire de ladite cité, qui jà estoit remis en bien petit nombre pour les causes dessus dites, a habandonné et délaissé la demeure dudit Chaalons et a tiré au plat païs, a demeurance pour plus aisément y vivre, que par cet effet l'on ne peut trouver à louer ladite maison ni en tirer nul profit. » Ce document mène à une conclusion assez bizarre : c'est que si la guerre de Cent ans causa une notable diminution dans le chiffre de la population, la paix d'Arras ne lui fut pas moins préjudiciable.

Pour apprécier d'une façon aussi rapprochée que possible le chiffre de la population de Châlons à certaines époques, il n'y a pas lieu de tenir compte de l'existence de treize églises paroissiales comme élément de calcul ; plusieurs avaient été créées sans nécessité et étaient loin de compter un chiffre de population normal, notamment celles de Saint-Nicolas-en-l'Ile, de Saint-Germain, qui était une superfétation ; de Sainte-Catherine, qui ne comptait que quinze ménages en 1788 ; de Sainte-Marguerite, qui touchait à

celle de Saint-Eloy, laquelle pouvait largement suffire aux besoins du quartier Sainte-Croix ; et enfin celles de Saint-Antoine et de Saint-Nicaise ; et la preuve, c'est que vers la fin du XVIII[e] siècle on supprimait Saint-Germain et Saint-Nicolas, et que pour d'autres les paroissiens peu nombreux déclaraient ne pouvoir supporter la dépense de la mise en état de leur église qui tombait en ruines.

On trouve dans les contrats de vente, d'échange ou de mise à bail du XIV[e] au XVIII[e] siècles, d'utiles indications sur la composition des immeubles de la ville. A l'exception des maisons des rues commerçantes de Marne, de Vaux, des Lombards, de Brebis et le Marché, où il n'y avait souvent ni cours ni jardins, celles des autres rues comportaient de nombreuses dépendances : hangars, écuries, une cour, quelquefois deux, jardins, en un mot beaucoup de terrain pour peu d'habitants. On remarque aussi dans certains quartiers le peu d'importance de la maison d'habitation qui ne consiste le plus souvent qu'en chambre basse, cuisine, grenier au-dessus, cour et jardin. Il faut encore compter, au nombre des terrains inhabités ou à peu près, les treize cimetières placés près des églises, puis les abbayes et couvents qui occupaient de très grands espaces et ne comptaient qu'une population fort restreinte, car il ne faut pas croire à ce fameux couvent des Jacobins dit *des Cent Frères*, qui ne furent au vrai que de douze à quatorze bien comptés, selon les époques ; de sorte qu'en tout temps la ville eut un vaste périmètre et une population peu élevée. De nos jours encore, et bien que depuis un siècle on ait beaucoup construit dans l'ancienne enceinte, la ville ne peut contenir les 18,000 habitants civils que constatent les recensements. Une forte partie de la population a dû s'épandre au dehors et habiter les faubourgs qui, devant cette nécessité, s'étendent chaque jour.

Nous ne croyons donc pas plus au chiffre de 20 ou 25,000 avant 1421, qu'à celui de 100,000. En raison des considérations qui précèdent, la population de la ville de Châlons

ne semble pas avoir jamais dépassé 12,000 âmes avant 1789. Elle était de 9,228 personnes en 1517 ; de 8,609 non compris les enfants au-dessous de huit ans en 1757, soit environ 10,000 âmes; de 9,990 en 1763; de 12,000 en 1788 ; de 12,216 en 1811 ; de 14,101 en 1841 ; enfin elle est de 23,717 en 1887, garnison comprise.

DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE A DIVERSES ÉPOQUES.

Dès le XIe siècle, la ville fut partagée en quatre bans ou seigneuries, dont chaque titulaire avait la justice haute, moyenne et basse.

Le *Ban de l'Ile* (quartier de l'Ecole des Arts), était placé sous la juridiction de l'abbé et religieux de l'abbaye de Toussaints.

Le *Ban Saint-Pierre* comprenait tout le quartier Saint-Jean à partir de la place des Buttes. Il était limité au sud et à l'est par les murs de la ville, au nord par le haut de la rue Grande-Etape ; la rue du Flocmagny lui appartenait en entier et les maisons de la rue Saint-Nicaise jusqu'à la croix Saint-Pierre, qui était placée en face de la sortie de la rue du Grenier-à-sel, en faisaient également partie, ainsi que la partie haute de la rue Sainte-Marguerite. La seigneurie de ce ban appartenait à l'abbé et couvent de Saint-Pierre-aux-Monts.

Sous la juridiction du chapitre de la cathédrale étaient la terre du Rognon ou *Ban des Clercs*, qui forma dans la suite la paroisse Saint-Loup, l'église Notre-Dame, le cloître de cette église et les quelques maisons et échoppes construites rue de Vaux et adossées à l'église, et enfin le cloître de la cathédrale.

Tout le reste de la ville était sous la juridiction de l'évêque comte de Châlons, et formait le *Ban de l'Evêque*. Cette division subsista jusqu'à la Révolution.

En frimaire an II, le conseil de la commune partagea la ville en quatre sections, dites : de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité et de la République.

En 1845, la circonscription des quatre sections fut ainsi fixée :

Première section. — Comprend l'hôtel de ville, l'église Saint-Alpin, l'église Saint-Etienne, le Jard et les allées de Forêt. Elle est limitée ainsi :

Au nord, par l'axe de la rue de Marne et par ceux de la place de Ville et de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

A l'est, par l'axe de la place Godart et par celui du canal de Mau jusqu'au mur d'enceinte de la ville ; puis de là par une ligne fictive se poursuivant jusqu'à la limite de l'octroi et passant entre l'avenue de Strasbourg et les allées de Forêt.

Au sud, par la limite de l'octroi.

A l'ouest, par le canal de navigation.

Deuxième section. — Comprend l'école des Arts, l'Hôtel-Dieu, les faubourgs de Marne et de Sainte-Pudentienne. Elle est limitée :

Au nord et à l'ouest, par le territoire de Fagnières.

A l'est, par le canal de Mau.

Au sud, par la première section.

Troisième section. — Comprend l'église Notre-Dame, le collège, l'église Saint-Loup et les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Jacques. Elle est limitée :

Au nord et à l'est, par la limite de l'octroi.

Au sud, par les axes de la rue Akakia, d'une partie de la rue Delfraisse et de la rue Grande-Etape, puis par une ligne fictive qui, prenant du mur d'enceinte au bout de la rue Grande-Etape, va aboutir au poteau de la limite de l'octroi, à l'embranchement de la route de Paris à Metz, avec l'ancienne route de Sainte-Menehould à Vitry-le-François.

A l'ouest, par les première et deuxième sections.

Quatrième section. — Comprend la portion de la ville où se trouvent l'hôtel de la préfecture, l'église Saint-Jean, le quartier Saint-Pierre et les faubourgs Saint-Jean et Sainte-Croix. Est limitée :

Au nord, par la troisième section.

A l'est, par le territoire de Saint-Memmie.

Au sud, par la limite de l'octroi.

A l'ouest, par la première section.

Cinquième section. — Depuis cette répartition, les faubourgs de Marne et le Petit-Fagnières, annexé à la ville en 1887, ont été distraits de la deuxième section pour former une cinquième section.

CIRCONSCRIPTION DES PAROISSES.

La circonscription des cinq paroisses de la ville a été arrêtée à la date du 5 brumaire an XI (25 octobre 1802), par l'évêque de Meaux, de concert avec le préfet de la Marne et approuvée par le gouvernement le 3 nivôse suivant (24 décembre).

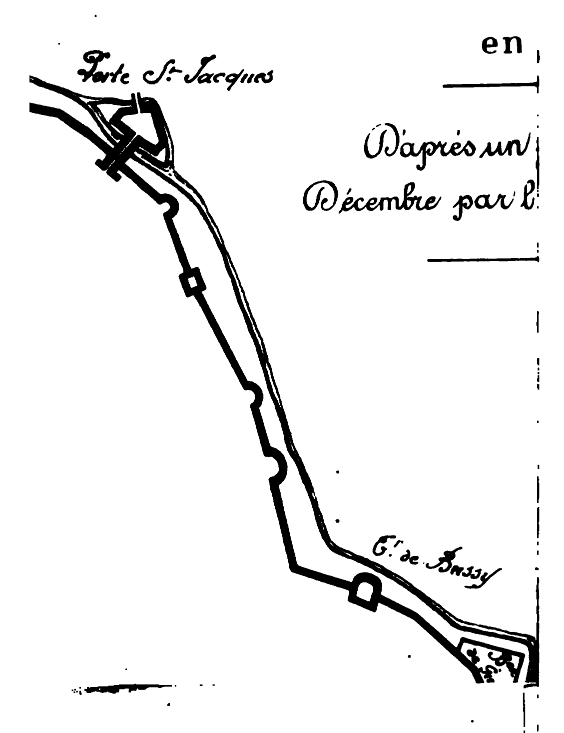
Paroisse Saint-Etienne (cathédrale). — Le périmètre de cette paroisse comprend tout ce qui se trouve entre le canal de Nau et la rivière de Marne, et en outre les rues du Château-du-Marché, Eustache-de-Conflans, Croix-des-Teinturiers du côté du midi seulement, et en entier toutes les rues qui ont leur ouverture de ce côté et qui aboutissent au cours d'Ormeson, ainsi que le rempart; plus la rue Sainte-Croix des deux côtés, les rues qui y ont leur ouverture du côté du couchant et qui aboutissent audit cours; le rempart depuis la porte Sainte-Croix jusqu'au Jard; les maisons du cours d'Ormesson, celles du Jard et celles hors la porte Sainte-Croix, sur la route de Vitry, ainsi que les faubourgs de Marne et la route de Paris.

Paroisse Saint-Alpin. — Comprend tout le terrain qui se trouve entre le canal de Nau et de Mau, à commencer sur

COURS D

en

D'après un
Décembre par l





le pont Croix-des-Teinturiers, et aux rues Eustache-de-Conflans et du Château-du-Marché, desquelles la paroisse a le côté nord seulement.

Paroisse Saint-Jean. — Le territoire affecté à cette paroisse commence à l'entrée de la rue Basse-Saint-Jean et comprend les rues du Four et de la Porte-Murée, du côté du midi seulement; en outre la rue Basse-Saint-Jean et toutes les rues qui y ont leur ouverture, le rempart, depuis la Porte-Murée jusqu'à la porte Sainte-Croix et généralement toutes les rues qui aboutissent à la partie levant de la rue Sainte-Croix ; ensuite les maisons des jardins situés hors la porte Sainte-Croix, sur les allées conduisant à la porte Saint-Jean.

Paroisse Notre-Dame. — Cette paroisse a son territoire borné au couchant par le canal de Mau, à commencer du pont Croix-des-Teinturiers jusqu'à la porte des Mariniers. Il est borné au nord par le boulevard Saint-Antoine jusqu'à la rue des Meules, dont il a le côté du couchant; à partir de ladite rue, ce territoire descend dans la rue Saint-Jacques et en a le côté nord jusqu'à la rue de l'Arquebuse, de laquelle il a le côté du couchant jusqu'à la rue Grande-Etape qu'il traverse, et dont il a la partie inférieure ; entre dans la rue Flocmagny, en a le côté du couchant, puis il descend dans la rue Saint-Nicaise, en a les deux côtés ; il se termine du côté du midi à la rue Sainte-Croix, et du côté du nord au pont Croix-des-Teinturiers. Il a en outre, hors la porte Sainte-Antoine, les maisons dites du Salage.

Paroisse Saint-Loup. — Cette paroisse a pour territoire le côté du levant de la rue des Meules, de laquelle il descend dans la rue Saint-Jacques dont il a la partie du midi jusqu'à la rue Croisée. Il y entre sur le côté du midi et traverse la rue Grande-Etape dont il a la partie supérieure, reprend la rue du Flocmagny dont il a le côté du levant. Il remonte la rue du Four, la place des Ursulines et la Porte-Murée desquelles il a le côté nord, et généralement toutes

les rues et le boulevard qui aboutissent de ce côté. Il a en outre le faubourg Saint-Jacques.

Quant à la délimitation des treize paroisses existant dans le passé, c'est un renseignement que l'on chercherait en vain dans les documents qui nous sont restés.

CHAPITRE II.

LE COURS DE LA MARNE. — PORTS. — NAVIGATION. BATELLERIE.

Autrefois, c'est-à-dire il y a moins d'un siècle, la Marne ne se contentait pas, selon l'expression géographique consacrée, de baigner la ville de Châlons, elle l'inondait souvent. Aussi a-t-il existé à toute époque de nombreux canaux accessoires creusés tant pour les nécessités de la défense de la ville que comme dérivation du trop plein des eaux.

Dès une époque très reculée et jusqu'en 1777, la rivière de Marne se divisait en deux bras en amont de la ville. L'un, qui était navigable, côtoyait le Jard à l'ouest et passait en avant de la porte Marne, où il alimentait des moulins. L'autre allait entourer le faubourg Sainte-Pudentienne et formait avant un second cours d'eau dit *canal des Mathurins* qui séparait les deux faubourgs, puis ces deux bras se réunissaient, et près du terrain de Toussaints-Dehors venaient rejoindre le bras principal de la porte Marne. Jusqu'au XIIe siècle, ces eaux réunies passaient au-devant ou plutôt au sud du quartier de l'école des Arts ou « ban de l'Ile », et le séparaient de la ville ; puis, après avoir reçu le Nau et le Mau au confluent de ces deux rivières, la Marne tirait droit vers le nord-ouest par le canal dit *de Saint-Martin*, qui était autrefois le lit même de la Marne. Vers la fin du XIIe siècle, le ban de l'Ile ayant été compris dans la ville et fortifié, le cours de la Marne fut déplacé pour défendre cette nouvelle partie de l'enceinte, et la rivière flua

le long des murs, c'est-à-dire en arrière du cimetière de l'ouest actuel. Toutefois, la partie de la rivière qui séparait le ban de l'Ile de la ville ne fut pas comblée à cette époque, elle ne fut supprimée qu'en 1567.

Le bras qui entourait le faubourg Sainte-Pudentienne et qui, à l'origine, retombait dans le canal du petit faubourg après avoir effectué son parcours, fut comblé en partie on ne sait à quelle époque, mais en 1710 ce bras se terminait vers Fagnières par un canal se perdant dans les terres. Ce fut la première modification apportée au système hydraulique de la ville, qui plus tard subit des changements bien plus considérables.

Deux canaux ont de tout temps traversé la ville : on les nomme encore le Nau et le Mau. Le Nau n'était point une rivière, mais une dérivation de la Marne, qui recevait les eaux de la Blaise comme appoint ; il fallait bien qu'il en fût ainsi pour que les sept moulins, situés sur le Nau, pussent être mis en mouvement par une force motrice suffisante. Cette dérivation alimentait aussi le canal du Mau, qui avait aussi ses moulins, que le ruisseau du Mau, dont on connaît le très petit volume d'eau, ne pouvait alimenter. A toute époque ces deux cours d'eau furent considérés comme des bras de la rivière de Marne. Dans les contrats du XIIIe au XVIIIe siècles, jamais un immeuble n'est dit : touchant au Nau ou au Mau, mais toujours « à un bras de la rivière de Marne ». Le pont de Nau est même dit établi « sur le cours de la Marne » : *Pontem qui dicitur de Nave supra cursum Maternæ* (1290) ; *Pontem de Nauda in magno vico super fluvium Maternæ* (1322). Ce n'est donc point par le canal de prise d'eau ouvert en 1503 et élargi en 1511, auquel on a donné, dans ce siècle-ci, le nom de *canal Louis XII*, que l'eau de la Marne pénétrait anciennement dans la ville : elle y passait avant 1503. Elle y arrivait d'un côté par le fossé qui entourait les murs d'enceinte du Jard dans lequel venaient refluer les eaux d'amont des moulins de Porte-Marne, et se déversait dans le Nau au

pont du Château-du-Marché ; puis aussi par une Nau ou Noue prenant ses eaux à la Marne, au-dessus de Compertrix, et se dirigeant vers Châlons à travers les terres d'ajaux et les anciens « usages de la ville », et venant aboutir en avant de l'arche Mauvillain, après s'être augmentée de *la Blaise* au-dessous des *Flammiers*, et du ruisseau du *Mau* qu'elle recevait très près des murs de la ville. Cette Nau, creusée de main d'homme, avait une voie de décharge qui retournait plus bas à la Marne et qui aboutit ensuite au canal Louis XII, lorsque celui-ci fut creusé. Quel que soit l'abandon dans lequel ce cours d'eau ait plus tard été laissé, on retrouve cependant la trace de ces canaux primitifs, surtout à l'époque des hautes eaux, où ces affaissements du sol sont plus facilement et plus longtemps inondés que les terrains dans lesquels ils ont été creusés, ce qui permet d'en reconnaître la direction.

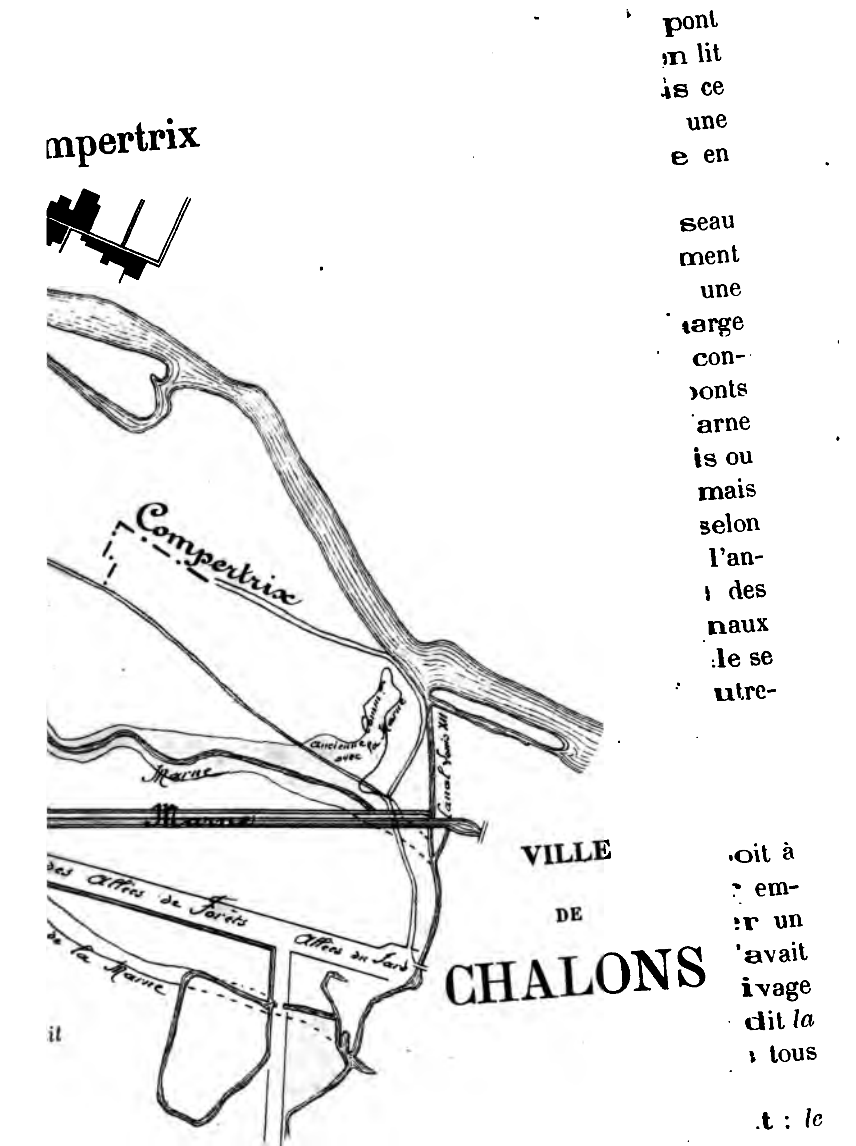
Voici dans quelles circonstances le canal Louis XII fut créé. Le Conseil de ville reçut en septembre 1503 des lettres datées du 4 du même mois, par lesquelles le Lieutenant général du bailliage de Vermandois l'informait que des plaintes s'étaient élevées relativement au petit volume d'eau que les rivières tributaires de la Seine amenaient à Paris, ce qui causait des atterrissements et ensablements qui portaient obstacle à la navigation et à l'arrivée des bateaux dans la capitale, ce à quoi il était urgent de remédier en « descombrant les rivières ». Le Conseil avisa sur-le-champ aux moyens de donner plus de chasse aux eaux de la Marne dont le cours était partout obstrué dans son trajet à travers la ville, et décida de faire creuser un fossé direct au bout du Jard, au travers du pré du Vidame, tirant droit sur la tour Saint-Georges, et qu'ainsi les canaux de la ville, remplis avec plus d'abondance, donneraient un cours plus rapide à la rivière. Cette mesure fut exécutée dans les derniers mois de l'année 1503.

La création de ce canal de prise d'eau donna lieu toutefois à certaines difficultés. Dès le mois d'août 1504, l'évêque

demandait qu'un pont fût établi sur ce nouveau cours d'eau, afin de pouvoir « passer et repasser » en allant à Sarry, et en attendant qu'il fut fait droit à sa demande, il fit établir une chaussée pleine au travers, de sorte que les eaux n'arrivaient plus dans la ville, « ce dont le peuple était mal content ». On s'accorda cependant à ce sujet. En 1517, de nouvelles difficultés s'élevèrent ; le canal ayant été élargi, l'évêque envoya des ouvriers pour le combler ; les habitants s'en émurent, et le 11 septembre le Conseil arrêta qu'il serait mis des corvées « pour relever le fossé naguère creusé au travers du pré le Vidame », et qu'il serait placé un guet de jour et de nuit sur la tour Saint-Georges qui commandait ce cours d'eau « avec plusieurs pièces d'artillerie pour empêcher qu'on ne le remplisse ». Un arrangement mit fin à ce nouveau conflit.

On comprend que ce fossé, qui établissait une communication facile et d'un faible parcours entre le bras principal de la Marne et le Nau, ait été mieux entretenu que les lits primitifs qui furent abandonnés pour n'être plus parcourus que par les ruisseaux que nous avons nommés, et dont le lit fut même déplacé, plus tard il est vrai ; celui de la Blaise fut reporté sur la limite est des allées de Forêt et celui du Mau au sud des allées Sainte-Croix vers 1768, pour se réunir ensuite à la Blaise.

Tel fut le système hydraulique de la Marne et des cours d'eaux affluents sur le territoire de Châlons jusqu'en 1777. C'est alors que, suivant un plan d'ensemble longuement étudié par l'ingénieur Colluel, on entreprit d'y apporter de notables changements. Un large lit fut creusé depuis le point de séparation des deux anciens bras jusqu'à la hauteur du village de Saint-Martin ; tous les autres bras, sauf les canaux de la ville, devaient être supprimés. Le grand pont de Marne fut construit. Le pont Ruppé, placé à l'extrémité de la grande rue du faubourg Sainte-Pudentienne, et le pont des Mathurins placé à quelques mètres en amont du nouveau pont, furent démolis ; mais ces grands et coû-



olu-
et ils
pont
n lit
is ce
une
e en

seau
ment
une
arge
con-
onts
arne
is ou
mais
selon
l'an-
des
naux
le se
utre-

oit à
em-
r un
'avait
ivage
dit *la*
tous

it

t : *le*

den
afir.
en
une
rivε
con
nou
l'év
s'er
rait
au
de
dai
emı
à c
C
cati
de
prii
que
lit (
fut
Ma
nir
T
d'ea
C'e
étu
not
poi
teur
les
pon
trér
et l
du

teux travaux demandèrent de longues années ; la Révolution survint avant qu'ils fussent entièrement achevés et ils languirent longtemps ; en 1847, l'ancien bras du pont Ruppé n'était pas encore entièrement comblé. L'ancien lit du bras de la porte Marne, rempli en partie, fut dans ce siècle-ci recreusé pour être utilisé par la navigation ; une écluse fut construite à la porte Marne et inaugurée en 1830.

Enfin de 1840 à 1846, le canal latéral fut créé et le réseau des voies navigables et autres s'est alors considérablement compliqué. On ouvrit en outre un canal d'entrée et une écluse sur la rive droite de la Marne ; un canal de décharge fut creusé, les canaux de la ville furent affectés à la conduite des eaux nécessaires au canal de l'Aisne, des ponts de jonction ont été construits tant en aval de la porte Marne que sur le canal Saint-Martin (1868). Le vieux pertuis ou barrage en pilotis, qui datait de 1802, a été conservé, mais on a construit en 1864-65 un barrage neuf en pierre selon le système moderne, à 150 mètres environ en aval de l'ancien. La création la plus utile à la ville a été celle des siphons à vannes, qui permettent de ne donner aux canaux intérieurs que le volume d'eau dont ils ont besoin ; elle se trouve ainsi à l'abri des inondations si fréquentes autrefois.

PORTS. — NAVIGATION.

Les ports de débarquement, soit dans la ville, soit à proximité, ont subi plusieurs changements dans leur emplacement, sans que l'on soit parvenu à leur affecter un terrain convenable et surtout d'un accès facile. On l'avait trouvé pourtant dans ce siècle-ci en le plaçant sur le rivage du Jard, mais on l'a récemment transporté au lieudit *la Bitterie*, le plus incommode et le moins accessible de tous les lieux de débarquement.

Le port le plus anciennement connu était celui dit : *le*

port Milet, appelé aussi de *la cour Maufaite*, situé au confluent des deux canaux. Nous en avons trace certaine dès l'an 1377. Aux abords du pont des Viviers existait encore, en 1850, une voie qui y conduisait, appelée : *quai du port Milet*, bien que depuis la construction des moulins des Mariniers le port eût cessé d'exister, puisque les bateaux ne pouvaient plus, de ce côté du moins, pénétrer dans la ville.

A la hauteur du confluent des deux canaux, sur la rive droite du Mau, était le *rivage de Planche Bassin* (1340), lieu de débarquement auquel on avait accès par la rue dite aujourd'hui de Saint-Lazare, qui descendait en pente jusqu'à la rivière. En 1519, ce lieu était aussi appelé *port de la cave Edolin*, à cause d'une maison située sur ce point, longtemps occupée par un sieur Jacob Edolène. C'est au port de la cave Edolin que, suivant un marché du 19 décembre 1519, devaient être rendues et livrées les deux cents pièces de bois de chêne de trente pieds chacune, achetées par le Chapitre pour la construction de la grande flèche de la Cathédrale.

En 1561, le conseil de ville acheta près de là plusieurs maisons et terrains aboutissant à la rivière, situées entre les rues des Rivaux et de l'Oison, « pour accommoder au port que l'on veut faire en ladite rivière de Marne, au dedans des murs, près le pont Saint-Anthoine, pour la commodité d'icelle ville et des marchands trafiquant par ladite rivière ». Ce qui fut fait. Le lieu de débarquement nouvellement créé prit le nom de *port Saint-Antoine*, et il subsista jusqu'au jour où les moulins du pont des Mariniers furent établis. A partir de cette époque, les débarquements se firent *extra-muros*, au-delà du pont, sur un point jadis appelé le *port de la Neuville*, et qui prit alors le nom de *port Saint-Antoine*. Ce dernier a été supprimé en 1860.

Ces trois ports que nous venons de désigner ont existé concurremment. Nous en avons la preuve par un marché passé le 4 octobre 1632, par lequel un voiturier s'oblige à

transporter au grenier à sel de Châlons, le sel arrivant tant aux ports de la Neuville, port Saint-Antoine, que cour Maufaite.

Quant à la navigation d'amont, nous ne lui connaissons dans le passé qu'un seul lieu de débarquement nommé *le Rivage*, ou *port de Chanteraine* ou *du Marché*, près du pont des Archers, à l'intérieur de la ville. Il en est question dès l'an 1442. On peut se demander toutefois comment les bateaux pouvaient alors y aborder, puisque le canal Louis XII n'était pas encore creusé. Il est à croire qu'au XVe siècle, ce lieu de débarquement n'était accessible qu'à des bateaux d'un très faible tonnage, ou à des travées de brelages qui, du bras principal de la porte Marne, s'engageaient dans le fossé qui longeait les murs du Jard, franchissaient le pont du Château-du-Marché et abordaient enfin au rivage de Chanteraine. Du reste, en 1525, bien que le canal Louis XII eût été ouvert, Mme de Guise, arrivée à Châlons par eau, ne put aborder le rivage du Marché avec sa nef, et le Conseil de ville décida d'envoyer deux nacelles tapissées pour la prendre et l'amener (30 avril 1525). On y effectuait encore des débarquements en 1820.

Si la plupart des bateaux venant d'amont débarquaient leurs marchandises à Châlons à cause du danger que présentait le passage des moulins de porte Marne, il en était cependant qui tentaient cette périlleuse épreuve. Dans le bail d'un moulin loué en 1543, il est dit que cette usine touche d'un côté à *la grande fausse porte*, par où passent les bateaux sur ladite rivière. On trouve la même indication dans un bail de 1602, où il est question de la fausse porte « pardessoubz laquelle les bateaux descendent et passent pour aller en la ville de Paris ». Enfin, ce qui prouve encore que ce passage était pratiqué, c'est qu'en 1548 il fut payé par la ville cinq sols à Jehannon Nicolas pour avoir ouvert la porte des moulins de porte Marne pour le passage d'un bateau et pour le louage de ses nacelles. Bien que les écluses fussent déjà connues et leur système

appliqué en France dès le XVII[e] siècle, la navigation de la Marne resta jusqu'en 1830 dans l'état primitif où elle était au XV[e] siècle.

BATELLERIE.

Ayant rencontré au cours de nos recherches un certain nombre de marchés passés à une époque ancienne pour la construction de divers bateaux, nous croyons utile d'en extraire quelques indications qui renseigneront d'une façon précise sur la structure, les dimensions, la composition et le prix du matériel de la batellerie employé pour la navigation de la Marne depuis la fin du XVI[e] siècle.

Ces bateaux et leurs agrès étaient généralement construits et fournis par des charpentiers spéciaux habitant la Noue (faubourg de Saint-Dizier), Moelains, Vallecourt et autres lieux voisins. Les grands bateaux n'avaient jamais plus de dix à treize toises de longueur ; les autres mesuraient de six à neuf toises. Ces bateaux de petite dimension portaient des noms particuliers ; il y avait le *passe chenal* ou *pachenot* (1587), le *milet* ou *mulet* (1587-1621), qui paraît avoir donné son nom au port de la Cour-Maufaite ; puis des *besognes* (1622) et *masnyères* (1632). Les bateaux étaient habituellement livrables à Vitry, au Bas-Village, flottant sur la Marne, devant la maison de Jean Chapeau, au jour Saint-Remy, à Pâques, et le plus souvent « au jour des Fontaines » (1). Quelques marchés contiennent certaines conditions assez curieuses qui étaient dans les coutumes de l'époque.

En 1586, Philippe Payemal, charpentier de bateaux à Hoéricourt, s'engage à livrer à Michel Soulère, voiturier par eau à Châlons, « deux bateaux à usage de la rivière de Marne, l'un de douze toises, l'autre de treize en couche sur quatorze pieds en fond et de quatre pieds de hauteur de

(1) Le jour des Fontaines était le 4[e] dimanche de carême.

bord. Lesdis bateaux faits à clin (1), courbez, rablez, fournis de leurs portelotz (2) de bout à autre, plats-bords et arcillières (3) et de leur gouvernail, ferrez et brochez, bien et duement faits et parfaits comme la besogne le requiert ; à délivrer au port de Vitry-le-François, flottant sur la rivière de Marne, au derrière de la maison de Jehan Chapeau ; lesdis bateaux chargés de trois cordes de bois à brûler, au jour Saint-Remy prochain venant, moyennant 246 escus 2/3 (740 livres), qui est 110 escus pour celui de douze toises et le reste pour celui de treize toises, plus de la serge pour faire une garde-robe à la femme dudit Payemal jusqu'à la somme de deux escus. »

En 1607, il est question d'un bateau fait à clin, long de dix toises et de quatorze pieds et demi en son plus large, de hauteur de bord de quatre pieds derrière et de trois pieds et demi par devant ; garni de son gouvernail, portelots et arsillières, rablé de brin pour moitié, avec un bachot et un quinault (4).

Le fer entrait aussi dans la construction des bateaux ; plusieurs devaient être boulonnés en leurs écarts et munis de platines de fer. En 1597, il est construit un bateau dont la description est à peu près semblable aux précédents, mais il doit avoir de plus une ceinture (5) ferrée de huit platines et muni d'un nez en fer, le tout pour 46 écus.

En ce qui concerne les agrès, un marché de location, de

(1) A coupe inclinée.

(2) Portelotz est le nom d'une pièce de bois presque de même épaisseur que les plats-bords servant à consolider et réunir les deux morceaux des plats-bords. Le portelot se met au-dessous du plat-bord.

(3) Arcillière ou arzillière est une pièce de bois qui se place sur le plat-bord et sert à consolider les deux côtés arrière du bateau avec le derrière de ce bateau.

(4) Quinault ou quinot est le treuil simple de nos jours à axe vertical que nous appelons cabestan.

(5) Ceinture, longue pièce de bois faisant tout le tour du bateau, placée à moitié de la hauteur du bateau.

1631, nous renseigne ; il y est question de « trois bateaux de neuf toises de long, plus un mulet de huit toises et un passe-chenal de sept toises fait à clin, avec une flotte de six à sept toises, garnis de leurs gouvernaux, planches de levée et quatre bachots munis de leur équipage, c'est assavoir : huit grands avirons, une douzaine de perches ferrées d'un bras de fourchette, douze bâtons de garot, trois chables (1), gares-tournans (2) et deux allonges (3), plus deux ancres pour servir en avallant ».

La batellerie a eu à Châlons une très grande importance. Le trafic de la rivière était considérable par le transport des blés, bois, vins et autres marchandises qui étaient expédiées sur Paris. Dès le XVI[e] siècle, la ville avait établi un receveur à la grille du pont Saint-Antoine pour percevoir le droit exigé sur les expéditions de blé. Ces envois étaient souvent, et surtout en temps de rareté ou de cherté, accueillis par des murmures ; le 4 mars 1500, il se forma un rassemblement d'environ 800 hommes et femmes au port Milet, qui voulurent s'emparer du blé conduit aux bateaux. Le prévôt et le gouverneur de la ville furent en danger de leurs personnes, et l'on ne parvint qu'à grand'-peine à les tirer de la foule sains et saufs.

Vers la fin du XVI[e] siècle, il y eut de fréquentes expéditions de munitions et de matériel de guerre sur Paris. En 1568, il fut expédié par la rivière seize milliers de poudre et 2,000 boulets de canon. La poudre se fabriquait alors à Châlons, les boulets à Champigneul.

(1) Chables, grandes cordes de moyenne grosseur.

(2) Gares-tournans, grandes et grosses cordes servant à tirer le bateau aux endroits difficiles au moyen du quinot.

(3) Allonges, très grandes cordes minces, servant à retenir le bateau allant au cours de l'eau.

CHAPITRE III.

LES FAUBOURGS DE MARNE.

Ce que nous appelons aujourd'hui le *faubourg de Marne*, c'est-à-dire tout le terrain qui s'étend de la porte Marne aux limites de la ville, a toujours été considéré comme formant deux parties. Autrefois l'ensemble prenait le nom de *bourgs Saint-Sulpice*, mais on distinguait en *bourg de Porte-Marne; burgo de porta Materna* (1255); *in suburbio cathalaunensi dicto de porte Marne* (1333); *Petit-Bourg* (1660-1847). L'autre partie, située au-delà du pont, était appelée *bourg du Pont-Ruppé* (1427-1681), *des Aveugles* (1521), *Grand-Bourg* (1601), *de Sainte-Pudentienne* (1720-1847).

Lorsque l'on arrivait de Paris par Epernay, on ne trouvait pas encore cette route directe et large qui, du point dit : *la Ville de Paris*, se dirige vers la porte Marne; elle n'a été ouverte que de 1778 à 1784. Le chemin d'Epernay se continuait jusqu'à sa rencontre avec le chemin de Troyes, et l'on entrait au faubourg par un pont situé au bas de la rue Sainte-Pudentienne, appelé *le pont Ruppé.*

Au dehors de la ville ont existé quelques établissements aujourd'hui disparus, mais qui ont une histoire.

C'était d'abord, très près de la rencontre des routes de Montmirail et d'Epernay, sur le territoire de Fagnières, au lieudit *Heurtebise,* aujourd'hui *La Fontaine,* ce que l'on appelait *la Chapelle-du-Reclus* (1516), *Notre-Dame de la Fontaine-au-Reclus* (1545), *la Chapelle-de-Hurtebise* (1536-1672). C'était un bénéfice dont dépendaient une maison de

ferme située à côté et des terres arables dites l'*Ahan-de-Hurtebise* (1536). Cette chapelle et la ferme appartenaient à l'abbaye de Saint-Pierre de Jovilliers (diocèse de Toul). Un bail de 1545 désigne ainsi cette propriété : « Maison, cour, jardin, lieu et pourpris de la chapelle de Nostre-Dame de la Fontaine-du-Reclus, avec les terres dépendant de ladite chapelle et oratoire, montant à 29 journelz, scises aux terroirs de Chaalons, Fagnières, Villers-aux-Corneilles et autres circonvoisins, loué moyennant 16 septiers de grain par moitié froment et seigle, 46 sols en argent, 4 chapons et 13 nombres (1) de paille, payables chaque année au jour de la Saint-Martin. »

Cette ferme était isolée, et l'on avait coutume, aux XVe et XVIe siècles, d'y placer des pestiférés en temps d'épidémie. En 1516, le Conseil de ville ordonna d'en placer en divers lieux, notamment « à la maison de la Fontaine-au-Reclus ». La maison et surtout la chapelle paraissent avoir été sérieusement endommagées pendant les guerres de la Ligue et n'avoir pas été rétablies. La chapelle était, en 1671, dans un délabrement complet. Elle fut alors totalement détruite par les soins de la fabrique Saint-Sulpice, qui en employa les matériaux au soutien des terres de son cimetière. Nous ne savons rien de l'origine de cette fondation, qui devait remonter au moins au XIVe siècle, époque où il y eut quelques reclus à Châlons.

Un autre établissement, situé hors la ville, près du pont Ruppé, était appelé *la Maison du Colombier*, appartenant à la commanderie de la Neuville-au-Temple, à laquelle elle avait été donnée en 1219, par Hugues, chevalier de Porte-Marne, et Guyot, son fils, avec le jardin, le vivier et les terres arables situées au même lieu. Dans l'acte de donation, elle est dite située sous l'église Saint-Michel, *Sitam sub ecclesia Sancti Michaelis*. Elle paraît s'être augmentée, en 1265, par l'acquisition d'une autre maison « située sur

(1) Un nombre comportait 13 ou 14 gerbes, selon les localités.

les crayères de Saint-Michel, au ban du roi de Navarre ». Cette maison du Colombier reçut quelquefois des pestiférés, notamment en 1516, par ordre du Conseil de ville. Nous la retrouvons dans des baux, 1564, 1611 et 1656, puis nous en perdons la trace.

Très près de là et au-devant de la croix Saint-Michel était une maison et jardin dite *la Masure d'Egypte* (1600).

La croix Saint-Michel était de très grande ancienneté, placée au bas de l'éminence dite *le mont Saint-Michel.* Elle s'élevait au bord de la route de Troyes qui, dès l'an 1443, était appelée : *le grant chemin réal qui vat du pont Ruppé à Troyes.* C'est aussi sur ce point que s'ouvraient alors les deux chemins de Compertrix, celui du haut et celui du bas.

Le territoire de Châlons était limité, de ce côté, par le bras de la Marne, qui passait sous le pont Ruppé : tout le terrain du mont Saint-Michel, qui était au-delà, était au XIII[e] siècle sous la dépendance du roi de Navarre, comte de Champagne, et au XIV[e] siècle sous la seigneurie du duc d'Orléans. Des difficultés s'élevèrent à ce sujet entre l'évêque de Châlons et le duc d'Orléans, en 1405; cette contestation ne fut jamais réglée. L'évêque y entretenait cependant un mayeur ou maire, mais les revenus de la justice de ce territoire étaient partagés par moitié entre le roi et l'évêque, en attendant la solution du litige. C'est probablement à cause de cette longue discussion que ce lieu fut appelé, depuis le XV[e] siècle, *le ban du Débat* (1405-1600).

Le *mont Saint-Michel* était aussi appelé : *le Petit-Mont* (1503). Il y avait des vignes à Saint-Michel dès une époque très reculée. *Vineas in monte Sancti Michaeli quarum una prope Sanctum Michaelem, alia dicitur magna vinea* (1248). Nous voyons par l'acte de la vente du Vidamé, faite le 10 juin 1395 par Jean de Basoches au duc d'Orléans, que le vidame de Châlons avait certain droit sur les vignes Saint-Michel. « Item a droit ledit vidame de prendre

chacun jour depuis que l'on peut trouver raisin, jusques à ce que les vignes soient vendangées, un bassin tenant un septier de vin à la mesure de Chaalons, plein de raisins, en quelle vigne il lui plaist environ Chaalons, qui sont à Saint-Michel hors porte Marne ». Cet article est rappelé dans un dénombrement du vidamé en 1627, mais il est mis en note : « Il n'y a plus de vignes à Saint-Michel. »

C'est sur le mont Saint-Michel que se trouvaient établies d'ancienneté les fourches patibulaires de la justice de l'évêque. En 1589, elles n'y étaient plus. Une potence avait été dressée au Marché-au-Blé qui, jusqu'à la Révolution, resta le lieu ordinaire des exécutions.

Prieuré Saint-Michel. — Près des fourches patibulaires était établi le *prieuré Saint-Michel*, comprenant, dit une déclaration de biens de 1433 : « La chapelle, maisons, jardins, cour, vignes, croyers (1), terres arables appartenant audit prioré, situez et assis entre le grant chemin réal qui vat du pont Ruppé à Troyes, contenant neuf journelz de terre, et devant la porte Saint-Michel ung arpent tant de terre arable que vignes. »

L'*Histoire de Châlons* attribue cette fondation à saint Memmie ; l'église aurait été bâtie sur l'emplacement d'un temple dédié à Jupiter. Assurément la fondation paraît fort ancienne, mais personne n'en peut déterminer l'époque, et il est à remarquer que dans certains diplômes de Charles le Chauve, relatifs à l'église et abbatiale de Saint-Sulpice, et dans la charte de fondation de l'abbaye de Toussaints (1062) dont le prieuré dépendait, il n'est pas fait mention de Saint-Michel. La plus ancienne pièce où il en soit parlé est de 1190 ; elle porte donation au prieuré, par Miles de Nogent, du fief qu'il possède à Faux-sur-Coole. L'époque de la fondation du prieuré et de la chapelle reste inconnue.

L'*Histoire de Châlons* nous dit aussi que les bâtiments

(2) Crayères, carrières d'où l'on extrait la craie.

du prieuré furent détruits en 1585. Cette date est inexacte. C'est en avril 1591 seulement que cette démolition eut lieu (1).

On éleva une croix et un autel sur cet emplacement, et, à partir du XVII[e] siècle, il y eut deux croix Saint-Michel : celle dont nous avons parlé et cette dernière. La fabrique de Saint-Sulpice était chargée de leur entretien. Les comptes de la paroisse mentionnent, en 1672, une dépense de 4 livres « pour avoir mis une pierre à la croix proche le pont Ruppé et raccommodé l'autel Saint-Michel. » En 1729, il fut payé à Louis Millet, maître maçon, une somme de 25 livres, pour avoir réparé *les deux croix Saint-Michel.* Ces croix et l'autel ont disparu en 1793.

Parmi les revenus du prieuré, qui n'étaient pas considérables, se trouvaient « vingt sols de rente perpétuelle à prendre chacun an aux termes de Saint-Remy et Noël, sur la mairie et four de Coolus, à charge par le prieur de aider à fournir l'huile de la lampe de l'église dudit Coolus continuellement ardant en icelle. Item sur les vinaiges de Saint-Germain-la-Ville appartenant à l'évesque, la quantité de quatre muids de vin qui sont de 16 septiers par muids. »

(1) « Nous Ph. de Thomassin, seig[r] de Braux-Sainte-Cohière, gouverneur pour le roi de la ville et cité de Chaalons, certiffions à tous qu'il appartiendra que, au mois d'avril dernier, estant en la ville de Chasteau-Thierry prinse par les ennemys et rebelles à S. M., il fut par nous, de l'advis des gouverneurs, eschevins et gens du conseil de la ville de Chaalons, ordonné et commandé que la maisòn et bastimens du prioré Saint-Michel au bourg dudit Chaalons, que toutes les murailles et couvertures servant ausd. bâtiments, cour, jardin et enclos en dépendans seroient abattus, desmolis et razés, ce qui auroit esté exécuté pour le service du roy, à la conservation de ladite ville et des bourgs et fauxbourgs d'icelle, et affin que l'ennemy, que l'on jugeoit lors se vouloir approcher de ladite ville de Chaalons, ne se puisse prévaloir de ladite place et maison dudit Saint-Michel au préjudice de ladite ville. Pour quoy nous avons octroyé ces présentes pour acte et attestation, etc. Ce 15[e] jour de septembre 1591. Signé : DE THOMASSIN. »

Après la destruction de la chapelle et de ses dépendances, en 1591, les services religieux fondés auxquels le prieur était tenu, furent acquittés en l'église de Toussaints où une chapelle de Saint-Michel fut construite. Cette mesure fut approuvée par lettres du 21 août 1606 de Jean de Clèves, conseiller et aumônier du roi, prieur de la Charité-sur-Loire et abbé de Toussaints. Par contrat du 8 mars 1610, l'acquit de ces services fut confié au chapelain du collège Saint-Lazare, à charge par le prieur de Saint-Michel de payer annuellement au collège, sur les revenus du prieuré, une somme de 32 livres. Enfin en 1660, une partie du service fut réunie à l'église Sainte-Catherine, qui était sous le patronage de Toussaints. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution.

On entrait au Grand-Bourg et par conséquent dans la ville par le pont Ruppé, placé sur un bras de la Marne qui contournait le faubourg et était destiné à le protéger, car il ne comportait aucune autre défense ; ce bras de rivière avait dû, à l'origine, être prolongé en retour vers l'est, où ses eaux devaient se réunir à celles du bras qui fluait sous le pont des Trinitaires. Mais il n'en était plus ainsi au XVIIIe siècle : les plans à cette époque l'indiquent comme un fossé dont les eaux n'avaient point d'issue et allaient se perdre dans les terres de Fagnières. Le faubourg n'était donc plus fermé de ce côté. Nous ne savons à quelle époque la partie placée du côté de Fagnières fut comblée ; mais, dès l'an 1710, on appelait quelquefois ce qui en restait : *le fossé des Aveugles*. La pêche de ces eaux appartenait d'ancienneté à la commanderie de La Neuville. Un bail de 1282 mentionne la mise à loyer de la maison du Colombier, appartenant à la commanderie, avec la pêche de la rivière « fluant sous le pont Ruppé ».

Le pont Ruppé était construit en bois, à sept arches, ou de six piles. Il n'était pas fortifié, mais défendu seulement par un pont levis et une barrière. Il existait dès le

XIII[e] siècle et très probablement bien des siècles auparavant. Il fut refait en 1549. Les comptes de la ville mentionnent que l'on a payé à Jean Faltry une somme de 27 livres 18 sols, « pour avoir vacqué pendant 74 jours à faire besogner les ouvriers faisant et rééddifiant de neuf le pont Ruppé ». Il fut encore reconstruit en 1667, ainsi que le constatait une plaque jadis placée sur le parapet ; il y était dit que ce pont, détruit et emporté par la violence des eaux en l'année 1658, avait été rétabli et construit à neuf en 1667, par l'ordonnance de MM. les trésoriers de France. En 1782, les officiers municipaux adressaient une requête à l'intendant de la province dans laquelle ils exposaient que le pont, composé de sept arches, était placé sur un cours d'eau qui ne servait que de décharge secondaire aux eaux de la Marne au moment des débordements, qu'en temps ordinaire il n'y passait point d'eaux courantes et qu'il vaudrait mieux remplir le fossé que de réparer le pont. L'ingénieur Colluel s'y opposa, mais, en 1787, le pont s'écroula ; il fut alors remplacé par une chaussée pleine.

Après avoir franchi le pont, on entrait dans la rue principale du faubourg dite rue du *Pont-Ruppé* (1360-1679), la *Grande-Rue* (1588), le *Pavé-du-Roy* ou *Chemin-Royal* (1529 et autres dates). C'est aujourd'hui la rue *Sainte-Pudentienne.*

Il y avait quelques hôtelleries dans cette rue. Près du pont était l'enseigne *du Fer-à-Cheval* (1631), celle *du Bon-Laboureur* (1591), *la Fleur-de-Lys* (1669), celle des *Trois-Piliers*, touchant à la précédente ; en 1666 et 1732, l'enseigne n'y pendait plus, mais la maison était toujours désignée sous ce nom : *la maison aux Chaillaux* (1427-1677), l'*hostel du Chaulderon*, tenant d'une part à la chapelle des Aveugles (1436-1585), l'*Image Saint-Vincent* (1676) et enfin l'enseigne de *la Charrue* (1636-1723).

Un établissement dont on ne connaît pas du tout les

origines était celui dit : des *Aveugles* ou *Moines mariés*, situé rue du Pont-Ruppé.

L'*Histoire de Châlons* nous donne sur la nature de cette institution tous les renseignements désirables. On sait qu'elle fut supprimée en 1641 ; mais, ce que l'on sait moins, c'est la date de sa fondation, que les uns portent à l'an 1167 environ, d'autres à 1262 environ ; mais il est dit aussi qu'auparavant c'était un hospice où les aveugles étaient reçus. Le nom que portait cet établissement dès le XIIIe siècle le donne à croire. Ce petit couvent était situé sur l'emplacement de la chapelle actuelle de Sainte-Pudentienne ; il se composait d'une maison, chapelle, cour et jardin. Le jardin était séparé du reste par un fossé sur lequel un pont était établi et appelé *le pont des Aveugles*. Un acte de vente rédigé en français nous dit que « Wautiers dit Morboz, d'Oigiez, vend à honorable homme Messire Jehan de Montfaucon, chanoine de Saint-Etienne, une maison assise entre *le pont qu'on dist Ruppé et le pont qu'on dist des Aveugles* » (1296). Lorsque cette maison fut supprimée, la chapelle, qui était placée sous l'invocation de Sainte-Pudentienne, appelée quelquefois Potentienne (1602) et Prudentienne (1790), subsista et passa aux mains d'une confrérie qui entretenait l'immeuble. Cette confrérie existait encore en 1718. Le tout fut vendu le 1er thermidor an IV au citoyen Jean Vincent, moyennant 2,750 francs. Il est dit dans le procès-verbal d'estimation que la totalité des bâtiments, chapelle et sacristie, construits en craie et pans de bois, tombent de vétusté. La chapelle a été réédifiée au même lieu sous la Restauration ; le préfet de la Marne en a posé la première pierre en 1824.

Les rues adjacentes sont peu nombreuses. Du côté gauche : la rue *du Pont* ou *du Fossé-des-Aveugles* (1465-1635), appelée aussi *ruelle des Aveugles* (1382-1723) ; elle porte encore ce nom. Plus haut est la rue *de la Croupière* (1550-1870), appelée aussi rue *de la Barre* (1678) ; on la nomme

aujourd'hui rue *David-Blondel*, en souvenir d'un ministre protestant célèbre, né à Châlons en 1591 et mort à Amsterdam en 1655. La rue *du Consistoire* paraît n'avoir été qu'une impasse, qui a été prolongée jusqu'à la nouvelle route de Paris, lorsque celle-ci fut ouverte. La *ruelle Mauduit* portait autrefois le nom de *la Croupière* comme la rue David-Blondel. Enfin une autre rue très en pente, sans étiquette, longeant la voie ferrée, est communément appelée *rampe du chemin de fer*; elle semble être, par sa direction, un prolongement de la rue Sainte-Pudentienne.

Du côté droit est l'impasse Sainte-Pudentienne, qui était dite autrefois : *ruelle de l'Abreuvoir* (1636-1723). Plus haut, l'impasse *Mauduit*, dont nous ne connaissons pas le nom dans le passé et qui ne semble avoir été qu'une ruelle d'aisance aboutissant à la rivière. Enfin ce qui est appelé aujourd'hui *impasse du Chemin-de-Fer* n'est autre chose que la continuation de la rue du Pont-Ruppé ou de Sainte-Pudentienne, qui aboutissait au pont des Mathurins établi à quelques mètres en amont du pont actuel.

Ce pont, établi sur le bras de la Marne qui séparait les deux faubourgs, était appelé *pont de la Trinité*, *pont des Ministres* ou *des Mathurins*, à cause du couvent des Trinitaires qui en était voisin à son débouché dans le faubourg Saint-Sulpice. A l'extrémité de ce pont était un pont-levis et une tour, et en avant du pont-levis un petit bâtiment formant avancée. Le pont-levis fut refait, en 1618, sous la direction de Hugues Chastillon, clerc des ouvrages de la ville. Devenu inutile après l'achèvement du pont actuel, il fut démoli. La porte fortifiée avait disparu dès 1778.

Tel était l'état du faubourg avant 1777, époque où il fut projeté de combler les divers bras de la rivière qui entouraient les faubourgs, après lui avoir creusé un large lit. Comme conséquence, un nouveau pont devait être construit et une nouvelle route tracée dans son axe allant rejoindre à l'ouest la route de Paris. Ces travaux, exécutés de 1778 à

1791, ont considérablement modifié l'aspect du terrain. La route nouvelle a pris le nom de *Grande-Rue-du-Faubourg*, les rues *de Fagnières* et *des Guinguettes* se sont créées. Un chemin de halage fut ouvert sur la rive gauche du nouveau lit ; on le nomme aujourd'hui *chemin du Pertuis*; des constructions s'élevèrent le long de la nouvelle route et le faubourg s'étendit sur le territoire de Fagnières. Ce groupe de maisons était dit *le Petit-Fagnières ;* il a été annexé à la ville de Châlons en 1887. On remarque dans la rue de Fagnières une maison dont la porte d'entrée présente un arceau gothique. C'était naguère le temple protestant.

Il est à remarquer que les compléments nécessaires des grands travaux dont nous venons de parler furent d'une très lente exécution ; les événements politiques en retardèrent plusieurs fois l'achèvement. En 1847, on voyait encore des fosses et des eaux stagnantes, restes de l'ancien bras du pont Ruppé. L'établissement de la gare et du chemin de fer d'Orléans, mis en exploitation en 1875, en ont fait disparaître les derniers vestiges. La construction du chemin de fer de l'Est, en 1849, a également apporté certaines modifications dans la topographie du faubourg.

Le *grand pont de Marne* est l'œuvre de l'ingénieur Colluel. C'est une construction solide et hardie qui a coûté 1,500,000 livres. Sa dimension est de 100 mètres de long, à trois arches de 26 mètres d'ouverture. L'arche du milieu fut endommagée en 1814 par l'explosion d'un fourneau de mine ; elle fut réparée en 1817.

En 1807, le conseil municipal décida qu'un arc de triomphe serait élevé en l'honneur de Napoléon Ier et qu'il serait placé sur la culée antérieure du grand pont. Les plans furent dressés par M. Génain, architecte. Ce monument devait avoir une largeur totale de 16^{m} et 15^{m} de hauteur, trois portes dont une centrale haute et large, et deux latérales. En 1810, le monument était élevé ; on y avait employé des matériaux provenant de la démolition de l'église Sainte-Marie, notamment des corniches et des cha-

piteaux. Le sculpteur Ducrot fut chargé de la restauration de ces sculptures et de l'ornementation des voûtes des portes. Le sculpteur et statuaire Lemot, membre de l'Institut, fut chargé de l'exécution des bas-reliefs. L'arc de triomphe était complètement achevé en 1813, et l'on devait créer une place à l'extrémité du pont et précédant le monument ; mais, en 1814, il fut ébranlé de fond en comble par l'explosion du fourneau de mine du grand pont, et l'on fut obligé de le démolir. Cette construction avait coûté 68,000 francs.

Après avoir franchi le pont des Methurins et la porte fortifiée qui se trouvait à son extrémité, on entrait dans le bourg Saint-Sulpice ou Petit-Bourg.

La première voie de communication qui existe du côté droit, immédiatement après le grand pont, est un chemin de halage créé lors de l'ouverture du nouveau lit de la Marne. On l'a appelé le *Chemin du Jard ;* c'est aujourd'hui le *Chemin du Barrage.* Une seconde voie, située à quelques mètres plus loin, et qui existe encore bien qu'elle ne soit plus accessible au public, était dite *ruelle et cour de l'Hôtel-Dieu* (1572-1681), parce que le Petit-Hôtel-Dieu qui était en face y possédait une grange.

Dans la *Grande-Rue* du faubourg existait, du côté droit : la maison de la *Grosse-Tête,* au-devant de l'hospice Saint-Maur (1414-1615) ; une autre maison où pendait pour enseigne *le Sauvage*, en 1564, et qui prit plus tard celle de l'*Image Saint-Nicolas* (1677-1723) ; le *Lion-d'Argent* (1584-1681) ; l'enseigne à l'*Ange* (1599) ; la maison *au Loup* (1551) qui, en 1618 et 1733, portait pour enseigne *au Vieux-Loup ;* la maison et hôtellerie à l'*Image Sainte-Cyre* (1568) ; la maison *à la Chièvre* (1271-1567) « *domum sitam in burgo de porta Materna que dicitur domus a la Chièvre ante ecclesiam Sancti Sulpicii* » (1271) ; la maison de *la Teste-Noire* (1583-1631). Cette maison est, en 1587, désignée comme ayant cour, place et jardin, accès à la rivière et abreuvoir, passage sur le pont qui va au Pré-l'Evêque.

Venait ensuite l'*Image Saint-Claude* ; puis une autre hôtellerie où pendait pour enseigne *le Pré-l'Evêque* (1642). Cette dernière touchait à une ruelle qui conduisait au pré susdit, vaste terrain qui s'étendait au sud du faubourg ; cette ruelle s'appelait *ruelle du Pré*, dès l'an 1239. En 1245, Hugues dit Chienlis et Richaude, sa femme, reconnaissent devoir à la Commanderie 15 sols de cens sur leurs maisons situées *in ruella Prati*, près la porte Marne. On l'appela dans le XVIIIe siécle *ruelle Clamart*, parce qu'elle conduisait à un cimetière créé vers 1730 pour les inhumations des hôpitaux et qui fut appelé *cimetière de Clamart*. Elle porte aujourd'hui le même nom. Le cimetière fut supprimé en 1785 et transféré au lieu où se trouve aujourd'hui le cimetière de l'Ouest.

Maison de Rhodes. — Près de cette ruelle était une maison importante dite *la maison de Rhodes*, qui, depuis le XIIIe siècle, était la maison seigneuriale de la commanderie du Temple. Des lettres patentes de 1488 la désignent ainsi : « Une belle et grande maison, cour, chapelle et édifices, appelée de toute ancienneté *la maison de Rhodes*, en laquelle l'évêque et ses officiers n'ont que connoistre en quelque manière que ce soit, et n'y peuvent, ni autres quelconques, faire aucun exploit de justice. » Il y avait un four dans ou près de cette maison, qu'en 1472 l'évêque fit démolir ; après un vif débat, le commandeur fut, par lettres royaux en forme de réintégrande, rétabli dans son droit absolu de justice et de seigneurie, avec ordre de rétablir le four détruit.

C'était dans la chapelle de cette maison que se célébrait l'office divin des religieux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et qu'ils accomplissaient le devoir pascal. Au XVIe siècle, cette maison tomba en décadence. En 1536 elle était donnée à bail à vie à Jean Humbert, cordonnier, « maison neuve, cour, chapelle et jardin derrière, ainsi que le tout se comporte, depuis le gros de la

maison neuve jusqu'aux fossés du Pré-l'Evêque, ladite maison franche de tonneux, forage, minage, guet du prévost et autres servitudes quelconques. » En 1656 une partie de cette maison était transformée en hôtellerie où pendait pour enseigne *La Croix d'Or*, tenue par Pierre Piètre. Le locataire était tenu, outre le paiement du loyer stipulé, « de faire chanter messe dans la chapelle qui est dans ladite maison de la Croix-d'Or tous les jours de dimanche et aux bonnes fêtes de l'an, fournir le pain bénit, vin, torches et cire nécessaires, le commandeur fournissant les ornements. » Nous perdons la trace de cette maison jusqu'en 1793, époque où elle fut vendue comme bien national aux citoyens Faillet, laboureur, et Valentin, meunier.

Couvent des Mathurins. — Du côté gauche, touchant à la porte qui fermait l'entrée de ce second faubourg, était le couvent des *Trinitaires* ou *Mathurins*, religieux de l'ordre de la Rédemption des captifs.

L'histoire de Châlons dit que ces religieux s'établirent au faubourg Saint-Sulpice en 1197 où on leur donna un hôpital, une église et un cimetière. La pièce la plus ancienne de leurs archives est du mois d'octobre 1225; elle constate la concession qui leur est faite d'une chapelle et d'un cimetière, et il est dit que ces religieux sont établis à Châlons *depuis quelques années*. Dès lors, la date de 1197 ne paraît pas plus sûre que celle de 1210 ou 1220. La date exacte de la fondation de cet établissement reste incertaine.

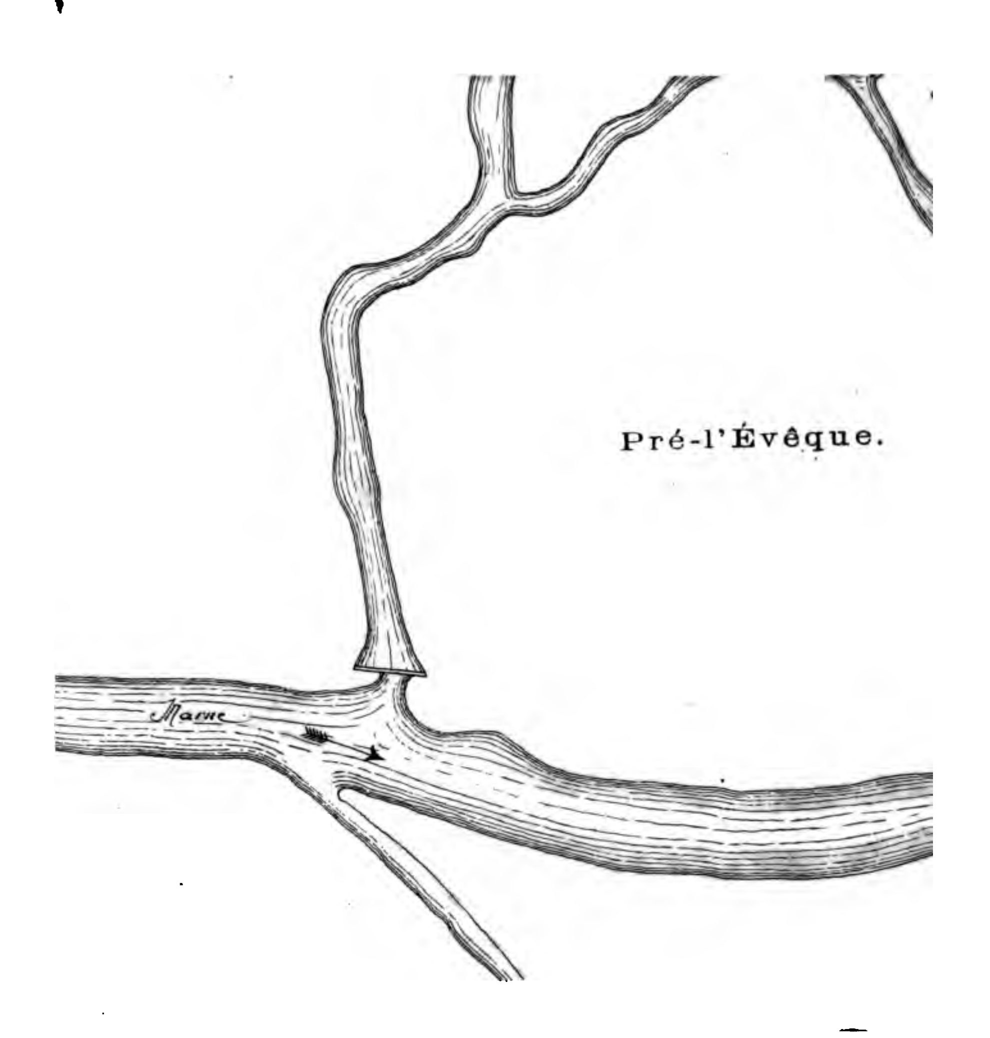
En 1544 cette maison fut abattue comme toutes les constructions du faubourg à l'occasion de la guerre; on en commença le rétablissement quelques années après. Un siècle plus tard, dans le but d'agrandir l'hospice Saint-Maur qui en était voisin, un traité provisoire fut passé pour la cession de cette maison à l'administration des hospices (23 juillet 1685). Le contrat définitif fut passé le 31 janvier 1686 ; ce couvent consistait alors « en église, cloître, maisons, cour, colombier, jardin et autres bâtiments sur la rue du fau-

1625), et enfin réunis à l'hospice Saint-Maur. C'est ce qui a fait dire que le collège des Jésuites avait été établi sur l'emplacement de l'hôpital des Enfants rouges; ce qui est inexact.

L'église Saint-Sulpice qui était plus loin, était fort ancienne. On ne connaît pas l'époque de sa fondation. Sous Charles le Chauve, c'était une abbatiale ou petite abbaye placée sous la dépendance du Chapitre de la cathédrale. Lors de la fondation de Toussaints (1062), elle fut donnée à cette abbaye par l'évêque Roger II. C'était l'église paroissiale des deux faubourgs. Détruite en 1544, elle fut rétablie dans les années suivantes, c'est pourquoi son architecture était de style renaissance. Supprimée en 1790, elle fut vendue le 15 avril 1792 avec le cimetière, le presbytère et jardin en dépendant, au sieur Pierre-Mathieu Dagonet, marchand apothicaire, moyennant 15,100 livres. La surface de ces terrains et bâtiments était de 1138 toises carrées. Il n'en reste que le souvenir consacré par une ruelle qui porte son nom.

Il n'est pas facile de déterminer l'emplacement qu'occupaient les quelques ruelles adjacentes qui existaient de ce côté du faubourg. Nous avons cité plus haut la *ruelle Saint-Maur* autrement dite *des Filles-Dieu.* De nos jours il n'existe plus qu'une petite rue, dite de Saint-Sulpice, en souvenir de l'église supprimée en 1790. Mais dans les pièces anciennes il est question d'une rue : *Vicus Barbastre* (1235-1584), *rue Barbare* (1680-86), située près du couvent des Trinitaires. — *La rue Neuve*; *Vicus Novus* (1256), près de la Porte-Marne, et qui en 1427 portait le nom de *rue de la Barre.* — La ruelle *Malduit* « à la Porte-Marne, tenant à la maison des ministres et frères de la Trinité » (1272-1427), dite aussi rue du Corbin, autrement la ruelle Maulduit (1605). Ce nom appartient aujourd'hui à une rue et à une impasse du faubourg Sainte-Pudentienne.

Il y avait peu d'hôtelleries de ce côté de la rue, le terrain


Pré-l'Évêque.
Marne



était presque totalement occupé par les établissements que nous avons cités. On y voyait cependant l'hôtellerie de l'*Escuelle d'estain*, tenant d'une part au cimetière Saint-Sulpice (1471). Une autre, tenant aux moulins de Porte-Marne, où pendait pour enseigne : *La Croix blanche* (1628-1723). Cette enseigne subsiste encore, mais à quelque distance du lieu où se trouvait la première.

Venaient ensuite *les Moulins de l'évêque*, ou *Moulins de Porte-Marne*, qui d'ancienneté étaient établis en un rang sur le côté d'aval du pont précédant la porte de la ville. Il y avait des moulins à blé, et des moulins foulants à l'usage de la draperie. Il y eut même, dans le XVIe siècle, un moulin à poudre appartenant au roi.

Le Chapitre de Saint-Etienne possédait deux de ces moulins en 1107, ainsi que l'indique une bulle du pape Paschal II, confirmative des biens qu'il possédait à cette époque. Il les mentionne : *Duos molendinos ad portam Maternæ*. Il en posséda un troisième en 1147, moulin foulant, qui lui fut donné par l'évêque Guy IIe, mais son successeur, Barthélemy de Senlis, le revendiqua comme appartenant à la mense de l'évêché et donna au Chapitre des compensations en échange. Il est à croire qu'il en fut de même des deux autres, car en 1392 le Chapitre ne possédait aucun des moulins de Porte-Marne, mais seulement diverses redevances en blé sur certains de ces moulins.

Ils étaient placés dans l'ordre suivant : les deux plus rapprochés du cimetière Saint-Sulpice appartenaient à la Commanderie de La Neuville-au-Temple. Ils étaient appelés : l'un *le Moulin de la rive*, l'autre *Crochetel* ou *de la Croix* (1472-1656). Ils semblent avoir été établis, comme moulins foulants, vers 1138, époque où l'évêque Geoffroy donna aux Templiers toute la foulerie de Châlons. Peu après, cette donation fit naître une difficulté qui fut aplanie par un accord que le roi Louis VII sanctionna en 1158, en vertu duquel les habitants étaient obligés de faire fouler

leurs étoffes soit aux moulins de l'évêque, soit à ceux de la Commanderie, à l'exclusion de tous autres moulins, à la condition que les Templiers percevraient par pièce de drap deux deniers de moins qu'aux moulins de l'évêque. Le foulonnage des draps passa encore par bien d'autres phases, mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler. — Dès le XVe siècle les moulins foulants de la Commanderie avaient été transformés en moulins à blé : ce qu'ils restèrent jusqu'à la Révolution. — Le moulin de la Croix était chargé d'une redevance annuelle de trente-deux setiers de froment envers le Chapitre; le 23 août 1673, le feu prit à l'un des moulins de l'évêque et se communiqua aux deux moulins de la Commanderie qui furent brûlés. Le Chapitre ne voulut pas contribuer à leur rétablissement et il y eut à ce sujet un long procès qui se termina par un accord en 1679. Ce ne fut pas le seul incendie qui atteignit ces constructions : les registres du Conseil de ville nous apprennent que, le 10 juin 1530, les moulins de Porte-Marne furent brûlés.

Le moulin suivant était dit *le Moulin Ferry*. Bien qu'il appartînt à l'évêque, certains avaient un droit sur son revenu. Il fut, à partir de 1430, chargé d'une redevance annuelle de douze setiers de froment, dont huit pour le Chapitre et quatre pour les chapelains et enfants de chœur de la cathédrale, en vertu d'une donation faite par M. Pierre Petit, chanoine et trésorier de Saint-Etienne.

Prébendes royaux. — Ce moulin était aussi chargé de la part des prébendes royaux qui se payaient en nature. Nous n'avons pas de renseignements sur l'origine de ces prébendes ; il est à croire que, lorsque le roi donna en fief à l'évêque le comté de Châlons, il se réserva la concession, à qui bon lui semblait, de prébendes dont le nombre et le taux furent fixés. Ces prébendes étaient au nombre de treize. En 1392, les titulaires étaient : l'évêque de Troyes, l'abbé de Saint-Menge, Me Bernard de Cardillac, Jean d'Aubreville, Pierre Tognel, pour deux prébendes, les sœurs converses

de l'hôpital Saint-Lazare, et autres. — Ces prébendes valaient chaque année soixante-sept sols huit deniers en argent et quatre setiers de blé. On les voit figurer en dépense dans les comptes de l'évêché, depuis le plus ancien compte (1392) jusqu'en 1440, après quoi il n'en est plus question. Il est probable que le roi Charles VII affranchit les revenus de l'évêché de cette obligation ; du reste, dès 1436, par suite d'extinctions successives, ces prébendes se trouvaient réduites à sept.

Le suivant était dit : *le Moulin l'évêque*, un autre *le Moulin neuf* (1553). Ces trois moulins, y compris le moulin Ferry, étaient loués en 1558 moyennant deux cents setiers de froment et trois porcs gras chaque année.

Celui qui venait ensuite était *le Moulin à poudre*, appartenant au roi dès 1568. Il resta en pleine activité pendant les guerres de la Ligue. En 1785, il était encore la propriété de l'Etat, mais il tombait en ruines.

Les deux derniers, les plus rapprochés de la Porte-Marne, étaient nommés *les Moulins de la Ruelle* (1211), ou *de la Poterne* ; ils touchaient en effet à un chemin ou ruelle qui longeait les fortifications jusqu'à une poterne pratiquée dans les murs de la ville. Ce chemin dit aujourd'hui *chemin du Port*, était naguère encore appelé *le chemin de la Poterne*. Sur le moulin à blé de la ruelle, l'Hôtel-Dieu percevait la moitié du revenu en 1392. L'abbaye de Toussaints percevait neuf setiers de froment sur le moulin de Porte-Marne, dont six setiers sur le moulin l'Evêque et trois sur celui de la Poterne, plus dix livres de rente sur le moulin foulant de la Ruelle, pour le luminaire de l'église de Toussaints ; enfin les converses de l'hôpital Saint-Nicolas prenaient trois setiers sur le même moulin (1392).

Ces huit moulins furent menacés par le nouvel alignement de la route de Paris, à la fin du siècle dernier. On chercha pendant plusieurs années à les conserver. Le moulin de la Poterne déjà ruiné par une crue subite en 1791, fut démoli, et les matériaux vendus en 1792. En 1798, une nouvelle

crue endommagea très sérieusement ceux qui restaient, et ils furent démolis à leur tour.

A cause des moulins établis sur un de ses côtés, *le Pont de Porte-Marne* avait une assez grande longueur; il mesurait 175 pieds (57m), et se divisait en cinq arches, dont une comportait un pont-levis défendant la porte d'entrée.

La seigneurie du pont appartenait au Chapitre dès une haute ancienneté. Il est certain qu'il la possédait en 1107. Cette seigneurie consistait « en ce que chascun char chargé de quelque marchandise que ce soit, passsant par-dessus ledit pont de Porte-Marne, doibt deux deniers, et chascune charrette ung denier; chascune brouette une pongoise; la douzaine de moutons, pourceaulx, bœufs, vaches et aultres bestes à pied fourchu quatre deniers, et s'il y en a moins de douze, chascune beste masle doibt ung denier et chaque femelle une obole; chascun cheval chargé doibt ung denier et la jument une obole. — Sont francs et exempts dudict droict, les habitants de Escury-sur-Coole, Nuisement, Breuvery, Saint-Quentin, Cernon, Vaugencien, Coupetz, Vésigneulx, Fontaine et La Chapelle-sur-Coole, les deux Souldeys, Dompmartin-Lestrée, Lestrée, Bussy, Vatry, Soulderon, Germinon, Thibie et Chesniers, esquelles villes chascun mesnage doibt ung moicton (boisseau) d'avoine. »

Comme conséquence de ce droit de seigneurie, le Chapitre était tenu aux réparations du pont. En 1610 il fut refait par ordre du roi, et le Chapitre, invité à payer une part de la dépense, protesta, prétendant que la grande surcharge du pont provenait du passage fréquent des gens-d'armes, charrois de canons et d'attirails pour le service de Sa Majesté. Après plusieurs enquêtes et procédures, intervint un accord du 7 février 1612, par lequel le Chapitre céda au roi le droit de péage et de seigneurie qu'il avait sur le pont de Marne, à condition d'être déchargé des frais de la reconstruction.

Gravement endommagé par les eaux en 1705 et en 1739, on en refit à neuf trois arches en 1706 et deux en 1740. Enfin, en 1770, la première arche touchant à la porte s'écroula.

Après l'ouverture du nouveau lit de la Marne, le bras de la rivière passant près de la porte devait être comblé et le pont remplacé par une chaussée pleine. — Deux places en hémicycle en avant et en arrière de la porte étaient également projetées. Les événements politiques en ajournèrent l'exécution, et sous la Restauration on décida de recreuser l'ancien lit pour servir de canal de navigation ; un nouveau pont à une seule arche en pierres et une écluse furent établis. Ces constructions furent achevées en 1827 et 1830.

CHAPITRE IV.

LA RUE DE MARNE ET RUES ADJACENTES. — LE CLOÎTRE.

Après avoir franchi le pont et la porte occidentale, *Portam occidentalem* (1062), *Porta Curialis*, porte *Cuyrée* ou *Cuirie*, comme on l'appelait encore en 1560, dite aussi *Porta Materna* (1277), on entrait dans *la Grande-Rue* : *Vicus major* (1269), *Vicus magnus* (1288), que nous appelons aujourd'hui *rue de Marne.*

Du côté droit, se trouvaient diverses constructions dont il serait difficile de préciser l'emplacement particulier, cette partie de la rue ayant été notablement transformée. Toutefois, elles étaient situées sur le lieu où se trouvent aujourd'hui les maisons du côté droit de l'hémicycle, construit en 1849, de partie de la place, de la fabrique de chaussures, et de l'Institution Saint-Etienne. Ces construtions étaient le *Magasin à poudre*, *Chastel Gaillart*, les *Prisons de l'évêché*, le *Palais épiscopal* et quelques maisons particulières.

Le Magasin à poudre paraît avoir été créé vers le milieu du XVIe siècle. Il existait certainement en 1556. Il fut supprimé lors de la construction de l'Arsenal, vers 1592. En 1594 il n'avait plus la même destination, on le désigne comme magasin « où souloient estre faictes et construites les poudres pour le roy. » Il touchait aux remparts et à l'évêché. Une ruelle y conduisait, appelée *rue Escot* (1356) ou *Estoc* 1562. On l'appela aussi par corruption ruelle *Hector* (1527), et aussi *du Vieux-Magasin* (1632). On lui donna plus tard le nom de rue *du Vidamé*, 1765 ; elle existait encore il y a peu d'années comme ruelle d'aisance et est

aujourd'hui supprimée. Du fond de cette voie partait une ruelle de retour vers le rempart, dite *ruelle derrière Escot* et ruelle *Marinet*. Celle-ci existait encore en 1760.

Près du rempart et touchant la rue Escot était la maison *Au Soc* (1385-1608), qui en 1725 portait pour enseigne *La Grue*. Venait ensuite le *Chastel Gaillart*, qui semble avoir été, avant 1325, le siège de la justice de la Comté-Pairie. Son emplacement exact nous est indiqué par un compte de 1392, où l'on trouve cette mention : « Reçu de messire Quentin, prêtre chapelain pour le cens à vie de Chastel-Gaillart, qui est sur la porte, devant la maison du Vidame, 40 sols. » Cette maison, quoique convertie en maison canoniale depuis longtemps, portait encore le nom de Chastel-Gaillart en 1646. Derrière et au fond de la rue Escot étaient les prisons de l'évêché qui, en 1725, n'étaient plus « qu'une place où ci-devant étaient les prisons de l'évêché, à présent démolies. » Au moyen âge, la prison avait reçu le surnom ironique de : Chambre Jean Le Bon. Enfin, à l'angle de la rue de Marne et de la rue conduisant tant au Palais épiscopal qu'à l'entrée principale de la cathédrale, était une ancienne hôtellerie portant pour enseigne : *Le Petit-Faucon* (1385-1601).

La rue du *Vieil-Évêché*, dont nous aurons à parler à l'article Cloître, fait aujourd'hui partie de la place créée devant le portail de la cathédrale. Un groupe de maisons situé au devant de l'hôpital, depuis cette place jusqu'à la rue Vialart vient aussi d'être abattu. Parmi ces maisons démolies, étaient *la Maison-du-Tonnelier* (1615), *la Maison-aux-Rats* (1610), qui en pluviose, an VI, était encore désignée sous le même nom; et enfin, une autre appelée d'ancienneté *le Bas-Cellier* (1548).

Si nous suivons ce côté de la rue jusqu'au pont de Nau, nous trouvons successivement : l'auberge du *Petit-Saint-Etienne*, qui tenait par derrière *à la place des lisses de la cathédrale* (1548-1637), c'est-à-dire à la rue de Vialart actuelle ; *l'Ymage-Saint-Martin* (1556) ; la maison *de la*

Massue, qui tenait par derrière à l'église de la Trinité (1415-1563); la maison *de la Pommelle*, où pendit ensuite pour enseigne *le Moulinet* (1410-1573), et enfin, touchant à la rue du Cloître, une maison appelée d'ancienneté *la Maison-au-Singe* (1564).

Le rang de maisons compris entre la rue du Cloître et celle des Juifs était appelé *Lormerie* (1262), parce que c'était là qu'habitaient les *Lormiers*, ouvriers qui fabriquaient les mors, étriers, et tous autres objets de métal nécessaires aux selles et harnais. La porte du Cloître qui en était proche, était dite au XIII° siècle *la porte près des Lormiers... de claustro exeuntes per portam vicinam Leremeriis* (Ordo de Toussaints). Parmi ces maisons on remarquait les enseignes suivantes : *Le Franc-Archer* (1552-1608); *la Croix-d'Or* (1526-1593), située au-devant de la Pomme-d'Or, et qui paraît être la maison N° 63 ou 65. La maison *du Pot-d'Etain* (1564), qui en 1679 était encore désignée sous le même nom, bien que l'enseigne n'y pendît plus depuis longtemps ; une série de contrats anciens, concernant cet immeuble, permet de reconnaître que c'est aujourd'hui la maison N° 61.

Entre la rue des Juifs et celle de la Boucherie (Herbillon), était la maison *de l'Ange* « consistant en plusieurs corps d'hôtel et cour, tenant d'une part à la rue de la Veslerie (Boucherie), et d'autre à la rue de la Juifverie (des Juifs). (1524-1634). »

Enfin, de la rue Herbillon au pont de Nau, il a existé deux enseignes, *l'Image-Saint-Michel* (1346), et *la Croix-Blanche* (1592-1758).

Du côté gauche de la rue de Marne, en partant de la porte, était un four banal dit : *Four de la Poterne* ou *de Porte-Marne*, appartenant à l'évêque (1314-1463). Il n'existait plus en 1553. Venait ensuite la *rue de Grève*, aujourd'hui Saint-Dominique, qui débouchait dans la rue de Marne, décrivant une courbe dans sa direction pour passer

derrière le Vidamé et derrière l'hôpital. Nous parlerons de cette rue dans un chapitre spécial. Puis, après quelques chétives maisons, où se voyaient cependant l'enseigne à *l'Image-Saint-Jean* (1509-1580), et celle du *Petit-Saint-Michel*, venait *l'Hôtel du Vidamé*, où le Vidame de Châlons faisait habituellement sa demeure. Avant 1261, et dès l'an 1062, la maison du Vidame touchait à celle de l'évêque, elle était donc comprise dans le cloître. Au moment où le cloître fut fermé, tous les laïques qui y faisaient leur demeure durent l'évacuer. Le Vidame était du nombre et l'évêque lui donna, en échange de la maison qu'il abandonna, cette maison et place située rue de Marne, et qui auparavant avait appartenu au sire de Conflans, plus 100 livres tournois. Cet échange est constaté par un acte du bailliage de Vermandois du « tiers jour après la Saint-Jehan Décollasse (1), 1261. » Le Vidame fit reconstruire la maison nouvelle, mais l'évêque la trouvant trop forte voulut l'obliger à la démolir (1274). Les commissaires nommés pour examiner le différend décidèrent de laisser les choses en l'état. Cet hôtel tenait du côté Est à l'hôpital; il était quitte et franc de tout minage, forage et autres droits, et aussi de la juridiction de l'évêque (1395). C'est au-devant de la maison du Vidame, qu'à sa prise de possession, et avant d'entrer dans le cloître, l'évêque avait coutume de prêter serment au Chapitre de lui conserver et maintenir ses droits et privilèges. Simon de Châteauvillain, faisant son entrée à Châlons, le 27 novembre 1328, prêta serment le même jour dans la sacristie de la cathédrale, sur la réquisition à lui faite par le doyen du Chapitre qui lui représenta « qu'il ne l'avait point prêté devant la maison du Vidame, dans la grande rue. »

Après le décès de Claude de Bazoche, qui avait hérité du Vidamé de Jacques d'Epense, son neveu, vers 1491, cette

(1) La Fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste se célèbre le 29 août.

le fait de la réformation des hospitaux, maladreries et aultres lieux pitoyables du royaulme. » Les hospices d'alors, très peu importants pour la plupart, employaient la majeure partie de leurs revenus en frais de personnel et de bâtiments trop considérables pour le nombre de malades traités, et il fut question, dès 1550, de rattacher ces petits établissements à l'hôpital le plus important dans chaque localité. L'évêque Burgensis ne fit que recommander une mesure économique déjà à l'étude et dont l'adoption devait avoir de féconds résultats. La procédure fut longue ; divers arrêts de 1577, 1584 et 1606 décidèrent l'union, mais elle ne fut complète et effective qu'en 1635.

De la rue Cosme-Clausse, jadis appelée *du Puits-d'Amour*, jusqu'à l'entrée de la rue Clémengis par la rue de Marne, se trouvaient plusieurs hôtelleries placées dans l'ordre suivant : *l'Image-Saint-Crépin* (1598), dite aussi *la Maison-du-Soulier*, appartenant à l'hôpital ; *l'Arbre-d'Or* (1598), l'enseigne *du Lyon-d'Or* (1472), hôtellerie appelée plus tard *le Lyon-Rouge* (1669-1723), et quelquefois appelée aussi *la Maison-au-Lyon* (1382), ayant porte-cochère, cour, écuries et issue par-derrière sur la rue Clémengis ; l'hôtel *de La Cabre*, autrement *à La Chèvre... Domum ad Capram* (1242-1615), qui en 1242 appartenait à Jean Anglois, chanoine de la Trinité, lequel la vendit à Etienne, apothicaire à Châlons ; la maison *du Compas* (1465), *le Grand-Faucon* (1524-1611), enfin *la Maison-Rouge* (1427), faisant le coin de la rue de Marne et de la rue Clémengis, jadis appelée *de la Grande-Ecole* (1302), et à laquelle pendait, en 1564, l'enseigne *du Petit-Jard*.

Au delà de cette rue était l'enseigne *du Soleil* (1542), dite aussi *du Soleil-d'Or* (1598). Immédiatement après venait une hôtellerie importante qui a existé pendant plusieurs siècles, portant pour enseigne *la Pomme-d'Or* (1521-1840). En 1612, le baron de Chapelaine et sa dame y prirent logis. En 1773, le duc de Cumberland et la duchesse, reçus à Châlons avec une certaine solennité, y descendirent

avec plusieurs personnes de distinction, toute leur suite et trente-cinq chevaux. En 1815, le général Czernischew y fut logé. Vers 1840, cet hôtel fut transféré au fond de la rue de la Petite-Juiverie où il a subsisté jusqu'en 1886. La maison N° 56, de la rue de Marne, est l'ancien hôtel de la Pomme-d'Or.

Tout à côté a existé la *Maison-aux-Créneaux* (1445-1612), et, formant l'angle de la Petite-Juiverie, la maison de *l'Aigle-d'Or* (1609-1658).

Au delà de la rue était *l'Ostel du Gand* (1407), dite aussi *la Maison au Gand* (1472), qui avait une sortie dans la rue des Sept-Moulins où, en 1556, pendait pour enseigne *l'Image Saint-Gaond.* La maison qui formait l'angle de la rue des Sept-Moulins portait, dès 1539, l'enseigne du *Mortier-d'Or*; elle appartenait d'ancienneté aux chanoines de la Trinité qui, en 1539, la donnèrent à bail perpétuel à Simon Deu, marchand apothicaire. C'est une des plus anciennes pharmacies de Châlons, la seule peut-être dont l'emplacement n'ait jamais varié.

De cette rue jusqu'au pont de Nau ont existé : la maison du *Signe-de-la-Croix* (1710); l'enseigne *du Cerf-Volant* (1534) ; la maison *à l'Etoile* (1472).

Dans l'origine le *pont de Nau* fermait à l'Est l'entrée de la ville. La légende rapporte que c'est en ce lieu que le fils du préfet romain, Lampas ou Lampadius se noya par accident, et qu'il fut rappelé à la vie par saint Memmie, premier évêque de Châlons. C'est en souvenir de cet événement qu'à la procession des reliques du lundi de la Pentecôte, la châsse de saint Memmie était arrêtée sur le pont, où l'on faisait une courte station. *Ad pontem Nautæ stationem facimus*, dit un Ordo du XIII[e] siècle.

Ce nom de Nau était celui du cours d'eau sur lequel le pont était établi, bien qu'il ne fût autre chose qu'un bras de la Marne... *Pontem qui dicitur de Nave supra cursum Maternæ (1290)... Ad pontem de Nauda in magno vico super fluvium Maternæ (1332).*

Des maisons étaient établies sur ce pont : l'une d'elles était dite, en 1332, la maison *des Marmousets... Ad pontem de Nauda, quædam domus que vulgariter dicebatur ad Marmosetos.* En 1472, c'est une place « où souloit estre la maison dite *aux Marmousetz*, sur le pont de Naud, qui fut bruslée. » Une autre mention est faite, de ces maisons situées sur le pont, dans un acte de 1392 ; il y est parlé « d'une place et saisine de maisons sur yeaue delez le pont de Nau, là où il estoit jadis maisons et là où y a encore estocs et deux trestiaux. » Ces maisons furent rétablies peu après. A l'une d'elles pendait l'enseigne *de la Pie* (1420-1676), elle fut démolie en 1682. Une autre portait pour enseigne *l'Image Sainte-Barbe* (*1521*), elle était habitée en 1553 par Jean Beschefer, marchand drapier. Ces maisons n'existaient plus en 1755.

Ajoutons que le quai, aujourd'hui appelé le *quai des Arts*, n'a été ouvert qu'en 1806, après la suppression des Sept-Moulins et de la fosse qui les entourait. Auparavant, toutes les maisons de la rive gauche touchaient à la rivière.

Il existe du côté gauche de la rue de Marne, à partir de l'Hôtel-Dieu, quelques rues latérales dans lesquelles nous avons à mentionner certaines maisons historiques.

Longeant une aile des bâtiments de l'hospice, est la rue dite : *Cosme-Clausse*, ainsi nommée dès 1826, en souvenir du 84ᵉ évêque de Châlons, bienfaiteur des hospice et du Collège. Ce lieu était quelquefois appelé *La Motte*, à cause de l'élévation du terrain. En 1410, cette rue s'appelait *rue du Puits-d'Amour... In loco seu vico qui vulgariter dicitur ad Putheum amoris.* La rue était ainsi appelée et a conservé ce nom jusque dans ce siècle-ci, à cause d'un certain puits qui était ainsi baptisé. Nous avons preuve certaine de son existence en 1410. Il a subsisté jusqu'à nos jours. On l'a supprimé en octobre 1885. Il était situé dans l'angle rentrant que forment sur ce point les bâtiments de l'Hôtel-Dieu.

Sur cette place du Puits-d'Amour, à l'angle de la rue,

descendant à la rue Saint-Dominique, était une maison appelée la maison *des Trois-Têtes* (1548). Il y existait aussi une grande maison, dite d'ancienneté, la maison *de la Porte-Verte*, faisant son entrée sur la place, ayant aussi issue sur la rue de Grève et touchant d'autre part à la rue des Prêtres (Clémengis). C'était, en 1545-1589, un jeu de paume. Ces indications donnent à croire que cette maison de la Porte-Verte est celle où fut installée, en 1833, une école normale primaire, et qui porte aujourd'hui le N° 10. D'après un document de 1833, cette maison aurait, dans ce siècle-ci, été habitée pendant quelque temps par l'évêque du diocèse.

La rue Clémengis (1870) était appelée la rue *au Pèlerin*, *in vico dicto au Pèlerin* (1341), rue des Prêtres (1461-1723), rue des Petits-Saints (1760-1870). On pourrait croire à cause du nom qu'elle porte aujourd'hui, qu'une des maisons de cette rue a été habitée au XIVe siècle par Nicolas de Clamanges; il n'en est rien. Si l'on a obéi à cette idée en lui donnant cette dénomination, l'on s'est mal renseigné et il y a eu confusion de personnes. C'est Pierre de Clamanges, chanoine et maître en médecine qui, en 1394, habitait une de ces maisons. Une pièce de 1410 contient la mention suivante : « *Domum sitam in loco seu vico qui vulgariter dicitur ad Putheum amoris, quam olim inhabitavit magister Petrus de Clamengis et eam de presenti inhabitat ipse magister Petrus Pairy in artibus et medicina magister canonicus ecclesiæ sancte Trinitatis.* » Nicolas de Clamanges, bien qu'étant en 1391 bénéficiaire de la chapelle de Notre-Dame du Nouvel Œuvre fondée en l'église Saint-Etienne en 1323 par *Petrus Saxo* (Pierre le Sayne), sous-chantre, ne paraît pas avoir résidé longtemps à Châlons.

Dès le XIIIe siècle il a existé dans cette rue une maison dite *au Pèlerin... domus vocatur domus au Pèlerin* (1251), encore appelée de même en 1634.

Touchant à la maison précédente était la *Grande école*, fondée par le Chapitre de Saint-Etienne on ne sait au juste à quelle époque, vers le commencement du XIIe siècle,

disent quelques écrivains, mais qui semble avoir existé bien auparavant, probablement dès le Xe siècle; car il faut tenir compte que c'est en 789 que Charlemagne prescrivit que dans chaque monastère et dans chaque diocèse il y aurait une école où l'on enseignerait la grammaire, le chant et le calcul. On sait d'une façon certaine qu'elle existait en 1146 et qu'elle était placée sous l'autorité du Grand-Chantre ou Ecolâtre. On ne sait pas si cet établissement d'instruction eut jamais une grande importance; en tant qu'immeuble il n'en avait guère. Une déclaration de biens de 1472 le désigne ainsi : « Héritaige en manière de grange où se conviennent les enfans de ladite ville qui vont à l'escolle, tenant d'une part et faisant coin à la rue des Prestres ». En 1560 c'est « une place et masure où naguère souloit estre la grande escolle. » Cet établissement fut supprimé en 1560 lors de la création du collège Saint-Lazare.

La petite rue qui, de là, tourne à angle droit pour rejoindre la rue de Marne et aujourd'hui appelée *Clémengis* comme la précédente, était nommée rue *de la Lunette* (1427), *de la Grande école* (1521) et *des Petits-Saints* (1760). Dans cette rue était une hôtellerie dite *la Maison-au-Preel* (1374), ensuite *du Chevalet* (1472); enfin il y pendit pour enseigne *Le Cheval-Vert* (1556-1626.) Cette maison touchait par-derrière à la Pomme-d'Or.

La rue qui fait suite à celle de Clémengis, appelée *de Saint-Sauveur* depuis 1760, a porté auparavant le nom de ruelle *de la Pomme-d'Or* (1557); elle longeait en effet par-derrière cette hôtellerie. Au XVe siècle elle était souvent considérée comme une suite de la rue des Prêtres ainsi que la rue de la Verrerie qui cependant était appelée du *Four-de-Grève.* Cette suite de rues est dite en 1472 : « Rue qui vient de la Motte et fiert ès rue de Grève. »

Une autre fort petite ruelle qui n'est plus que ruelle d'aisance a porté le nom de *ruelle Roger* jusqu'en ces dernières années.

La rue de la *Petite-Juiverie* a été quelquefois désignée sous le nom de *rue de Joinville* (1472-1521).

Plus bas était la rue *des Bains à la Chèvre* (1306-1808), nommée aujourd'hui *des Sept-Moulins*. La maison du *Mortier-d'Or* en faisait le coin et immédiatement après se trouvait une maison dite *de la Coquetasse* (1582), laquelle tenait d'autre part à la maison *au Gand*. En face était « *l'hostel des Bains à la Chièvre* (1348), qui appartint à Me Ferry de Metz, conseiller du roi, membre de la Chambre de ses comptes, lequel fit d'importantes donations à diverses églises dans les dernières années du XIVe siècle. Nous trouvons dans un bail de 1462, concernant cette maison de bains et étuves, certains détails qu'il n'est pas sans intérêt de rapporter en raison des très rares renseignements que l'on peut recueillir sur les établissements de cette nature. Elle est ainsi désignée à cette époque : « Maison et Hostel des Bains à la Chièvre, tenant par-derrière à la rivière de Marne, avec les aisances et appartenances des dis bains et estuves, est assavoir : bains, chaudières, cheminons (1), landiers (2), sièges nécessaires ausdits bains et estuves, ensemble six chalits et une chayère (3) joignant à ung desdis chalitz estant en lieudit gloriette. » Cette maison appartenait en 1440 à Me Jean de Gratereuil, bailli de la comté-pairie, qui, par son testament de 1462, la laissa aux chanoines de la Trinité. A cette date les étuves n'y étaient plus, elle est dite alors : « la maison des Bains à la Chièvre où jadis souloit avoir estuves. » La maison conserva le nom pendant plusieurs siècles et la rue jusque dans le siècle présent. C'est par erreur que les plans de 1755 et 1760 et l'*Histoire de Châlons* nomment la rue de la *Chèvre-au-Buis* ; elle n'a jamais porté ce nom.

(1) Fourneaux placés de chaque côté du foyer dans les cheminées.

(2) Chenets.

(3) Chaise, siège.

Si nous remontons vers la Porte-Marne, du côté droit de la grande rue, nous entrons dans le cloître par la rue du *Vieil-Evêché*, aujourd'hui confondue avec la place Saint-Etienne. Le cloître ne se composa primitivement que de deux places voisines de l'église Cathédrale, qu'en 859 le roi Charles-le-Chauve, à la prière de l'évêque Erchanraus, donna au Chapitre ou frères de Saint-Etienne, à la condition d'y bâtir des demeures qu'ils habiteraient. Ces places étaient limitées de trois côtés par les propriétés de l'église et du quatrième par la voie publique : *que ex tribus partibus cingitur terra ipsius ecclesie et quarta parte jungitur vie publice.* C'était le terrain situé au-devant de l'Hôtel-Dieu et boutissant au flanc nord de l'église. Il s'agrandit considérablement dans la suite et fut limité dès le XIIIe siècle par les maisons de la rue de Marne, celles de la rue des Juifs, une partie de la rue des Cordeliers et par les murs de la ville. En 1255 l'évêque Pierre de Hans donna au Chapitre le droit de juridiction absolu sur le cloître et lui permit de le clore, ce qui fut approuvé par le roi Louis IX. C'est en 1261 que cette mesure reçut son exécution. On fit sortir du cloître le bailli de l'évêque et le vidame dont la demeure touchait au palais épiscopal, de sorte qu'il ne resta dans son enceinte aucun laïc sinon les francs-servants et gens du Chapitre ; il fut clos par cinq portes et forma comme une petite cité dans la ville (1). Cette clôture, devenue sans utilité dans la suite, a cependant persisté jusqu'à la Révelution ; trois portes neuves qui fermaient encore le cloître furent vendues le 31 janvier 1793.

Dans la rue du Vieil-Evêché et derrière l'hôtellerie du *Petit-Faucon*, dont nous avons parlé plus haut, était une grande maison canoniale touchant au palais épiscopal ; elle avait été achetée à Jean de Sailly, chevalier, par l'évêque

(1) Le cloître n'a jamais été entouré de fossés comme le prétend un historien de Châlons.

Conon, qui en 1268 la donna au Chapitre, *Domum sitam juxta portam domus curie nostre.* En 1472 elle est dite « tenant de long à l'hostel épiscopal et d'autre à la maison du Petit-Faulcon. » En 1779 le Petit-Séminaire, de création récente, y fut installé; mais la maison fut incendiée en partie le 1er décembre 1785 et redevint en 1786 une simple maison canoniale, le Petit-Séminaire ayant été transféré dans l'ancien couvent des Dames Ursulines. Acquise en l'an XIII par le sieur Jacquesson, elle fut réunie aux terrains voisins qui étaient dans la même main; elle est aujourd'hui comprise dans les bâtiments de l'Institution Saint-Etienne.

L'ancienne maison épiscopale ou palais de l'évêché était situé au-devant du portail ouest de la Cathédrale. On sait qu'il fut reconstruit vers 1469 par l'évêque Geoffroy Soreau, mais on ne sait pas à quelle époque remontait sa première installation. Le plus ancien document écrit que nous ayons sur cette demeure est de 1255. L'évêque Pierre de Hans dit dans un dénombrement qu'il tient du roi en plein fief, foi et hommage, « le palais épiscopal avec ses appartenances et les jardins tenant à la rivière de Marne. »

L'hôtel de l'évêché reçut à diverses époques des hôtes de distinction. En 1392, l'évêque Charles de Poitiers étant absent et au camp de Clamance, son vicaire accueillit M. de Saint-Pol et ses gens « allant en Allemagne à gens d'armes. » La réception eut lieu en grand cérémonial. M. le Vicaire alla au-devant du noble visiteur avec deux torches allumées et lui offrit du vin de Beaune.

Pendant le carême de 1393 repassèrent à Châlons M. de Saint-Pol, M. Vallerant de Renneval, plusieurs chevaliers et les frères de l'évêque Charles de Poitiers, tous venant d'Allemagne. On acheta à cette occasion un poinçon de vin « pour boire en l'hôtel de mondit seigneur. » En 1407, l'évêque reçoit M. le grand maître d'hôtel, M. le comte de Dampierre, M. de Saint-Pol et les enfants de M. le duc de

Bourgogne, M. de Nevers allant au comté de Porcien, M. de Bar et Louis de Bavière. En 1445 le roi Charles VII et toute sa cour; en 1553 la reine Catherine de Médicis, et en 1598 haute et puissante princesse Catherine de Gonzague de Clèves, duchesse de Longueville, dame de Coulemiers, ayant la garde noble de Mgr le duc de Longueville, son fils.

Il existait dans cet hôtel une chambre dite *la Chambre du Roy*. Henri IV refusa, paraît-il, l'hospitalité que ses prédécesseurs avaient toujours reçue en l'hôtel épiscopal. Dans un contrat passé le 3 février 1606, se voit la singulière méprise dans laquelle tomba l'évêque Cosme-Clausse à cette occasion. Par ce contrat, l'évêque achetait deux maisons voisines de l'évêché, vers la rue de Marne, « lesquelles maisons apportent grande incommodité audit hôtel épiscopal, mesme empêchent de beaucoup la lumière et clarté en la grand chambre communément appelée la chambre du Roy, en laquelle ledit seigneur Roy a accoustumé se loger quand il vient audict Chaalons, et d'aultant que si lesdites deux maisons estoient ostées et enlevées, ladite grand'chambre en seroit rendue de beaucoup plus claire, lumineuse, *plus seure* et plus commode pour recevoir Sa Majesté. » La vérité est que l'évêque Cosme-Clausse avait appartenu à la Ligue et que Henri IV n'aimait pas à s'abriter sous le toit d'un Ligueur.

C'est à partir du XVII[e] siècle que s'ouvrit l'ère de décadence pour le palais épiscopal. L'évêque Cosme-Clausse ne l'habitait guère, et faisait sa résidence habituelle de l'abbaye de Saint-Pierre, dont il était abbé, ce qui lui permit d'y abriter les récoltes pendant quelque temps. Son successeur rendit un peu de vie à cet hôtel, mais sous l'évêque Vialart, il fut à peu près abandonné pour la résidence de Sarry. Il reçut pourtant dans ce siècle des hôtes illustres. En 1635, le roi Louis XIII y séjourna du 13 au 19 septembre. En 1653, le roi Louis XIV l'habita du 21 au 26 octobre, et encore du 1[er] au 24 novembre de la même année,



puis en 1670, du 1er au 2 novembre. En 1671, Philippe, duc d'Orléans, frère du roi, et la princesse Charlotte-Elisabeth de Bavière, furent mariés en la chapelle de l'évêché par l'évêque Vialart, le 21 octobre. En 1680, le 7 mars, le cardinal de Bouillon présida à la cérémonie des fiançailles du grand Dauphin et de la princesse de Bavière ; le mariage fut célébré le lendemain à la cathédrale, en présence du roi, qui était l'hôte de l'évêque. Enfin, en 1681, le roi passa par Châlons et séjourna deux jours au palais épiscopal.

Une contestation, qui s'éleva en 1680, nous révèle certaine particularité. Conformément à une ancienne coutume, le roi faisait payer dans tous les lieux où il séjournait un écu d'or de la valeur de trente-cinq sols au curé de la paroisse dans laquelle se trouvait comprise la maison où il était logé, et cela pour chaque jour de son séjour en la ville, en quelque lieu qu'il eût entendu la messe. A Châlons, par exception, cette somme appartenait d'ancienneté au trésorier du chapitre et non au curé de l'église de la Trinité, qui cependant était la paroisse.

L'hiver rigoureux de 1709 causa aux constructions des dommages considérables, et en 1720 l'évêque de Noailles demanda l'autorisation de faire démolir cette antique demeure. Cette démolition ne fut faite qu'en partie : la chapelle et une portion du corps de logis principal disparurent. Lors de la Révolution, le *vieil évêché*, comme on l'appelait depuis longtemps déjà, se composait encore de bâtiments, jardins et cours, présentant au total une surface de 1,872 toises carrées. Il y avait quarante corps de logis, remises et écuries, d'anciennes caves voûtées en ogives, et un reste de l'ancien bâtiment principal, démoli en 1720, dans lequel étaient installés l'auditoire de l'officialité et les archives de l'évêché. Un petit bâtiment placé au sud, servant de logement au secrétaire de l'évêché, présentait une certaine particularité : une galerie partait du premier étage de cette construction et aboutissait au-dessus de la première chapelle du collatéral sud de la cathédrale. Cette galerie, qui

avait trente pieds de long et six de large, était construite en bois et couverte d'ardoises.

L'ancien palais épiscopal fut vendu par parties en l'an II et en l'an III. L'ensemble forme aujourd'hui l'institution Saint-Etienne.

Buirette dit, dans ses *Annales historiques*, qu'en 1720 l'évêque de Noailles fit commencer un autre palais, mais qu'il ne fut point achevé. Le plan de Varin, dressé vers 1760, indique que ce palais nouveau n'était autre que le presbytère actuel de la cathédrale, limité par la rue de Juigné, la place Saint-Etienne et les murs sud de l'abside de l'église. Cette nouvelle maison épiscopale fut, en 1790, affectée au logement du curé de l'église Saint-Etienne érigée en paroisse. On l'appelait alors le *ci-devant évêché.* Lors de la fermeture des églises, elle fut mise en vente et adjugée le 3 messidor an IV au citoyen Viette, qui peu après se trouva déchu faute de paiement. Elle ne fut point remise en vente, mais provisoirement réservée pour le logement des vétérans. Peu après, elle fut régulièrement affectée au presbytère de Saint-Etienne, ce qu'elle est encore aujourd'hui.

Nous n'avons que des données peu certaines touchant l'époque de la fondation de l'église cathédrale. Selon la tradition la plus constante et la plus uniforme, elle aurait été édifiée sur le lieu où se trouvait le collège des druides, le temple des sibylles et le Prétoire ou échevinage. Saint Alpin, vers l'an 450, y aurait fait construire une chapelle sous l'invocation de saint Vincent ; l'évêque Florent y aurait transporté son clergé, établi d'abord à l'église Saint-Pierre, et fait jeter les fondements d'une nouvelle basilique. Continuée par ses successeurs, elle aurait été achevée vers l'an 625, sous l'évêque Félix Ier, et placée sous le vocable de Saint-Etienne. Tels sont les renseignements que nous transmet l'*Histoire de Châlons* et que l'on peut admettre, quoiqu'il n'y ait aucun moyen d'en vérifier l'exactitude.

Nous savons d'une façon positive que cette première église fut incendiée en 1138. Il ne reste du monument primitif que la base de la tour nord. Aussitôt rétablie, elle fut consacrée, en 1147, par le pape Eugène III. Elle était de style roman et construite selon le plan rhénan, c'est-à-dire sans transepts, deux tours de flanc placées à la base de l'abside en tenant lieu.

Incendiée une seconde fois en 1230, elle fut reconstruite sur un plan plus vaste et dans le style ogival de l'époque. On ne conserva de l'église romane du XII[e] siècle que la tour nord qui subsiste encore ; les nefs n'avaient alors que sept travées, il n'y avait point de grand portail à proprement parler, mais un simple mur de façade précédé d'un porche, construction d'attente qui resta en l'état jusqu'en 1628. On trouve dans les archives du Chapitre une lettre du roi Charles VI, datée de 1403, autorisant une quête dans toutes les églises et paroisses du diocèse pour l'achèvement de la cathédrale ; un tronc devait être placé dans l'église au-dessous du tableau de la consécration de 1147 pour recevoir les offrandes. Il est à croire que ce tableau fut peint à cette occasion. Les transepts et portails nord et sud furent construits ou achevés à la fin du XIII[e] siècle et au début du XIV[e]. Le portail sud, dont la solidité était fort compromise, a été reconstruit de la base au faîte dans le siècle présent.

En 1520, l'évêque Gilles de Luxembourg fit élever sur la tour nord une flèche d'une très grande hauteur. Elle était en charpente, revêtue de plomb ouvragé. Le Chapitre fit les frais de la charpente et acheta par marché du 19 décembre 1519, de deux marchands d'Œuilly, 200 pièces de bois de chêne de trente pieds de longueur chacune, qui devaient être rendues au port de la cave Edolin (1), moitié au jour des Brandons (1520) et l'autre moitié au jour de la Pentecôte. Cette charpente fut construite par Pierre Par-

(1) Voyez Quartier du Collège.

pion, François Richier et Simon Marcel, maîtres charpentiers à Châlons ; ce travail devait être achevé pour le jour de Pâques 1521. Nous ne savons par qui la plomberie fut faite ; d'après les dessins de cette flèche qui nous sont restés, elle avait une certaine valeur artistique (1).

Deux travées furent ajoutées aux nefs de l'édifice en 1628, et l'on édifia en même temps le portail grec qui existe actuellement. Ces travaux, achevés en 1634, furent reçus par Claude Monnart, juré du roi ès-œuvres de maçonnerie, architecte, maçon ordinaire des bâtiments de Sa Majesté. On ne connaît point le nom de l'architecte qui dressa le plan du portail (2). Les travaux coûtèrent 32,900 livres pour la main-d'œuvre et les sculptures. Ces frais furent couverts, pour la plus grande partie, par le legs de 29,000 livres fait à cette intention en 1627 par M. Claude Geoffroy, chanoine et grand archidiacre.

Ce portail, aujourd'hui mutilé dans quelques-unes de ses parties, présentait au-dessus de la porte principale un

(1) C'est sur le clocher de l'église cathédrale et sur celui de l'église de l'abbaye de Saint-Pierre que, depuis 1417 jusqu'aux premières années du XVI[e] siècle, le conseil de ville fit placer un guetteur chargé d'observer les environs. Auparavant, un guetteur était placé sur le clocher de Saint-Alpin. En 1462, la ville. contribua pour une certaine somme à la refonte de l'une des grosses cloches qui sonnait le tocsin en cas d'alerte. Une sentence du 2 mars 1444 nous apprend que le fermier des forages de Châlons devait payer chaque année au trésorier du chapitre une somme de cinq sols, et lui délivrer « un setier du meilleur vin à broche qui se vend au détail dans le ban de l'évêque, pour et à cause de la sonnerie et pulsation de la cloche appelée le *couvre-feu*, que les sonneurs ont accoutumé de sonner à huit heures du soir depuis la Saint-Remy jusqu'au jour des brandons ».

(2) Le marché des travaux avait été passé par Pierre Hugueny et ses enfants ; Nicolas Dommanget, Cl. Doucelet et ses enfants, Ysaac Tisserand, Nicolas Gaultier, Pierre Merart et Jean Millet, maîtres maçons à Châlons.

bas-relief représentant la lapidation de saint Etienne, qui est encore très reconnaissable. Dans les deux niches du premier étage étaient : à gauche, la statue de saint Etienne en dalmatique, manipule au bras droit, palme à la main, une pierre en la main gauche ; à droite, une statue de saint Vincent, vêtu d'une tunique de diacre, livre dans le bras gauche plié, gril à la main droite, bras droit pendant. En haut, en arrière de la galerie supérieure : sur l'angle gauche, saint Mathieu assis et écrivant, un ange derrière lui ; sur l'angle droit, saint Marc, évangéliste, assis et écrivant, le lion couché à ses pieds. Aux flancs du portique du sommet : à gauche, saint Jean l'évangéliste, assis et écrivant, l'aigle près de lui ; à droite, saint Luc, également assis, le bœuf accroupi à ses pieds.

En 1668, l'église cathédrale subit un nouveau désastre. Le 19 janvier la foudre tomba sur la belle et haute flèche érigée sur la tour nord en 1520 et y mit le feu ; l'incendie atteignit les combles de l'abside, la voûte du sanctuaire s'affaissa, et les matériaux tombant sur le sol intérieur de l'église effondrèrent la voûte de la crypte ; le jeu d'orgue placé dans le transept sud fut détruit ; le feu prit une telle intensité que les cloches fondirent.

Ces graves dommages furent cependant assez rapidement réparés ; les voûtes étaient rétablies dès le mois de décembre 1668. On profita de cette circonstance pour agrandir l'édifice par l'addition d'un déambulatoire et de trois chapelles absidales qui n'existaient pas auparavant. La grande flèche ne fut pas rétablie, mais on éleva sur les deux tours deux flèches à jour, en pierres, d'égale hauteur. Elles ont vécu jusqu'en 1821, époque où elles furent reconstruites sur le même dessin ; mais, en 1859, celles-ci ayant donné quelques craintes sur leur solidité, elles furent démolies et n'ont pas été reconstruites.

L'église cathédrale possède quelques toiles estimables, notamment : un tableau de la consécration de l'église, qui est du XVe siècle ; *Saint Charles Borromée donnant la*

communion aux pestiférés de Milan, bonne copie de l'œuvre de Van-Ost. Elle possède aussi de beaux vitraux, au nombre desquels deux petits panneaux authentiques du XII[e] siècle, quelques bons échantillons du XIII[e] dans le haut fenestrage de l'abside et de très belles verrières des XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles. La rose du portail nord et la série des apôtres placée dans le triforium qui est au-dessous sont d'un magnifique coloris. Nous ne dirons rien des modernes qui sont l'œuvre de différents artistes et d'un faire assez inégal. On y voit aussi de fort belles pierres tombales gravées.

L'orgue de tribune actuel, instrument puissant et de grande valeur, a été construit par le facteur John Abbey. Le buffet, qui est monumental et de style ogival, est l'œuvre du sculpteur Ventadour; il a été exécuté sur les dessins de M. Arveuf, architecte. Cet orgue commencé en 1840 a été inauguré en 1848.

Il a existé près de l'église diverses constructions accessoires. Au nord de l'église était la salle capitulaire et le cloître primitif appelé plus tard : *le petit Cloître* (1548). — Au centre était le *cimetière du Chapitre*. Nous voyons par un procès-verbal de vente de l'an II, concernant une maison canoniale située près du portail de la cathédrale, qu'elle se compose d'un principal corps-de-logis qui a son entrée par une porte cochère, petite cour et jardin, plus un petit passage donnant *sur le cimetière des ci-devant chanoines*, acquise par le sieur Joseph Mayeur, moyennant 12,900 livres. Le nom de l'acquéreur nous aide à reconnaître exactement l'emplacement; c'était une des maisons situées devant l'Hôtel-Dieu et aboutissant au passage qui longe le bas côté nord de l'église.

En 1847, il fut question d'ouvrir sur cet emplacement une rue qui aurait fait suite à celle de la Trinité afin d'aérer l'église du côté nord. Elle existe sur un plan de 1878 sous le nom de *rue Saint-Etienne*, mais elle est restée

fermée à ses deux extrémités. — Petit-Cloître, cimetière des Chanoines, rue Saint-Etienne et emplacement de l'ancienne salle capitulaire qui servit de sacristie jusque vers 1858, font aujourd'hui partie de la place créée devant l'Hôtel-Dieu en 1888.

Sous le chevet de l'église était un jardin entouré de quelques maisons canoniales ; c'est au même lieu que se trouvaient, avant 1668, des chapelles séparées de l'église et construites, dit-on, sous Charles-le-Chauve ; on les appelait *les chapelles des Sibylles*. Il est toutefois certain qu'elles existaient sous les évêques Mancion et Létholde (893-909). Un ancien nécrologe dit à propos de ce dernier : *VII° Kalendas junii. Sepultus est in capella recenter ædificata a predecessore Mancyone in loco Sybillarum nomine.* Atteintes par l'incendie de 1668, il fallut les démolir, mais elles furent rétablies et jointes à l'église comme nous les voyons aujourd'hui.

Deux autres églises avaient été édifiées près de la Cathédrale. — L'une d'elles était assise près de la tour nord, on l'appelait l'église de la Trinité. Il y a quelques divergences sur la date exacte de sa fondation et de sa consécration. Dans un court historique qui précède un inventaire des titres de cette église, il est dit qu'elle fut fondée en l'an 1015 par Bovo, prévôt du Chapitre, et qu'elle fut dédiée en l'an 1020 par l'évêque Roger 1er. Nos historiens disent qu'elle fut fondée en l'an 1020 et consacrée en 1027 ou 1028. La seule pièce authentique que nous ayons trouvée à ce sujet est une charte où on lit que « Bovo, prévôt de l'église cathédrale, ayant fait construire un oratoire en l'honneur de la sainte Trinité, *infra claustrum juxta sancti Stephani templum*, cette fondation est approuvée. » Cette pièce est de l'évêque Roger Ier et datée de la 13e année de son épiscopat, c'est-à-dire de l'an 1020 ou 1021. Bovo y établit six chanoines et les dota.

L'église de la Trinité était à l'origine plus grande qu'elle

ne le fut dans la suite; elle touchait presque aux murs de la cathédrale. En 1256, c'est-à-dire après l'incendie de 1230, le Chapitre, pour agrandir la cathédrale que l'on reconstruisait alors sur un plan plus vaste, demanda que la ruelle qui séparait les deux églises fut supprimée et reportée plus loin en démolissant une partie de l'église de la Trinité « jusqu'à la pierre où repose l'eau bénite. » — Par lettres datées du samedi avant la fête de Saint-Pierre-aux-Liens, l'évêque Pierre de Hans autorisa cette modification.

La Trinité, qui n'était que collégiale au début, devint paroissiale en 1095 lorsqu'on y transféra, suivant un décret de l'évêque Philippe de Joinville, une paroisse dont les fidèles s'assemblaient à la cathédrale dans une chapelle dite de Saint-Barthélemy. Nous n'avons trouvé aucune trace d'une prétendue église et paroisse de Sainte-Madeleine qui, selon Buirette et autres historiens, aurait précédé celle de la Trinité. Les six chanoines placés dans cette église par Bovo, furent en 1206 portés à dix par suite de l'union faite des quatre chanoines de Saint-Nicolas-Saint-Sauveur dont nous parlerons plus loin.

La paroisse de la Trinité avait un cimetière touchant à l'église qui fut agrandi en 1591 par l'acquisition d'une maison et d'une place voisine. On enterrait aussi au cimetière de la Madeleine du Jard.

L'église fut sérieusement endommagée par l'incendie de la cathédrale en 1668. On dut refaire la charpente et la toiture, le clocher, refondre les cloches et rétablir les vitraux.

Ce monument n'offrait rien de remarquable. Le clocher refait en 1676 se composait d'un petit dôme et d'une flèche, assez semblable dans son ensemble à celui d'une église de village. Il y existait cependant, avant 1668, un vieil orgue construit en 1467 par frère Jean Caillambert, religieux cordelier de Reims. Les trois hautes baies du portail contenaient trois verrières peintes en 1465 par Jean Cadenelle, peintre-verrier à Châlons; l'une d'elles représentait saint Michel archange. Il y avait dans cette église des reliques

de saint Paul, de sainte Madeleine et de sainte Ursule. Charles Boucher, orfèvre à Châlons, avait fondu, en 1516, une image de sainte Ursule « tenant ses heures en l'une de ses mains et de l'autre une palme avec deux dards, pourquoy il lui a esté remis trois marcs et deux onces d'argent pour servir et fassonner de l'art d'orfèvrerie ladicte ymage sainte Ursule. » Enfin il a existé en l'église de la Trinité, depuis les premières années du XVe siècle et jusqu'en 1730, une confrérie de Saint-Michel et des Anges qui se solennisait le lendemain de Pâques.

Cette église avait son entrée principale sur la rue Vialart et touchait au sud à la rue de la Trinité ; supprimée pendant la Révolution, elle fut vendue avec le cimetière le 27 mars 1792 aux sieurs Persin, Legrand et Nicolas Ecoutin moyennant 5,790 livres. Cette vente était faite sous la réserve de laisser, après la démolition de l'église, un passage de douze pieds entre les constructions nouvelles et la tour de la cathédrale. Ce passage n'avait auparavant que cinq pieds, ce qui ne permettait pas aux voitures de le franchir.

Touchant aux murs de la cathédrale, en un point que faute d'indications suffisantes nous ne pouvons déterminer, était l'église collégiale *Saint-Sauveur-Saint-Nicolas*. L'histoire de Châlons de Barbat confond cette église avec celle de Saint-Nicolas-en-l'Ile avec laquelle elle n'a rien de commun ; ce sont deux églises distinctes. Celle de Saint-Sauveur-Saint-Nicolas fut fondée par l'évêque Roger III (1073-1093) et il y plaça quatre chanoines. Une charte de l'archevêque de Reims datée de 1094 confirma cette fondation ...: *ecclesiam quandam in honore Salvatoris et beatissimi Nicolai confessoris juxta ecclesiam beati protomartyris Stephani construxisse.* Vers l'an 1200 le Chapitre, ayant besoin de place pour l'agrandissement de la cathédrale, fit démolir cette église : *quod cum ecclesiam Sancti Nicholai quæ sita erat ab antiquo juxta parietes majoris*

ecclesiæ cathalaunensis, *decanus et capitulum ecclesiam suam ampliare volentes*, *dirui fecissent*. Les chanoines de Saint-Nicolas portèrent leurs plaintes à Rome, demandant que le Chapitre fût obligé de la reconstruire. L'examen de cette affaire fut confié à des arbitres, lorsque, pour donner satisfaction aux chanoines de Saint-Nicolas, le Chapitre les unit aux six chanoines de la Trinité, ce qui termina le différend.

Les deux églises dont nous venons de parler étaient sous la dépendance et la juridiction du Chapitre de Saint-Etienne, ainsi que le prouve la bulle du pape Paschal II datée de 1107 confirmant le Chapitre dans les biens qu'il possédait alors.

La plupart des rues du Cloître ne portaient pas de nom; les maisons étaient habituellement désignées par le nom du chanoine occupant, d'autres par leur usage ou par l'indication du service auquel elles appartenaient. Il y avait la maison *des Petites matines* (1427), la maison *des Enfants de chœur* (1546), la maison du *Maître des enfants de chœur* « boutant par-derrière aux rempars de la ville » (1564), qui paraît correspondre aux maisons Nos 3 et 5 de la rue de Choiseul et dans lesquelles on rétablit, vers 1832, la maîtrise de la cathédrale. Elle a changé de lieu plusieurs fois depuis.

Il y avait aussi *les prisons du Chapitre* (1542-1593), nous ne savons exactement en quel lieu. La *Maison du four*, la *Boucherie* et la *Tuerie*, qui semblait avoir occupé l'emplacement compris entre la ruelle Imare et la rue des Cordeliers.

En 1461, la boucherie du Chapitre, dite aussi *la petite Boucherie*, est située « en la closture du cloistre au-devant de la trappe du cimetière des Cordeliers, tenant aux maisons, cour et jardinage de la tuerie de ladite boucherie, d'autre à une rue par où l'on va desdits Cordeliers au jard et à la cour aux béguines, faisant son entrée sur la

rue de la Juifrie (des Juifs). (1) » La ruelle Imare semble avoir porté le nom de *ruelle du Four* (1401) ou rue *par où l'on va à la petite boucherie* (1494), ruelle de *la Boucherie du Chapitre* (1511). La rue actuelle du Cloître semble avoir été désignée quelquefois sous le nom de *rue des Vicaires*, *Vicus vicariorum* (1353). C'est sous la Restauration que les rues avoisinant la cathédrale reçurent les noms de rue et impasse *de la Trinité* en souvenir de l'église qui avait existé sur ce point, de *rue Imare*, en souvenir du cardinal Imare, né à Châlons et mort à Cluny vers 1164, et enfin les noms de Vialart, de Noailles, de Choiseul et de Juigné, en souvenir des évêques qui ont occupé le siège de Châlons du milieu du XVIIe siècle aux approches de la Révolution. Elles portaient ces noms dès 1826.

Dans la rue du Cloître se trouve l'hôtel actuel de l'évêché, ancienne maison canoniale qui, le 6 prairial an II, fut vendue comme bien national à M. Claude Dubois de Chanterenne, ci-devant chanoine, qui l'occupait. Elle passa ensuite aux mains de divers propriétaires et fut acquise par le Département en 1825. A côté, et faisant le coin de la rue de la Trinité, était un bâtiment composé de remises, écuries, cour et trois greniers superposés, propres à recevoir des grains ; il appartenait au Chapitre et était appelé *la Réserve*. C'était là en effet que le Chapitre emmagasinait ses revenus en grains. En 1790, on y plaça de l'avoine pour les troupes. Mise en vente le 30 juillet 1791, la Réserve fut adjugée au citoyen Jean-Charles Morel, « ci-devant seigneur de Vitry-la-Ville », moyennant 11,600 livres. Elle devint ensuite, nous ne savons comment, la propriété des hôpitaux qui la mirent en vente en 1808; elle

(1) Le droit de boucherie au cloitre fut contesté plusieurs fois au Chapitre. Un arrêt du parlement du 25 juin 1378 le confirma dans ce droit. Une déclaration de biens de 1472 mentionne que le Chapitre avait alors quatre étaux au cloitre et une maison où logeaient les bouchers.

ne fut pas adjugée, mais l'Etat en fit l'acquisition en 1839 et l'on y installa pendant un certain temps une école primaire tenue par les frères de la Doctrine ; enfin elle fut réunie à la maison de l'évêché. C'était sa destination normale.

Nous n'avons plus à signaler dans le quartier du Cloître, au point de vue des voies de communication, que le *boulevard Saint-Etienne*, qui s'étend de la Porte-Marne à celle du Jard et créé au commencement de ce siècle sur l'emplacement des anciennes fortifications ; et aussi une portion de rue ouverte en 1884, qui permet de communiquer directement de la place Saint-Etienne au boulevard. Cette ouverture, déjà projetée dans un plan d'alignement de 1847, devait recevoir le nom de rue de Prilly, qui depuis a été donné à une rue voisine. Cette très courte rue est considérée comme une branche de la rue de Choiseul.

Citons encore, comme création récente, *l'Ecole normale de filles*, dont l'entrée se trouve sur le boulevard Saint-Etienne, sur l'alignement des murs de clôture de la ville, bien que les bâtiments soient établis sur un terrain dépendant de la promenade du Jard. Cette école a été construite en 1880-81.



La rue de Marne. le Cloître, les Cordeliers, le Jard en 1580.

86

n
l'
te
le

a'
b
ce
l'
p
d
o
1
é
c

d
F
b
d
e

CHAPITRE V.

LES RUES DES JUIFS, — HERBILLON, — LOCHET, — DES CORDELIERS, — LE JARD.

En dehors du Cloître proprement dit, il existe deux rues adjacentes prenant naissance au côté droit de la rue de Marne et aboutissant à la rue des Cordeliers.

C'est d'abord la *rue des Juifs*, jadis appelée *de la Juirie* ou *Juifrie... in Vicus Judee* (1379), et aussi *ruelle Chermoye*, *Ruella de Chermoye nuncupatam la Juerie* (1367.) Ce nom indique qu'au moyen-âge les maisons de cette rue étaient habitées par des israélites. Considérés comme hommes de corps ou serfs du seigneur du lieu, il était d'usage commun de les obliger à habiter un lieu déterminé. On ne trouve point de renseignements authentiques sur le séjour des israélites à Châlons, sauf un seul qui nous apprend qu'expulsés sous Philippe-le-Bel, l'évêque revendiqua, comme bien de main-morte, la propriété de leur cimetière situé rue du Collège. L'histoire de Châlons dit bien, çà et là, quelque chose touchant les Juifs, mais nous n'y ajoutons qu'une foi médiocre.

Dans cette rue des Juifs, était une maison où pendait pour enseigne *à la petite Couronne*, *ad parvam Coronam ;* elle touchait d'une part à la *grande Couronne*, *ad magnam Coronam* et d'autre part à la *maison au Cerf*, *ad Cervum* (1379-1470). La maison de la petite Couronne conserva ce nom jusqu'en l'an III. Elle porte aujourd'hui le numéro 10 bis de la rue.

Au-delà était la maison *au Cygne* (1269-1559), et à côté la maison *des vieilles voûtes du doyen*, qui touchait à la *ruelle de la Boucherie* (Imare), *Domum qui dicitur vetus vouta decani contiguam portæ claustri dicti Capituli* (1269); et une autre encore, appartenant au Chapitre, appelée la *maison de la Juifferie* (1618).

Du côté gauche de la rue, en face de la ruelle du Four (Imare), était une sortie de *la grande Boucherie* dont l'entrée principale était rue Herbillon ; elle y avait « issue, descente et degrés du costé du cloistre (1386). » Enfin, à l'extrémité de la rue, près des Cordeliers, était une maison où pendait pour enseigne *à la Crosse devant Sainte-Barbe* (1618).

L'autre rue, parallèle à la rue des Juifs, est la rue *Herbillon*, dite jadis *de la Veslerie*, *Verlerie*, *de la grande Boucherie* et *de la Boucherie* (1327-1868). La boucherie du ban de l'évêque y était installée depuis une époque fort reculée, très probablement dès le jour où il fut seigneur temporel de la ville de Châlons. On en trouve traces authentiques dès le XIIe siècle, plus nombreuses encore au XIIIe : *Domum sitam in maceria* (1247). La boucherie était située vers le centre de la rue, à droite, dans un bâtiment qui aboutissait à la rue des Juifs où il y avait une sortie. Il y existait dix étaux en 1392. L'un d'eux avait été donné à la maladrerie de Saint-Jacques antérieurement à l'an 1386. En temps de peste, les bouchers ne devaient point souffrir que les acheteurs touchassent la viande avec la main ; ils devaient désigner les morceaux qu'ils désiraient à l'aide d'une baguette blanche que les bouchers devaient avoir sur les étaux (1516).

Lorsque l'évêque eut cédé, moyennant finances, à la municipalité ses droits régaliens, celle-ci continua de louer les étaux aux bouchers de la ville. En 1578, elle les donnait à bail à Noël Leprince, marchand boucher, moyennant 26 écus par an, à charge de les entretenir en bon état et de les

louer à ses compagnons bouchers à prix raisonnable. Cette coutume fut suivie jusqu'à la Révolution ; mais un document de l'an II nous apprend que les bâtiments de la boucherie avaient alors changé de destination : ils servaient à loger les chevaux de passage. Il en fut de même depuis cette époque ; l'ancienne boucherie fut en outre affectée au logement des étalons de l'Etat, à une remise à pompes et au fourneau économique. Elle porte aujourd'hui le numéro 12 de la rue.

Il a existé dans cette rue quelques enseignes qu'il nous faut citer. La plus ancienne semble être l'*Ostel des trois Pucelles* (1349-1583), « sise en la rue de la Boucherie, vulgairement appelée la Veslerie, touchant à une ruelle allant à la rivière. » Une maison où pendait pour enseigne *les trois Poissons* (1578). Une autre appelée d'ancienneté la *maison l'Ymagier* (1572). La maison de *la Croix-d'Or* (1628). Une autre dite *à la Morte-paye* (1611). L'enseigne *au Rabot* (1583-1615). Une enseigne moderne était celle du *Beau-Séjour*, hôtellerie qui était établie dans la maison N° 14 (1823-1875).

Une des maisons de la rue appartenant au Chapitre, située au-devant de la grande Boucherie, était en 1464, tenue à bail à vie par « Dam^elle^ Jehanne Lesguisé, veuve de Guillaume Molé, de Troyes, comme tutrice et ayant la garde, et gouvernement de Guillaume, Jehan et Jacquette, enfants d'elle et dudit défunt » (1).

Au N° 18, est une maison qui a appartenu, dit-on, à Pierre Lochet, général de brigade, tué à Eylau en 1807. En 1820 elle appartenait encore à ses enfants et petits-enfants : elle fut alors vendue à un sieur Millon. On y voit à l'intérieur quelques statuettes en bois d'un travail assez primitif. Elles représentent toutes un suisse avec épée en

(1) De la famille Molé de Champlatreux. Ce renseignement pourrait peut être servir à déterminer l'attribution du vitrail dit de Saint-Etienne, qui existe à la cathédrale.

verrouil, hallebarde dans la main droite, poing sur la hanche, justaucorps à brandebourgs et larges parements, tricorne et plumet. Au bas de l'une d'elles on lit ce distique dont nous respectons l'orthographe :

« S'il se commet quelqu'incartade
Ayez recours a mon allebarde. »

Ces statuettes datent de la deuxième moitié du 18e siècle.

Il existe dans cette rue quelques ruelles transversales, qui jadis aboutissaient à la rivière de Nau, et qui depuis 1862 débouchent ou ont débouché sur la rue Lochet.

C'est d'abord, en partant de la rue de Marne, à gauche, la *ruelle des Bains*. La maison N° 5, touchant à cette ruelle, est, dit-on, celle qu'habita dans son enfance le général Herbillon, né à Châlons en 1794, décédé en 1866, en mémoire duquel la rue des Boucheries a pris le nom de *rue Herbillon* depuis l'époque de son décès.

Plus loin, entre les maisons N° 7 et 9, est la *ruelle des Tanneurs*, qui est aujourd'hui fermée par une porte inaccessible au public. Enfin, la *ruelle de Nau*, entre les maisons 11 et 13, fermée aussi comme la précédente. C'était autrefois de simples ruelles d'aisance, servant surtout à conduire les eaux à la rivière.

Du côté droit, en face de la ruelle précédente, entre les maisons 14 et 16, est une autre ruelle communiquant à la rue des Juifs ; elle a été appelée dans ce siècle-ci *ruelle fermée*. Elle l'est en effet.

Plus haut, dans l'axe même du pont de Nau, est une voie nouvelle créée sur le cours même de la rivière qui a été recouvert et voûté. Elle a porté le nom de *rue Neuve* pendant quelques années, et a pris officiellement le nom de *rue Lochet* en 1870 ; sa direction est parallèle à celle de la rue Herbillon, mais elle se prolonge jusqu'au boulevard du Jard. Elle a été créée en 1861-1862.

Vers le milieu de cette rue nouvelle, dans l'axe des rues des Cordeliers et des Poissonniers qui lui font suite, est un pont aujourd'hui enclavé dans les voûtes de la couverture du canal et qui n'est plus visible. L'*Histoire de la ville* nous dit que c'est le premier pont en pierre qui fut construit à Châlons, qu'il fut édifié par les juifs pour faciliter les communications entre la cité et le faubourg du Marché, habité par des marchands juifs et des bouchers, et que pour cette cause il porta le nom de *pont des Juifs*, jusque dans le cours du XIII[e] siècle, où il prit le nom de *pont des Cordeliers*. Nous ne savons jusqu'à quel point ce qui précède est exact ; d'une part nous ne voyons pas qu'à aucune époque le faubourg du Marché ait été plutôt habité par des juifs ou des bouchers que par d'autres ; les juifs avaient leur quartier qui a conservé leur nom ; d'autre part il n'existe à notre connaissance aucun document antérieur à 1248 où il soit fait mention de ce pont, et l'on ne sait au vrai le nom qu'il portait. En 1248, on l'appelait le pont des Cordeliers, *pontem Cordelariorum*, et aussi *Pontem fratrum minorum* (1368). Dans aucune pièce il n'est dit : pont jadis ou anciennement appelé le pont des Juifs, formule fréquemment employée pour les lieux qui avaient changé de nom ; ce qui rend très douteux le dire de l'*Histoire*.

Il n'y eut jamais de maisons établies sur ce pont, contrairement à ce qui avait lieu pour la plupart des autres ponts de la ville.

De ce point jusqu'au Château-du-Marché il a existé, dès une époque fort ancienne, sinon un quai, du moins un chemin longeant la rive gauche du Nau. En 1543, l'évêque de Châlons permit à Claude Ladvocat, mégissier, « d'édifier une maison ou autre édifice sur estoz fichez en la rivière de Marne, au-dessus du pont des Cordeliers, du costé dudit couvent, à prendre du pont en contre montant la rivière, de 60 pieds de long et 24 de large, tenant au chemin par où l'on va dudit pont au Chasteau-du-Marché, lequel chemin demeurera de telle largeur qu'il est à présent pour y passer

et aller à pied et à cheval, et en sorte que sur ladite rivière la navigation n'en soit empeschée ». Un plan du siècle dernier nomme ce chemin *quai des Billettes*. On l'appela *quai des Cordeliers* jusqu'au jour où il fut compris dans la rue Lochet.

Ce quai avait été régularisé et élargi de 1820 à 1826, et il était question, dès cette époque, de le prolonger jusqu'à la rue de Marne pour aboutir dans l'axe du quai des Arts, ce qui eût formé sur la rive gauche du canal une voie traversant la ville du boulevard du Jard au pont des Mariniers. Le projet en fut dressé en 1840 ; il était simple : il suffisait de rescinder les quelques maisons qui, de la rue des Cordeliers à la rue de Marne, aboutissaient à la rivière, et le canal eût subsisté. Mais au nombre des maisons à supprimer était celle d'une personne influente qui ne manqua pas de bonnes raisons pour faire modifier le projet. Malgré les avantages que présente la nouvelle rue, on peut lui reprocher de n'avoir pas d'issue régulière et d'aboutir au parapet du pont de Nau au lieu de s'ouvrir en face du quai des Arts.

Il existe dans cette rue *la Synagogue*, petit monument de style arabe récemment élevé, et dont l'inauguration a eu lieu en septembre 1875. En face se trouve le *temple protestant*, avec façade de style gothique, construit en 1879-80, et enfin la *Caisse d'Epargne*, installée dans le bâtiment jadis appelé *le Château-du-Marché*. Ce petit bâtiment est assis sur un pont et porte à l'extérieur la date de 1602. Il comporte une tourelle centrale coiffée, postée sur un riche encorbellement, reposant à son tour sur l'avant de la pile qui sépare les deux arches d'ouverture. Cette construction, reste d'une ancienne fortification, a été, en 1869-70, intelligemment restaurée, agrandie et adaptée au nouvel usage auquel on l'a affectée. La façade intérieure présente de très bonnes lignes d'architecture.

Nous ne savons pas le nom que portait la rue des Cordeliers au début du XIIIe siècle. On l'appelait, en 1261 « *rue*

qui conduit aux Frères Mineurs », *vicum qui ducit ad fratres minores*, et aussi rue des *Neuves-Cordelles* (1277), rue du *Pont-des-Cordeliers* (1592), et enfin rue *des Cordeliers* (1633 à nos jours). Cependant on donnait quelquefois à la partie comprise entre la rue Herbillon et celle du Cloître le nom de *rue de la Petite-Boucherie*, c'est-à-dire de la Boucherie-du-Chapitre.

Il n'a existé que peu d'enseignes dans cette rue : près du pont était celle de *la Plume au Vent* (1521-1609), et, faisant le coin de la rue des Juifs : l'*Image Saint-François* (1678).

Cordeliers. — A gauche, en montant la rue, était, sur un vaste emplacement s'étendant jusqu'aux remparts de la ville, le couvent et cimetière des Cordeliers. On ne connaît pas au juste la date de l'établissement de ces religieux à Châlons. L'histoire locale la fixe tantôt à 1222, tantôt à 1224, selon les auteurs ; dom François donne même comme probable l'année 1250 ; en cela il se trompe, attendu que le légat Eudes de Chateauroux, qui en mars 1245 ordonna par décret la division de la paroisse Notre-Dame en cinq parts, commet le curé de Saint-Jean et le gardien des Frères mineurs pour en suivre l'exécution. Les Cordeliers étaient donc à Châlons avant 1245.

L'histoire ajoute que les Cordeliers prirent la place d'une communauté de Béguines qui, avant eux, existait sur le lieu où ils furent installés ; que les Béguines avaient été réunies en communauté après l'expulsion des juifs par saint Alpin en 430, qu'on leur donna la synagogue et ses dépendances, et que la synagogue aurait été convertie en une chapelle dédiée à sainte Barbe.

Ces renseignements, reproduits par divers historiens, ne nous paraissent pas mériter beaucoup de crédit, car ils sont puisés dans Pierre Garnier, le plus suspect et le moins digne de foi des auteurs. L'établissement des Béguines à Châlons est véritable, mais à une époque qu'il n'est pas possible de déterminer et assurément postérieure de beau-

coup à l'an 430. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, le mieux est assurément de dire que l'on ne sait rien.

Le couvent des Cordeliers aurait, dit-on, été construit dès leur arrivée à Châlons (1222 ou 1224). Cette date paraît inexacte, car nous savons, ce qui n'a pas encore été dit, qu'ils furent d'abord établis hors la ville, au-delà du Jard, entre le chemin de Forêt et le Poncelet-du-Mau, en un lieu appartenant à l'évêque, qui depuis fut toujours désigné sous le nom de *Vieux-Cordeliers* ou *Vieilles-Cordelles : Veterum domum fratrum minorum* (1261). « Maison et jardin près et hors Chaalons, en lieudit *aux Vielz-Cordelles*, près du fossé qui va choir en Mau » (1472). « Jardin proche la grande allée du Jard, en lieudit les *Vieilles-Cordelles* » (1641). Ils durent rester là quelques années, et nous savons d'une façon certaine que plusieurs bâtiments du couvent définitif furent construits des deniers de Michel le Papelard, bourgeois de Châlons, décédé en 1258. Sa pierre tombale, jadis placée dans la salle du chapitre des Cordeliers et aujourd'hui dans l'église cathédrale, nous dit en effet que des biens dudit Michel et de sa femme « fut faite la chapelle, les dortoirs, les enfermeries et la cuisine ». En 1277, le nouveau couvent était appelé les *Neuves-Cordelles*.

Ainsi que les autres ordres mendiants établis à Châlons, les Cordeliers avaient dans l'enceinte de leur couvent un cimetière où plusieurs personnes notables se firent inhumer. L'*Histoire de Châlons* nous dit à ce propos « que, lorsque la synagogue fut donnée aux Béguines, elles y transportèrent le troisième saint sépulcre qui avait été placé au cimetière du Jard, consacré par saint Memmie sous le nom de sainte Madeleine du Jard, et que ce sépulcre, renfermé ensuite dans l'église des Cordeliers, y fut conservé ». Une pièce authentique démontre que ce sépulcre des Cordeliers ne datait ni du temps de saint Memmie, ni même du XIIIe siècle, époque du remplacement des Béguines par les Cordeliers, mais seulement du XVIe siècle, et qu'il n'en existait point auparavant. Voici ce que dit en effet un

contrat du 10 novembre 1535 : « Nicolas de Besançon, natif de Vitry-en-Perthois, estant de présent à Chaalons ; disant que comme il eut vouloir et intention d'entrer en religion pour le salut de son âme en l'ordre de Saint-François au couvent des frères Cordeliers de Chaalons, et avant qu'il ait prins l'habit d'icelle religion ne faict aulcune profession, a faict et disposé des biens que Dieu lui a prestés en ce monde en la manière qui s'ensuit : assavoir qu'il veult et ordonne estre faict, construit et eddifié au jardin tenant à l'église desdis Cordeliers, en lieu le plus convenable que possible sera, *ung mont de calvaire avec ung sépulchre au pourtraict à semblance à cellui de Jhérusalem*, où nostre saulveur et rédempteur Jhésus-Crist receut mort et passion et où il ressuscita ; et pour ce faire, a ledict de Besançon ordonné dès à présent tous ses biens, meubles et héritaiges estre venduz et adjugez à qui plus, et les deniers en proceddans estre employez à la perfection dudit ouvrage ; et le reste, s'aulcun reste y en a, ledit de Besançon l'a donné et donne audit couvent des Cordeliers de Chaalons pour subvenir à leurs affaires » (1).

On n'ouvrait la porte principale du couvent que dans les grandes circonstances ; les entrées et sorties usuelles se faisaient par une trappe. Nous voyons dans quelques baux du XVIe siècle des maisons désignées comme situées près ou au-devant de la trappe du couvent des Cordeliers.

Ce couvent, très vaste pour sa population qui ne fut jamais supérieure à douze religieux et trois novices, fut réduit à certaines époques pour l'installation de divers services publics. En 1620, les religieux vendirent à la ville un jardin situé à l'angle du quai, près du pont, et mesurant 70 pieds de long sur 50 de large pour y établir une hâlle au poisson. Cette halle, construite en 1629, exista jusqu'à la Révolution sous le nom de *Harangerie*. Dès l'an 1737, il fut question d'aménager une partie du couvent pour le ca-

(1) Minutes de Pasquet, notaire à Châlons. Reg. de 1535.

sernement d'un bataillon de gardes du corps ; ce projet n'eut pas de suite immédiate, mais, en 1789, une fraction importante de la compagnie de Villeroi y était établie.

Un document de 1791 nous fait connaître qu'alors le couvent des Cordeliers était ainsi composé : « Maison conventuelle des Cordeliers, composée de deux parties : la première, qui comprend les lieux claustraux et l'église ; la deuxième, qui comprend les écuries, un corps de logis et une grande cour loués à la ville pour le service des gardes du corps du roi. La surface totale de l'établissement est de 1,822 toises, soit 11 danrées 22 perches et 4 verges. Il y a treize cellules et deux cuisines. Tous les bâtiments sont très anciens.

« L'église, qui forme l'aile nord du monastère, est très considérable ; elle occupe, avec un collatéral, une surface de 258 toises (980 mètres). Elle est construite en pierre et craie, mais elle n'est pas voûtée et seulement plafonnée en bois. Le maître-autel est en bois ; il a treize pieds de long, y compris deux piédestaux aux extrémités, qui reçoivent deux figures : une de la Vierge et une de l'ange Gabriel. Ces figures sont en bois (1).

« Il y a un très beau jubé au-devant de l'entrée du chœur, construit en bois de chêne. Deux autels l'accompagnent. Il y a un troisième autel dans le collatéral. Le tout est orné de douze belles figures et d'un Christ de grandeur naturelle, fait pour mériter l'attention des connaisseurs. Ces ouvrages ont été faits d'après les dessins d'un bon maître (2).

« Vers le portail est une tribune avec un buffet d'orgues ; l'une et l'autre proviennent des mêmes artistes qui ont fait le jubé et ses autels ; ils sont d'une belle exécution.

(1) Ce maitre-autel et les statues qui l'ornaient avaient été construits en 1618 par Pierre Jacquin, sculpteur et peintre, originaire de Neufchâteau.

(2) C'était évidemment là le sépulcre du XVIe siècle dont nous avons parlé plus haut.

« L'orgue, composé d'un grand orgue et d'un positif, comprend vingt-quatre jeux. Il a été fait, dit-on, par le même facteur que celui de l'église Notre-Dame (1).

« Dans le chœur il y a soixante-seize stalles, tant hautes que basses, mais toutes très anciennes, ainsi que le lambris qui sert de dosseret aux stalles hautes.

« Au-dessus du chœur est un clocher en bois couvert de plomb et d'ardoises.

« Entre l'église et les bâtiments est un cloître ou promenoir couvert, au milieu duquel est un jardin qui est défendu par une grille de fer forgé pesant au moins 5,400 livres.

« Le bâtiment, servant de logement à plusieurs officiers des gardes du corps, comporte neuf pièces. Au fond de la cour est une écurie pouvant contenir au moins cent chevaux, plus une forge-écurie pour huit chevaux. Ces derniers bâtiments sont neufs. La cour est terminée au couchant par des bâtiments qui appartiennent au cy-devant chapitre de la cathédrale. »

Le tout mis en vente fut adjugé le 10 mars 1791, au citoyen Pierre Lochet, marchand drapier à Châlons, moyennant 33,000 livres.

Cette vente ne termine pas l'historique du couvent des Cordeliers, qui a une suite dans ce siècle-ci.

Dès 1817, il fut question de rétablir à Châlons un grand séminaire, bien que l'ancien diocèse fît alors partie de celui de Meaux. Il fut projeté d'aménager pour cet usage l'ancienne abbaye de Saint-Memmie. Ce projet ne reçut pas de solution. En 1825, le diocèse de Châlons ayant été rétabli, on proposa pour l'établissement d'un grand séminaire l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers, dont plusieurs bâtiments subsistaient encore. L'Etat racheta le 27 juillet 1825, moyennant 37,000 livres, au sieur Viet, qui l'avait acquis du sieur Lochet et qui y avait établi une

(1) Jean de Villers (1636-1665). Cet orgue fut vendu en 1790 à la paroisse de Juvigny, où il est encore.

entreprise de voitures publiques, « les bâtiments et dépendances provenant du couvent des Cordeliers, limités à l'est et à l'ouest par divers, au sud par le boulevard du Jard et au nord par la rue des Cordeliers, se composant d'un corps principal d'habitation appelé le pavillon des Cordeliers, écuries, vaste grange, bergerie, étables, remises, chambre à four, cour, jardin dans l'enceinte de ces bâtiments. »

Un projet fut dressé pour l'établissement de constructions nouvelles appropriées ; l'entrée du séminaire devait être sur le boulevard, chapelle au fond, préaux et jardins longeant le quai des Cordeliers. Le devis s'élevait à 250,000 fr. Un autre projet, plus complet, atteignait le chiffre de 450,000 francs. Tous deux furent rejetés. Un troisième projet réduisait la dépense à 105,000 francs, en conservant d'anciens bâtiments. Pendant que ces divers projets étaient étudiés, les locaux, provisoirement remis en état, furent occupés par le séminaire ; mais, au mois de mai 1827, M. Mosnier, architecte, rendit compte qu'à côté d'un bâtiment qui s'était écroulé pendant l'hiver précédent, il en était un autre menacé d'une ruine imminente ; il fut évacué sur le champ par les treize séminaristes qui l'occupaient et qui furent abrités à l'évêché ; enfin les projets de restauration et de reconstruction ayant été jugés trop onéreux, il fut pris d'autres dispositions. Une décision du 30 juillet 1828 approuva l'affectation au grand séminaire de l'ancien couvent de Sainte-Marie, qui était alors occupé en partie par le quartier général de la deuxième division militaire. Cet établissement fut mis à la disposition de l'autorité diocésaine en avril 1829.

Quant au couvent des Cordeliers, l'Etat le revendit encore une fois, pour la plus grande partie à la ville, qui devait y établir des écuries destinées aux chevaux de troupes de passage.

Il ne reste du couvent qu'une porte en pierre, sans grand caractère, et dont les sculptures sont fort affaiblies, située entre les maisons n°s 11 et 13 de la rue.

Touchant aux murs ouest du couvent des Cordeliers était un groupe de maisons s'étendant jusqu'à la rue de Prilly — la rue actuelle du Jard n'existait pas. Au milieu de ces maisons étaient deux cours publiques appelées, l'une *la cour aux Béguines* (1472-1771), l'autre lui faisant suite, *la cour du Franc-Mûrier* (1472-1639), appelée aussi *la cour Jacques-Regnault* (1584), où se trouvait un établissement dit *le Jeu-de-Paume du Jard* (1578-1771). On confondait quelquefois ces deux cours sous le même nom. Les maisons qui les entouraient appartenaient au Chapitre de la cathédrale. Une déclaration de biens de 1472 les désigne ainsi : « Cours, maisons et jardin appelés la cour aux Béguines et du Franc-Meurier en laquelle y a plusieurs louages par bas, et par hault sont les greniers où l'on met une partie des grains du chapitre, tenant d'une part aux frères Mineurs et d'autre à la maison de la Harpe. » Il y avait dans cette cour treize logements désignés par un numéro. La première et deuxième maisons étaient dites *la maison du Chapeau-Rouge* (1589-1652), qui porta dans la suite (XVIII[e] siècle) l'enseigne : *A la Belle-Armée*. En 1771, la plupart des maisons de la cour aux Béguines et du Jeu-de-Paume furent abattues pour l'ouverture de la rue du Jard, qui devait aboutir à la nouvelle porte ou porte actuelle. Il ne resta de ces cours que deux impasses dites de Sainte-Anne et de Sainte-Claire. Cette dernière subsiste seule aujourd'hui. Elle a son entrée sous une ouverture voûtée qui se trouve après la maison n° 21 de la rue. On l'a nommée ainsi dans le siècle présent en souvenir de la tentative faite sur la ville par les Anglais le 12 août 1429, jour de la fête de Sainte-Claire, et victorieusement repoussée par Eustache de Conflans. Une procession avait lieu autrefois ce jour-là, de l'église cathédrale à celle des Cordeliers, pour rappeler cette victoire.

Parmi les anciennes maisons de la cour aux Béguines qui ont subsisté après l'ouverture de la rue du Jard était un bâtiment dit l'*ancienne réserve du Chapitre*, qui fut

vendu comme bien national le 9 janvier 1791, moyennant 4,075 livres, à un sieur Pierre Langlois. Ce bâtiment est dit alors rue du Jard, tenant à la cour et cimetière des Cordeliers.

La *rue de Prilly* actuelle, à laquelle on a donné ce nom en mémoire du plus digne et du plus charitable des évêques qui aient illustré le siège de Châlons (1824-1860), s'est très longtemps appelée *rue de la Harpe* (1472-1868), à cause d'une hôtellerie composée « d'un corps de logis, cour, cave, grenier, colombier, sis lez les cours aux Béguines et Franc-Meurier, appelée d'ancienneté *la maison de la Harpe* (1565) ». Cette rue aboutissait à l'ancienne porte du Jard.

Enfin, de la porte du Jard actuelle à la place du Château-du-Marché règne une voie appelée *le boulevard du Jard*, créée au commencement de ce siècle sur l'emplacement des anciennes fortifications.

Le Jard. — *Le Jard*, disent certains manuscrits, aurait été autrefois le jardin de l'évêque. Jardin est peut-être beaucoup dire. Le terrain lui appartenait il est vrai, mais par sa situation et sa nature il n'avait jadis rien de commun avec un jardin. C'était une prairie basse et souvent inondée, plantée çà et là de saules, essence qui convenait très bien à ce terrain humide, et qui en formaient alors tout l'ornement.

L'*Histoire de Châlons* nous apprend que c'est dans le Jard qu'en juin 1147, saint Bernard réunit les croisés avant leur départ pour la terre sainte, et qu'il les harangua du haut d'une chaire en pierre qui avait été élevée pour la circonstance. Cette chaire subsista jusqu'en 1681, époque où l'intendant de Champagne Hue de Miromesnil la fit enlever.

Le plus ancien document authentique que nous ayons trouvé où il soit question du Jard, est de 1227. On y cite une maison située vers le Jard : *Domus sita est versus Gardum*.

Dans le XVe siècle, ce lieu était devenu une promenade publique. Le roi Charles VII étant à Châlons en 1445, y venait souvent le soir avec sa cour pour « s'esbattre et prendre le frais ». C'est à cause du caractère public de cette promenade que le conseil de ville en disputa plus d'une fois la propriété à l'évêque. En cette même année 1445, « accord fut fait à Mgr Guillaume Le Tur, évesque, pour certain procès qu'il avait commencé contre la ville à cause des saulx du Jard, et demeurent par ledit accord tous les saulx d'entour le Jard à la ville. »

Avant les premières années du XVIe siècle, époque où fut ouvert le canal qui alimente les cours d'eaux de la ville, le Jard n'était point limité de ce côté, et plusieurs terrains situés au-delà en étaient considérés comme des dépendances. L'évêque en avait très anciennement donné une partie au vidame, qui était dite *le Pré-le-Vidame;* le bailli de la comté-pairie avait droit, par don de l'évêque, à la récolte d'un pré dit pour cette cause *le Pré-le-Bailli.* Une autre partie sur laquelle les allées de Forêt furent établies était appelée *les Usages de la Ville*, puis à gauche, au-devant du bastion de Vaubécourt, étaient *les Vieilles-Cordelles* et *le Pré-aux-Bœufs.* Enfin, dans le Jard même longeant les murs de la ville, depuis la porte du Jard jusqu'au pont du Château-du-Marché, existait, de très grande ancienneté, *le cimetière du Jard* ou *de la Madeleine du Jard.*

On ne sait à quelle époque ce cimetière fut établi. L'*Histoire de Châlons* l'attribue à saint Memmie. Ce qui est certain, c'est que c'était le lieu de sépulture de la paroisse Saint-Barthélemy et ensuite de celle de la Trinité au XIe siècle. Il y existait une chapelle fondée. La fabrique de la Trinité avait d'ancienneté le droit de faire quêter dans cette chapelle le jour de Sainte-Madeleine, ainsi qu'on le voit par une sentence de l'officialité du 28 juillet 1598. La fabrique affermait également la récolte des noyers plantés dans ce cimetière, affirmant ainsi son droit absolu de pro-

priété. En 1598, le chapelain de la Madeleine s'étant plaint au conseil de ville que dans les derniers troubles sa chapelle avait été fort maltraitée, la ville décida qu'elle serait réparée et remise en état pour y faire le service accoutumé. En 1629, cette chapelle fut transférée en l'église de la Trinité. Les sépultures et tombes les plus récentes furent transportées en 1645 dans le cimetière qui entourait cette église, et enfin, en 1670, le cimetière de la Madeleine fut définitivement supprimé et des arbres furent plantés sur son emplacement (1). On a récemment trouvé dans ce terrain, lorsque l'on a établi la ligne télégraphique souterraine (1880), des ossements et des monnaies de diverses époques.

Le *Pré-le-Vidame* touchait à la rivière de Marne ; il fut

(1) Nous trouvons dans les comptes de la Trinité une mention qui nous a semblé assez curieuse pour être reproduite ; elle a trait à une coutume du temps en matière d'inhumation. « Payé à Me J. Morbot 3 sols 6 deniers pour avoir esté du conseil des parochiens de l'église contre les chanoines d'icelle, pour ce qu'ilz disoient à eulx appartenir le linseul que l'on mettoit sur la bière d'un corps trespassé quant il estoit enterré en la simetière du Jart ou en la nef de ladite église ; disans lesdis parochiens le contraire. Et comme en l'an du présent compte la mère de Jacquin Gerville fut allé de vie à trespas, en la portant en terre audit simetière du Jart, ledit Gerville avoit mis sur la bière d'icelle ung linseul comme on a accoustumé de le faire ; se furent lesdis chanoines qui chargèrent le clerc que incontinent le corps enterré il preist ledit linseul et qu'il leur portast ; mais ung appelé Jean Remy, fossier d'icelle église, le print et ne luy voulut bailler, disant audit clerc qu'il estoit de coutume qu'il les gardast et reportast à cellui ou celle à qui il appartenoit en le payant de son sallaire et qu'il n'en avait point. Voyant ce, lesdis chanoines firent citer ledit fossier à exhiber ledit linseul par devant MM. les Doyen et Chapitre de l'église de Chaalons desquelz il estoit subjet, et après plusieurs journées tenues et lesdis chanoines suffisamment informez non avoir aulcun droit en ça, se sont déportés et mis la chose au néant. » (Comptes de 1462-63.)

traversé en 1503-1511 par le canal de prise d'eau auquel on a donné dans le siècle présent le nom de canal Louis XII. Le *Pré-le-Bailli* était à côté. En 1649, le conseil de ville décida « d'acheter de M[gr] l'évêque le Pré-le-Bailli pour continuer les allées commencées pour l'embellissement du Jard. » Le chemin qui longe le canal a été longtemps appelé *chemin de Compertrix*. C'est en 1860 qu'on lui a donné le nom de *chemin du canal Louis XII*.

Les *Usages de la Ville* étaient au-delà du canal Louis XII et comprenaient le terrain des allées de Forêt jusqu'aux Flammiers et au pont placé sur la rivière de Blaise dit autrefois *le pont de Gravelaine* (1471-1623). Le chemin de Forêt était autrefois appelé *la Voye-Chasseresse*. Tout ce terrain appartenait à la ville (1515). Une conclusion du conseil de ville, du 23 mai 1497, relate que, « sur la requeste des arbalestriers au nombre de cent vingt confrères de Saint-Sébastien, mise sus depuis dix ans, qui font dire messe solempnelle tous les ans aux Augustins et une tous les mois, *qu'au Jard appartenant à la ville* (1), ils ont basti, du consentement des gouverneurs d'alors, une butte et planté audit lieu plusieurs planssons de saulx pour estre à l'ombre et s'exercer à l'arc à la défense de ladite ville ; ils demandent qu'on leur conserve l'usage dudit lieu et l'exercice de ladite confrérie ». Ce qui leur fut accordé pour dix ans.

Les *Vieilles-Cordelles* et le *Pré-aux-Bœufs* étaient situés entre le chemin actuel du Poncelet et les allées Sainte-Croix, l'un touchant à l'autre. Ce terrain appartenait à l'évêque. C'est aux Vieilles-Cordelles que les Cordeliers furent installés à leur arrivée à Châlons. La maison qu'ils avaient habitée et sans doute construite sur ce point fut donnée au Chapitre en 1261 par l'évêque Pierre de Hans

(1) Il s'agit évidemment ici du terrain situé au-delà du canal Louis XII qui appartenait à la ville, et qui portait aussi le nom de Jard, quelquefois de Grand-Jard.

pour son obit. On lit dans l'obituaire du Chapitre à l'article Pierre de Hans : *Qui dedit nobis veterum domum fratrum minorum cum appendiciis, quam acquisivit propriis sumptibus pro remedio anime sue et parentum suorum.* Divers contrats nous renseignent très amplement sur le lieu : « Place à Châlons près les *Vieux-Cordeliers*, tenant au Jard d'une part et d'autre à la chaussée des Vieux-Cordeliers » (1371) ; « pièce de terre hors le pont du Jard, près les Usages en lieudit les Vielz-Cordelles » (1566) ; « trois petits jardins et un pré appelé anciennement les Vieilles-Cordelles, près le pont du Jard et derrière les fossés de la ville, tenant d'autre part au Pré-aux-Bœufs » (1597). Enfin le *Pré-aux-Bœufs*, dont nous trouvons mention dès 1392, existait sous le même nom en 1655 ; il appartenait toujours à l'évêque et était loué alors moyennant 90 livres en argent et six langues de bœuf par an.

Le *Poncelet*, placé à l'embouchure du Mau, et le *chemin du Poncelet,* existaient dès le milieu du siècle dernier. On les trouve indiqués sur le plan de Varin (1760). Quant aux allées Sainte-Croix, leur création date de 1776-77. Le pont jeté sur le cours d'eau qui les traverse date de l'an VI, selon l'inscription placée sur l'une de ses ailes.

C'est en 1504 que le Jard se trouva divisé en deux parties par le canal de prise d'eau. Le Jard actuel prit le nom de *Petit-Jard*, l'autre partie située au-delà du pont du Jard, construit en 1541 à trois arches et en l'an IX à une seule arche, prit le nom de *Grand-Jard*.

On ne sait à quelle époque cette promenade fut pour la première fois plantée d'allées régulières. Il semble probable que cette première plantation doit remonter aux premières années du XVIIe siècle. Ce qui le donne à croire c'est que, en 1768, lorsque l'on mit en vente les ormes et les tilleuls qui formaient l'ancienne plantation, on les dit âgés de 150 à 200 ans. Pour le Grand-Jard, nous avons un renseignement précis ; une conclusion du 29 octobre 1609 décide que « le pal-maille sera achevé ; si faire se peut on

pourra le continuer jusqu'en Forêt ». C'est là la date de la première plantation des allées de Forêt, à partir du pont du Jard.

Le Petit-Jard fut modifié en 1649 et années suivantes ; la ville acheta pour cela le Pré-le-Bailli à l'évêque afin de l'agrandir et de continuer les allées commencées. Il s'augmenta en 1670 par la suppression du cimetière de la Madeleine ; mais c'est en 1770 et années suivantes qu'il subit une modification complète. Son nouveau tracé était lié à un plan d'ensemble conçu de 1764 à 1768 qui comportait la création du cours d'Ormesson, son prolongement direct par de grandes allées s'étendant jusqu'à la Marne. L'allée principale fut mise dans l'axe des allées de Forêt, ce qui n'existait pas auparavant ; la porte du Jard fut déplacée et avancée vers l'Est, la rue du Jard fut percée, l'allée de Forêt fut mise en communication avec l'esplanade de la porte Sainte-Croix par la création des allées Sainte-Croix ; le sol des allées du Jard fut exhaussé et il ne resta au niveau du terrain ancien que les bassins triangulaires dont quelques-uns subsistent encore aujourd'hui. Tout cela fut l'œuvre de l'ingénieur Colluel, opérant sous l'initiative de l'intendant d'Orfeuil ; enfin le Jard fut planté d'ormes. A cause de leur dépérissement, ces arbres ont été abattus en 1870 et remplacés en 1872 par une plantation de marronniers blancs. On a élevé dans le rond-point du Jard, dont le rayon a été agrandi, un kiosque de musique qui a été inauguré le 14 juillet 1885.

Le jardin actuel, qui formait une partie du Jard, a été créé lors du concours régional agricole de 1861. Cette création ne devait être que temporaire, mais l'idée fut trouvée bonne et on la poursuivit. En 1870, les murs d'octroi qui en masquaient la vue ont été abattus et on l'a augmenté peu d'années après en y joignant un terrain qui bordait la rive droite du canal. Ces deux parties ont été reliées par une passerelle en 1877. Des statues représentant divers sujets mythologiques : Mercure, le Joueur de flûte, Bacchus à la

grappe, Diane chasseresse, Prométhée, Bacchus à la coupe, y ont été placés en 1887.

Au-delà du canal latéral existe une autre promenade dite *Le Jardin anglais* qui a été créé en 1818 et années suivantes.

Toutes ces promenades d'un accès facile, reliées entre elles, forment un ensemble que bien des villes plus importantes peuvent nous envier avec raison.

CHAPITRE VI.

RUE SAINT-DOMINIQUE. — LES SEPT-MOULINS.

La direction de la rue Saint-Dominique a été rectifiée dans ce siècle-ci par suite de l'agrandissement des bâtimennts de l'Hôtel-Dieu (1844-45). Avant, elle décrivait une courbe dans cette partie pour venir aboutir à la rue de Marne, très près des portes de la ville. Elle débouche maintenant sur le boulevard de Marne.

Elle se nommait jadis *rue de Grève*. Le plus ancien titre où il en soit fait mention est de 1238... *Grangiam quæ sita est in grevia*. On l'appela aussi rue *des Prêcheurs* et *des Jacobins*, à cause du couvent des Dominicains qui était situé dans cette rue et auxquels on donnait indifféremment le nom de Frères Prêcheurs ou de Jacobins. Elle avait été appelée plus anciennement encore : rue *de la Monnaie*. Des actes de 1347-1353 la nomment *rue de Grève*, *autrement de la monnoye... in vico dicto de Monnoye*, *nunc de Grève* (1347). Une pièce de 1303 parle d'une maison « sise en Grève *en la cour de la Monnoye*, » ce qui indique que la première Monnaie de Châlons, dont le droit avait été concédé à l'évêque Erchanraüs, sous Charles-le-Chauve, et dont le revenu appartenait au Chapitre de la Cathédrale, était établie dans cette rue. Si nous ne pouvons déterminer d'une façon précise l'emplacement de la maison de la Monnaie, nous voyons du moins qu'elle est désignée ainsi dans une déclaration de biens du Chapitre établie en 1524 : « Deux maisons contigües et jardinet rue de Grève, tenant d'une part à une ruelle qui va jusqu'aux murs de la ville, d'autre aux cha-

pelains de Nogent et estoit anciennement appelée *la Monnoye.* » Nous aurons à parler d'autres ateliers monétaires dans l'article relatif à la rue Sainte-Croix.

Le couvent des Dominicains ou Frères-Prêcheurs était situé dans cette rue. Cet établissement et ses dépendances occupaient un terrain limité par la rue du Parlement, par les maisons qui touchaient à l'impasse de la Porte-Dorée et par-derrière aux murs de la ville. On ne sait pas au juste à quelle date ces religieux furent établis à Châlons. Il a été dit que la maison des Jacobins ayant été brûlée plusieurs fois, les titres concernant leur établissement à Châlons furent perdus, mais qu'ils y étaient avant 1236, ainsi qu'on le voit par un titre où il est parlé d'une grange située devant leur maison. La pièce dont il s'agit parle en effet d'une grange, *que sita est ante domum predicatorum in grevia.* Certains prétendent que c'est en l'an 1200 que l'évêque Guillaume du Perche obtint de saint Dominique neuf religieux qu'il employa à des missions dans le diocèse, et que leur communauté devint si nombreuse que leur couvent s'appela *des Cent Frères.* Dom François, qui sur ce point reproduit le dire de Baugier, dit que les Dominicains vinrent à Châlons vers 1221, que le réfectoire peut contenir cent religieux et que l'on voit par là combien cette maison était autrefois considérable.

Nous n'avons aucun moyen de vérifier les dates ci-dessus ; mais, en ce qui concerne l'importance de la maison, il y a là une exagération évidente. Les Dominicains ne vivaient que d'aumônes et, s'ils eussent été cent, alors qu'il y avait aussi à Châlons des Cordeliers et des Augustins, ils n'eussent pu subsister dans une ville dont la population ne dépassa jamais 9 à 12,000 habitants.

La plupart des pièces des XVe et XVIe siècles concernant cette maison, où les religieux sont nommés, ne donnent pas plus de douze à quatorze noms. Ils étaient onze en 1559, y compris le prieur et sous-prieur. Nous voici

loin du chiffre cent. Si leur réfectoire était assez vaste pour contenir un aussi grand nombre de religieux, rien ne prouve que ce chiffre ait jamais été atteint. Peut-être ne faut-il voir là qu'une singularité ou encore l'effet d'une donation à conditions bizarres, ainsi que les siècles passés en offrent plus d'un exemple.

C'est dans la grande salle de ce couvent que fut donnée, en 1469, la représentation du *Mystère de la Passion*. En 1486, les religieux prirent une part plus active à une nouvelle représentation ; le prieur se chargea de la distribution des rôles, des costumes et accessoires de la mise en scène.

Dans ce vaste réfectoire fut transférée, en avril 1590, la Chambre du Parlement de Paris qui, en août 1589, avait été installée dans un local de l'abbaye de Toussaints ; elle y siégea jusqu'en 1594. C'est en ce même lieu que le bailliage présidial, créé à Châlons en 1639, fut provisoirement installé et où il tint ses audiences jusqu'en 1646, époque où il fut transféré à l'hôtel de ville. Il en fut de même du conseil supérieur institué à Châlons pendant la suppression des Parlements, de 1771 à 1774. En 1613, le conseil de ville avait décidé que les bancs et sièges placés pour l'installation de la Chambre du Parlement seraient conservés dans le même local ; ils y restèrent longtemps en effet, mais, en 1776, ils disparurent ; le grand réfectoire fut converti en église en remplacement de l'église primitive qui fut démolie. On établit au-dessus un clocher de forme octogone et l'on y transporta tout le mobilier de l'ancien édifice, même le petit orgue de tribune qui existait encore en 1791.

L'un des religieux de ce couvent portait le titre de vicaire de l'Inquisition. Deux pierres tombales nous apprennent qu'en 1404 et 1407, les frères Simon Day et Eudes de Vertus en étaient revêtus. En 1546, le Dominicain Geraldi du couvent de Châlons portait le titre d'inquisiteur de la foi.

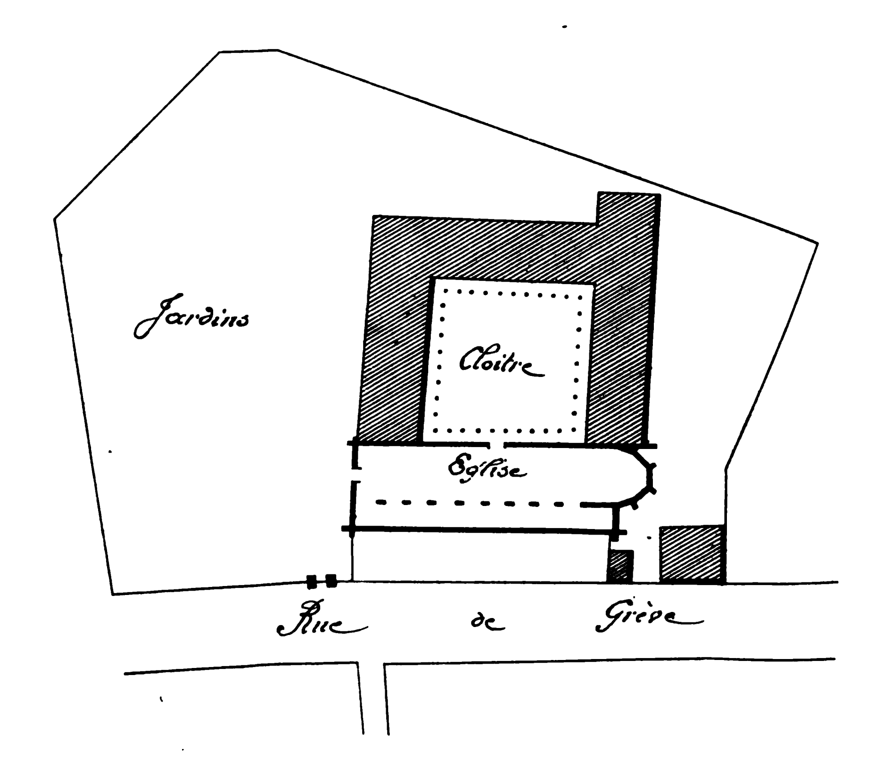
Il nous reste, provenant de ce couvent, d'admirables pierres tombales gravées, du XIIIe au XVIe siècles, car il

fut d'usage, pendant une assez longue période à Châlons, de se faire inhumer au couvent des Prêcheurs.

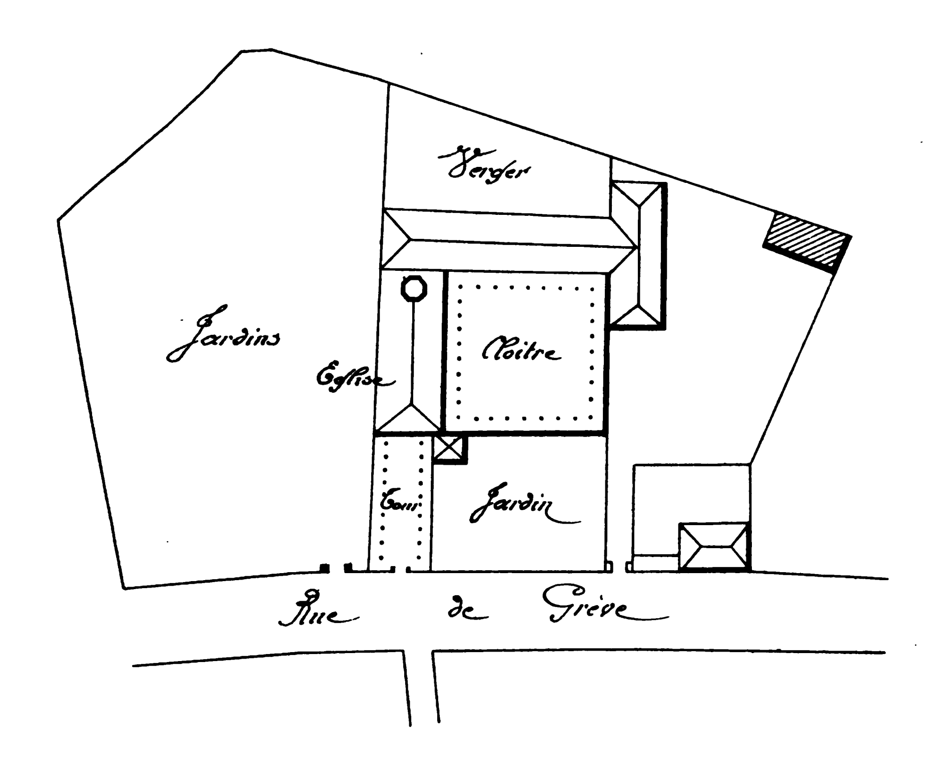
Dans le cours du XVIIIe siècle, les religieux possédaient une bibliothèque assez variée dont ils mettaient les volumes à la disposition des habitants. Ce couvent, supprimé en 1789, fut vendu en plusieurs lots en février et septembre 1791. La surface totale qu'il occupait était, d'après les procès d'estimation, de 1,800 toises environ, soit 6,840 mètres carrés.

Il a existé dans la rue de Grève diverses maisons qu'il convient de citer. Quelques-unes rappelaient l'ancien mode de défense des villes ; elles étaient dites les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e *maisons à la chaîne*. Cette dénomination se trouve dans des pièces de 1426, 1524, 1560 et même de 1736. La maison de Martin *le Junglier* (jongleur) (1395) appartenait au vidame de Châlons et portait encore ce nom en 1627. Puis la maison *des Béguines* (1472), qui avait été donnée à l'Hôtel-Dieu par Mariette de Thibie, béguine, suivant acte passé en 1335, la vigile des Brandons. Une grande maison dite en 1549, « appelé d'ancienneté *l'hostel de Vertus* », dont les dépendances s'étendaient jusqu'à la rue des Prêtres (aujourd'hui de Clémengis). Cette importante maison portait déjà ce nom en 1395 et appartenait alors à Me Ferry de Metz, chevalier. En 1480, elle appartenait à François Lallement et Marie Braux, sa femme ; à Oudin Dommengin en 1549 et en 1718 à M. de la Grandcourt. Cette maison paraît être celle qui porte aujourd'hui le no 27, où depuis longues années existe un pensionnat. Puis *l'hôtel d'Etoges* (1550). Le *four de Grève*, *furnum de Grevia*, ainsi nommé dès avant l'an 1107, appartenait alors au chapitre de Saint-Etienne ; la bulle du pape Paschal II le met au nombre de ses biens. En l'an 1121, l'évêque Guillaume de Champeaux le donna à l'Hôtel-Dieu du consentement du Chapitre, avec diverses autres choses. Le pape Innocent II confirma cette donation par une bulle du 3 des calendes de mars 1141. Il





Couvent des Jacobins en (?), d'après Barbat.



Couvent des Jacobins en 1791, d'après un plan de l'architecte Poterlet.

(A cette époque l'ancienne église avait disparu et avait été installée dans l'ancien réfectoire.)



était situé près de l'impasse de la Porte-Dorée dont il fermait l'un des angles. Un bail de 1587 nous apprend qu'il fut loué alors pour trois ans à Quentin Oubry, moyennant quatre écus un tiers par an, à charge aussi de cuire tout le pain nécessaire à l'hôpital en lui livrant la pâte. En 1652, il n'est plus question du four de Grève, mais d'une simple maison appartenant aux hospices.

Un peu plus bas, faisant le coin de la rue de Grève et de celle de Saint-Nicolas, était une grande maison appelée d'ancienneté *l'hôtel du Ribault*. Le plus ancien titre concernant cette maison est de 1383; elle appartenait alors à Michel Branlart, écuyer, seigneur de Villers-aux-Corneilles. En 1445, elle était entre les mains de Collesson d'Armentières. En 1543, le propriétaire était Me Jacques Godet, chanoine de Châlons, qui en fit don à son frère François Godet, licencié ès lois. L'acte de donation nous renseigne sur son importance; elle consiste alors en plusieurs corps de logis, étables et autres dépendances, cour et jardin, assise en la rue de Grève et appelée de toute ancienneté *la maison au Ribault*, tenant et faisant coin à une rue par où l'on va au ban de l'île de Toussaints, boutant par derrière à la rivière de Marne.

En 1565, elle est louée à M. Pierre Leduc, receveur des tailles, et damoiselle Blanche Daoust, sa femme, qui déjà l'habitaient. En 1622, elle appartient à Jean Robert, conseiller du roi, contrôleur des tailles en Champagne, et Jeanne Le Duc, sa femme; elle n'aboutit plus alors à la rivière de Marne dont le bras a été comblé, mais au jardin des Arquebusiers, qui a été établi sur le lit de la rivière. En 1688, elle appartint à M. de Crouy, et en 1725, encore désignée sous le nom d'hôtel du Ribaut, elle appartient à François Cornet, écuyer, seigneur de Villermont, et à dame Angélique Hennequin, sa femme, au lieu de Christophe Hennequin, conseiller du roi, président au grenier à sel de Châlons, qui la possédait auparavant. Elle touche alors non

plus aux Arquebusiers, mais au couvent des Dames régentes.

Dans le siècle présent, M. Leherle y créa une école normale primaire ; mais, en 1833, cette école ayant été transférée dans un immeuble de la place Cosme-Clausse, l'institution première se transforma en école primaire supérieure, sous la direction de MM. Siméon, Bourgeois (1833-1841) et Bara (1841-1851) ; elle appartient aujourd'hui à M. Gosserez, qui a su en faire un établissement d'enseignement secondaire spécial des plus prospères.

La rue de Grève ou de Saint-Dominique est aujourd'hui peu fréquentée et sans animation. Il n'en était pas ainsi autrefois. Il y existait plusieurs hôtelleries. Les jours de foire et de marché il y avait à Châlons une telle affluence de gens du dehors, que les nombreuses auberges de la rue de Marne n'y pouvaient suffire et que beaucoup s'étaient établies dans la rue de Grève.

Dans les XIVe et XVe siècles se voyaient : la maison *au Dragon* (1427), *ad Draconem* (1306), qui, en 1760, était dite *du Griffon*. L'hôtel *de la Vignette*, dite aussi la maison *au Poirier* (1472-1606), située derrière l'Hôtel-Dieu. *La Volière* (1395). L'enseigne *du Puits-à-l'Agnel* (1458-1607). Celle de *la Bobine* (1625). L'hôtel *de l'Oye* (1626). La *Petite-Notre-Dame-de-Pierre* (1626). L'hôtel *de la Rose* (1510). Le *Pavillon royal* (1597). La maison *des Trois-Têtes*, derrière l'Hôtel-Dieu (1520-1591). La maison *du Cordon-d'Or* (1636-1671), où auparavant pendait pour enseigne *la Fontaine* (1606). La maison, « anciennement appelée *le Hérisson* », dit un contrat de 1509, où pendait en 1595-1676 l'enseigne des *Trois-Poissons*. L'enseigne du *Cheval-Bardé* (1471-1614). Les *Trois-Pigeons*, qui tenait au Cheval-Bardé et à une ruelle conduisant aux remparts (1573-1740). Plus bas, en face du couvent des Prêcheurs, était l'enseigne des *Trois-Pucelles* (1606-1748), que nous retrouverons à une époque fort reculée dans la rue des

Boucheries. Puis, au-devant de la maison du Ribaut, la charmante enseigne de *la Linote* (1521), qui fut changée en 1606 contre celle des *Trois-Compagnons*. Enfin, à l'entrée de la rue de Grève, vers les Sept-Moulins, l'hôtel *du Franc-Mûrier*, enseigne qui a existé en divers lieux de la ville (1306-1543).

Comme établissement moderne, nous n'avons à mentionner dans la rue Saint-Dominique que la *salle d'asile Eulalie*, créée en 1855, en vertu d'une donation faite par Mme Doulcet d'Egligny.

Il existe dans la rue Saint-Dominique quatre petites rues adjacentes qui y prennent naissance et qui aboutissent au boulevard. Ces rues ont toujours existé et c'est par erreur que le plan de Varin, établi vers 1760, n'en présente que trois. La première, en partant de la porte Marne, était dite *la ruelle du Four* (1461), *ruella dicti Furni* (1263); elle portait ce nom à cause d'un four banal dit *le four de porte Marne*, appartenant à l'évêque. Elle fut appelée aussi *de la Poudrerie* (1589). C'est, depuis 1760, *la rue Bourotte*. La suivante a porté de toute ancienneté le nom de rue *Jean-Cayn* (1335-1591); on l'appela ensuite *rue Caïn*, bien que Varin la nomme, en 1760, *rue de Caen*, ce qui est inexact. Celle qui vient ensuite paraît avoir toujours été nommée *de la Potellerie*. La dernière était nommée *rue Ployenatel* (1465), *Blavetel* (1549), *Planetelle*, *autrement à la Poterne* (1561). C'est aujourd'hui la rue *du Parlement*. Ce nom lui a été donné en souvenir de la Chambre du Parlement de Paris, qui siégea au couvent des Dominicains de 1590 à 1594.

Plus bas est une impasse aujourd'hui à peine visible, portant le nom de *Porte-Dorée*. C'était autrefois une rue connue sous le même nom (1561-1652). En 1587, elle est désignée comme *ruelle servant d'égout*. Il y a lieu de croire que très anciennement il a existé une porte à l'extrémité de cette ruelle. Dans la charte de fondation de l'abbaye de Toussaints, il est question de deux maisons situées : *ante*

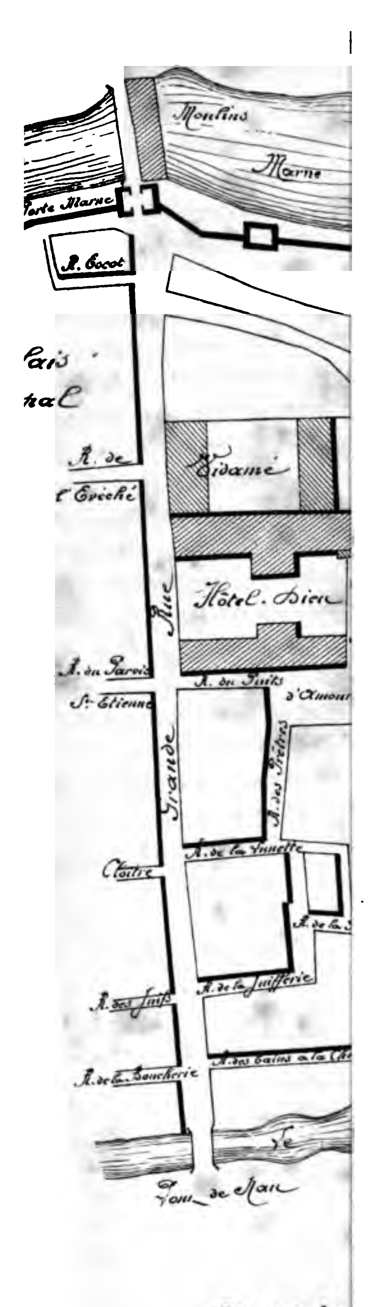
portam ducentem in insulam (1062). Ce qui le prouverait, c'est qu'il y avait aussi un pont à son extrémité, pont placé sur le bras de la Marne comblé en 1567; aussi fut-elle nommée rue *du Vieux-Pont-de-l'Ile* (1471), *ruella veteris pontis de insula* (1248). Il aurait donc existé deux ponts de communication entre la ville et le ban de l'île; nous en reparlerons plus loin.

De l'autre côté de la rue de Grève était, en face de la rue Jean-Cayn, la *ruelle de la Motte* (1472-1620) qui, à son départ de la rue de Grève, prenait la direction sud et tournait ensuite vers l'est, derrière l'hôpital, et aboutissait à la place Cosme-Clausse ou du Puits-d'amour. Cette rue a disparu vers 1639, époque où l'Hôtel-Dieu fut agrandi une première fois.

Plus loin était une courte ruelle aboutissant comme la précédente; elle paraît avoir porté le nom de *ruelle de la Petite-Motte*, d'après les indications de certains contrats du XVIe siècle; elle est aujourd'hui considérée comme un prolongement de la rue Cosme-Clausse.

Ce que nous appelons la rue *de la Verrerie* ne s'est nommée ainsi que dans ce siècle-ci. Autrefois elle était dite *ruelle derrière la Pomme-d'Or* (1587) ou *ruelle en la descendue du four de Grève* (1427-1554). Dans le XVIIIe siècle, on donnait le nom de rue de la Verrerie à la partie de la rue de Grève comprise entre la rue de la Verrerie actuelle et la rue des Sept-Moulins.

Enfin, au bas de la rue Saint-Dominique se trouve la rue des *Sept-Moulins* qui, jusqu'à sa rencontre avec la rue de Marne, portait le nom de *rue des Bains-à-la-Chèvre*. Nous en avons parlé plus au long dans l'article relatif à la rue de Marne. Disons cependant que son prolongement jusqu'à la rue de la Doctrine n'existait pas; il n'y avait là qu'un rang de maisons faisant face à l'est, bordé d'un étroit passage qui en permettait l'accès. Tout cet emplacement, le terrain sur lequel est aujourd'hui établie une école pri-



Moulins
Marne
Porte Marne
R. Cocot
R. de
Vidamé
Hôtel Dieu
Rue
Grande
R. du Parvis
St Etienne
R. du Puits
R. des Prêtres
R. de la Lunette
Cloître
R. de la Juifferie
R. des Juifs
R. de la Boucherie

La rue de



maire et la partie du quai des Arts qui y correspond, étaient occupés par les *Sept-Moulins* et par la fosse ou bassin où retombaient les eaux après les avoir alimentés.

Les *sept moulins* étaient assis en un rang dans le prolongement de la rue Saint-Dominique, au travers du quai des Arts et sur toute la largeur de la rivière jusqu'à la rue du Gantelet, avec laquelle on communiquait par un pont ou palier en bois appelé *le pont des Sept-Moulins*.

On ne connaît pas l'époque à laquelle ces moulins furent établis ; elle est toutefois fort ancienne ; ils existaient dès l'an 1028, année où l'évêque Roger Ier en donna trois à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons : *Molendina tria infra civitatem sinistra ab ortu egredientibus*. En l'an 1062, l'évêque Roger II donna à l'abbaye de Toussaints un des sept moulins situés sur la rivière de Nau : *Molendinum constitutum in urbis porta super fluvium Nautha*. L'abbaye de Saint-Pierre acheta, en 1242, un quatrième moulin à Vermond, vidame de Châlons, qui en était possesseur. Les baux passés de 1297 à 1637 nous apprennent que ces quatre moulins étaient appelés : *Bayart*, *Content*, *Petit-Ton* ou *Petit-Train* et le *Gros-Moulin*. Le cinquième, appelé *Beauvoisin* dès 1245, et plus tard le *moulin de Rhodes*, fut acquis par la commanderie du Temple en 1245. Le sixième, appartenant à l'abbaye de Toussaints, était appelé *moulin Cliquet*, et qui était le plus rapproché de la rue de Grève, prit, selon les temps, le nom du propriétaire auquel il appartenait (1).

(1) Voici le texte d'un ancien acte de location du moulin de Toussaints, en 1466 : « Aujourd'hui VIe jour de janvier mil CCCCLXVI, Collet Bidault, munier, demorant à Chaalons, a prins à titre de louier nostre molin des cept molins, de nous abbé de Toussains en l'Ille, pour trois années continuelz commençans au jour de Noël darnier passé l'an mil CCCCLXVI, parmi ce que ledit Collet en doit rendre et paier chascun an la quantité de trente sestiers de froment à la mesure dudit molin, sçavoir XVIII vaiciaulx pour le sestier, et francz de moulture et délivrez mou-

En 1471, le conseil de ville décida que les possesseurs des sept moulins devaient contribuer à la dépense « nécessaire pour creuser le canal venant du Jard » qui amenait l'eau à ces moulins. En 1751, les propriétaires, prétextant que ces moulins n'étaient d'aucun rapport et que faute d'eau ils chômaient pendant neuf mois de l'année, demandèrent l'autorisation de les supprimer; l'intendant de la Châtaigneraie s'y opposa ; mais leur état ne s'améliora pas. En 1785, on constatait que sur les quatre moulins de Saint-Pierre deux avaient encore une roue, les deux autres n'avaient plus ni roues ni meules; celui de la Commanderie était dans le même état. Six de ces moulins, devenus propriété nationale lors de la Révolution, furent vendus en l'an IV pour être démolis. Le conseil de la ville avait décidé, le 17 thermidor an III, que l'adjudicataire des sept moulins serait tenu de construire à ses frais, pour en jouir en toute propriété, un moulin à quatre tournants au-dessus du pont des Mariniers. Celui-ci fut construit en effet, mais il ne fonctionna qu'en l'an XI.

Le pont des Sept-Moulins se trouva donc supprimé, la fosse fut comblée au commencement de ce siècle, et l'emplacement planté d'arbres fut appelée *place des Sept-Moulins.* Il est aujourd'hui occupé par une école primaire construite en 1851. Il est résulté de cette modification que la rue des Sept-Moulins a été prolongée jusqu'à la rue de la Doctrine, et que celle-ci, qui n'était qu'un chemin étroit

lus franchement en nostre ostel abbatial aux dépens dudit Collet, et sans en prendre, faire prendre ou souffrir à prendre en aulcune chose pour ladite moulture; et il doit garder ledit molin aux us et coustumes, et retenir ledit molin de cordaiges, aulves, braccons, tapines, fussiaux et aultres harnois travaillans, ensemble les fers dudit molin haut et bas et palliers, et si doit pour chascun an demi-livre de fine pouldre (d'épices); et doit délaisser ledit molin au bout de ses années en bon et souffisant estat et bien moulant. Fait présens les prieurs d'Antre, de Sarry et Jehan de Creil. » (Archives de l'abbaye.)

aboutissant à la fosse des Sept-Moulins, a été créée et prolongée jusqu'au quai des Arts.

Si l'on reprend la rue Saint-Dominique à la hauteur de l'ancien hôtel du Ribault (institution Gosserez), on entre dans la rue Saint-Nicolas qui, autrefois, pour la partie comprise entre la rue Saint-Dominique et l'ancienne chapelle des Dames régentes, a porté le nom de *rue du Pont-de-l'Ile* (1415) et aussi de *rue du Ban-de-l'Ile* (1563), et enfin de *rue des Dames Régentes* (1720-1789). Quelques plans du XVIIIe siècle lui donnent le nom de *rue du Buis*, que nous ne lui voyons prendre dans aucune pièce authentique.

Ainsi que son premier nom l'indique, elle conduisait au *pont de l'Ile* qui était établi à la hauteur de la chapelle des Dames régentes et placé sur le bras de la Marne qui, jusqu'en 1567, sépara le ban de l'Ile de la ville de Châlons. Il est fait mention d'un pont de l'Ile dès l'an 1185 : *Pontem per quem de insula transeatur in civitatem*. Si nous ignorons à quelle époque il fut construit, nous savons qu'il fut réparé en 1471, refait en pierre en 1529 et supprimé en 1567. Toutefois, dans le siècle présent, un atelier de sciage mû par l'eau ayant été établi à l'Ecole des Arts, il fut ouvert en 1806, de la rivière de Nau à la Marne, un canal empruntant les eaux du Nau et les rendant au bras de rivière qui longe le cimetière de l'Ouest, et, sur l'emplacement de l'ancien pont de l'Ile fut établi un petit pont de bois. Le tout fut supprimé vers 1850 ; c'est sur l'emplacement de ce canal que fut créée la rue *de la Doctrine* dont nous avons parlé plus haut.

Nous avons dit qu'il avait existé très anciennement un autre pont qui, selon toute apparence, devait être placé à l'extrémité de la ruelle de la Porte-Dorée. Ces deux ponts ont existé à la fois : *infra duos pontes de insula* (1230). Cet autre pont portait, dès le XIIIe siècle, le nom de *vieux pont de l'Ile. Domum juxta veterem pontem de insula ad descensum dicti pontis* (1253). A partir du XIVe siècle, il n'est plus question de ce vieux pont.

Lorsque le bras de rivière fut supprimé, l'emplacement qu'il avait occupé de la rue Saint-Nicolas au rempart fut mis à la disposition des arquebusiers (1571) (1), qui depuis longues années manquaient d'établissement fixe ; tantôt on les voyait se livrer à leurs exercices dans une partie du Jard (1497), tantôt près de la tour Saint-Georges, et enfin dans un jardin loué par eux et situé près de la place des Buttes (1554-1567).

C'est sur ce nouveau terrain qu'ils firent construire une muraille de cent deux pieds de long sur la rue et un portique percé de deux hautes ouvertures avec pilastres et corniches (2). Ce jardin reçut plus tard d'importantes augmentations ; en 1688, au moment où il fut cédé aux Dames régentes, il existait, selon la description qui nous en est restée, « un hôtel ou bâtiment de dix-sept toises de face sur la rue et sur le jardin, ayant pour entrée deux grandes portes en arcades ornées de frontispices et trophées d'armes qui s'élèvent jusques en haut et qui en rendent l'entrée magnifique, plus cinq hautes fenêtres au premier étage et deux seulement au rez-de-chaussée. Au premier étage était une grande salle de dix toises et demie de longueur, ornée de deux vastes cheminées et de riches peintures enchâssées dans un lambris qui régnait sur toute la hauteur. »

Nous aurons à parler de la cession qui fut faite de cet hôtel à l'article du couvent des Dames régentes.

(1) Le terrain créé par la suppression du bras de la Marne fut demandé à l'évêque pour les arquebusiers par le conseil de ville, le 7 juin 1567.

(2) Marché passé le 18 juillet 1571, entre Pierre Chastillon, enseigne, Claude Linage, Jean Braulx, Jacques Laugault, chevaliers de l'arquebuse, et Claude Mérard, maître maçon à Châlons.

CHAPITRE VII.

L'ABBAYE DE TOUSSAINTS DEHORS. — LE QUARTIER DE L'ÉCOLE DES ARTS.

Ce quartier, dont la seigneurie appartenait à l'abbé et aux religieux de Toussaints, était jadis appelé le *ban de Toussaints* ou *le ban de l'Ile.* On ne sait s'il était peu ou pas habité à l'époque où l'évêque Roger II fonda l'abbaye ; ce qui est certain, c'est qu'il faisait partie du territoire de Fagnières et qu'il fut acheté par l'évêque à Ayrard, possesseur du fief.

Tout porte à croire que la rivière de Marne ne passait pas alors le long du cimetière de l'Est et que le territoire de Toussaints n'était séparé de la ville que par le bras de la rivière qui fluait au lieu où se trouve l'ancienne chapelle de la Doctrine, bras de rivière qui a subsisté jusqu'en 1567. Ce n'est que dans le cours du XII[e] siècle que le ban de Toussaints fut entouré de murs et que la rivière fut dérivée pour enceindre cette nouvelle clôture ; le terrain où se trouvait l'abbaye fut alors séparé du ban par le bras de la Marne qui longe le cimetière.

L'emplacement exact où fut construite l'abbaye se trouve hors des murs, à la pointe sud du terrain que traverse le canal latéral de Châlons à Dizy, au lieudit aujourd'hui *la Bitterie.* On en a retrouvé des vestiges significatifs lorsque le canal a été creusé en 1841.

Bien que la charte de dotation ne soit datée que de 1062, c'est à l'an 1042 que l'on doit reporter cette fondation, ainsi que l'établit certaine mention d'une déclaration de biens de 1462, qui nous donne en outre quelques renseignements

topographiques sur le monastère primitif : « ... est assavoir que dès l'an 1042 ou environ, ladite église et monastère de Toussaints furent fondez par feu Rogier, lors jadis évesque de Chaalons ; et est ladite église assise près et au dehors dudit Chaalons, laquelle avec les habitations, jardins, prez et place tout en un tenant, qui contient environ XXIIII arpens, sont en fasson d'une isle, clos et environnez pour la plupart de la rivière de Marne et pour la moindre part de fossés ; duquel lieu lesdits religieux, abbé et couvent sont seigneurs haulx, moyens et bas, mais n'y a audit lieu aucuns bourgeois demourans en icelle isle hors Chaalons que les familiers et serviteurs desdis religieux. » En 1392, l'abbaye fut pillée et brûlée par les Anglais, disent nos historiens ; l'évêque Charles de Poitiers en dressa procès-verbal, et la plupart des titres furent perdus dans ce désordre.

A l'approche de Charles-Quint en 1544, l'abbaye fut détruite et rétablie dans le ban de l'Ile les années suivantes.

Nous parlerons plus tard de cette abbaye nouvelle. Le terrain de l'ancienne devint une ferme que les religieux donnaient à bail. En 1558, elle était louée à Simon Lallement pour six ans, moyennant 23 livres 8 sols par an en argent, « à charge aussi de fournir aux religieux, par chacun jour de l'année, les herbages et potagers verts ou secs, mesme les pois et les febves à eulx nécessaires pour leur nourriture, selon les saisons ; *fournir de naisselle pour passer et repasser l'eaue* par les abbé, religieux et domestiques de ladite abbaye, entretenir les édifices de pel et torche et couvertures, fournir trois livres de beurre par chacune sepmaine, etc. »

On voit par la condition du bail que nous avons soulignée que, quoiqu'on en ait dit, il n'a point existé de pont entre la ville et Toussaints-Dehors, et que le passage s'effectuait par eau lorsqu'il y avait lieu. On pourrait objecter qu'il en était peut-être autrement avant la démolition de l'ancienne abbaye ; il n'en est rien ; un document de 1422 nous ap-

prend que déjà à cette époque l'accès de Toussaints-Dehors n'était possible que par eau. On lit en effet dans le journalier de l'abbé Nicolas des Mailles : « Jehan Rogier est loué pour faire le passage à la nef de Toussaints, lequel il doit faire bien loyaument et diligemment ung an entier ; et pour ce faire doit avoir dix livres tournois et douze boisseaux de seigle. »

Un passeur était d'autant plus nécessaire que la maison abbatiale était alors située dans le ban de l'Ile, près de l'hôpital Saint-Nicolas, par conséquent séparée de l'église et lieux réguliers par un bras de la Marne.

C'est en 1562 seulement que la ville fit établir sur ce terrain de Toussaints-Dehors, alors qu'il n'y avait plus ni abbaye, ni religieux, un hôpital ou lazaret pour les pestiférés. Nous donnerons plus loin, lorsqu'il sera question de l'hôpital Saint-Nicolas, l'historique vrai de la peste à Châlons, qui est, nous devons le dire, en complet désaccord avec ce que dit l'*Histoire de Châlons* sur ce sujet.

La ferme de Toussaints-Dehors subsista jusqu'à la Révolution ; elle consistait alors en bâtiments, cour, jardins, chenevières, terres et prés, louée par bail du 1er février 1788 moyennant 1,200 livres en argent, 30 setiers de froment et 300 bottes de foin. Elle fut vendue comme bien national le 4 février 1791, à M. Pierre-Mathieu Dagonet, moyennant 66,000 livres.

Le *ban de l'Ile* était un autre terrain limité au sud par le bras de la rivière qui fut comblé en 1567, à l'est par le Nau, à l'ouest et au nord par les murs de la ville ; c'était donc très exactement ce que nous appelons aujourd'hui le quartier de l'Ecole des Arts. On y parvenait par un pont et même par deux à une certaine époque ; nous en avons parlé plus haut.

La rue principale du ban a toujours été dite *de Saint-Nicolas*, au moins depuis la fin du XIIe siècle ; on la nommait quelquefois aussi la *Grande-Rue* (1537). Il y existait à

l'entrée, près du pont, *la Boucherie* comprenant deux étaux seulement, loués 30 livres par an en 1537 au profit de l'abbaye, et par derrière une maison dite *la Tuerie*. Plus haut, faisant le coin de deux rues, était une maison « appelée d'ancienneté *la maison du Gros-Dieu* (1537) », et une autre enfin où pendait pour enseigne l'*image Saint-Nicolas* (1715), qui paraît avoir été la seule hôtellerie ou auberge du ban.

La rue Saint-Nicolas aboutissait aux fortifications ; mais au-delà des murs et dans l'emplacement du cimetière de l'Ouest actuel était un îlot appelé *Renel*, où les fourches patibulaires de la justice du ban étaient plantées. Il faut dire toutefois que le ban de l'Ile était si peu habité que les fourches ne servaient presque jamais ; dès 1462 elles étaient abattues, et le terrain avait été donné à bail comme jardin fruitier.

C'est à peu près tout ce que la rue principale présentait de remarquable.

Les rues latérales étaient, du côté gauche peu après le pont, une rue aboutissant au rempart et appelée *rue de l'Hôpital* (1462), et aussi *rue de l'Hôtel-Dieu-Saint-Nicolas* (1541). On lui donnait aussi le nom de *rue de Monsieur-l'Abbé* (1427) à cause de la maison abbatiale de Toussaints, qui, avant 1544, se trouvait dans cette rue et qui aboutissait au bras de la rivière de Marne comblé en 1567. Touchant à la grange de cette maison était une ruelle placée dans une direction parallèle à la rue Saint-Nicolas et descendant à la rivière, appelée la *rue aux Cloyers* (1462), à l'extrémité de laquelle étaient les *degrés* ou *descendue en la rivière de Marne;* c'était le lieu d'embarquement pour l'abbaye de Toussaints-Dehors. Cette ruelle paraît avoir été très anciennement celle où aboutissait *le vieil pont de l'Isle*, car sa direction correspondait à celle de la Porte-Dorée. Elle fut supprimée en 1609, époque où l'abbaye de Toussaints, seigneur du ban, la donna à cens perpétuel à Jean Robert, contrôleur des tailles. Dans l'acte dressé à cette occasion

Abbaye de Toussaints dehors
Marne
Marne
Marne
Couvent des Dominicains
R. de Grève
R. du Vieux Pont de l'Ile
R. du Pont de l'Ile
Grande Rue
Rue de l'Hôpital
Hôpital St Nicolas
Eglise et Cimetière St Nicolas
R. du Sac
Rue du Four
Ruelle
Pont et Château St Antoine
Sept Moulins

Le Ban de l'Ile avant 1544.

nous lisons : « ... place et ruelle où par cy-devant avoient cours les esgoux des rues venant de Toussains et de Saint-Nicolas, boutant sur la rue de l'Hostel-Dieu-Saint-Nicolas, lesquels esgoux ont à présent cours par la rue dudit Hostel-Dieu descendant au pied du rempart, ayant ladite place et ruelle cent pieds de long, ou environ, et dix de large ; que icelle ruelle est plus nuisible qu'utile au moyen de ce que les voisins et petits enfants y vont soy aiser, et que quelques mauvais garçons et garnemens, après avoir rodé et couru la nuict, y font et peuvent faire leur retraicte ». C'est pour ces causes que l'abbaye l'aliéna moyennant un cens annuel de trois livres, à charge par l'acheteur de la fermer d'une muraille et d'y pratiquer une porte à ses dépens. Elle fut, en 1667, comprise dans la maison des Dames régentes.

Dames régentes. — C'est sur l'emplacement de ce groupe de maisons compris entre le jardin des arquebusiers et la rue de l'Hôpital que fut établi le couvent ou maison des Dames régentes, dites aussi de la Doctrine et Nouvelles catholiques. La création de cet ordre, qui avait pour objet l'enseignement des filles, remonte à l'an 1666 ; ce fut l'œuvre de l'évêque Vialart. Dès le 14 mars 1667, il fut acquis une première maison pour cet établissement. Toutefois, le décret ou ordonnance relative à cette création n'est que du 16 mars 1672, les Lettres patentes qui l'autorisèrent sont du 14 février 1673.

En 1686, il fut question d'agrandir cette maison en y joignant le jardin de l'Arquebuse qui la précédait. L'évêque de Châlons prit les mesures nécessaires et obtint, le 11 janvier 1687, un arrêt du Conseil d'Etat qui approuvait cette proposition et prescrivait à la compagnie de l'arquebuse de consentir à cette cession au prix de l'estimation qui en serait faite, pour la somme en provenant servir à l'établissement d'un nouvel hôtel dans l'endroit de la ville qui semblerait le plus convenable. Le procès-verbal d'estimation fut rapporté le 1er février 1687, et concluait à une

indemnité de 10,000 livres, non compris la valeur du trophée de l'entrée principale, de l'écriteau de marbre sur lequel était gravé en lettres d'or *L'hôtel des Arquebusiers* et les tableaux de la salle qui devaient leur être laissés pour orner l'hôtel nouveau. Toutes les décisions prises leur furent notifiées, mais les arquebusiers ne s'empressèrent point d'y déférer. En juin 1687, l'intendant de la province constatait que, contrairement aux ordres du roi et malgré les sommations qui leur étaient faites, ils continuaient à occuper le jardin et à y faire leurs exercices.

Ce ne fut qu'en décembre 1687 qu'ils députèrent vers l'évêque pour conférer de cette affaire et arrêter les bases d'un contrat d'échange. L'évêque acheta, suivant contrats des 15, 16, 17 et 20 décembre, passés devant Delahaye, notaire à Châlons, différentes maisons et terrains rue du Picheron, moyennant 9,100 livres, pour y établir un nouvel hôtel. Enfin le 14 janvier 1688, un traité fut passé devant le même notaire entre les parties, par lequel la compagnie de l'arquebuse agréait : 1° le prix de 10,000 livres fourni par l'évêque, formant le montant de l'estimation de leur jardin; 2° les différentes maisons acquises par l'évêque, rue du Picheron ; 3° une somme de 1,400 livres donnée gratuitement à ladite compagnie. Ce traité fut homologué par l'intendant le 17 janvier 1688.

L'*Histoire de Châlons* nous dit que le nouvel hôtel des arquebusiers, rue du Picheron, fut construit en 1693 aux frais de Mme de Noailles, qui le donna aux arquebusiers en échange de celui qu'ils cédèrent aux Dames régentes. Les pièces authentiques que nous venons de citer ne disent rien de semblable, et la date réelle de la cession est 1688.

Supprimé en 1789, le couvent des Dames régentes servit de caserne en 1793. En 1796, cette maison fut déclarée maison militaire et mise à la disposition du commissaire des guerres, et enfin réunie à l'Ecole des Arts en 1806.

Hôpital Saint-Nicolas. — Dans cette même rue de l'Hôpital était, du côté droit et se prolongeant jusqu'au rempart, l'*hospice Saint-Nicolas,* placé sous la dépendance de l'abbaye. On ne sait pas au juste à quelle époque cet établissement de charité fut créé. Voici ce que dit à ce sujet un document établi par les religieux de Toussaints, en 1462 : « Il y a au ban de l'Isle une maison, cour, grange et jardin derrière, appellée l'hospital de Saint-Nicolas, de la fondation ancienne de Toussains, auquel hospital sont réceptez et logiez les pauvres de jour et de nuit; et il y a une dame appellée la dame de l'hospital qui en a le gouvernement et des héritaiges lui appartenant, de par et soubz la main desdis abbé et couvent ; et tiennent la maison et édiffices à l'héritaige de Jehan de Fère, et par derrière aux murs de la fermette de Chaalons. »

Si nous ne connaissons pas la date précise de sa fondation, nous avons toutefois une preuve certaine de son existence dès avant 1302. Oger de Roches, prêtre chapelain de l'église cathédrale, lui fit don de cinq sols comme à tous les autres hôpitaux de la ville, et particulièrement de vingt aunes de toile à drap, par testament du lendemain de l'Ascension 1302 : « *Item lego pauperibus hospitalis Sancti Nicolai viginti aulnas tele mee ad faciendum linthea.* »

Cet hospice, très peu important, fut réuni en 1606 à l'hôpital général comme les hôpitaux ordinaires de la ville; cependant les bâtiments existaient encore en 1618 ; ils ne furent détruits qu'en 1646, et c'est en partie sur leur emplacement que fut établi le premier séminaire. La rue de l'Hôpital prit alors le nom de *rue du Séminaire,* qu'elle a porté jusqu'en 1806, époque où son emplacement fut compris dans les bâtiments de l'Ecole des Arts.

Séminaire. — L'évêque Vialart voulant faire instruire séparément les élèves qui se destinaient à l'état ecclésiastique, lesquels depuis 1572 vivaient en commun avec les autres élèves du collège de Châlons, créa en 1646 un séminaire

qui fut construit sur le terrain compris entre la rue de l'Hôpital et le cimetière Saint-Nicolas, la grande rue du ban et les remparts de la ville. L'emplacement de l'ancien hôpital y fut englobé. Cet établissement fut approuvé par Lettres patentes du mois de février 1650.

Il resta dans cet état jusqu'en 1776, époque où il fut constaté « que le mauvais état des bâtiments nécessitait sa reconstruction totale, qu'il était situé dans le quartier le plus isolé et le plus malsain de la ville, et que, depuis longtemps, notamment sous M. de Choiseul, il avait été question de placer ledit séminaire à côté de l'église du collège, sur un emplacement parallèle aux bâtiments dudit collège, la chapelle devant être commune aux deux établissements. »

Une proposition fut faite dans ce sens au bureau du collège qui, après avoir examiné le projet, refusa de l'accepter. Cette combinaison n'ayant pu aboutir, l'évêque de Juigné se décida à faire reconstruire le séminaire sur le lieu où il se trouvait, mais en l'agrandissant considérablement. Les plans de la nouvelle construction furent dressés par l'architecte Lefèvre, et, par Lettres patentes du mois de novembre 1778, le diocèse fut autorisé à reconstruire et à agrandir le séminaire en y joignant les emplacements occupés par huit maisons voisines, par le cimetière et par l'église Saint-Nicolas qui venait d'être démolie. Cette reconstruction, commencée en 1781, ne fut terminée qu'en 1787 sous l'évêque de Clermont-Tonnerre. Il fut supprimé en 1790.

Une décision royale du 17 juin 1791 ayant créé une école d'artillerie à Châlons, les bâtiments du séminaire et de l'abbaye de Toussaints servirent à son installation. En 1802, cette école fut transférée à Metz; elle devait être remplacée par une manufacture d'armes, ce qui n'eut pas lieu. Le 13 décembre 1806, on y installa l'Ecole d'Arts et Métiers précédemment établie à Compiègne. En 1823, une décision royale ordonnait la translation de cette école à

Toulouse et la remise à l'évêché de l'ancien grand séminaire; sur les réclamations qui s'élevèrent, cette décision fut rapportée le 26 juillet 1825. L'ancien couvent des Dames régentes et le séminaire forment aujourd'hui un seul tout, occupé par cette école.

Eglise Saint-Nicolas. — Nous venons de parler de l'église Saint-Nicolas et de son emplacement. C'était l'église paroissiale du ban. Elle avait été fondée en 1187 à la prière de Roger, abbé de Toussaints, par l'évêque Gui de Joinville, fondation qui fut confirmée en 1204 par l'évêque Gérard de Douai. La suppression de cette église fut ordonnée par décret de l'évêque de Juigné, du 4 mars 1774; la démolition et les matériaux furent mis en adjudication le 24 du même mois. La paroisse fut transférée à l'église de Toussaints, où elle subsista jusqu'en 1791. En 1777, les paroissiens obtinrent de l'évêque la permission d'élever, sur un terrain touchant au presbytère, un beffroi en charpente pour y suspendre leurs cloches et faire les sonneries de la paroisse. Un nouveau cimetière fut aussi établi devant le portail de l'église de l'abbaye.

Au-delà de l'église Saint-Nicolas existait une ruelle dite *du Cimetière* (1585), à laquelle fut, dans le cours du XVIIIe siècle, donné le nom de *rue du Toit-de-Paille* (1770), et qui dans ce siècle-ci a pris celui de *rue du Rempart* (1826). Elle longeait les murs de l'ancien séminaire, mais elle a été déplacée en 1859 et reportée un peu en arrière pour un nouvel agrandissement de l'Ecole des Arts.

Vers l'extrémité ouest de cette rue, près du rempart, était autrefois un enfoncement appelé *le cul-de-sac* (1306-1484), et quelquefois *rue du Sac* (1560-1610). Cette impasse a disparu après 1760.

Du côté droit de la rue Saint-Nicolas se trouve la *rue de Liancourt*, ouverte après 1838, postérieurement à la créa-

tion de la *place de l'Ecole*. Ce nom lui a été donné en mémoire de M. de La Rochefoucauld-Liancourt, fondateur de la première école d'arts et métiers.

C'est en 1835 que le Préfet de la Marne proposa au conseil général du département de créer une place au devant de l'Ecole des Arts. Ce projet fut réalisé en 1838 ; on démolit à cet effet un groupe de maisons fort vieilles, où cependant le directeur et l'administration de l'école étaient installés, et qui furent transférés dans les bâtiments de l'abbaye de Toussaints. Elle porta le nom de *place Liancourt* (1868) ; c'est aujourd'hui la *place de l'Ecole-des-Arts*.

L'établissement de cette place a eu pour effet de faire disparaître une partie de la *rue de Toussaints* qui s'y trouve incorporée, pour la partie comprise entre la rue Saint-Nicolas jusqu'à sa rencontre avec la rue de l'Abbaye. Cette partie de rue était autrefois appelée *rue du Four* (1472-1548), où existait le four banal. Plusieurs maisons et jardins, achetés par les religieux en 1548 pour le rétablissement de l'abbaye *intra-muros*, sont dits situés rue du Four. Le prolongement de cette rue, depuis celle de l'Abbaye jusqu'au boulevard, était anciennement appelée *rue Rodragon* (1462-1694). On la nommait *rue de Toussaints* dès 1760.

La rue suivante, dite de l'*Abbaye* dès le XVIIIe siècle, se prolongeait autrefois jusqu'à la rivière de Nau. On l'a appelée *ruelle Cossuin* (1480), *Gossin* (1610), *Haussin* et *Hausson* (1720). Enfin la *rue Lemaître*, à laquelle on a donné le nom du pénultième abbé de Toussaints, M. Panage Lemaître de Paradis, s'est appelée *rue Lesponsas* (1462) et *ruelle à Blanc* (1610).

Pour compléter l'énumération des voies de communication du quartier, il ne nous reste qu'à mentionner *le boulevard de Marne* qui, partant de la porte Marne, prend fin au pont Saint-Antoine, et qui a été établi au commencement

de ce siècle sur l'emplacement des anciennes fortifications, et le *quai des Arts* créé en 1807.

Filature Saint-Nicolas. — Il a existé dans le ban de l'Ile un établissement de charité, qui n'a duré que quelques années, mais que nous ne pouvons nous dispenser de mentionner. En 1774, M. de Ponte d'Albaret, vicaire général du diocèse, depuis évêque de Sarlat, fonda une filature de coton pour donner du travail aux pauvres. On y entretenait quarante jeunes enfants. L'intendant de la province, sur l'avis du ministre Necker, fit payer, pour aider à cet établissement, le loyer de la maison de 1778 à 1787. On l'appelait *la filature Saint-Nicolas.* Nous ne savons pas jusqu'à quelle époque a duré cet établissement, qui ne paraît pas avoir été très prospère. Nous ne saurions indiquer non plus le lieu exact où il était situé.

Dès l'an 1783 le Conseil de ville avait décidé la suppression des nombreux cimetières qui existaient, et leur remplacement par un cimetière unique qui devait être placé hors des murs. — En avril 1785, on céda à l'administration des hospices une portion de terrain hors des murs, près du pont Saint-Antoine, pour remplacer le cimetière de Clamart, situé au faubourg. Ce fut là le commencement d'installation du cimetière de l'ouest, qui ne servit d'abord qu'aux inhumations de l'hôpital, mais qui dans les premières années de la Révolution fut agrandi et servit aux sépultures de toute la ville.

Non loin de l'entrée du cimetière actuel et touchant au pont Saint-Antoine existait dans le cours du 18e siècle « un terrain clos de murs et divisé en trois parties appelé : *la Tuerie* », emplacement qui en l'an II servait de magasin municipal. C'est sur ce terrain que fut établi suivant autorisation royale du 17 novembre 1824, un abattoir public. Il fut ouvert le 10 août 1826, suivant un arrêté du maire de la ville, daté du 25 juillet. — Cet abattoir a été transféré au faubourg Saint-Antoine en 1862.

du roi, ils lui offrirent de lui payer sa vie durant 30 livres par an, dont il lui serait payé par avance trois années soit 90 livres, ce que le soldat accepta. Si le roi Charles IX donna des prébendes de frères lais aux soldats invalides, Henri IV fit mieux encore et donna à ses capitaines, pour les récompenser de services qu'il ne pouvait pas toujours payer, des prieurés et des abbayes à charge de les faire desservir.

L'abbaye de Toussaints fut supprimée en 1789. Les bâtiments furent dès 1791 affectés au logement du personnel de l'école d'artillerie. Après son transfert à Metz on ne voit plus à quoi ces bâtiments ont servi, ils ne paraissent pas avoir reçu d'affectation permanente jusqu'en 1838, époque où la direction et l'administration de l'école des arts y furent installés.

L'institution des écoles normales primaires est relativement récente, elle ne date que de 1833. A cette époque, le département se bornait à envoyer quatre élèves à l'école normale de Versailles, dont il payait la pension ; mais il prit cette année-là une autre mesure et jugea qu'il serait préférable de placer les élèves à Châlons, dans une institution tenue par M. Leherle, à charge de payer six bourses de 450 fr. et douze demi-bourses de 225 fr. Un bail fut en outre passé avec le chef d'institution, moyennant 1,200 fr. pour assurer à cette catégorie d'élèves un local convenable. Puis, en raison des inconvénients que présentait le contact de ces élèves avec des enfants plus jeunes, l'école fut installée à part dans une maison située place Cosme-Clausse, appartenant à M. Leherle, moyennant un loyer de 1,300 francs. Elle resta au même lieu jusqu'en 1861, époque à laquelle elle fut transférée dans l'ancienne abbaye de Toussaints, dont le département fit l'acquisition. Elle a reçu en 1877-78 d'importants agrandissements par l'adjonction faite du jardin de l'ancienne maison abbatiale.

Lors de la Révolution il ne restait plus trace de l'an-

cienne maison abbatiale de Toussaints, construite vers 1545. En 1762, elle tombait en ruines et M. Lemaître, alors abbé, obtint l'autorisation de la démolir. Le jardin seul et quelques bâtiments accessoires subsistèrent. En 1791, cette propriété faillit être vendue, l'estimation en fut faite dans cette intention, mais la vente n'eut pas lieu. Elle servit jusqu'en 1877 de buanderie à l'école des arts. Elle fait aujourd'hui partie intégrante de l'école normale.

Après avoir parlé de Toussaints-dehors et de l'hospice Saint-Nicolas, nous avons à rectifier certaine erreur commise par Buirette et par tous ceux qui l'ont suivi. On lit dans l'histoire de Châlons « que l'évêque Roger fonda l'abbaye de Toussaints et y établit des religieux pour prendre soin de l'hôpital des pestiférés, ce dont ils s'acquittèrent avec un grand zèle. Cet hôpital appelé de Saint-Nicolas, ajoutent-ils, était situé au territoire de Fagnières non loin de Toussaints-dehors. »

Nous pouvons démontrer que les religieux de Toussaints ne devaient et ne donnèrent jamais de soins ni temporels ni spirituels aux pestiférés, que l'hôpital Saint-Nicolas n'était point situé au territoire de Fagnières, mais dans le ban de l'île *intra muros*, et qu'il ne reçut jamais de pestiférés.

Nous avons indiqué plus haut l'emplacement réel de cet hôpital, qui fit place plus tard au premier séminaire ; nous avons cité certain document de 1462, relatif à cet établissement, où il est mentionné qu'il est établi *intra muros* au ban de l'île et que l'on y reçoit les malades pauvres de jour et de nuit ; il n'est pas dit un mot des pestiférés. On sait au surplus qu'en temps d'épidémie les mesures de police à prendre étaient du ressort de l'échevinage et, au XV[e] siècle, du Conseil de ville. Or l'hôpital Saint-Nicolas placé sous l'autorité de l'abbaye n'était en aucune façon sous l'action de l'Hôtel de ville qui jamais n'ordonna que des pestiférés y fussent placés.

Le 7 juin 1516, les gouverneurs de la ville ordonnèrent de placer les malades atteints de la peste : dans la maison du Colombier hors le pont Ruppé, à la Fontaine au Reclus, et à la maladrerie de Saint-Jacques ; il n'est pas question de Saint-Nicolas. En 1517 il est prescrit de réédifier la maison de la Neuville « en laquelle on a accoustumé faire retirer les malades en temps de peste. » Mais cette maison que l'on a le plus souvent confondue avec un hôpital imaginaire situé près de Fagnières, était placée hors la ville entre la porte Saint-Antoine et la porte Saint-Jacques : ce n'est point l'hospice Saint-Nicolas. En 1516, cet hôpital contribua, il est vrai, à la dépense du traitement des malades, mais cette mesure était commune à tous les hôpitaux de la ville. L'Hôtel-Dieu Saint Etienne fut taxé à quatre lits munis de leurs draps et à 40 livres en argent, l'hospice du Saint-Esprit à 30 sols, ceux de Saint-Lazare, Saint-Liénard, Saint-Maur et Saint-Nicolas, chacun à 20 sols. Cette taxe prouverait à elle seule que l'on n'y traitait pas les pestiférés. Nous savons d'ailleurs que son emplacement au milieu d'un groupe de maisons habitées, ses faibles ressources en bâtiments et en revenus, le mettaient hors d'état de les recevoir.

Ce n'est qu'en 1562 que la ville plaça des pestiférés près de Toussaints-dehors, alors qu'il n'y avait plus en ce lieu ni abbaye ni religieux et « provisoirement, vu l'urgente nécessité » (1).

Mais en 1566, la municipalité, ayant acheté à cens perpétuel une partie de la ferme de Toussaints-dehors, y établit un lazaret permanent qui subsista longtemps. En 1582, 1586, 1596 on y plaça des pestiférés ainsi qu'à la Neuville qui existait toujours ; enfin dans le XVIIe siècle, Toussaints-dehors fut le seul lieu où les pestiférés furent recueillis et traités.

(1) Tous les renseignements que nous donnons ici sont extraits des registres des conclusions de l'hôtel de ville.

Un siècle et demi plus tard on pensa qu'il en avait toujours été ainsi, de là la légende de l'hôpital des pestiférés de Saint-Nicolas et par induction celle des religieux leur donnant des soins.

Cette dernière question vaut la peine d'être examinée.

De tous nos historiens Dom François est le seul qui n'ait point émis cette opinion : « que les religieux de Toussaints furent appelés à Châlons pour prendre soin des pestiférés, ce dont ils s'acquittèrent avec un grand zèle. » Et il a eu raison, car ni la charte de fondation ni aucune pièce authentique postérieure ne fait mention de cette particularité et les faits viennent prouver le contraire. C'est en 1562 seulement, comme nous l'avons dit, que des malades de peste furent placés près de la ferme de Toussaints-dehors. L'abbaye réclama contre ce fait anormal et le Conseil de ville dut s'excuser et prétexter l'urgente nécessité. En 1566, l'abbaye céda à la ville moyennant 50 livres payées comptant et un cens perpétuel de 20 sols par an et six denrées, vingt-quatre verges du terrain de Toussaints-dehors, pour y édifier les bâtiments nécessaires au logement des pestiférés, des chirurgiens, médecins, gardes des malades et même du prêtre qui serait désigné par la ville. Depuis, le lieu devait être fermé de murailles, haies ou fossés et muni d'un puits pour éviter tout contact avec le fermier (1). A la cession du terrain s'est bornée la participation de l'abbaye de Toussaints dans les soins donnés aux pestiférés.

(1) Contrat passé devant Jacobé, notaire à Châlons, 1566.

CHAPITRE VIII.

LE CHANGE. — HÔTEL DE VILLE. — QUARTIER DU THÉATRE.

La rue qui conduit du pont de Nau à la place de l'Hôtel-de-Ville fait aujourd'hui partie de la rue de Marne et en porte le nom. Jadis cette rue s'étendait jusqu'au devant et très près de la maison commune, et était appelée *rue au Change*, *ad cambium* (1296), *rue du Change* (1505), *rue des Changeurs* (1256), et souvent aussi Grande-Rue, comme son prolongement jusqu'à la porte Marne.

Il y eut en effet des changeurs à Châlons, dès une époque éloignée. Il est question, dans une charte de 1256, de deux maisons « dans lesquelles sont deux tables de change, rue des Changeurs ». Les changeurs devaient à l'évêque, comte de Châlons, « pour leur tapis vert », deux sols chaque année payables le jour de la Notre-Dame en mars. Il y en avait quatre en 1392, un seul en 1479. En 1553, le compte de l'argentier de l'évêque dit qu'il n'est fait aucune recette à ce sujet, « pour ce qu'il n'y a de présent nuls changeurs en cette ville de Chaalons ».

Dès la seconde moitié du XVI[e] siècle, les changeurs n'étaient plus nécessaires. Les guerres, la ligue et autres causes avaient amené tant d'étrangers en France et de si fréquentes relations avec les pays voisins que leurs monnaies y avaient cours sans qu'il fût nécessaire de les changer. Nous voyons dans beaucoup de contrats du temps, et jusque sous le règne de Louis XIV, les prix de vente stipulés, payés pour une forte part en réaux et pistoles d'Espagne, pistoles d'Italie, Jacobus, nobles de Gand, qua-

druples, ducats, florins d'or, souverains d'Angleterre, testons de Lorraine, toutes monnaies qui avaient chacune une valeur déterminée et partout admises dans les paiements.

A gauche, en montant vers l'hôtel de ville, existait une hôtellerie où pendait pour enseigne *la Sirène* (1469). Elle touchait au pont de Nau. En 1758, elle appartenait à un sieur Dagonet, marchand apothicaire.

Un peu plus haut était le siège de la justice de l'évêque, bailliage et prévôté ; cette maison était appelée *la Loge*. Elle avait été achetée en 1325, par l'évêque Pierre de Latilly, pour cet usage. « Acquesta messire li évesque à l'abbé de Saint-Pierre come exécuteur de Me Renaud son nepveu, clerc, filz jadis Remy de Sommesault, la maison qu'on appelle *la Loige* de Chaalons, séant en la grand rue, et une maison emprès la ruelle entre deux parvis, III^c^ livres tournois, si comme appert par lettres de la baillie de Chaalons et de la cour spirituelle de messire, sur ce faites en l'an mil. CCC. vint et cinc, le mardi jour de la feste de Saint-Barnabé, apostre. »

L'évêque Pierre de Latilly donna au chapitre en 1326, pour son obit, trente livres à prendre chaque année sur les revenus de ces deux maisons : « *Triginta libras super domum quæ fuit olim magistri Reginaldi de summo saltu, sitam in magno vico juxta puteum qui dicitur puteus ad cambium, quæ ad presens nuncupatur* Lobia *Cathalaunensis, inter domum quæ fuit olim Jacqueri dicti Malfait ex una parte et quandam ruellam ex altera, et super quandam aliam parvam domum contiguam dictæ ruellæ.* »

L'*Histoire de Châlons* contient à ce sujet quelques erreurs. On dit que cette maison fut d'abord appelée la Loge et ensuite *le Saint-Esprit* (1). Il y a ici confusion. L'hôtel du Saint-Esprit, ancien hôpital, était situé sur l'emplacement de l'hôtel de ville actuel ; il n'eut jamais rien de commun

(1) *Histoire de Châlons*, par M. E. de Barthélemy, p. 84.

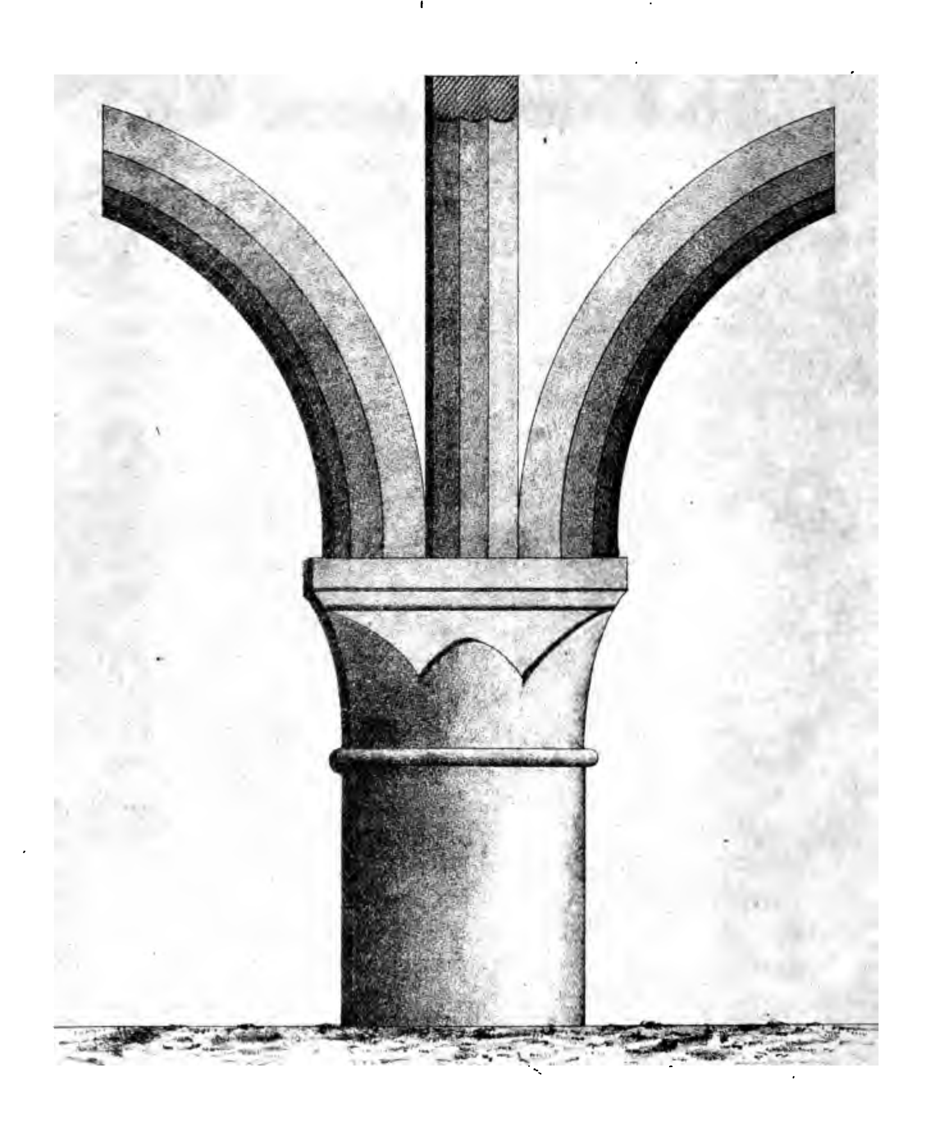
avec la Loge. On lit ailleurs : « La Loge était la maison commune, le conseil y tenait ses réunions ; elle fut aussi l'arsenal de la ville, elle avait une tour remarquable qui servait de magasin à poudre. Démolie en 1553, on construisit alors un hôtel de ville. La Loge, reconstruite, resta seulement affectée à la justice de la comté-pairie. Elle fut vendue en 1793 » (1).

La Loge ne fut point la maison commune, attendu qu'il n'y eut jamais de commune à Châlons avant 1789. Le conseil de ville, créé en 1417 seulement, tint ses séances dans une des salles de l'hôpital du Saint-Esprit, afin de bien marquer qu'il n'était plus placé sous la dépendance absolue du seigneur temporel de la ville. Quant à avoir été un arsenal, c'est beaucoup dire. Dès le XVe siècle, il y avait un magasin à poudre derrière le palais épiscopal, un petit arsenal près de la porte Saint-Antoine ; en 1570, un magasin du roi rue du Collège, et enfin, en 1590, un arsenal de poudrière au quartier des Buttes ; et s'il fut jamais emmagasiné quelque chose dans la tour (dont l'existence ne nous est pas démontrée), ce ne put être que quelques menues munitions ou armes de main destinées aux hommes du guet ; il est même à croire que le conseil de ville préféra plaçer ces munitions dans l'hôtel du Saint-Esprit, où, sans être absolument le maître, il avait plus d'autorité.

En réalité la Loge ne fut, de 1325 à 1789, que l'auditoire de la justice de la comté-pairie. Le siège royal de Vermandois, établi à Châlons en 1543, y tint cependant ses audiences pendant quelques années, lors de la construction du premier hôtel de ville. Un contrat de vente de 1564 nous révèle cette particularité : il y est mentionné que des affiches ont été apposées « tant à la porte de la maison à vendre que devant la Loge et auditoire où on a accoustumé tenir la juridiction du roy et du dict seigneur évesque ».

Dans les citations qui précèdent, il est question d'une

(1) *Histoire de Châlons*, par Barbat, p. 122.



Pilier central. — Cave rue de Marne, N° 6,
et rue Chamorin, N° 1.



ruelle qui séparait les deux maisons achetées en 1325 par l'évêque Pierre de Latilly. Cette ruelle, qui aboutissait à la rue du Gantelet, a subsisté longtemps, et son emplacement paraît avoir servi à l'établissement de la porte cochère et du large couloir qui forme aujourd'hui l'entrée de la maison. Il en existait encore une très notable partie en 1755, suivant le plan de la ville dressé par Varin.

La Loge a été vendue comme propriété nationale le 22 mai 1791 à un sieur Bonvallet, moyennant 6,024 francs, non compris les sièges, bancs et tapisseries qui garnissaient la salle d'audience.

Dans ce siècle-ci, elle a appartenu à M. Desrobes, qui y installa un hôtel, connu sous le nom d'*hôtel de Nancy*. Les messageries de la rue de la Jussienne y descendaient. Depuis l'établissement du chemin de fer de l'Est, elle est devenue une maison de factage. Elle porte aujourd'hui le nº 14 de la rue.

Sous la maison nº 6, maison très ancienne et qui, en 1840, présentait encore un pignon à toiture avancée, sous laquelle était un lambrequin où se dessinait un vaste trèfle, existe une partie de cave qui se compose de quatre travées voûtées en ogive, avec arcs doubleaux et nervures grossièrement taillés mais à forte membrure, dont la retombée vient s'appuyer sur un pilier central rond et bas, à chapiteau carré et sculpté.

L'ornementation du chapiteau se compose, sur chaque face, de deux hautes feuilles rigides faisant angle et d'une large feuille au centre. Cette cave, dont on retrouve la suite sous les maisons voisines, a tous les caractères des constructions du XIIe siècle (deuxième moitié). Nous ne savons ce qu'était cette maison dans les siècles passés : une hôtellerie très probablement.

Un peu plus haut s'ouvrait à gauche la *rue de l'Etape*, dite aujourd'hui *rue Chamorin*, dont les premières maisons de la face Est de l'hôtel de ville d'un côté et l'église Saint-Germain, située en face, formaient l'entrée. Cette église,

fondée dit-on en l'an 1040, fut démolie en 1772 pour former la place actuelle sur laquelle elle était construite. Elle était orientée. Son portail principal était à l'ouest, en face les premières maisons de la rue de l'Etape ; mais elle avait au sud, sur la Grande-Rue ou rue du Change, un second portail précédé d'une croix. Plusieurs maisons, aujourd'hui disparues, étaient situées « au-devant de la croix Saint-Germain » (1401). Son chevet faisait front au-devant de l'ancien hôtel de ville, dont il n'était séparé que par une rue. Un cimetière régnait autour de l'église, notamment du côté nord.

Il n'y avait près de l'église Saint-Germain qu'une seule maison près du portail ouest, faisant coin sur la rue du Change et la rue de l'Etape, où en 1546 pendait pour enseigne l'*Image Saint-Paul*.

De l'autre côté de la rue du Change, c'est-à-dire à droite en partant du pont de Nau, était une ruelle qui existe encore. On l'appelait la *ruelle du Four* (1392). Elle conduisait à une cour intérieure dite la *cour du Four* (1407-1773), où était installé un four appartenant à l'évêque, appelé *le four au Change* (1392-1479). En 1479, le four n'existait plus ; c'était une place « où souloit estre le four au Change, tenant à la rue aux Oyes et à deux ruelles descendant à la rivière ». L'une de ces ruelles existe encore comme aisance ; elle aboutit à la rue Lochet. A l'entrée de la ruelle du Four était *le puits au Change*, *puteum qui dictus puteus ad cambium* (1326). Il était supprimé en 1715. Tout près du puits étaient deux maisons se joignant, appelées les maisons *au Bon Chapperon* (1521).

Un peu plus haut que la Loge et du côté opposé s'ouvrait la rue des Lombards conduisant au marché, dont nous parlerons dans notre article relatif à ce quartier, et, outre cette rue, une *tenure* (1) de maisons où se vendaient les harengs ; *teneuram ubi venduntur aletia* (1329).

(1) Tenure, groupe de maisons tenant l'une à l'autre.

Au-dessus était une rue ou ruelle située dans le prolongement de la rue de l'Etape et allant rejoindre la partie du cimetière qui longeait au nord l'église Saint-Alpin. On l'appelait la *rue de l'Olifan*. A l'angle de cette rue et de la rue du Change était une maison appelée l'*hostel de l'Olifan* (1505-1549), quelquefois nommée par corruption l'*hôtel de l'Eléphant* (1549). A côté pendait pour enseigne *la Sellette* (1545); à côté encore *la Pomme rouge* (1521-1593), puis l'enseigne *à l'Homme sauvaige* (1521). Une de ces maisons donnée à bail perpétuel en 1608 par le chapitre, devait, outre le cens annuel, un marc d'argent chaque fois qu'elle se vendait ou s'échangeait.

Enfin, à l'extrémité de la rue du Change, faisant le coin de la rue de Brebis (d'Orfeuil), était une maison appelée *la Grange à la Laine*, qu'il ne faut pas confondre avec la grange portant le même titre et dont le Chapitre avait le revenu; celle de la rue du Change appartenait à Me Ferry de Metz, conseiller du roi, maître des requêtes de son hôtel (1374). En 1423, elle appartenait à messire Eustache de Conflans. Un acte de 1652 fait connaître que cette grange et la maison voisine ont été achetées par la ville, « ayant esté desmolies pour faire une place au-devant de l'hostel commun pour la commodité publique et embellissement de la ville ». La place, qui n'existait pas alors et qui ne consistait qu'en un carrefour assez resserré, eut donc un commencement d'agrandissement en 1652.

Après ce qui précède, il est facile de se rendre compte des suppressions qui furent faites en 1772, pour la création de la place actuelle de l'Hôtel-de-Ville. L'église Saint-Germain et son cimetière furent supprimés; les maisons qui formaient la face nord de la rue du Change et touchaient par derrière au cimetière Saint-Alpin, furent rescindées; on ne laissa derrière ces maisons qu'une étroite ruelle le long du mur nord de l'église; la rue de l'Olifan fut également supprimée. Tout le reste, ainsi

que la rue actuelle de l'Hôtel-de-Ville, fut aligné à nouveau (1).

L'emplacement de l'hôtel de ville actuel était originairement occupé par des maisons particulières, et au centre par un hôpital dit *du Saint-Esprit*.

Avec l'*Histoire de Châlons*, nous retombons ici en pleine fable. Cet hôpital aurait, prétend-on, « été fondé par saint Memmie et dédié à sainte Marthe, administré par les frères et sœurs de saint Lazare, ensuite par les sœurs de sainte Marthe, par les Filles-Dieu et enfin par les Béguines ». On le dit ailleurs fondé par saint Alpin et aussi par l'évêque Félix I[er]. Sur quoi s'appuie-t-on pour écrire ce qui précède? Sur rien. C'est le fondement habituel de l'histoire locale en ce qui concerne les temps anciens. L'histoire ajoute : « On ne sait en quel temps il prit le nom de Saint-Esprit; mais un livre renfermant la liste des indulgences accordées à cet hôpital par le pape en l'an mille fait connaître qu'il portait ce nom avant cette époque. C'était une maison hospitalière destinée au logement des passants et des malades étrangers; elle était gouvernée par les échevins de police et municipaux. En 1224, une bulle du pape Innocent IV autorise les frères et sœurs du Saint-Esprit à élever une chapelle, à établir un cimetière près de cet hôpital et à avoir un chapelain. »

Un gros livre écrit dans le siècle dernier par M. Sordel, administrateur des hospices, sorte d'inventaire des archives, nous renseigne d'une façon peut-être un peu plus précise. Il cite comme écrite en 1473 une notice où il est dit que l'hôpital du Saint-Esprit a été fondé par Millet d'Aver-

(1) Par un arrêté du 29 ventôse an VIII, il devait être élevé dans chaque chef-lieu de département, sur la plus grande place de la ville, une colonne à la mémoire des braves du département morts pour la patrie. Ces monuments devaient être appelés : Colonne départementale. A Châlons, les fondations furent faites sur la place de l'Hôtel-de-Ville et on posa la première pierre ; mais la construction n'alla pas plus loin.

gin et sa femme, propriétaires des maisons sur l'emplacement desquelles l'établissement fut construit, et qu'il fut augmenté en 1473 par Jean Gatelier. Une pièce de l'an 1200 fait connaître que Radulphe de Folo, chevalier, a établi la chapelle du Saint-Esprit, dont son neveu Oton, clerc, a été pourvu. Nous voici au milieu de renseignements positifs, que la bulle de 1224 vient confirmer. Il paraît donc que la fondation de cet hôpital ne remonte pas au-delà du douzième siècle.

Dans une note, l'*Histoire* de Barbat nous dit que le cimetière du Saint-Esprit était situé sur l'emplacement actuel du bâtiment de la bibliothèque ; nous avons la preuve du contraire ; ce cimetière qui, en effet, a existé, était placé entre la rue Chamorin et la rivière du Mau.

Ce qu'il y a de plus certain, c'est que cet hospice était administré par les échevins de la ville, administration au sujet de laquelle nous avons à citer certaine particularité. En 1537, les terres de cet hospice, situées au terroir de Châlons, sont données à bail pour six ans moyennant 60 setiers de grain dont 15 de froment, 30 de seigle, 5 d'orge et 10 d'avoine, payables chaque année, à charge aussi « de livrer aux échevins, gouverneurs dudit hospice et à chacun d'eux, six nombres de paille (1) par an, moitié froment et seigle, et deux chapons au jour de la Saint-Martin d'hiver ». Les fonctions de gouverneur rapportaient alors quelques petits bénéfices.

Quant aux Béguines, nous avons moins de certitude. En 1341, l'hospice était gouverné par une dame laïque, qualifiée maîtresse de l'hôpital du Saint-Esprit et nommée par les échevins.

Cet établissement n'était pas riche. Pour subvenir à ses besoins, il avait été autorisé à faire faire des quêtes dans les villes voisines. Un contrat du 23 septembre 1537 nous

(1) Une nombre comportait tantôt treize, tantôt quatorze gerbes selon les localités.

le fait connaître. Selon les termes de cette pièce, les échevins, gouverneurs et administrateurs de l'établissement, donnent à ferme pour six ans « le produit des questes qu'ils pourront faire faire par les paroisses des archevêchés de Reims, Sens, et éveschés en dépendant, en prendre les proffictz, aulmosnes, bonnes œuvres et bienfaitz, moyennant le paiement de la somme de 90 livres tournois que pour ce les dits preneurs seront tenus rendre et payer au dict hospital, chascun an, et encore la somme de 100 sols pour les dames dudict hospital. Seront tenus aussi les dictz preneurs en faisant les dites questes, de remontrer au peuple la pauvreté dudict hospital, le recommander, ensemble les dames d'icelui et les pauvres y estant, pour le bien, profict et honneur dudict hostel Dieu et en ce, faire comme gens de bien ».

Quoique, lors de la construction du premier hôtel de ville, différents locaux aient été réservés au service de l'hôpital du Saint-Esprit, celui-ci disparut peu à peu ; les lits en furent retirés en 1581 et 1593. On laissa cependant subsister, pendant assez longtemps, une salle dans laquelle on donnait l'hospitalité aux passants. Ses biens furent réunis à l'hôpital général dans les premières années du XVII[e] siècle.

Nous lisons dans l'*Histoire de Châlons* que ce ne fut qu'au XVII[e] siècle que le conseil de ville adopta l'usage de tenir régulièrement ses séances à l'hôtel du Saint-Esprit, et que, jusque-là, il se réunissait indifféremment aux Cordeliers, à l'évêché, dans la chambre capitulaire de Notre-Dame et à la chapelle des Sibylles. Ceci tendrait à faire croire que le conseil de ville n'avait point de lieu fixe pour son administration et qu'il se complaisait dans un perpétuel état de vagabondage, ce qui est assurément inexact. Que, pour des motifs que nous ne connaissons pas ou qui ne sont pas toujours indiqués, il se soit souvent réuni en divers endroits, il n'en est pas moins vrai que le lieu habituel, officiel, de ses séances était l'hôpital du Saint-Esprit, et cela dès le XV[e] siècle. Dans les comptes de l'évêché de

1479, il est question d'une maison « assise derrière l'église Saint-Germain, tenant d'une part à l'entrée des degrés par où l'on monte en la chambre du conseil dudit Chaalons en l'ostel de l'hospital du Saint-Esprit ». C'était bien là l'hôtel municipal ; le conseil de ville y avait fait construire une tour où il plaçait ses archives, et en 1465 il ordonna, à cause des bruits de guerre, que vingt-quatre archers seraient placés la nuit dans la tour du Saint-Esprit.

Ce n'est qu'au milieu du XVI[e] siècle que le conseil de ville conçut le projet de faire édifier un hôtel municipal plus en rapport avec l'importance de l'administration de la cité. La construction en fut commencée en 1553 ; interrompue pendant de longues années, elle fut reprise en 1612. A la date du 25 janvier 1612, le conseil décida qu'ayant des fonds suffisants pour cet objet, l'hôtel de ville serait achevé, et le 29 mai de la même année il donnait l'ordre d'acheter une cloche qui serait placée dans la tour de l'hôtel de ville nouvellement bâtie. On y fit encore quelques changements intérieurs en 1646 ; une conclusion de cette année ordonna « que l'on mettrait les titres de l'hôtel de ville en la tour du côté de Saint-Alpin qui, à cet effet, sera voûtée haut et bas, afin d'être à l'abri du feu ». Ces titres avaient été déjà déplacés lors de la démolition de l'hôpital du Saint-Esprit, sur l'emplacement duquel l'hôtel de ville allait être construit : le conseil jugeant probablement que la Loge n'était pas pour lui un lieu assez sûr, les avait donnés en garde aux religieux Dominicains. Nous le savons par une conclusion du 7 novembre 1578, qui ordonnne « que l'on retirera de chez les frères prescheurs le chartrier de la ville qui y est ».

Outre les services municipaux, le premier hôtel de ville abrita la juridiction royale. En 1572, le siège particulier de Vermandois, créé à Châlons en 1543, y tint ses audiences. Des prisons y furent établies. En 1642 et 1646, car cette installation fut assez laborieuse, le présidial fut mis en possession des mêmes locaux et de quelques autres

aménagés spécialement pour son usage. Aux quatre foires de l'année, les marchands étaient installés dans le vestibule et la salle basse de l'hôtel. Ceux qui n'y pouvaient trouver place s'installaient derrière l'église Saint-Germain et sur le carrefour de l'hôtel de ville. La municipalité donnait ces emplacements à ferme. Un acte du 4 mai 1606 fait connaître que la ville donna à loyer pour trois ans à Louis Macquart, marchand à Châlons, et moyennant 50 livres par an, « la salle basse de l'hostel de ville avec le devant de ladite salle sous l'escalier dudit hostel, durant les quatre foires ordinaires audict Chaalons, pour y estaller durant lesdites foires seulement leurs marchandises de draperie, mercerie, toiles, peintures et autres semblables, et après les jours de chascune foire passés, lesditz lieux seront rendus libres. » Quant à l'emplacement situé au dehors, sur lequel les marchands avaient coutume d'établir des boutiques, il figure en 1671, dans l'énumération des biens patrimoniaux de la ville, comme rapportant chaque année un loyer de 90 livres.

C'est vers 1765 que l'on reconnut que l'ancien hôtel de ville était insuffisant, car il n'occupait que l'espace aujourd'hui compris dans l'avant-corps de l'hôtel actuel, et que les services qui y étaient installés étaient trop à l'étroit. Un premier projet, établi par l'ingénieur Colluel, présentait le péristyle et avant-corps central comme devant être arrondi en hémicycle ; l'aile située au midi devait être affectée en partie au logement du maire ou gouverneur de la ville. Il ne fut pas accueilli, mais on adopta le plan de l'architecte Nicolas Durand. Toutes les juridictions devaient trouver place dans le nouvel édifice, sauf bien entendu la justice de l'évêque, qui en revendiquait énergiquement et à tout instant le maintien et devait naturellement lui conserver son antique prétoire de la Loge où cette juridiction fonctionnait depuis des siècles.

Le siège présidial et autres juridictions royales prirent place dans le nouvel hôtel de ville. Le 22 novembre 1790,

le tribunal du district fut installé dans la salle du ci-devant présidial. Le tribunal de première instance de l'arrondissement et ses annexes y occupa les mêmes locaux jusqu'en 1872, époque où le nouveau palais de justice fut achevé.

La première pierre du monument fut posée le 27 juin 1772 (1). Les dépenses faites à l'occasion de cette cérémonie s'élevèrent à 2,884 livres. Le devis primitif n'évaluait la dépense qu'à 370,000 livres, mais à cette époque déjà les architectes établissaient des devis dont le montant était fort au-dessous de la dépense réelle, car elle s'éleva presque au double, à 661,000 livres.

L'ancien hôtel fut donc démoli. Il a été décrit sommairement dans quelques livres, et si nous en parlions, nous ne pourrions que répéter ce qui en a été dit : il n'existe plus et ne se prête pas, par conséquent, à un nouvel examen. On peut reconnaître toutefois par les dessins qui nous en sont restés qu'il était d'architecture infiniment plus riche que le bâtiment actuel, et qu'en lui donnant deux ailes comme agrandissement nécessaire, on eût obtenu un monument d'un tout autre caractère ; ses tourelles renaissance et notamment ses bas-reliefs, sculptures de la bonne époque, lui eussent donné une grande valeur artistique. Mais il présentait au rez-de-chaussée trois arceaux gothiques, dès lors il fut condamné. Au XVIIIe siècle, le style ogival inspirait une profonde horreur.

(1) Inscription gravée sur la lame qui a été déposée sous la première pierre des deux premières colonnes engagées à l'entrée du péristyle à main droite : « Sous le règne de Louis XV le bien aimé, S. A. S. Mg^{r} le duc de Bourbon, gouv^{r} de la province ; M^{r} Le Clerc de Juigné, évêque de cette ville ; M. Rouillé d'Orfeuil, intendant ; M. le Gorlier, maire royal ; Delatour, Sordel, Jourdain et Derosne, échevins ; Guyot, Jobars, Delettrée, Fagnier, Mullot et Raussin, conseillers, et Guillemin, syndic. La première pierre de cet édifice, construit des bienfaits du Roi suivant l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 novembre 1771, a été posée par M. Rouillé d'Orfeuil cejourd'hui samedi 27 juin 1772. »

La construction de l'hôtel de ville actuel amena la suppression d'une ruelle qui, au sud, longeait l'ancien monument et aboutissait à la rivière. Elle nécessita aussi la démolition de toutes les maisons particulières qui, face au nord, formaient un côté de la rue de l'Hôtel-de-Ville, jadis appelée de Vaux (1608) ou *du Pont-de-Vaux* (1521). Dans cette rue se trouvait, en 1551, une maison « sise au-devant de l'hospital du Saint-Esprit, tenant d'une part et d'un bout au cimetière de Saint-Germain, appartenant à noble homme Guillaume Godet, seigneur d'Aulnay, et damoiselle Agnès Cauchon, sa femme, maison appelée « *le Chastelet* ».

A l'extrémité de cette rue est le *pont de Vaux*, *pontem de Vallibus* (1246), placé sur le Mau. Dès l'an 1242, des maisons y étaient construites, soutenues par derrière sur « estotz de bois fichés en la rivière ». D'ancienneté plusieurs d'entre elles étaient habitées par des orfèvres : *domum quam tenet Joannes Anglici aurifabri* (1267). En 1306, Perrin Noblet, orfèvre, y était installé. En 1335, ils étaient trois : Jean de Curvins, Thomas et Bodé ; en 1572, il y en avait encore un nommé Jean Dairon. En 1548, une des maisons du pont était tenue à cens par la veuve de Guillaume Brossart, brodeur, dont on voyait naguère encore l'épitaphe à l'église Notre-Dame.

CY-GIST MORT TOUT ÉTENDU
GUILLAUME BROSSART DERRIÈRE CET HUS,
SA FEMME PRÈS DE SON COSTÉ.
PRIEZ DIEU POUR LES TRESPASSEZ.

Enfin une des maisons du pont fut pendant presque tout le XVIe siècle entre les mains de la famille Nicolas de Lassus, peintre verrier, dont on trouve le nom dans les comptes de plusieurs paroisses (1518-1570).

Ce pont fut démoli en 1767. Le président Morel, dans sa correspondance, dont une partie a été publiée, nous apprend qu'en janvier 1767 « on jette bas les maisons du pont et de la rue de Vaux, pour faire un pont nouveau et des

quais ». Il ajoute dans une autre lettre : « Les travaux du pont de Vaux sont considérables ; on y a trouvé une forêt de pieux enfoncés en terre, qui ont servi jadis à des moulins et qu'il faut arracher. »

Le dire du président Morel au sujet des moulins est une supposition qui se trouve justifiée par des preuves authentiques. En 1214, le Chapitre de la cathédrale arrêta, pour être observé par les chanoines de Notre-Dame-en-Vaux, un *Ordo* qui contient ce passage : « *Non nullus canonicorum a matutinis post meridiem et a nona usque post completam ibit per ecclesiam vel circa a ponte qui dicitur trium molendinorum usque ad pontem in vico Remensi nisi in habitu regulari.* » C'est-à-dire : « A partir de matines jusqu'après midi et de l'heure de nones jusqu'après complies, aucun chanoine n'ira dans l'église ou aux environs, depuis le pont dit des Trois-Moulins jusqu'au pont de la rue de Reims, si ce n'est en habit régulier. » Une mention obituaire du chapitre vient confirmer l'existence de ces moulins : « *Obierunt pater et mater magistri Bartholomei concanonici nostri... de quibus habemus XL solidos super domum Jacobi Bedel quæ sita est juxta molendinos in vallibus* » (1220). « Moururent le père et la mère de Me Barthélemy notre confrère..., duquel nous avons quarante sols de rente sur la maison de Jacques Bedel, située près des moulins de Vaux. » Enfin un acte de l'official, daté de 1318, fait connaître que Marguerite de Bourg, veuve de noble homme Nicolas de Pargny, chevalier, échange avec Me Jean aux Clefs, chanoine et chantre de Châlons, 60 sols de cens qu'elle possède sur le moulin Bayard, sis sur le pont de Vaux, contre 40 sols de cens sur une maison située sur le pont de Nau, et 20 sols sur une maison au ban Saint-Pierre. Au dos de la pièce on lit en écriture du XVIe siècle : « Ce moulin est démoli. » En 1234, l'un de ces moulins était dit : *A la Meule-Couchée. Molendino de Vallibus quod appellatur couchiez moline.*

La reconstruction de ce pont ne formait qu'une partie

des modifications considérables qui devaient être apportées dans ses abords et lieux environnants. On créa des quais en aval jusqu'au pont des Viviers. Toutefois les terres des deux rives ne furent d'abord soutenues que par un rideau de piquets et de madriers, genre de soutien assez en usage à cette époque, auquel on donnait le nom de *hollandage.* Les murs et parapets de pierre qui bordent aujourd'hui les deux quais n'ont été élevés que dans ce siècle-ci, de 1825 à 1828. Le quai de la rive gauche fut appelé : *de la Comédie*, à cause du voisinage du théâtre nouvellement créé ; en 1886, on lui a donné le nom de *quai Barbat.*

En amont, un quai ou passage fut établi quelques années plus tard, au moment de la construction de l'hôtel de ville: il s'étendit jusqu'au pont des Fripiers. On le nommait *quai de la Prison.* Sur ce quai était l'entrée de la prison et des dépendances qui faisaient partie de l'hôtel municipal. Devenue une simple maison d'arrêt en 1789 et chambre de sûreté en 1857, après la construction d'une prison départementale, elle fut absolument sans utilité après 1872, époque où le tribunal de première instance fut transféré au nouveau palais de justice.

On construisit sur son emplacement, en 1878, une école primaire, et, au-dessus, des salles pour une installation nouvelle et plus complète du musée de la ville.

En 1848, il avait été construit à côté, derrière le petit hôtel de ville, un bâtiment qui renfermait au rez-de-chaussée des étaux de boucherie, un premier étage, une classe de dessin et une école primaire. Ces locaux sont depuis peu affectés au musée, sauf la classe de dessin qui y est restée et qui est là tout à fait à sa place.

Enfin cette partie de la rivière, depuis le pont de Vaux jusqu'au pont des Fripiers, a été recouverte en 1847 pour former un marché aux comestibles. On l'a nommée *place Godard* en mémoire du maire de la ville, auquel appartient l'initiative de cette création.

La rue Chamorin, qui forme la voie principale du quartier du théâtre, commençait autrefois au débouché actuel de la rue de Marne. D'un côté, le portail ouest de l'église Saint-Germain ; de l'autre, les maisons qui font aujourd'hui partie de la face est de la place en formaient l'entrée. On l'appelait autrefois la *rue de l'Etape*, *stapla Cathalaunensis* (1329), parce que c'était là que se tenait le marché au vin ; on l'appela aussi *rue de la Cloche* (1556-1668), à cause d'une hôtellerie importante qui y était située et qui portait cette enseigne. A partir de 1532, époque où le marché au vin fut transporté ailleurs, la rue fut nommée : *de la Petite-Etape*, et quelquefois *de la Vieille-Etape*. On la voit aussi dans une pièce de 1674 appelée *de l'Etape-à-la-Volaille*, parce que le marché à la volaille s'y tenait alors ; le nom de Petite-Etape a prévalu jusqu'à nos jours, où l'on a cru devoir lui donner le nom de *rue Chamorin* (1).

Longeant le côté nord de l'église Saint-Germain, qui formait l'entrée de la rue, existait un petit emplacement formé de murailles à hauteur d'appui appelé *le Petit-Cimetière*, qui, avec les maisons de la face opposée, formaient une rue appelée *la rue du Pot* (1374), *rue aux Pots* (1461-1605) et *rue des Trois-Pots-d'Etain* (1734). Dans cette rue existait une maison grevée de 40 sols de rente annuelle envers la chapelle de la Flamine, fondée en l'église Notre-Dame, laissée par Marguerite, veuve de Gérard Lallement, par testament du 10 août 1374, « pour une lampe ardoir nuit et jour perpétuellement devant l'imaige de Notre-Dame de la Flamaigne ». La maison est dite alors *rue du Pot-lez-Saint-Germain*. Cette rue avait pris son nom d'une hôtellerie où pendait encore pour enseigne, en 1605, *le Pot d'Etain*. Une autre enseigne existait encore dans cette rue, celle du *Porc-Epic* (1560).

A la hauteur du chevet de l'église existait une autre

(1) Nom d'un maire de la ville (1814 à 1824).

ruelle dont le nom ne nous est pas connu dans le passé : c'est aujourd'hui l'*impasse Saint-Germain.*

D'ancienneté le marché au vin avait lieu, non point au jour de la Saint-Martin seulement, comme nous l'avons vu de nos jours en la Grande-Etape, mais chaque semaine. Dès l'an 1514, il fut reconnu que l'emplacement où il avait lieu, c'est-à-dire en la rue de l'Etape et sur la place qui forme aujourd'hui la place de la Comédie, était trop exigü, et l'on proposa de transporter l'étape en la rue Croix-des-Teinturiers (aujourd'hui de Saint-Nicaise), entre la Croix-des-Teinturiers et la Croix-Saint-Pierre pendant l'hiver, c'est-à-dire du 1er septembre au jour de Pâques, et depuis le jour de Pâques jusqu'au 1er septembre « au lieu ancien et accoustumé qui est en la rue du Gantelet et en la Petite-Etape, pour ce que durant ce dit temps les grosses estaples et grant quantité de vins sont passées » (1). Cette proposition n'aboutit pas, et ce ne fut qu'en 1532 que l'étape au vin fut transférée, non point en la Croix-des-Teinturiers, mais en la rue du Rougnon ou de la Croix-de-Fer, qui prit avec le temps le nom de rue Grande-Etape. Dans le cours du XVIIe siècle, le marché à la volaille se tenait en la rue Petite-Etape.

A Châlons, le vin fut à toute époque l'objet de transactions importantes ; aussi le quartier de la Petite-Etape était-il fort animé, surtout les jours de foire et marché. Ce genre de commerce avait motivé la création de nombreuses hôtelleries, dont les possesseurs avaient, dans le cours des XIVe et XVe siècles, fait construire des caves spacieuses qui servaient à remiser les vins qui n'étaient pas vendus. Ces caves, quelques-unes d'une construction très remarquable, dont les arceaux des voûtes et les piliers sont pour la plupart moulurés, existent encore sous certaines maisons. Nous signalerons comme exceptionnellement vastes celles des maisons nos 1 et 3 de la rue. Celles du no 1 sont

(1) Conclusion du conseil de ville, 14 novembre 1514.

voûtées en ogive par quatre travées, avec pilier central, recevant les nervures des voûtes. Celles du fond de la maison sont la continuation de celles de la maison de la rue de Marne n° 6. Les chapiteaux ont absolument le même dessin, et on doit leur assigner comme à celles-ci la date de 1180 à 1200.

Parmi les hôtelleries anciennes, nous citerons « l'*hostel du Barbel* » ou du Barbeau, situé en face du portail de l'église Saint-Germain ; il existait dès l'an 1420 et portait encore cette enseigne en 1594. La maison était chargée, depuis l'an 1329, d'un cens ou rente annuelle envers la chapelle Saint-Nicolas, fondée en 1316 par Jean Noisette en l'église Notre-Dame-en-Vaux, ainsi que la maison voisine qui, « le 17e jour de juin 1477, par cas fortuit, fut du tout ars et bruslée et n'y a finalement de présent que la place et une petite maison à appentis édiffiée sur icelle » (1482). Cette maison incendiée était, en 1594, habitée par Germain Nobily, libraire, auquel appartenait aussi l'hôtel du Barbeau. Ces deux maisons portent aujourd'hui les numéros 18 et 20 de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Puis venaient du même côté, en descendant la rue, la maison *à l'agnel* (1420-1521), l'hôtel *de l'Arbalète* (1420-1577), qui porte aujourd'hui le n° 1 de la rue Chamorin. On y trouve des caves très vastes, voûtées avec arc doubleau de l'époque ogivale et nervures. Il a existé dans cette très ancienne maison des lambrissages sculptés remontant au XVIe siècle ; il en existait encore quelques panneaux il y a peu d'années. On ne peut que regretter qu'ils aient disparu. La maison suivante est l'ancien *petit hôtel de ville*, vendu en 1820, lorsque la municipalité eut fait l'acquisition du bâtiment actuel de la bibliothèque. Cette maison a ensuite porté l'enseigne de l'*hôtel de France*. C'est aujourd'hui un pensionnat de demoiselles.

Outre la rue du Gantelet et en faisant le coin était l'*hôtel du Gantelet* (1420-1657), dit aussi *de la Porte-Rouge* (1576). L'*hôtel du Cierge* (1444-1587), la maison de *la Table-Ronde*

(1427-1621), la maison *du Dauphin* (1556-1576), l'*hôtel Saint-Georges* (1559), tenant à la maison précédente et à celle qui suit. L'hôtellerie de *la Cloche*, la plus importante de la rue de l'Etape, existait avant l'an 1420. C'est en cette maison que le conseil de ville faisait, au XVe siècle, héberger certaines personnes de distinction. On voit par une inscription en dépense du 19 décembre 1423, qu'il fût payé à Henry Vionnet dit Lallemant, « hostelain de la Cloche », la somme de 32 livres tournois pour cette cause.

Une autre inscription plus amplement rédigée nous apprend qu'il fut payé audit Vionnet, hôtelain de la Cloche, « la somme de 8 livres 10 sols tournois pour despens fais en son hostel par M. du Godart, lieutenant à Reims du bailly de Vermandois et treize bourgeois de ladite ville de Reims, qui sont venus en armes en ceste ville en poursuivant plusieurs larrons qui avaient tenu le jour de leur partement sur les chemins entre Reims et Chaalons » (1). C'est encore en cet hôtel que, de 1421 à 1429, fut acheté le vin de Beaune qui, à diverses reprises, fut offert par le conseil de ville au bâtard de Neufchâtel, au damoiseau de Commercy, à un chevalier de Bourgogne et autres personnages de distinction. Il est question de cette hôtellerie dans un règlemeut de police publié par la municipalité en 1467, où il est ordonné d'enlever les fumiers de divers lieux de la ville : « Item, de la rue de l'Estaple en tournant par devant l'ostel *de la Cloche*, en descendant en la Grande-Poissonnerie et aussi la Petite-Estaple » (2). Nous retrouvons cette hôtellerie en 1614, en 1617, et enfin en 1651 une délibération

(1) Comptes de la ville, 10 novembre 1428.

(2) On a conclu de ces indications que l'hôtel de la *Cloche d'Or* existait en 1467, au lieu même où il est aujourd'hui. Dans ce règlement, il n'est pas question de l'hôtel de la *Cloche d'Or*, mais de l'hôtel de *la Cloche*, qui était situé au lieu que nous indiquons, c'est-à-dire rue de la Petite-Etape, aujourd'hui rue Chamorin.

du conseil de ville nous apprend qu'une commission du Parlement de Paris est arrivée, qu'elle est logée à la Cloche, que la Ville ira la saluer et lui offrir la maison d'un bourgeois pour logement.

A côté encore était une maison où pendait pour enseigne *la Clochette* (1554). En 1615, elle fut vendue par Roberte Cuissotte, veuve de Nicolas Didier, à qui elle appartenait, à Pierre Hugueny, licencié en lois, avocat à Châlons; mais elle avait cessé d'être une hôtellerie; le contrat de vente dit : « où souloit pendre pour enseigne la *Petite-Cloche* ».

Du côté opposé se trouvait l'*hôtel des Quatre-Fils-Aymon* (1422-1625) qui, auparavant, se nommait la maison Robert-le-Charpentier, puis l'*hôtel au Loup* (1521). En face de l'hôtellerie de la Cloche existait un immeuble important, situé près d'une ruelle conduisant au *cimetière de l'hôpital du Saint-Esprit* et appartenant à cet hospice. Aux termes d'un bail de 1554, il se compose « d'une maison, grange, étables, cour, greniers, cellier, sis en la ruelle devant l'hostel de la Cloche, communément appelée *la cour du Saint-Esprit*, et en une maison et jardin tenant au cimetière dudit hospital et par derrière à la rivière ». Nous ne pouvons dire ce qu'est devenu cet immeuble et entre quelles mains il se trouve aujourd'hui. La maison des Quatre-Fils-Aymon y touchait immédiatement, selon les indications d'un acte de 1543.

On voit par un plan de 1755 que la rue de la Petite-Etape aurait reçu à cette époque le nom de rue de Metz. Le mot est mal écrit et donnerait à croire que la route de Metz était alors tracée par cette rue et non par la rue Saint-Jacques. Le nom véritable a une toute autre signification. Un document de 1383 fait connaître que les chapelains de Saint-Etienne possédaient un cens de 40 sols sur la maison de la *Rondetable* « séant en lieudit *le Meiz-aux-Poissons*, autrement l'*Estaple*. Qu'était-ce que ce Meiz-aux-Poissons ? Tout simplement le lieu appelé aussi la *Poissonnerie-des-*

Viviers. La route de Paris à Metz est donc étrangère à cette appellation.

Enfin nous citerons encore dans cette rue, sans que nous puissions en déterminer l'emplacement, une maison dite *aux Petites-Sommes* (1357).

Au bas de la rue de l'Etape on arrivait à la *place de l'Etape*, qui était à peu près ce qu'est aujourd'hui la place du Théâtre. Deux ruelles partant de là aboutissaient à la rivière. L'une d'elles portait le nom de *rue des Bouticles* (1556), sans doute parce qu'elle conduisait à la rivière, au lieu où les poissonniers amarraient leurs barques à poisson ; l'autre était dite *rue de la Poissonnerie-d'en-Bas* (1556).

C'est au bout de l'ancienne Etape que fut, en 1771, construit le théâtre actuel par l'initiative et aux frais de plusieurs habitants de Châlons. L'ingénieur Colluel en dressa le plan. En 1789, les propriétaires en firent don au bureau des pauvres, qui le céda à la ville en 1820. Il fut restauré en 1841. Les peintures et les décors sont l'œuvre du peintre Boulanger, élève de Ciceri. La salle a été remise en état en 1886 par les soins de la municipalité. On lui reproche avec raison d'être trop exiguë ; elle ne contient au maximum que 700 places, ce qui pouvait être suffisant en 1771, mais ne l'est plus aujourd'hui.

Faisant suite à la rue de l'Etape, mais ayant cependant une inflexion plus à gauche dans sa direction, est la *rue des Viviers*, dite autrefois *du Pont-des-Viviers* (1361-1789). Dans cette rue est une vaste maison (nº 1) qui paraît avoir été formée, en 1761, par la réunion de plusieurs immeubles. Cette maison fut vendue au roi en 1776 pour l'installation des messageries royales. Elle fut revendue en 1788 par l'intendant de la province aux fermiers généraux des carrosses et messageries ; elle était dite alors rue du Pont-des-Viviers, où s'exploitent les carrosses et messageries. Dans ce siècle-ci, la poste aux chevaux y fut installée et y a sub-

sisté jusqu'à l'époque où, devenue inutile par la création des chemins de fer, ce privilège fut supprimé.

Outre la *rue Maufaite* était jadis une hôtellerie appelée l'*hôtel des Bombardes* (1521-1568), enseigne qui disparut dans le cours du XVIIe siècle.

Touchant à celle-ci était une maison et auberge où pendait pour enseigne, dès 1377, *le Port-Milet*, tenant à la rivière et au pont des Viviers. On lit dans un contrat de 1466 qui la concerne : « Que par cette maison et aubergement tous marchans et autres personnes peuvent mener et charger par la cour et allée d'icelle, bleds, vins et autres marchandises pour charrier en bateau sur la rivière de Marne, en payant pour chascune queue de vin ou autre chose estant en icelle queue, 2 deniers ; pour chascun poinsson, autant ; de chascune caque, un denier ; de chascun setier de bled, un denier, et qu'il y a d'autres proffitz tels que d'ancienneté est accoustumé. »

Cette maison cessa d'être une hôtellerie vers le milieu du XVIIe siècle. Elle fut considérablement agrandie par l'achat que fit, de 1632 à 1656, Me Jacques Dommengin, conseiller du roi au Parlement de Metz, de diverses propriétés voisines qui y furent réunies.

Le terrain qui borde le canal et longe la maison a toujours fait partie de la propriété ; mais autrefois le public y avait un droit de passage. Ce terrain était appelé *quai du Port-Millet* (1601-1780) ; il portait encore cette étiquette en 1848. Le passage a été définitivement clos en 1782. Cette maison très vaste et très importante contient, dans une chambre à coucher du premier étage, une boiserie d'alcôve comportant deux cabinets, d'un travail très remarquable : guirlandes, fleurs, coquilles, attributs, flèches et carquois, houlettes et pipeaux ; cette ornementation est fort élégamment composée et d'une délicate et excellente exécution. C'est un très beau spécimen de la sculpture sur bois de l'époque Louis XVI. La maison qui a successivement appartenu à Me Jacques Dommengin (1632-1656), à dame

Marguerite Dommengin, femme de messire Etienne Morel, baron de Conflans, jusqu'en 1709 ; à Me François Rolland, contrôleur aux revues et logement des gens de guerre jusqu'en 1769, et jusqu'à la Révolution à M. Charles Maupoint, docteur en médecine, et à sa veuve, appartient aujourd'hui à M. Barthélemy et porte le N° 5 de la rue des Viviers. M. A. Aumignon, qui l'occupe en partie, y a réuni une certaine quantité d'objets d'art et d'antiquités très intéressants.

Le *pont des Viviers* était construit en bois. En 1538, le conseil de ville consigna dans ses registres « que le pont des Viviers est fondu et qu'il sera refait en pierre ». En 1608, il n'avait pas encore été reconstruit ; on décidait de le refaire en bois faute de pierre. Mais, en 1612, il fut pris une décision contraire : on ordonna qu'il serait refait en pierre afin d'être de plus longue durée.

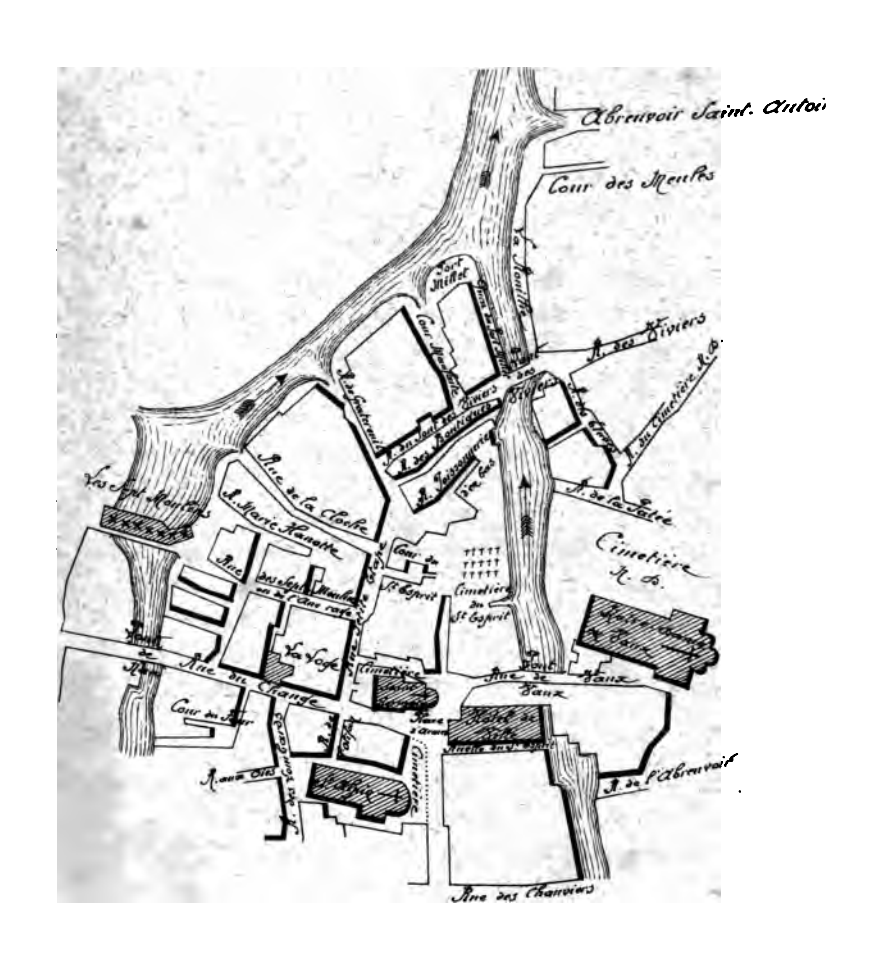
Il fut, en effet, reconstruit en 1612 : il porte cette date. Cette construction présente une certaine particularité : les deux arches qui le composent sont en plan arrondi en quart de cercle et voûtées en segment sphérique, chacune dans une direction contraire ; ce qui a été fait pour déplacer le cours de la rivière qui, au sortir du pont, flue plus à gauche qu'à l'entrée.

Nous trouvons ensuite comme rues adjacentes : la rue ou *cour Malfaite* ou *Maufaite*, qui a toujours porté ce nom, *autrement le Port-Milet* (1583). C'était un lieu de débarquement pour les marchandises arrivant par la rivière de Marne. Nous n'avons à citer dans cette rue et cour qu'une seule maison dite *la maison du Haut-Chapeau* (1598).

Plus haut était la *rue de Gratereuil* (1537), aboutissant à la rivière et appelée plus tard *rue Basse-Bretagne ;* elle est aujourd'hui considérée comme la suite de la rue Chamorin. A l'angle de cette rue était une auberge où pendait pour enseigne l'*Image Saint-Germain* (1558-1611).

Venait ensuite la rue de la Cloche ou *de la Clochette* (1556) ; puis la *rue du Gantelet*, dite jadis *rue aux Anes*,





Quartier de l'Hôtel de Ville et du Théâtre en 1627.

domus in vico asinorum (1276), et aussi *des Sept-Moulins, in vico septem molendinorum* (1277), ou du *pont des Sept-Moulins* (1577), puis aussi de l'*Ane-Rayé* (1465). Elle fut désignée sous ces divers noms jusque dans le siècle dernier, où elle fut nommée rue du Gantelet, nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Il a existé dans cette rue une auberge où pendait pour enseigne l'*Asne-Rayé* (1472) et celle de *la Bouteille.*

Il a existé dans la rue du Gantelet, à droite, un passage appelé autrefois *la cour du Gantelet* et une ruelle d'aisance sur laquelle les maisons du Gantelet, du Cierge et de la Table-Ronde avaient une issue. A gauche est une ruelle encore appelée *des Quatre-Fils-Aymon* en souvenir de l'hôtellerie de la Petite-Etape, dont nous avons parlé plus haut. Le prolongement de cette ruelle, après avoir traversé la rue du Gantelet, conduit à une autre rue faisant retour vers la rivière, jadis appelée *ruelle Marie-Hanotte* (1608), puis *rue des Mariennettes* (1624), et, depuis le siècle dernier, *rue des Marionnettes.*

Nous ne citerons que pour mémoire une ruelle qui, autrefois, existait derrière la maison de la Loge et aboutissait à la rue du Gantelet ; elle est aujourd'hui supprimée. Nous citerons aussi une autre ruelle partant de la rue des Quatre-Fils-Aymon et aboutissant à la rivière. Elle était encore, il y a peu, étiquetée *ruelle Déserte.*

Enfin sur le bord du Nau, rive droite, de la rue du Gantelet à celle de la Cloche, est un chemin auquel on a donné le nom de *quai de Nau.*

On peut remarquer par les noms que portaient plusieurs hôtelleries de ce quartier que, dès le XIV[e] siècle, les romans de chevalerie étaient connus à Châlons. C'est assurément là que les hôteliers avaient puisé les enseignes de l'Olifan, cette corne d'appel du valeureux Roland, celle des Quatre-Fils-Aymon et de la Table-Ronde.

CHAPITRE IX.

RUE D'ORFEUIL.

Depuis une époque très reculée, cette rue portait le nom de *rue de Brebis* — que l'on écrivait aussi *de Berbis* — *Vicus ovium* (1270), et cela très probablement parce qu'en ce lieu, dès le XIIIe siècle et sans doute auparavant, se tenait le marché aux moutons. On la nomme aujourd'hui et depuis le commencement de ce siècle : rue d'Orfeuil, hommage rendu à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la province de Champagne de 1764 à 1789, à l'initiative duquel la ville de Châlons doit ses premiers embellissements et de nombreux travaux utiles.

Elle part de l'Hôtel-de-Ville, dans le prolongement de sa façade et se dirige vers le sud.

Du côté droit de cette rue était autrefois la partie du cimetière Saint-Alpin, qui entourait le chevet de l'Eglise. Dans le cours du XVIIe siècle, à cause du voisinage de l'Hôtel-de-Ville où se trouvait le siège de presque toutes les juridictions, où avaient lieu de fréquentes assemblées et annuellement la foire des Sannes, le cimetière était souvent envahi ; quelquefois les troupes de passage s'y installaient et les clôtures en bois qui le fermaient, étaient à tout instant renversées.

En 1682, l'évêque de Noailles constata dans sa visite annuelle, que le cimetière n'était pas clos et qu'une petite ruelle située au nord, était pleine d'ossements et d'ordures ; il ordonna de fermer le cimetière du côté de la place. Ce ne fut qu'en 1698 que cette ruelle fut, non point fermée, mais

rendue moins accessible, par le placement d'un tourniquet. Ruelle et tourniquet existaient encore vers 1840 et ce n'est qu'à cette époque que cet emplacement, aujourd'hui occupé par des constructions régulières fut définitivement approprié.

Au delà est une petite rue appelée rue Saint-Alpin. Elle aboutissait autrefois au cimetière qui occupait la plus grande partie du terrain de la rue actuelle. Des maisons y avaient leur entrée, notamment la maison de la cure qui jadis n'était qu'une petite maison appartenant au Chapitre de Saint-Etienne et qui, en 1558, fut donnée à bail perpétuel à Me Guillaume Baudesson, curé de l'une des portions de la cure Saint-Alpin.

A l'un des angles de cette rue, se trouve le presbytère actuel, construit de 1728 à 1734 par M. de Chevigny, curé de la paroisse. Il fut établi « sur l'emplacement de l'ancien et des maisons ruinées dites *le Four Saint-Alpin* » (1728).

Ce four, qui faisait suite au sud à la maison de la cure, appartenait à l'abbé de Saint-Pierre-aux-Monts. Il existait dès l'an 1028, époque où il fut donné à l'abbaye, avec l'église Saint-Alpin... *ecclesiam sancti Alpini, com furno etiam.* Il fut loué par bail du 30 juin 1385, moyennant trente-deux livres tournois en argent et huit livres pesant de cire par an. Il existait encore comme four en 1513, époque où nous voyons l'abbé donner à bail à Jean Liénart, boulanger « un four appartenant au dit abbé à cause de sa crosse, communément appelé le Four Saint-Alpin. »

La maison voisine (N° 6), aujourd'hui d'une certaine importance, n'était en 1551 que « une place et masure tenant d'une part au four Saint-Alpin et d'autre à la ruelle aux Pois. » En 1773, elle appartenait à la famille Gargam qui devait l'avoir fait édifier. Dans ce siècle-ci, il y a existé un café pendant une assez courte période.

L'antique rue aux Pois qui vient ensuite ne peut être citée au point de vue historique que pour sa malpropreté. C'est tout ce qu'elle présentait de remarquable. Nous savons

cependant qu'il y existait un pressoir jadis appelé : *le Four au Bailly* (1608). Elle porte aujourd'hui le nom de l'Abbé Lambert.

De l'autre côté de cette ruelle était la maison de la *Pennevaire* (1) (1348). La maison de *La Rose*, qui touchait à la précédente et qui en 1490-1585, appartenait à la Ville, propriété qu'elle avait acquise en 1434. Un peu plus loin était la maison ou hôtel *à la Housse*, qui d'ancienneté était la propriété de la maladrerie de Saint-Jacques (1413-1545), et enfin la maison *au Chevalet* (1472), qui prit plus tard l'enseigne *du Cheval-Blanc* (1608-1708).

Il n'y a de ce côté aucune autre maison présentant un intérêt historique; nous n'avons plus à mentionner qu'une ruelle d'aisance qui existe encore, desservant les maisons N[os] 21, 23 et 25 du marché; elle porte le nom d'*Impasse Brebis*.

Si nous remontons vers l'Hôtel de Ville pour mentionner dans leur ordre les maisons importantes qui existaient du côté opposé de la rue, nous trouvons, touchant à la ruelle du Saint-Esprit qui séparait l'hôtel municipal des maisons particulières, tout d'abord l'antique hôtellerie où pendait pour enseigne *le Pourcelet* (1472) (2). C'est dans cette hôtellerie qu'en 1507, fut représenté en grande pompe le Mystère de la Passion par les soins de Jean le Cerf, Jean Dorigny et Pierre de Morillon, bourgeois de Châlons, lesquels s'étaient chargés de l'organisation longue et compliquée de cette représentation qui eut lieu dans la semaine de la Pentecôte. Toute la ville fut en rumeur à l'occasion d'une chose aussi rare : la salle et les échafauds regorgeaient de spectateurs, mais lorsque vint le moment « les pauvres et bélistres furent expulsés, » et il ne resta que la bonne bourgeoisie, plusieurs seigneurs et grands personnages pour lesquels le Conseil de ville avait eu la délicate attention de faire acheter plusieurs pots de bon vin. La même enseigne

(1) C'est-à-dire Plume *noire* ou de *couleur foncée*.
(2) *Pourcelet*, petit porc.

pendait encore à cette maison en 1619. Son emplacement est aujourd'hui compris dans le nouvel Hôtel de Ville.

L'évêque Geoffroy 1er ayant fait construire dans le voisinage de l'église Saint-Alpin une grange pour la vente des laines, il en donna la garde et les revenus au Chapitre par une charte non datée mais présumée de 1135 à 1140 : *Eorum quoque grangiarius custos grangiæ quæ vicina est basilicæ sancti Alpini, liberatur a custumiis civitatis.* Comme on le voit par ces derniers mots cette construction était franche, c'est-à-dire exempte des droits accoutumés. En 1231 et 1285, des contestations s'élevaient entre le Chapitre et l'évêque au sujet de la vente des laines et des poids à l'aide desquels on procédait au pesage, opération sur laquelle le Chapitre percevait certaines sommes. La grange disparut dans le cours du XIVe siècle, mais le Chapitre prétendit conserver ses droits de franchise sur la maison. Une sentence de juin 1373 le confirma dans cette possession : la maison est dite alors *la Grange à la laine*, autrement *de la Couronne.* Il s'était en effet élevé sur cet emplacement deux hôtelleries, l'une dite *la Grande-Couronne*, l'autre *la Petite-Couronne.* En 1401 le Chapitre et l'évêque étaient encore en procès à ce sujet et, par sentence du Parlement du 15 novembre 1402, le Chapitre fut conservé dans son droit de juridiction temporelle sur l'hôtel de la Couronne, proche Saint-Alpin, « laquelle maison ne sera tenue que d'une corvée envers l'évêque. » Enfin elles furent déclarées exemptes du demi minage par une autre sentence du 15 janvier 1427. En 1472, la maison est encore appelée la Grange à la laine, mais il y pend pour enseigne *la Couronne.* Dans le cours du XVIe siècle, il n'est plus question de grange, mais simplement d'une « maison et hostellerie, où pend pour enseigne la Grande-Couronne, tenant d'une part au Pourcelet et d'autre à la Petite-Couronne, ayant par derrière issue sur la rivière » (1548-1585). Cette maison appartint successivement à Claude Moyne (1472), Hugues Moyne (1530), Jean de Morillon et J. Langault

(1548), à Loys Cuissotte (1576), à Nicolas Cuissote, écuyer, capitaine de 200 hommes de guerre (1585). En 1610, l'enseigne avait cessé d'y pendre, elle était alors habitée par Me Jacob de Pinteville, élu pour le roi en l'élection de Châlons. En 1501, Mme Marguerite de Flandres (1) venant à Châlons, le Conseil de ville décida qu'on lui présenterait : 4 poinçons de vin, 6 moutons, 1 chevreuil, 1 cerf, 2 cygnes, 2 paons et deux douzaines de chapons; que l'on irait au-devant d'elle et qu'elle serait logée en *l'hôtel de la Couronne.* Un contrat de 1584 nous apprend qu'un autre important personnage y avait pris logis : « hault et puissant seigneur Anne d'Anglure, dit cette pièce, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, baron des baronnies de Givry-en-Argonne, Boursault, seigneur de Beauvais et Nesle, estant de présent au dict Chaalons en l'hostellerie où pend pour enseigne la Couronne. »

C'est sur l'emplacement de cette maison que fut construit dans le cours du 17e siècle, on ne sait par qui, la maison dite aujourd'hui *le Petit Hôtel de Ville* où la bibliothèque et autres services sont installés. La ville a acheté cet immeuble, en 1820, des héritiers du général baron Godinot. Selon certains on-dit, que nous ne mentionnons que sous toutes réserves, elle aurait été occupée par Dubois de Crancé, avant la Révolution, qui cependant avait une maison rue Saint-Nicaise, mais il paraît certain qu'elle était habité en 1744-58 par M. Legendre, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Nous avons sur la maison suivante, anciennement dite : *la Fleur de Lis*, des renseignements assez abondants. Elle appartenait, dès une époque que nous ne pouvons préciser, à la Commanderie de Saint-Amand.

Un procès pendant entre l'évêque et le commandeur, nous apprend qu'en 1461, à propos « de la grande et no-

(1) Fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, tante de Charles-Quint.

table maison de la Fleur de Lys, sise en la rue de Brebis », celui-ci la prétendait exempte de droits de minage et de forage, envers l'évêque. Nous ne connaissons pas la solution de ce procès, mais les contrats postérieurs ne mentionnent pas que cette maison ait joui de l'exemption réclamée par le commandeur, ce qui fait croire que cette prétention ne fut pas accueillie.

Par bail du 27 janvier 1434, le commandeur donna à cens viager à Jean de Happe, bourgeois de Châlons, « maison assise rue de Brebis où pend pour enseigne la Fleur de Lys, tenant d'une part à la Couronne, d'autre part à la Halle-aux-Draps, boutant par derrière à la rivière de Marne, moyennant 13 livres 10 sols tournois de cens annuel. » Elle passa aux mains d'Olivier de Coole (1454), de Regnault le Mesnaigier, dit Constance (1461), de Pierre Deu (1479), de Jacques Deu (1521), Jean Dommanget, Charles Ytant, et de plusieurs autres, suivant divers contrats de 1560, 1567, 1572. Regnault le Mesnaigier y fit en 1462 une addition, il prit à cens perpétuel de 15 sols par an, de l'évêque de Châlons, « une place vuide appartenant à mon dit seigneur, contenant 93 pieds de long et 13 pieds et demi de large, assise entre l'hostel de la fleur de lys et la halle aux draps. » Les successeurs y établirent un jeu de paume. En 1524, on la dit consister en maison, cour, étables, colombier, jardin et *Jeu de Paume*, où pend pour enseigne la fleur de lys ; elle n'était plus alors à bail à vie, mais à bail perpétuel. Elle fut vendue le 18 mars 1618, à Claude de Bar, grenetier de Châlons, comme chargée d'un cens perpétuel de 13 l. 10 s. En 1623, le commandeur de Saint-Amand actionna le sieur de Bar et prétendit, dans les pièces du procès, qu'elle avait été mise à cens viager en 1434 à Jean de Happe et que ses héritiers avaient frauduleusement changé le titre et l'avaient régie comme étant à bail perpétuel. Le commandeur dit aussi que sur le pignon de cette maison existait jadis une croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem comme marque des droits de

propriété de la commanderie, signe qui en avait été enlevé par les occupants.

Le sieur de Bar eut toutefois gain de cause en raison de la longue suite de possesseurs qui l'avaient successivement acquise comme ayant été primitivement aliéné à bail perpétuel et n'étant redevable envers la commanderie que d'un cens perpétuel de 13 livres 10 sols, état de choses contre lequel aucun des prédécesseurs du commandeur n'avait réclamé.

Nous n'avons plus de renseignements sur cette maison jusqu'aux premières années du siècle présent. Elle appartenait alors à un sieur Sébastien Rogier, marchand épicier. En 1817, ses héritiers reconnaissent être propriétaires d'une maison et dépendances, rue de Brebis, N° 2, autrefois appelée *la Fleur-de-Lys*, et chargée d'une redevance annuelle et foncière de 13 livres 10 sols envers les hôpitaux de Châlons, étant aux droits du Gouvernement pour l'ancienne commanderie de Saint-Amand. C'est aujourd'hui la maison n° 1 de la rue d'Orfeuil.

A cette maison se rattachent quelques renseignements historiques. On trouve dans les comptes de l'évêché de 1479 : « Paié à Pierre Deu, hoste de la Fleur-de-Lys, la somme de 9 liv. 3 sols pour la despense faite par Mgr l'abbé de Saint-Laon de Thouars, commissaire du Roy nostre sire, pour faire déterrer le corps de feu Mme la Daulphine estant en l'église de Saint-Estienne, et icelui lever et emmener, et accompaingnié en tout nombre de son train de vingt chevaulx, comme appert par un escript, signé le darrain jour du mois d'octobre 1479 » (1).

Les registres du conseil de ville nous apprennent aussi

(1) Il s'agit du corps de Marguerite d'Ecosse, femme de Louis XI, qui n'était encore que dauphin de France, laquelle mourut le 16 août 1445 à Châlons, où se trouvait alors le roi Charles VII et la cour. Elle avait été inhumée dans l'église cathédrale.

qu'en 1520, le prévôt des maréchaux, seigneur de Silly, est logé à la Fleur-de-Lys, et que le conseil ira le voir pour lui représenter les injures et outrages des gens de guerre. Le même registre nous fait connaître que « Jacques Deu, hoste de la Fleur-de-Lys, a présenté une requeste pour estre payé des despens à lui deubz par les canonniers du roy pendant le temps qu'ilz estoient audict Chaalons ès mois d'aoust et de septembre 1521, à faire fortiffier ladite ville par ordre de Mgr d'Alençon, lieutenant général du roy ».

Un acte du 12 septembre 1608 fait savoir que messire Jean Deltouf de Pradines, chevalier, seigneur de Semoustiers, étant en la ville de Châlons, logé en l'hôtellerie de la Fleur-de-Lys, y fit son testament. Enfin en 1615, honoré Seigneur Jean de Beauvau, seigneur d'Epense, Noirlieu, Poix-en-Champagne, Saint-Quentin et Vaugentien-sur-Coole, et dame Marie d'Angennes, son épouse, étant à Châlons pour affaires, le contrat nécessaire est passé « en l'hostellerie de la Fleur-de-Lys où lesdits sieur et dame sont logés. »

Les renseignements qui précèdent établissent que la maison ci-dessus tenait au sud à une halle. Cette construction était dite : *la Halle aux Draps*. Elle appartenait à l'évêque et avait été créée vers 1240-1245 par l'évêque Geoffroy II. On lit, en effet, dans l'obituaire du chapitre : « 1246. *Obiit reverendus pater Joffridus, episcopus, qui dedit nobis pro anniversario faciendo viginti libras turonensium annuatim percipiendas in hala quam construxit retro ecclesiam sancti Alpini, juxta grangiam capituli.* »

Notre *Histoire de Châlons* confond généralement cette halle aux draps, élevée par Geoffroy II vers 1240, avec la grange à la laine créée par Geoffroy Ier vers 1135, deux constructions presque voisines, mais distinctes, ce qui rend difficile à croire ce qui est dit de la foire aux Sannes qui, jusqu'en 1136, aurait été tenue sur le parvis de Saint-

Alpin et transférée cette même année en la halle aux draps, qui cependant ne fut construite qu'un siècle plus tard.

Diverses pièces nous font connaître son emplacement et son étendue. En 1479, l'évêque donne à bail « un corps de logis appelé la maison de dessus la halle, tenant à la Fleur-de-Lys et d'autre part à la ruelle des Chanviers ». Dans les premières années du XVIe siècle, la Ville y avait établi des moulins brayarts, c'est-à-dire mûs à bras ; en 1515, l'évêque Gilles de Luxembourg fit sommer les gouverneurs de les enlever, ce qui fut fait. Il y avait une place intérieure entourée de galeries, probablement semblables à celles qui existaient devant les maisons du marché. En 1572, ce corps de logis était appelé *les Galeries*, et alors il n'y avait plus de halle, mais une place « où souloit estre la halle ». En 1599, une partie de cette habitation est dite : sous les allées. Une hôtellerie de peu d'importance et de peu de durée a existé dans la partie touchant immédiatement à la Fleur-de-Lys. En 1587, il y pendait pour enseigne : l'*Epée-Couronnée*, et en 1593 : l'*Epée-Royale*. Il résulte de ces indications que les maisons nos 3, 5, et une partie du jardin du no 1, occupent l'emplacement de l'ancienne halle aux draps.

La rue actuelle *des Fripiers* portait autrefois le nom de *rue des Chanviers*, quelquefois *des Chanvières*, du *Pont-des-Chanviers*, et aussi, plus anciennement, de *rue des Pelletiers*. Ces divers noms indiquent le genre de commerce auquel se livraient ceux qui l'habitaient.

Elle conduisait au *pont des Chanviers* ou *des Chanvières*, *pontem canaparie* (1321), sur lequel des maisons étaient construites (1428-1521). Ce pont fait aujourd'hui partie des voûtes qui, depuis 1847, recouvrent la rivière sur laquelle règne la place Godart, qui s'étend du pont des Chanviers au pont de Vaux.

Les ruelles qui existaient de ce côté de la rue d'Orfeuil, parallèles à celle des Chanviers et qui toutes aboutissaient à la rivière, ont porté dans les siècles passés bien des noms

différents ; il en est même deux très rapprochées qui souvent sont désignées sous le même nom ; de là une certaine confusion.

La première est celle de l'*Eléphant* (1420), dite aussi *de la Malote*, *domus in vico dicto la Malote* (1320-1427), rue *aux Chevaux*, *vicus equorum* (1427), ruelle *de l'Eléphant*, *alias* aux Chevaux (1723). Entre elle et la suivante existe une seule maison (n° 13) qui, en 1568, se composait de deux corps de logis et cour au milieu où pendait pour enseigne l'*Arbre-d'Or*.

La seconde était appelée indifféremment : *rue aux Chevaux*, comme la précédente (1333-1725), *rue de la Clef*, autrement *la ruelle aux Chevaux* (1746). Mais dans le XIII[e] siècle elle a porté le nom de *ruelle Gauthier-le-Brayart*, *in vico qui dicitur Galtheri le Brayart* (1252). Elle a conservé le nom de rue de la Clef dans ce siècle-ci jusqu'à l'époque encore récente (1868) où on l'a nommée *rue François*, nom d'un pharmacien qui découvrit l'emploi du tannin pour éviter le graissage des vins de Champagne.

Dans cette ruelle était une maison dite « de Saint-Christofle » (1427), une autre dite *la Maison-du-Chantre* (1524), une autre enfin dite *la Maison-Dame-Crespine* (1519). A l'angle de cette rue, au sud, était une maison où pendait pour enseigne : *A la Clef* (1407-1607). La maison suivante était une hôtellerie où pendait pour enseigne *le Cerf* (1520), et plus tard *le Grand et le Petit-Cerf* (1587-1596). En 1641, l'enseigne n'y pendait plus ; elle était habitée par M[e] Claude Loisson, conseiller du roi au présidial. Le maire de Saint-Menge possédait d'ancienneté un droit sur des étalages installés devant cette maison.

On lit dans une déclaration de biens de 1520 de l'abbaye de Saint-Menge : « *Item*, deux sols six deniers sur les estalages de la maison du Cerf en rue de Brebis audict Chaalons, à l'endroit de la rue de l'Oliquant, et tient tout autour aux estables qui fut jadis Collesson le Cerf, lesquels cens le

maieur de Saint-Menge a accoustumé lever à cause de sa dite mairie, lequel appartient à ladite église dès l'an 1296, comme il appert par les cartulaires de ladite église. »

La troisième ruelle était et est encore appelée de l'Olican (1385) ; on la nomme aussi quelquefois *ruelle aux Chardons* (1552), *ruelle le Cordier* (1574).

La quatrième est nommée d'ancienneté *ruelle de la Carpe* (1539). La maison qui formait l'un des angles, composée de plusieurs corps de logis, celliers, jardin derrière, portait pour enseigne *la Carpe* (1539-1624). En 1639, elle est dite : « Ci-devant appelée l'hostel de la Carpe, tenant à une ruelle allant à la rivière, en laquelle il y a deux cuves et autres ustensiles servant au pressoir de ladite maison ».

La cinquième et dernière ruelle était dite : *de la Warance, ruella de la Warance juxta foro Cathalaunensi* (1224). Elle est encore nommée de même en 1432. Dès le siècle dernier et de nos jours encore, elle porte le nom de *la Toison-d'Or*, probablement à cause d'une auberge portant cette enseigne dont nous n'avons pu constater l'existence.

Enfin, à l'extrémité de la rue et faisant le coin de celle de la Croix-des-Teinturiers, était l'hôtel de *la Faulx* (1521-1618). Cette maison touchait par derrière à une cour dite *cour de la Faulx*, appelée depuis *impasse Champenois*, bien qu'elle ne porte plus cette étiquette.

Toutes les petites ruelles parallèles dont nous venons de parler, depuis celle des Fripiers jusqu'à celle de la Toison-d'Or, aboutissaient à la rivière. En 1882, ce cours d'eau a été recouvert depuis le pont des Fripiers jusqu'à celui de la Croix-des-Teinturiers, et une halle a été établie sur l'emplacement ainsi créé ; toutes ces ruelles y aboutissent aujourd'hui. Les deux rues nouvelles parallèles à la halle ont reçu le nom de rue Thiers et rue Gambetta.

CHAPITRE X.

LE MARCHÉ AU BLÉ.

Si l'on quitte la grande rue ou rue de Marne vers son extrémité supérieure, on entre dans la rue des Lombards. Cette rue, quoique portant d'ancienneté ce même nom, est souvent désignée d'une façon différente dans les actes anciens ; tantôt on l'appelle : *rue allant de la Loge au marché* (1567), *rue devant Saint-Alpin* (1569), *rue tirant à la Loge appelée la rue des Lombards* (1559), *rue du Marché* (1535). C'est ce dernier nom qu'elle portait en 1789 ; un compte de cette année dit en effet : rue des Lombards, aujourd'hui du Marché. Son premier nom lui a été rendu. C'est aujourd'hui comme autrefois la rue des Lombards.

Il est à croire qu'elle fut ainsi nommée à l'origine à cause des Lombards, changeurs, prêteurs sur gages ou usuriers qui l'habitaient, ce dont on ne trouve cependant à Châlons aucune trace écrite ; mais ils furent si souvent bannis, chassés du royaume et dépouillés, qu'il n'est pas surprenant qu'il ne soit resté d'eux que le nom.

Le seul monument qui existe dans cette rue est l'église Saint-Alpin, qui ne fut d'abord qu'une simple chapelle dédiée à saint André. On ne sait pas en quel temps cette chapelle fut établie; et, comme on ne sait rien de cette fondation, on l'attribue naturellement à saint Memmie, premier évêque de Châlons. Elle fut plus tard placée sous le vocable de saint Alpin, quand le corps de cet évêque, qui avait été inhumé à Baye, y fut déposé par ordre de l'évêque Erchanraüs (860).

12

Elle fut reconstruite en entier et agrandie vers 1136. L'évêque Geoffroy, auquel on attribue cette reconstruction, s'empara, dit-on, d'une place située au-devant de l'église où se tenait la foire des Sannes. Ceci a quelque apparence de vérité, attendu que, dans la charte du roi Robert, datée de 1028, qui confirme la donation faite de cette église à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts par l'évêque Roger Ier, il est dit que l'abbaye aura aussi le revenu des marchandises qui se vendent sur le parvis de cette église : *in atrio ejusdem ecclesie venundate mercis*. Il s'y tenait donc, dès l'an 1028, soit une foire, soit un marché.

Si l'église, ou du moins le centre du portail et les nefs sont du XIIe siècle, on y aperçoit bien des additions ou réfections postérieures ; le chœur, l'intertransept, le déambulatoire et le clocher sont du XVe siècle. Les chapelles ouvertes dans le bas côté sud, le transept sud et les deux portes latérales du portail sont de style renaissance, c'est-à-dire du XVIe siècle. Cette église possède de très beaux vitraux coloriés et des grisailles du XVIe siècle d'une ampleur et d'un faire magnifiques. On y voit aussi d'excellents tableaux : deux copies de Palmo représentant l'*Arrestation de Jésus au jardin des Oliviers* et la *Flagellation* ; un portement de croix dans la manière du Pérugin ; une copie du tableau de Ph. de Champagne, *les Pèlerins d'Emmaüs ;* une grande toile de Restout représentant *saint Augustin*, et un tableau à fond doré sur lequel est peint un Christ entre deux bourreaux ; cette œuvre est de Giacomo Ligozzi, peintre des ducs de Toscane (1543-1629), élève de Véronèse.

Sans entrer dans plus de détails au sujet de ce monument qui a été étudié à part (1), nous croyons cependant

(1) Nous renvoyons le lecteur, pour le détail de l'architecture des vitraux et des tableaux, à la *Description et Historique de l'église Saint-Alpin* que nous avons publié en 1878 en un vol. in-8°. Châlons, Martin éditeur.

devoir citer un document tout à fait inédit relatif à une construction élevée contre cette église en 1533, et dont mention n'a été faite par personne.

Le 19 mars 1533, Henry Delahaye et Gauthier Billet, héritiers et exécuteurs du testament de feu Pierre Delahaye et de feue Martine, sa femme, passèrent un marché avec Louis Masquillot, tailleur de pierres à Châlons, par lequel celui-ci s'engagea « à bien et deuement faire et parfaire ung épitaphe de pierre de brouillon pour mettre et apposer contre le sacraire de l'église Saint-Alpin dudit Chaalons; lequel épitaphe aura en hauteur unze à douze pieds et en largeur neuf piedz comme la place le requiert, faicte à l'anticque selon le pourtraict à luy exhibé par les dessusdits, au meilleu duquel y aura ung ymaige de Jésus en son giron, et au costé d'icelle une ymaige de saint Pierre, ung priant de grant stature et quatre petitz prians après luy; et au costé senestre une ymaige de saint Martin de semblable hauteur, tenant une priante et quatre petites après elle, et au-dessus des deux pilliers et anticque, sur chascun ung ange tenant ung escusson en la main, et au-dessus ung aultre ange ou ymaige selon que le cas le requerra. Au-dessus d'icelle Notre-Dame les armoiries de France, et au-dessoulz celles desdits deffunctz; et le tout rendre faict et parfaict dedans le jour de Nostre-Dame en aoust prochain venant; et ce moyennant la somme de quarante livres tournois que lesdis exécuteurs seront tenus et ont promis payer audict Masquillot à mesure qu'il fera ledict ouvraige ». Ce document nous fait connaître le nom de l'un des rares tailleurs d'images qui existaient à Châlons dans le cours du XVIe siècle.

La ville de Châlons n'ayant jamais eu de commune organisée et indépendante, il n'existait au XVe siècle qu'un semblant de municipalité et un semblant d'hôtel de ville, et par conséquent point de beffroy, le clocher de Saint-Alpin en tenant lieu. Les comptes de la ville nous apprennent qu'en 1427 il fut payé « aux marguilliers d'icelle église

et pour le clerc qui sonne la cloche du guet, pour monter et descendre ceulx qui font le guet sur les murs, la somme de six livres tournois pour ung an ». C'était également au clocher de l'église Saint-Alpin que l'on plaçait accidentellement un guetteur avant 1417, époque où il en fut placé un au clocher de la cathédrale et un au clocher de Saint-Pierre. En 1375 il est payé à Janson de Sarry 16 sols 6 deniers « pour neuf jours estre sur le clochier de Saint-Alpin pour voir si aucunes gens de compagnie approchent Chaalons. »

Le cimetière entourait l'église. Tout le terrain formant aujourd'hui la rue Saint-Alpin et même plus anciennement celui des maisons qui y sont établis, appartenaient au cimetière. Plusieurs contrats stipulent que les maisons situées en ce lieu et quelques-unes du marché au blé ont une entrée et issue « sur le cimetière » (1426-1624). Aussi n'est-il pas surprenant que l'on ait trouvé et que l'on puisse trouver encore d'anciennes sépultures dans le sol de ces maisons. Ce n'est qu'en 1754 qu'un autre cimetière fut créé ; il était situé à l'extrémité nord de la rue aux Oies (Gobet-Boisselle), et s'étendait sur la rive droite de la rivière de Nau vers la rue de Marne. Vendu le 28 août 1792, son emplacement appartient aujourd'hui à l'auberge du Rat-d'Eau, qui s'en est agrandie.

Il n'a existé dans la rue des Lombards qu'un petit nombre de maisons ayant porté un nom particulier ou présentant quelque chose de remarquable. Nous citerons cependant à l'entrée de la rue la maison de l'Y (1), ancienne maison de mercerie sous laquelle sont des caves à peu près semblables à celles qui existent sous la maison n° 6 de la

(1) On sait que dans le cours du XVI° siècle et le siècle suivant on portait des hauts-de-chausses dits à la grecque, appelés grègues, qui se liaient soit avec des aiguillettes, soit avec un nœud de ruban appelé lie-grègues. Les marchands merciers qui nous vendaient cet accessoire prirent souvent pour enseigne l'Y, sorte d'enseigne-calembourg.

rue de Marne et n° 1 de la rue Chamorin. Elles présentent cependant une petite différence en ce que les arcs sont ouverts à plein cintre et que les chapiteaux des colonnes centrales ne sont point sculptés, bien que le tailloir en soit très bien indiqué. Elles nous paraissent antérieures de plusieurs années à celles dont nous avons parlé précédemment et doivent remonter à une époque quelque peu antérieure à l'an 1150. Des caves sembables existent sous la maison n° 4, qui semble avoir porté pour enseigne *à l'Etoile* (1471-1559). En 1723, elle est dite : « où pendait autrefois l'enseigne de l'Etoile ».

Plus loin, faisant le coin de la rue Gobet-Boisselle, du côté du marché, était l'hôtellerie du *Lymasson* (1457-1511), qui avait un retour et une porte de derrière donnant sur une ruelle aboutissant au marché. C'est aujourd'hui la maison n° 12. De l'autre côté de la rue, près de l'église, était un corps de logis appelé d'ancienneté *la Cage-Verte* (1535-1569).

Les ruelles ou rues adjacentes étaient *la ruelle Gossuin* (1251), qui prit plus tard le nom de *rue aux Oyes* (1370), qu'elle a porté jusqu'à nos jours où on lui donna le nom de *Gobet-Boisselle*. Elle aboutissait à la rivière qui, en 1862, a été recouverte pour former la rue Lochet. A gauche, dans cette rue, était une maison dite « *la maison de l'Aulmosne* » (1370-1511), donnée au Chapitre de la cathédrale en 1370 par Me Paris de Châteauvillain, pour augmenter le fond d'aumône des chanoines qui n'était pas et ne fut jamais considérable. En 1511, elle est ainsi désignée : « *maison de l'Aulmône*, touchant à la maison du *Lymasson*, en laquelle et sous le pignon d'icelle y a une grande porte qui répond et se ouvre sur une petite ruelle qui saillit sur la rue du Pont des Cordeliers ».

Par la rue aux Oies on avait accès, à gauche, dans une cour commune appelée encore aujourd'hui *la cour aux Oies*.

A droite, faisant l'angle de la rue, est une ancienne mai-

son d'orfévrerie (nº 10 de la rue des Lombards), à laquelle est incorporée depuis longtemps une autre maison formant en arrière un deuxième corps de logis ayant issue sur la rue aux Oies. Dès le XIIIe siècle, cette seconde maison était dite *la maison à l'Aigle* (1251), plus tard *la maison à l'Ours* (1433). On la désigne quelquefois sous ces deux noms : « maison à l'Aigle, autrement à l'Ours » (1528). Elle répondait par derrière à la cour du Four, dont nous avons parlé dans notre article sur la rue du Change.

A l'extérieur de cette maison on distingue encore les mots suivants gravés sur une entretoise au-dessous des fenêtres du premier étage :

1618. NOVS... TOVS LES JOVRS DE NOSTRE VIE...

Sur la face du bâtiment donnant sur la cour se lit, à la même hauteur, un distique complet, bien que les deux vers soient placés sur la même ligne :

EN DIEU IE FAICTZ MA SOVSTENANCE
ET LAPPVI DE MON ESPÉRANCE. 1618.

Ces inscriptions ont dû être placées par Jean Corneille, marchand et bourgeois de Châlons, et Madeleine Horguelin, sa femme, qui, en 1618, possédaient cette maison. En 1621, il prenait en outre la qualité de « sieur de Mutry et de Normée en partie », ce qui expliquerait la présence des armoiries placées au-dessus de la porte d'entrée, dont l'écusson est effacé ; il n'en reste plus que les timbres en entourage.

En 1881, il a été trouvé dans le sol de cet immeuble un vase en terre noire d'une époque très ancienne, et une agrafe de bronze ciselé de l'époque romaine.

Touchant à la maison précédente était un autre immeuble dit *la Clergie* (1491-1610), appartenant au clerc ou vicaire de Saint-Alpin. Elle avait été donnée à l'église en 1434 par Marguerite de Champagne, veuve de Robert Dorigny. Enfin la maison ou « hostel de l'Oye », qui devait occuper

l'emplacement de la maison actuelle du *Rat-d'Eau*, enseigne moderne qui ne paraît remonter qu'aux premieres années du siècle présent.

Nous ne parlerons que pour mémoire de la rue dite aujourd'hui de Saint-Alpin, qui longe l'église au sud et ne portait pas de nom autrefois ; c'était, comme nous l'avons dit, le cimetière même de l'église. Il en était de même de la ruelle qui est au nord, réduite à un étroit passage depuis l'installation de la place de l'Hôtel-de-Ville, en 1772.

De la rue des Lombards on entre au Marché.

En quel temps le marché fut-il établi ?

Bien qu'à l'époque romaine la cité proprement dite ne s'étendît que de la Marne à la rivière de Nau, il est à croire que le marché ou *forum* existait déjà hors la ville. Il n'était sans doute pas comme de nos jours entouré de constructions permanentes, mais ce devait être un emplacement, un lieu habituel de réunion où se faisaient les échanges et les transactions commerciales. A une époque très éloignée et bien qu'il fût alors situé hors des murs, ce quartier portait le nom de faubourg du Marché. On sait d'une façon certaine qu'en l'an 850, il était compris dans la nouvelle enceinte de la ville qui avait été reportée sur la rive gauche du Mau (1).

Le marché n'était pas seulement un centre commercial, mais encore un lieu où furent tenues quelques assemblées publiques.

Le 7 août 1417, « en présence de nobles et puissants seigneurs, messeigneurs Loys de Chaalons, seigneur d'Arquel ; Thibault, seigneur de Neufchastel ; Jehan de Neufchastel, seigneur de Monta[illegible] ; messire Guillaume, seigneur de Chastelvillain ; Claude, seigneur de Chastelus ;

(1) *Capella Sanctæ Mariæ non longe a muro civitatis structa*. (Charte de Charles le Chauve.) *Ecclesiam sancti Alpini positam intra mœnia præfatæ urbis*. (Charte du roi Robert (1028).

Jehan, seigneur de Rochefort ; Gauthier de Ruppe, seigneur de Soye ; frère Hugues Darcy, commandeur de Chaalons ; Girard, seigneur de la Guiche, et plusieurs aultres seigneurs, chevaliers et estimés du pays, et de hault et puissant prince Mgr le duc de Bourgogne, eulx disans envoyés de par le roy et mondit seigneur de Bourgogne, *estant en la place du marché de Chaalons*, et par leur ordonnance en présence de tous ou la plus grant partie des gens d'église, gouverneurs, bourgeois et habitans de ladite ville, lesquels dirent à haulte voix que eulx recongnoissant la grande loyaulté et bonne affection que mondit seigneur de Bourgogne avoit au bien du roy et de la chose publique, jurèrent et promirent, les mains eslevées vers l'église, que de tout leur pouvoir ilz aideraient mondit seigneur duc audict accomplissement et à mettre à fin et reutenir sa volonté... » (1).

En 1445, vers les premiers jours de juin, le roi Charles VII étant à Châlons avec la reine, messire Charles d'Anjou, le dauphin et Mme la dauphine, fille du roi d'Ecosse, le roi de Sicile, le comte de Foix, le connétable, M. de la Fayette, M. de Saint-Pol, Mme de Bourgogne et autres, eurent lieu « grandes, honorables et somptueuses joustes au marchié, à lices » (2).

Chaque année, le dimanche de la Passion, selon une coutume ancienne, le clergé de la ville se rendait en procession de la cathédrale à la place du Marché, et prenait place à un banquet préparé sur cette station. Cette cérémonie, dont on ne connaît point l'origine, fut abolie en 1564 par l'évêque Jérôme Burgensis.

Enfin le pilori était installé sur le Marché, et, à partir de 1543 environ, le gibet, qui auparavant était hors la ville sur le mont Saint-Michel, y fut transporté. Jusqu'en 1789,

(1) Archives de l'hôtel de ville.

(2) Archives de l'hôtel de ville.

les sentences capitales y furent exécutées, quel que fut le genre de supplice ordonné : gibet, roue ou bûcher.

Le pilori était établi au-devant de l'hôtel des Trois-Rois, c'est-à-dire sur la partie du Marché comprise entre la rue Bernard-les-Bains et la rue des Poissonniers (1).

Le marché était le plus souvent appelé Marché au blé, *forum ubi venditur bladum* (1248) ; cependant on y exposait en vente d'autres marchandises, et il y avait autrefois sur cette place des lieux désignés pour la vente de chacune d'elles selon leur nature. Les mégissiers avaient une place spéciale non loin du pilori. L'abbé de Saint-Menge y avait trois étaux par concession de l'évêque : « *tres stallos sitos in foro Cathalaunensi ubi vendunt li megeicier* » (1224). On appelait aussi ce lieu *la Tannerie* (1260). En 1380, ces trois étaux sont dits « devant l'hôtel aux Trois-Roys de lez le pilori ». Cet emplacement était aussi nommé le *Franc-Etal* (1469-1580).

Le samedi les pelletiers s'installaient en face, près du puits à la chaîne. *Domus in introitu fori Cathalaunensi; ubi pelliparii vendunt die sabbati, juxta puteum à la chaîne* (1237). Le mayeur ou maire de Saint-Menge percevait, à certains jours, un droit sur ces étalages. « Au jour et terme de Noël et Pasques, chascun estal au temporel dudit éveschié audit Chaalons où l'on vend pelleterie, drapperie et aultres marchandises à estal, doibt deux deniers, à chascun des deux termes, qui se partent (2) par moitié entre le maieur dudit Saint-Menge et Monseigneur de Chaalons. » Les ciriers qui vendaient à étal devaient ce même droit à la même personne la veille de la Chandeleur. Enfin, coutume assez curieuse, la veille de la Saint-André, tout marchand vendant des souliers ou cuirs à étal devait quatre

(1) Voir à ce sujet notre ouvrage sur la *Justice criminelle et le Bourreau de Châlons*. Un volume in-8°. Thouille, imprimeur. Châlons, 1887.

(2) Partagent.

deniers ; cette somme était perçue par le mayeur de Saint-Menge et par les maîtres jurés de la corporation des cordonniers de Châlons ; à l'aide de la recette on allait dîner ensemble dans une auberge située dans le temporel et ban de l'évêque. Si la somme recueillie excédait la dépense, on partageait le reliquat par moitié entre le mayeur et les maîtres jurés ; s'il y avait insuffisance, ils déboursaient la différence chacun par moitié (1).

A côté encore du puits à la chaîne était « le couvertis où on vend les pois et les fèves » (1474-1521). Un autre emplacement dont nous ne pouvons exactement déterminer la situation était dit : La place aux trois écuelles. Au devant de l'Hôtel de la Haute Mère-Dieu était une autre place où l'on vendait les pains de Courtisols, ou tourteaux de graines oléagineuses... *prope forum ubi venduntur et vendi consueverunt panes de Cortisex* (1285).

Au fond du marché était un îlot de maisons appelé le Minage ou les Maisons des Quatre-Vents. Ce groupe de constructions qui s'étendait de la rue de l'Abreuvoir jusqu'à la hauteur de l'Hôtel de la Haute Mère-Dieu formait avec les maisons de ce côté du marché un emplacement dit : le marché aux toiles... *in foro telarum* (1246). *Domum sitam prope locum ubi venduntur tele* (1287). On l'appela dans la suite la rue aux Toiles, nom qu'il porta jusqu'en 1840, époque à laquelle disparut cet îlot de maisons et la rue avec lui, ce qui agrandit d'autant la place du Marché. Il y avait sur ce point un puits appelé le puits aux toiles.

Il y avait aussi la place des Savetiers, qui semble avoir été voisine de la rue aux Pois qui conduisait à la halle aux draps située rue de Brebis (d'Orfeuil)... *in foro Cathalaunensi ante ruellam hale in platea que dicitur platea saveteriorum* (1330). Puis l'étal de la friperie : *Stallum quod est in foro ubi vendunt veteres panni* (1196). Les étaux de har-

(1) Tous ces détails sont tirés d'une déclaration de biens de l'abbaye (1520) et d'un accord de février 1528.

nachement .. *in quo stallo venditur selle et colleir equorum* (1252). La place aux souliers... *locum in foro in quo die sabbati venduntur sotulares* (1243). Enfin la partie de la place qui fait retour vers l'est et s'ouvre sur la rue d'Orfeuil, était dite la place aux Chardons (1320-1548). Le chardon était une matière servant à carder ou peigner les draps et dont la vente devait avoir une certaine activité en raison de l'importance de la fabrication de la draperie à Châlons dans les siècles passés. A une époque plus récente eut lieu sur cette place le marché au chanvre, aux pains d'huile et à la laine. Il y avait jadis un puits public sur cet emplacement, appelé le puits aux Chardons (1460-1556).

L'évêque comte de Châlons avait accordé un droit d'étal au marché à plusieurs communautés religieuses qui en tiraient profit en le louant. Nous avons parlé plus haut des étaux de l'abbaye de Saint-Menge. Les dames de l'hôpital du Saint-Esprit en avaient trois (1322), les dames de Vinetz trois aussi (1341) et les chanoines de l'église de la Trinité trois également. Des lettres de 1356 délivrées sous le scel de Nicolas de Coucy, chanoine de Châlons commis par le roi à recevoir la régale de l'évêché vacant par la mort de l'évêque Regnault-Chauveau tué à la bataille de Poitiers « donnent licence aux chanoines de la Trinité de faire élever et clore toutes fois qu'il leur plaira, trois estaux l'un à costé de l'autre près du pilori, tenant d'une part aux estaux des dames du Saint-Esprit et d'autre à une ruelle du costé des estaux des nonnains de Saint-Martin de Vignelz. »

De toute ancienneté il était perçu sur les grains amenés au marché un droit de minage, qui faisait partie des droits régaliens ou seigneuriaux appartenant à l'évêque. Celui-ci ne tarda pas à en concéder une part à diverses personnes, au Vidame, au bouteillier, au Chapitre (1224), à l'abbaye de Saint-Pierre (1195), à la Commanderie du Temple (1248) et à certains personnages qu'il voulut récompenser. Le Vidame avait le fief sur le minage du marché, mais il y re-

nonça pour une partie en faveur du Chapitre en 1229, celui-ci ayant acheté de Gauthier de Baserne 40 setiers de blé par tiers, froment, seigle et avoine, à prendre tous les ans aux quatre termes sur le minage du marché : *in minagio fori Cathalaunensi in alodium* ; le vidame Hugues avait déjà fait au Chapitre une concession semblable pour une autre partie en 1208. En totalité le Chapitre percevait sur la ferme du minage 80 setiers de froment et 108 livres de cire (1623). Le chapelain d'une chapelle Saint-Jacques fondée en l'église Saint-Etienne recevait 16 setiers par moitié froment et seigle, qui lui avaient été concédés par Milon de Nogent, fondateur de cette chapelle, à prendre *in mina fori quæ mina septimaniæ appellatur* (1185). L'abbaye de Saint-Pierre avait droit à deux mines et deux boisseaux de blé à percevoir au marché le vendredi depuis Nones et le samedi toute la journée (bail de 1342). L'abbaye percevait ce droit sur les blés mis en vente sur deux emplacements du marché l'un dit le Franc-étal, l'autre la Tartelette (Bail de 1469) (1). En 1471, dans une déclaration de biens, les religieux se plaignirent (c'était l'usage) « que les places qu'ils ont au marché près et au devant des hostelz que l'on dit de la Haute Mère-Dieu et du Regnart, sur lesquelles ils ont droit de prendre et lever certain minage lequel est de présent de nulle valeur et sont les dites places vaquans. »

La Commanderie du Temple possédait une place où elle percevait le minage suivant une donation d'une mine de blé au marché faite par Jean de Cadavistra, chevalier, qui en avait obtenu la concession de l'évêque de Châlons (1147).

Le Vidame avait aussi une place au Franc-étal. En 1545 les revenus du vidamé ayant été partagés entre plu-

(1) Les religieux de Saint-Pierre avaient encore un autre droit dit « la poingnée de navez et la maille des porjons (poireau) qu'ils ont accoustumé à prendre en la ville de Chaalons depuis Nonne de chascun vendredi jusques au sabmedi à nuit en suivant. » Mise à bail de 1358. Archives de l'abbaye.

sieurs héritiers, le quart de ce droit de minage appartenant à Pierre de Thuisy à cause de Roberte Le Folmarié sa femme, et à Jehan Ferret, fut loué moyennant 36 setiers de blé par quart, froment, seigle, orge et avoine, quatre boisseaux de pois et quatre de fèves. L'autre quart appartenant par héritage à Claude Cuissotte fut loué aux mêmes conditions.

La Bouteillerie était un fief sis au marché, qui consistait « en une maison appelée la maison du minage, aultrement la bouteillerie avec destour et estables deppendans de ladite maison et assis près d'icelle, plus le droit de minage appartenant audit bouteiller à cause de sa dite bouteillerie et qui se lève tant en la place au devant de ladite maison que es places devant les maisons où y a minage à sçavoir : devant l'hostel du Regnart, de la Corne-de-Cerf, de la Haute-Mère-Dieu, des Quatre-Vents, le Fer-à-Cheval, et en la place où se faict le minage du Commandeur de la Neufville-au-Temple assise audit lieu du marché, tenant à la place du minage de ladite bouteillerie, et que de toute ancienneté on a accoustumé prendre, lever et cueillir en tous les dits lieux ; avec encore le droict de havée deub audit bouteiller sur les fruitz non ayant noyaulx qui se vendent au temporel de Mgr l'evesque de Chaalons. » Jean Lallement, trésorier du roy au pays de Languedoc, donna en 1519 la maison de la bouteillerie à loyer, moyennant 10 livres tournois par an, plus le minage de ladite bouteillerie, moyennant 60 setiers de blé et huit boisseaux de pois.

Dans l'origine ce fief de la Bouteillerie émanait de l'évêque de Châlons ; le bouteiller de la Cour épiscopale en était investi. Il est à croire que lors de la suppression de cette dignité, le fief devint la propriété du Vidame qui le possédait dès 1383. Il fut racheté à un sieur Lallement vers 1530, par l'évêque Gilles de Luxembourg, qui, par son testament de 1532, le légua aux futurs évêques, ses successeurs, « pour icellui revenu dudit fief de la bouteillerie et droit de minage, employer à l'édifice du logis et mai-

son de la Neufville près Chaalons hors la porte Saint-Jacques, lequel édifice ledit sieur Evesque auroit ordonné estre appelé la Charité, pour y loger les pauvres malades de peste et les secourir en leurs nécessitez et les aider à vivre audit logis et lieu de Charité. » Après le décès de l'évêque de Luxembourg survenu au mois de février 1534, la ville fut mise en possession du revenu dont elle jouit jusqu'au mois de décembre 1558; mais à ce moment les enfants Lallement, héritiers du dernier possesseur, intentèrent à la ville une action en réintégrande et eurent gain de cause. Ils furent remis en possession en remboursant le prix de la vente, c'est-à-dire 1500 livres tournois.

Ces nombreuses concessions du droit de minage passèrent en des mains très diverses par suite de vente ou de partage de succession. En 1608, nous voyons Pierre et Jean Figuet, marchands poissonniers à Châlons, possesseurs d'une maison au marché tenant à la rue des Quatre-Vents, céder cet immeuble à Claude de Pinteville, docteur en médecine, « avec les droits de minage anciens et accoutumés en dépendant. »

Le droit perçu était assez élevé dans l'origine; il consistait dans le prélèvement en nature de deux vaisselets de grain par setier de huit boisseaux, ainsi que se vendaient le froment, le seigle et l'orge, et quatre vaisselets du setier à seize boisseaux, ainsi que se livrait l'avoine, et cela les vendredis et samedis de chaque semaine. — Le droit de minage, ainsi que les autres droits régaliens ou seigneuriaux de l'évêque, ayant été racheté par la ville, celle-ci s'empressa, dès l'an 1623, de réduire la perception à un et deux vaisselets, mais à prélever tous les jours de la semaine sur les grains mis en vente. Selon la justice distributive de l'ancien régime, les grains des nobles, du clergé et de la magistrature étaient exempts de ce droit.

En 1768, la ville supprima le droit de minage, mais il lui fallut indemniser les possesseurs qui jouissaient d'anciennes concessions, c'est-à-dire le Chapitre qui continuait

à recevoir 80 setiers de blé sur le minage, un sieur Le Gorlier, maire de la ville, et une demoiselle Angenoust qui percevaient le minage au devant des maisons qui leur appartenaient, au nombre desquelles devaient être celles de l'ancienne bouteillerie, et aussi cette maison de la rue des Quatre-Vents qui en 1668 appartint successivement aux sieurs Figuet, marchands poissonniers, et à Claude de Pinteville.

Bien que la suppression du minage ait été due à l'initiative du Conseil, il est bon de faire connaître qu'en cette circonstance il n'obéit qu'à une pression qui venait d'ailleurs. Dès le 27 décembre 1767 il informait l'intendant de la province que les grains étant depuis quelque temps achetés directement à la campagne et enlevés sans passer par la ville, la denrée se raréfiait au marché qui n'était plus approvisionné, ce qui amenait une hausse considérable sur les prix, et causait un mécontentement général. En avril 1768 l'état des choses ne s'étant guère amélioré, il régnait une sourde fermentation à Châlons. Enfin, le 25 juillet, éclata une véritable émeute au marché que la maréchaussée dut seule réprimer, la milice bourgeoise ayant refusé de prêter main forte à l'autorité dans cette circonstance. Pour faire cesser le désordre on dut faire venir un supplément de maréchaussée et vingt-quatre cavaliers du régiment d'Artois.

Mais ce n'était pas seulement un droit de minage qui était perçu sur les blés. L'évêque comte de Châlons en sa qualité de seigneur temporel de la ville avait, de son autorité, créé une corporation de mesureurs de blé et de cent porteurs au sac qui prenaient leurs lettres de commission de l'évêque, moyennant finance, et qui percevaient deux sols pour le mesurage et cinq sols pour le faix par chaque setier. La ville avait en vain demandé que cette corporation fût abolie, elle ne put l'obtenir. L'évêque fut menacé de voir sa maison incendiée.

Cette lutte caractérise assez fidèlement la situation de

l'époque : l'intérêt public réclamant l'abolition de quantité d'abus, le seigneur féodal ne voulant rien concéder, antagonisme que l'on retrouve dans les grandes comme dans les petites choses et qui devait nécessairement aboutir à la Révolution.

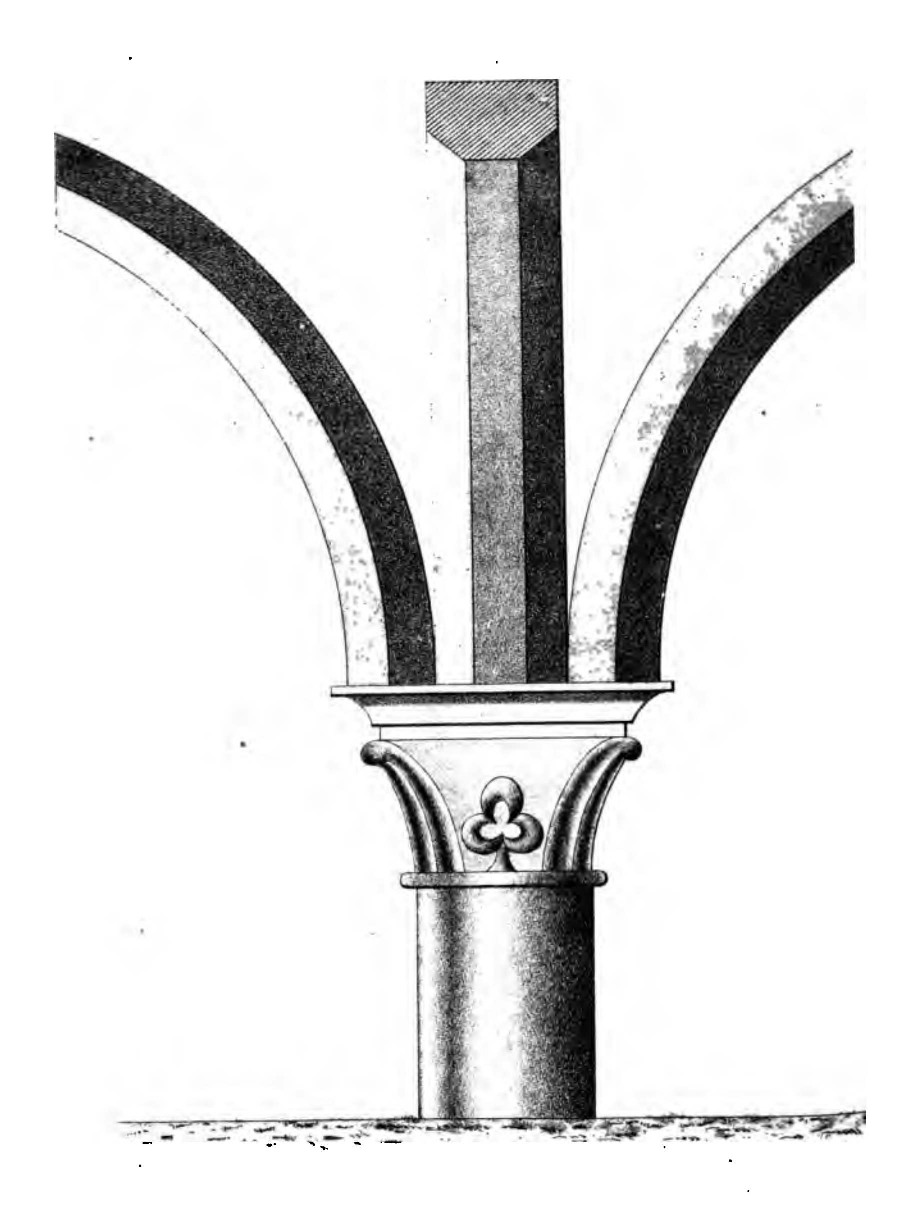
On comprend qu'en un lieu où les jours de marché il y avait une grande affluence de gens venus du dehors pour la vente de leurs denrées, il se soit établi quantité d'auberges, de tavernes et d'hôtelleries.

Le nombre en était si grand que l'on aurait quelque raison d'en être surpris si l'on ne savait que les nécessités du commerce d'autrefois exigeaient le déplacement de la marchandise et son exposition en vente, et que pour cette cause, gens de campagne, chevaux et charrettes arrivaient en telle abondance que ces jours là, la place et ses abords en étaient encombrés.

En outre, beaucoup d'affaires des plus sérieuses se traitaient à l'auberge. Les clercs jurés de la loge au XV[e] siècle, les notaires royaux aux XVI[e] et XVII[e] siècles n'hésitaient pas, les jours de foire et de marché, à franchir le seuil des plus modestes hôtelleries pour rédiger, séance tenante, soit un acte de vente, soit un bail en bonne forme. Nous avons eu l'occasion de lire plus d'un contrat « passé en l'hostel de la Vache, ou du Pot-d'Estain avant midy, » où il est stipulé que le preneur paiera en plus du prix principal vingt ou trente sols pour les vins du marché ; « qui ont esté beus », dit souvent l'acte notarié. En effet on les buvait sur le champ, et le contrat n'en tenait que mieux ; c'était comme une sanction. Plus tard on remplaça cette dépense supplémentaire par l'insinuation, le scel, et de nos jours par l'enregistrement. C'est infiniment plus cher, et pourtant l'on n'offre rien à boire aux parties contractantes, ce qui serait une véritable déception pour un paysan du passé, s'il en revenait, et qu'il vît ce désagréable retranchement apporté aux vieilles coutumes.

Sur la face Est du marché il y eut peu d'hôtelleries ;





Cave, Maison Renauld, rue des Lombards, 13.
(XIIIe siècle.)

les maisons étaient comme de nos jours occupées par des marchands de grains, de boissellerie, de poterie et autres marchandises. Cependant en entrant sur la place par la rue des Lombards, était à gauche une importante maison où pendait pour enseigne le Puits à la Chaîne. Elle existait dès l'an 1389. Dans le cours du XVI[e] siècle on trouve de nombreux contrats la concernant. Elle appartient successivement à Hugues de Champagne (1527), à Jean Lallement et à Marguerite Cuissotte, sa femme (1) (1532), à Jean Brichot, marchand (1545), à Guillaume de Champagne, sieur de Varimont, trésorier des finances (1566). En 1635 elle portait encore la même enseigne. Dans tous les contrats de vente, d'échange ou de mise à bail, elle est désignée de même : maison sise au marché, près ou au devant du puits à la chaîne, dont elle avait pris son enseigne et qui existait déjà sur ce point en 1237, consistant en plusieurs corps de logis, cour, étables et dépendances, tenant par-derrière au cimetière Saint-Alpin où elle a une issue.

Les indications contenues dans ces actes font penser que l'ancienne hôtellerie du Puits-à-la-Chaîne n'est autre que la maison de commerce, jadis Herbillon, aujourd'hui Renaud, et aussi la maison voisine qui, peut-être, en faisait autrefois partie.

Il existe sous cet immeuble et sous les maisons voisines des caves spacieuses semblables à celles dont nous avons déjà parlé, établies par séries de quatre travées carrées voûtées en ogive avec arcs-doubleaux et nervures, le tout à forte membrure dont la retombée se fait sur un pilier central. La seule différence qui existe entre ces constructions anciennes consiste dans l'ornementation du chapiteau de la colonne, qui est ici à cornières composées d'une feuille à crochets et au milieu de chaque face d'un trèfle à fort relief.

(1) On retrouve les noms de Jean Lallement et de Marguerite Cuissotte sur un vitrail de l'église Notre-Dame.

On a imaginé quelques fables à propos de ces caves. Selon les uns ce serait une crypte gauloise ou monument druidique antérieur à l'an 61 de notre ère ; selon d'autres, une basilique ou comptoir d'échange de l'époque romaine. Par les détails de leur architecture, ces caves ne répondent en aucune façon à ces suppositions ; elles portent la marque du XIII[e] siècle et c'est à cette époque qu'elles ont été construites ; les druides n'y ont eu aucune part, et il y a tout lieu de croire qu'elles n'ont jamais servi à autre chose qu'à remiser du vin et autres liquides.

Touchant au Puits-à-la-Chaîne étaient deux maisons réunies appelées *la Maison-Rouge* (1608-1727). Venait ensuite la rue ou *ruelle aux Pois*, conduisant du marché à la rue d'Orfeuil ; elle était couverte à son entrée par une des maisons voisines qui régnait au-dessus. Cette ruelle aujourd'hui élargie et assainie, car elle était naguère d'une repoussante malpropreté, porte le nom de rue de l'Abbé-Lambert (1). Outre cette rue et formant l'un de ses angles était une grande maison à deux pignons que l'évêque Jean de Happe acheta en 1347 à Philippon de Bar, changeur, moyennant 720 livres tournois, et dont il donna le revenu en 1348 à la chapelle du Saint-Lait qu'il avait fondée en l'église cathédrale. *Domum que fuit Johannis dicti au Pois, civis Cathalaunensis, in foro bladi, in ruella dicta ruelle aux Pois* (1348). Cette maison tenait à la suivante, qui s'appelait alors *la maison de la Pomme*. Immédiatement après était une maison où pendait pour enseigne l'*Ymaige Sainct-Michel* (1556-1592). Celle-ci était séparée des précédentes par une petite ruelle, qui existe encore entre les immeubles n[os] 15 et 17, en laquelle les maisons voisines et quelques-unes de la rue d'Orfeuil avaient accès par-derrière, notamment celles de *la Rose* et de *la Pennevaire*. Cette ruelle était le plus souvent appelée ruelle d'aisance et aussi « ruelle de la Rose pour d'illec aller au Marché »

(1) Ancien curé de Saint-Alpin.

(1543). De nos jours on lui a donné le nom de ruelle Chastillon. Nous n'avons plus à signaler particulièrement aucune maison de ce côté de la place, sauf une seule située près de la place aux Chardons, qui, en 1398, est dite « *la maison déserte*, qui est vague, vuide et moult ruynée ».

Si nous prenons le Marché sur la face opposée, c'est-à-dire à droite en sortant de la rue des Lombards, nous trouvons sur le retour faisant face au sud, après une petite ruelle d'aisance, la maison *au Mouton* (1348), et après elle une autre ruelle dite la ruelle *du Lymasson*, parce qu'elle correspondait à une porte de sortie de la maison du Limaçon, qui avait son entrée principale rue des Lombards. La maison de l'Aumône, située rue Gossuin ou aux Oies, y avait également une sortie. On la nomme aujourd'hui l'*impasse des Poissonniers.*

On entre ensuite dans la rue des Poissonniers qui se nommait rue du *Pont-des-Cordeliers* (1520-1638), et à laquelle on donna, dans le cours du XVIIIe siècle, le nom de *rue des Cloutiers*. Le nom qu'elle porte aujourd'hui lui vient de ce que, de nos jours encore et jusqu'à l'époque où la rivière de Nau fut couverte (1862), quelques marchands de poissons y avaient leurs barques de réserve ou boutiques. Des poissonniers occupaient ce point de la rivière depuis une époque reculée. Dès 1472, il est question d'une maison « proche le lieu où sont les bouticles du pont des Cordeliers », et en 1629 il avait été établi de l'autre côté du pont une halle aux poissons dite la Harengerie, où se vendait le poisson de mer et d'eau douce. Il existe dans cette rue, à gauche, une ruelle dite *impasse de l'Ange*, qui est fermée à son extrémité supérieure par des maisons de la place du Marché et qui permet aux propriétés de ce côté de la rue des Poissonniers de prendre jour. Jadis elle allait du Marché à la rivière.

Face à l'est, au Marché, était une construction appelée la *maison des Cordonniers, domum cordouanorum in foro* (1254). Elle existait encore en 1479 sous le même nom.

Venait ensuite l'hôtel ou logis *du Griffon*, « tenant par-derrière à une place qui va aux bouticles du pont des Cordeliers » (1544). En 1642, l'enseigne n'y pendait plus, mais on continuait à l'appeler la maison du Griffon.

Deux maisons précédant la rue Bernard-les-Bains prenaient le nom de *Franc-Etal*, à cause sans doute d'une place franche de droits d'étalage où se tenaient les jours de marché quelques marchands privilégiés. L'une d'elles ne manqua pas de prendre pour enseigne *le Franc-Estal* (1521-1573). Celle qui fait le coin de la rue était l'hôtel des *Trois-Roys* (1380-1620), devant lequel était placé le pilori et plus tard le gibet (1560 environ).

La rue voisine était appelée rue des Bains-Bérard (1362-1418), à cause d'une maison de bains ou étuves qui, d'ancienneté, existait dans cette rue, *domus que dicitur balnea Berardi* (1308) ; elle aboutissait à la rivière. On l'a nommée aussi rue de *la Poissonnerie* (1576), rue de *la Bouteille* (1534), rue *du Picotin* (1611), à cause d'une hôtellerie voisine qui changea plusieurs fois d'enseigne ; toutefois son nom primitif subsista toujours, avec une légère modification cependant ; en 1591, elle était dite rue Bernard-des-Bains.

Dans cette rue prenait naissance, à gauche, une petite ruelle aboutissant aussi à la rivière (1620). On la nomme rue de la Pouparde. Si nous recherchons l'origine de ce nom, nous trouvons qu'en 1422 il y existait « une maison, cour et aisances, acquestée naguères à Pasquette, vefve de feu Simon la Bouire, dite *la Pouparde*, séant audit Chaalons, sur la rivière de Marne, proche la rue des Bains-Bérard ». C'est aujourd'hui l'*impasse de la Pouparde.*

A l'angle opposé à l'hôtel des Trois-Rois était une autre hôtellerie où pendait pour enseigne *la Bouteille* (1524-1610). Elle prit ensuite l'enseigne *du Picotin* qu'elle conserva longtemps (1611-1787). C'est aujourd'hui la Baïoca chalonnaise, maison Bandeville, encore construite à arcades, comme d'ancienneté il était d'usage au Marché.

La maison qui suit est une des plus anciennes enseignes du Marché : *le Pot-d'Etain*. Nous possédons touchant cette maison une série de dix contrats, de 1405 à 1737. L'un d'eux, daté du 8 août 1413, nous apprend que « Regnault Coret, bachelier en lois et décrets, advocat demeurant à Châlons, achète à Jehan de Crécy, escuier, seigneur de Breuvery, cent sols de rente annuelle ou cens qu'il avoit droit de prendre sur une maison et pourpris d'icelle séant au marchié au blef dudit Chaalons, appelée *la maison du Pot-d'Estain*, tenant à la *maison du Chaulderon*, et d'autre à Jehan Perrinet, moyennant 56 livres de principal et 15 sols pour le vin du marché, comptez, nombrez et paiez en blanc de dix deniers tournois pièce ». Dans tous les autres contrats du XVe au XVIIIe siècle, elle est désignée de même ; il n'y a de changé que les noms des possesseurs. Une note inscrite au journalier de l'abbaye de Toussaints nous apprend que le bail du moulin Bayart, appartenant au couvent, fut, en 1420, passé en l'hôtel du Pot-d'Etain, alors tenu par Thiébaut Coutelet, qui fut témoin de l'engagement passé et que l'on y but le vin du marché.

Cette enseigne subsiste depuis cinq siècles environ, et bien que depuis peu la façade de cette auberge ait été refaite à la moderne, l'hôtelier a eu la bonne pensée de maintenir cette vieille enseigne, et, afin d'affirmer l'ancienneté de la maison, de faire peindre à nouveau au-dessus de la porte d'entrée en capitales gothiques, ces trois mots :

AU POT D'ETAIN

La maison voisine est aussi ancienne que la précédente (1405-1737). Elle portait pour enseigne : *le Chaudron ;* elle a porté aussi en 1606, 1635, l'enseigne *du Barillet* ; mais, en 1684, elle avait repris son ancien nom, et comme par le passé s'appelait *le Chaudron*. Cette enseigne n'existe plus. Dans cette maison il existait encore, en 1825, une chambre entièrement tendue de tapisseries de Flandre, qui furent enlevées et mises au rebut comme n'étant plus de mode.

Immédiatement après vient l'antique hôtel *du Regnart* (1405). Bien que nous ne possédions pas de contrat aussi ancien, un titre de 1405 concernant la maison du Chaudron fait connaître qu'elle touchait alors d'une part au Pot-d'Etain, et de l'autre à l'*ostel du Regnart*, ce qui suffit pour établir que celui-ci existait déjà à cette date. Cet hôtel d'apparence très convenable, où l'on trouve un confort suffisant, est situé au même lieu et porte encore le même nom.

Aujourd'hui le Renard touche au midi à l'hôtel de la Haute-Mère-Dieu. Il n'en était pas ainsi dans le passé, et l'espace où se trouve la porte de ce dernier hôtel formait autrefois une maison séparée où pendait pour enseigne *la Corne-de-Cerf* (1510). Cette maison appartenait d'ancienneté aux chapelains des deux chapelles de la Madeleine et de Saint-Jean-des-Champs, fondées en l'ancien château de Cernon. Nous la voyons donnée à bail à vie à Michel Alfeston, marchand (1), et à Marguerite de Beaumont, sa femme (1547). Donnée ensuite à bail emphytéotique moyennant 400 livres de carité (2) payées comptant et 12 livres de cens annuel (1613). Enfin, en 1791, elle était depuis longtemps aliénée à bail perpétuel et devint alors la propriété définitive du possesseur de l'hôtel de la Haute-Mère-Dieu, auquel elle fut incorporée.

On a déjà écrit l'historique de la maison suivante dite

(1) Famille noble, originaire d'Ecosse, qui vint s'établir à Châlons vers l'an 1520 et qui, depuis Louis XI probablement et pendant la plus grande partie du XVIe siècle, eut toujours quelques-uns de ses membres dans la garde écossaise du roi de France. L'un d'eux, Georges Alfeston, écuyer, baron de Chonderston, était en 1559 porte-enseigne de cette garde, sous la charge de Montgommery.

(2) Il ne faudrait pas croire, comme certains l'ont dit, que les sommes quelquefois payées comptant sous le nom de carité à l'occasion de baux à long terme, fussent destinées aux pauvres. Ces sommes étaient le plus souvent le résultat d'offres ou d'enchères faites pour une maison recherchée par divers concurrents. Les pauvres n'y avaient aucune part.

d'ancienneté l'*hôtel de la Haute-Mère-Dieu.* Nous n'aurions qu'à renvoyer nos lecteurs à cet opuscule, édité en 1875, si nous n'y avions relevé quelques inexactitudes.

Cette maison appartenait à l'abbaye de Haute-Fontaine dès avant l'an 1285. On a dit que le donateur était Jean Barat, chevalier. On ne trouve rien de semblable dans la pièce de 1285 que l'on cite. Cette charte, dont la copie seule existe dans l'inventaire des archives de l'abbaye, n'est en aucune façon relative à une donation ; c'est une sentence des prévôt et échevins de Châlons relative à un différend survenu entre les religieux et le possesseur d'une maison voisine de la leur, qui cependant en était séparée par une ruelle. Cette maison voisine, située de l'autre côté de la ruelle, appartenait alors à Hugo et Marguerite sa femme, et avait appartenu auparavant à Jean Barat, chevalier. Celui-ci n'est donc point le donateur de la maison de l'abbaye. On trouve, non plus dans l'inventaire mais dans la liasse des titres, un bail de février 1246 constatant l'accensement de la moitié d'une maison appartenant à l'abbaye de Haute-Fontaine, où il est relaté que cette donation a été faite par Ysabelle, veuve de Jean de Vado ; mais cette maison n'est pas située au Marché, elle est en la rue du Collège, dite alors rue Vigne-l'Evêque, *in vico qui dicitur Vinea episcopi.* Comme il n'existe pas d'autre pièce du XIIIe siècle au dossier, on ne sait donc par qui la maison du Marché fut donnée à l'abbaye ; peut-être fut elle acquise à prix d'argent ou par voie d'échange ; on ne peut toutefois rien affirmer à cet égard.

Il existe ensuite une lacune fort regrettable ; on ne trouve, depuis 1285 jusqu'en 1496, aucune pièce qui puisse nous renseigner sur l'époque où cette maison prit son enseigne. Un bail de 1501 rappelle bien que le 29 octobre 1496, l'*hôtel de la Haute-Mère-Dieu* fut donnée à bail à Jean Papillon et à Antoinette sa femme, mais nous savions d'ailleurs par un règlement de police qu'en 1467 la maison portait déjà cette enseigne, et nous ne trouvons rien d'anté-

rieur à cette dernière date qui nous fixe sur l'ancienneté réelle de cette dénomination.

Les contrats suivants nous font connaître qu'en 1519 elle fut donnée par Witier de Vassy, abbé de Haute-Fontaine, à bail viager à Mathieu de Germaine et Jehanne, sa femme, moyennant un cens annuel de dix livres tournois « à charge aussi de construire et édifier de neuf un petit corps de logis sur la rivière et la rouillie de bois, ainsi qu'elle souloit estre d'ancienneté et autres réparations ; à charge aussi que lesdits preneurs seront tenus de livrer une chambre dudit hostel fournie de lict et ustensiles, et une estable pour loger ledit sieur abbé et ses successeurs abbés, avec un ou deux de ses religieux ou autres serviteurs de ladite abbaye, toutes fois qu'il leur plaira venir audit Chaalons pour leurs affaires en payant par le sieur abbé, religieux ou autres leurs serviteurs, leurs despens et ceux de leurs chevaux ».

Un bail et transaction du 22 avril 1537 nous apprend qu'elle était alors louée à vie à noble homme Pierre de Hazin, écuyer (1), et Françoise Perrin, sa femme, où la clause ci-dessus est reproduite avec quelques variantes : « A charge encore de fournir une chambre ausdictz religieux et une estable convenable à leur estat toutes et quantes fois qu'il leur plaira eux retirer et venir, et leur fournir litz, draps, nappes, serviettes et aultres ustensiles nécessaires à leur dict estat, trois jours durant, par chascune fois, tant pour les personnes dudict abbé, ses officiers, religieux que serviteurs, leur fournir aussi greniers et caves pour faire réserve de quelques grains et vins ». Cette clause est encore reproduite dans le bail emphytéotique passé avec le sieur Claude Ytam, le 14 mars 1639, mais avec cette addition « que, au cas que pour et à l'occasion des guerres,

(1) Et non de Sazin, comme on l'a écrit. Un de ses fils, François de Hazin, sergent royal à Châlons, prenait le titre de seigneur de l'Estançon.

lesdits religieux seront contraintz quitter le monastère, sera ledit preneur tenu leur fournir une chambre pour eux retirer en sûreté ».

On était alors en pleine guerre et il est assez naturel que l'abbé et religieux de Haute-Fontaine aient imposé au preneur cette condition particulière. On peut remarquer toutefois qu'elle ne figure pas dans les baux antérieurs qui étaient en cours au temps des guerres de François Ier, des guerres de religion et de la Ligue, et que si les religieux voulurent, en 1639, faire de la *Haute-Mère-Dieu* une maison de refuge, la mesure était un peu tardive; elle était même à peu près inutile, car leur abbaye était beaucoup plus près de Saint-Dizier que de Châlons, et c'est dans la première de ces villes qu'en cas de nécessité pressante ils durent se réfugier.

Le bail passé en 1537 avec le sieur de Hazin et sa femme pour la durée de leur vie, celle de leurs enfants et petits-enfants, ne prit fin qu'en 1639, et la maison fut alors donnée à bail emphytéotique au sieur Claude Ytam, avec *les franchises, libertés et privilèges anciens et accoutumés*, moyennant une somme de 600 livres payée comptant, plus celle de 370 livres que le sieur Ytam a payée aux religieux pour construire une table d'autel en l'église de leur abbaye, plus encore une somme de 100 livres pour les bonnets desdits religieux; à charge en outre de payer chaque année un cens annuel de 20 livres tournois, d'entretenir ladite maison et édifices, et enfin de payer 50 livres de carité chaque fois qu'elle changerait de mains par suite de transport ou cession de bail.

Qu'étaient ces franchises, libertés et privilèges dont il est question dans ce contrat et qui ne sont pas spécifiés? Une mention portée dans l'inventaire des titres de l'abbaye nous fait connaître qu'il existait « certaines écritures non signées et sans date, intitulées : « Conseils, raisons et moyens à l'encontre du procureur de Mgr l'évesque, comte de Chaalons, qui vouloit maintenir que le locataire de la *Haute-*

Mère-Dieu estoit condamnable de 60 sols d'amende pour avoir fait certaine rescousse et enfreint la main dudit seigneur sur un cheval estant audit hostel, par lesquelles escriptures sont déduites les franchises et privilèges y annexés ». Il est à croire que ce n'était point un droit de seigneurie que prétendait avoir l'abbaye de Haute-Fontaine sur cette maison, mais seulement une exemption des droits de minage et de forage sur les vins consommés dans la maison, comme le prétendait aussi le commandant de Saint-Amand pour la maison de la *Fleur-de-Lis* située rue d'Orfeuil. Les écritures dont il s'agit n'existent plus, et dès lors nous ne serons point renseignés sur les privilèges en question. Cependant un bail du 16 décembre 1600 nous renseigne en partie et nous fait connaître que le locataire pouvait à cette époque prélever un droit de minage sur les marchands qui exposaient des blés en vente devant la maison ; en effet, l'hôtel est loué « avec la moictié des profictz qui proviendront du minage d'icelle maison ».

Dans les baux de 1653 et 1670, il n'est plus question de ces anciennes franchises et privilèges.

En 1647, il fut constaté que Claude Ytam n'entretenait pas la maison, et qu'il y faisait des changements et démolitions pour lesquels il n'avait aucune autorisation. Il y eut un procès à ce sujet entre messire Ludovic Stuart de Lénois, du sang royal d'Ecosse, abbé de Haute-Fontaine, et l'occupant, qui fut condamné en 1651 par sentence des requêtes du palais à quitter la maison de la *Haute-Mère-Dieu*, à la rétablir dans son état primitif, sauf à lui restituer les sommes qu'il avait payées comptant, même celles qu'il avait déboursées pour la table d'autel et les bonnets des religieux.

Mais Claude Ytam appartenait à une famille dont quelques membres occupaient à Châlons une situation élevée, et en faisant agir certaines influences, le bureau des Trésoriers de France en la Généralité de Champagne, se basant sur la qualité d'étranger de l'abbé écossais qui, est-il

ajouté, possédait des biens en France, notamment la maison de la *Haute-Mère-Dieu*, contrairement aux édits, puisqu'il n'était point muni de lettres de naturalisation, fit saisir l'immeuble et en ordonna la mise en adjudication au profit du domaine. Or la maison n'appartenait point à Ludovic Stuart à titre personnel : le possesseur était l'abbé, couvent et religieux de Haute-Fontaine, qui en étaient possesseurs comme leurs prédécesseurs l'avaient possédée, à charge de la transmettre à leurs successeurs. Ce n'était donc qu'un mauvais procédé employé contre l'abbé pour le faire repentir d'avoir poursuivi et obtenu une sentence de dépossession contre un Ytam, homme bien apparenté.

Ce trait est caractéristique des mœurs du temps ; il prouve combien il était périlleux de soutenir même son droit contre des gens alliés ou appartenant à des familles influentes, et comment les magistrats, la plupart originaires du pays, épousaient certaines rancunes et prenaient ou sanctionnaient les mesures les plus injustes, ayant cependant charge de rendre la justice.

Faute de documents, on ne sait pas à quelle date cette maison fut aliénée définitivement par l'abbaye. Ce qui est certain, c'est qu'avant la Révolution un sieur Bonnard en était paisible possesseur et qu'il y avait réuni, à titre de bail perpétuel, la maison voisine de *la Corne-de-Cerf.*

Acquis en 1829 par M. Cordier et reconstruit à peu près en entier, cet établissement est devenu un hôtel de premier ordre. Il a gardé son ancienne dénomination de *Haute-Mère-Dieu* qui lui vient, à n'en pas douter, de ce que la maison appartenait à l'origine à l'abbaye de Notre-Dame de Haute-Fontaine et que l'on y avait probablement placé une image de la Vierge au sommet du pignon. Ce nom, qui a une saveur moyen-âge toute particulière et qui prouve l'ancienneté de la maison, lui sera, nous l'espérons, conservé longtemps encore.

Nous pourrions citer bon nombre de personnages marquants qui y ont séjourné : artistes, généraux, savants,

littérateurs, étrangers de distinction, depuis le prince Demidoff jusqu'au prince Karamoko, ce noir enfant du désert, qui y descendit avec sa suite en 1886. Cet hôtel peut, surtout depuis l'institution des grandes manœuvres par corps d'armée, présenter une liste de généraux et d'officiers appartenant à toutes les nations du monde. C'est à la *Haute-Mère-Dieu* qu'après les manœuvres on a coutume de les splendidement traiter.

C'est à partir de la maison de la *Haute-Mère-Dieu* que commençait la *rue aux Toiles*, formée, comme nous l'avons dit plus haut, par la continuation de cette face du Marché et l'une des quatre faces de l'îlot de maisons appelé le minage. Il existait dans cette rue plusieurs hôtelleries sans que l'on puisse, pour la plupart, déterminer leur emplacement d'une façon précise.

C'était d'abord du même côté que la *Haute-Mère-Dieu*, le *Fer-à-Cheval*, maison qui était chargée d'une redevance envers les chapelains de l'ancienne congrégation et qui, en 1542, fut donnée à bail à cens à Jean Longuet, marchand apothicaire. Cette enseigne existait encore en 1625. Venait ensuite : *le Moustier* (1545), la maison *à la Hache* (1472-1564), l'hôtel de *la Croix-d'Or*, tenant à la précédente et situé au-devant du Puits-aux-Toiles (1564), *le Tonnelet* (1587-1629), et faisant le coin de la rue de l'Abreuvoir, une maison consistant en deux corps de logis, l'un habité par François de Hazin, sergent royal (1568), l'autre auquel pendait pour enseigne *le Lièvre* (1568-1629).

De l'autre côté de la rue, c'est-à-dire parmi les maisons du minage faisant face à l'ouest, se trouvaient l'enseigne du *Gros-Tournois* (1595), le *Point-du-Jour* (1584), l'*Image Sainte-Anne*. Sur la face opposée regardant l'est, la maison des *Quatre-Vents* « appartenant à l'abbé de Saint-Pierre à cause de sa crosse et boutant par-derrière au-devant de l'hostel de la *Haute-Mère-Dieu* » (1523-1575) ; et enfin la maison ou « hostel » du minage appartenant à





Quartier du Marché-au-Blé, en l'an 1625.

l'évêque, comte de Châlons, où étaient emmagasinés les grains perçus en nature comme droit de minage (1407).

La face sud de cet îlot formait, avec quelques maisons de la face nord du fond du Marché, comme une entrée de la rue de l'Abreuvoir ; cette ruelle fort étroite était dite la *ruelle du Minage.* On y voyait l'enseigne : *au Monde-Renversé* (1611). En 1636, l'enseigne avait disparu, mais on continuait à donner ce nom à la maison qui le portait encore en 1746. L'une des maisons était appelée *le Petit-Minage.*

Cet îlot de maisons a été démoli vers 1840, sous le prétexte de construire une halle sur son emplacement, ce qui ne fut jamais exécuté ; toutefois, cette suppression n'a pas été inutile : elle a donné au Marché plus d'espace et une forme plus régulière.

De l'autre côté de la ruelle du Minage et dans le prolongement de la rue des Toiles était la *rue des Puits* (1545), quelquefois appelée *rue qui va au Chambraut* (1444). Il y a existé longtemps une maison portant pour enseigne *le Pélican* (1600-1714) ; aussi prit-elle le nom de *Pélican* pendant plusieurs années ; on l'a appelée aussi de *la Croix-d'Or*, nom qu'elle a porté jusqu'en 1868 environ. C'est aujourd'hui la rue *Grenet-Tellier.*

La rue actuelle *de l'Abreuvoir* était le plus souvent dite rue *du Rivage-du-Marché* ou *de Chanteraine*, qui n'est aujourd'hui appliquée qu'à une petite rue transversale. La rue Chanteraine est citée dès l'an 1275 ; *in vico qui dicitur Chanteraine.* Dans cette rue du Rivage descendant à la rivière était la maison *du Colombier*, appelée ensuite *la Fontaine* (1614), la maison *du Merisier* (1552), une autre où pendait pour enseigne *le Soleil* et *la Lune* (1558-1625), et plus bas encore la maison *Montabor (sic)* (1558). On arrivait par cette rue au lieudit le Port ou Rivage-du-Marché ou de Chanteraine (1442), l'abreuvoir du Marché (1612), aujourd'hui invisible depuis que cette partie et ses abords ont été, en 1862, couverts et nivelés pour former la place

actuelle de la Caisse d'épargne. Il existait avant, entre la rivière et le rang de maisons qui, sur cette place, fait face à l'ouest, un large remblai ou terre-plein qui portait le nom de rue du Château-du-Marché. Une des maisons portait pour enseigne *au Château-du-Marché* (1618-1670). Un ancien contrat nous apprend qu'en 1403 il existait « une maison assise au-devant des planches de Chanteraine faisant le coing du rivage de Marne, laquelle est en danger d'estre ruinée et desmolie par les eaux de la rivière ». Si, comme on peut le croire, cette maison occupait l'emplacement de celle qui fait actuellement le coin de la place du Château-du-Marché, celle-ci nous semble courir le même danger que sa devancière, non plus à cause des eaux dont le cours a été régularisé, mais à cause du vent, élément moins facile à maîtriser, qui pourrait bien l'emporter un jour.

Quant aux maisons qui constituent la face nord du Marché, depuis la rue Grenet-Tellier jusqu'à la rue d'Orfeuil, elles formaient jadis une longue suite d'hôtelleries aux enseignes variées. C'était la maison où pendait pour enseigne *l'Espérance* (1595). Une autre dite : *A la Queue-du-Regnart*, qui avait donné son nom à l'occupante : bien qu'elle fût veuve d'un sieur Claude Gallois, elle est dénommée dans un contrat *la Veuve-Queue-de-Regnart* (1509). La maison de *la Petite-Vache* (1560), qui prit ensuite pour enseigne *le Coq-d'Or* (1604). Une autre « appelée de grant ancienneté *la maison des Cystes* » (1472). La *maison du Bahut* (1385), tenant à la précédente, qui, en 1459-1679, portait pour enseigne *le Lyon-d'Or*. Puis l'hôtellerie à l'*Ymaige-Saint-Martin* (1406-1603), appelée plus tard le *Petit-Saint-Martin*, XVIIe et XVIIIe siècles. Les héritiers de la maison d'Epense, Jean de Beauvau, seigneur d'Epense et de Noirlieu, Maximilien de Beauvau, chevalier, seigneur de Bignipont, et Aloph de Beauvau, seigneur de l'Aulnoy-Regnault, étant à Châlons pour affaires importantes, y étaient descendus, et le contrat nécessaire fut passé « en la maison où

pend pour enseigne *le Petit-Saint-Martin* où lesdits seigneurs sont logés » (21 septembre 1624).

La dernière hôtellerie dont nous ayons connaissance portait, en 1407, l'enseigne *au Torel.* Peu après elle prit l'enseigne *à la Vache.* Les comptes de la ville mentionnent, en 1423, plusieurs paiements faits à « Perrot Colebert, tavernier et hoste de *la Vache* au Marché, pour despenses faites en son hostel ». En 1459, cette maison est tenue par Jehansson Robert, qui est nommé dans le règlement de police arrêté par le conseil de ville en 1467. En 1535, elle appartenait à Jeanne de Mertrus, veuve de Jacques de Brouville, en son vivant capitaine de Châlons, et auparavant de Jean Robin, licencié en lois, bailli de Châlons (1); elle la donna à loyer à Jean Adam, tonnelier, à condition de n'y faire aucune assemblée de noces ou autre sans son consentement.

L'emplacement de cette maison nous est connu; le bail de 1535 la désigne ainsi : « Assise au fond du Marché, ayant issue par derrière sur la ruelle aux Vaches (plus tard de l'Etoile et aujourd'hui Eustache-de-Conflans), ayant aussi issue par une portière respondant au-devant de la rue du Pont-de-Putte-Savate, faisant sa principale entrée au Marché ». Par conséquent cette maison n'est autre que l'ancienne maison Aubriot, où étaient naguère les machines Singer et portant le n° 54.

Il est une dernière enseigne dont nous n'avons pu trouver l'emplacement exact. En 1389, il y pend pour enseigne *les Trois-Escuelles* et plus tard *la Licorne.* Cette maison avait une certaine importance. En 1507, le conseil de ville ayant à pourvoir au logement du capitaine Saint-Martin, lieutenant de la compagnie de M. de Conti, mit au nombre des logements proposés le logis de *la Licorne.*

Tout autour de la place régnaient, au rez-de-chaussée,

(1) On retrouve sur un vitrail de l'abside de l'église Saint-Alpin de Châlons le nom de Jeanne de Mertrus, donatrice.

des maisons, des arcades en bois, dont l'ensemble formait une suite d'allées couvertes, sous lesquelles, en cas de mauvais temps, on pouvait abriter une certaine quantité de denrées ; il en reste encore quelques spécimens qui, probablement, ne tarderont pas à disparaître. Ces arcades, les auvents et surplombs des étages supérieurs, les pignons élevés garnis de lamelles de bois ou d'ardoises présentant quelquefois de bizarres dessins, les gargouilles de plomb historiées, la houle des vendeurs et des acheteurs, les marchands de remèdes secrets et d'amulettes, les jongleurs, les larrons et tire-laine qui, à toute époque, suivaient les foires et marchés et qui, malgré le pilori et le gibet cependant dressés sur la place, fouillaient sans scrupules les poches d'autrui ; tout cela donnait au Marché l'aspect le plus mouvementé et le plus pittoresque. Cette place se transforme, et bientôt la vieille maison du XVIe siècle n'y sera plus qu'un souvenir.

Depuis 1825, la foire annuelle, anciennement dite *des Sannes*, a lieu sur le marché au blé. On a beaucoup argumenté sur le nom qui lui a été donné et qui lui vient de ce qu'elle se tenait peu de jours après le synode annuel du diocèse ; ici le mot *sannes* signifie synode et pas autre chose. Bon nombre de contrats du XVIe siècle pour mise à bail de quelques cures par les bénéficiaires sont passés pour une période de quelques années, « à commencer du *Saint-Sanne* prochain venant » (1544-1560), c'est-à-dire du synode.

La foire des Sannes a occupé divers emplacements que nous résumons ici. On prétend que, jusqu'en 1136, elle eut lieu sur le parvis de l'église Saint-Alpin jadis plus spacieux, l'église étant beaucoup moins grande ; qu'à partir de cette époque, elle fut transférée dans la halle aux draps, rue d'Orfeuil ; vers la fin du XVIe siècle, sans que nous puissions préciser la date, les forains s'installèrent dans la salle basse de l'hôtel de ville et aux abords du monument. En 1772, lors de la construction de l'hôtel de ville actuel,

elle fut transportée rue du Collège, puis sur les quais de Notre-Dame et de la Comédie. En 1778, il fut ordonné qu'elle aurait lieu désormais sur la place même de l'Hôtel-de-Ville. Pendant la Révolution, elle fut reportée rue du Collège. En 1793, on décida qu'elle se tiendrait sur les quais, mais ce changement ne paraît s'être effectué qu'en 1797. En 1805, elle revint sur la place de l'Hôtel-de-Ville et enfin fut transférée, en 1825, sur la place du Marché. Depuis plusieurs années, l'emplacement qui lui est affecté est devenu insuffisant, et un certain nombre de marchands forains, tirs, saltimbanques, sont obligés de s'installer sur la place du Château-du-Marché et le boulevard du Jard.

Il y eut d'autres foires à Châlons, mais elles avaient un tout autre caractère et une durée moindre.

Celle dite de Saint-Denis paraît être la plus ancienne; elle fut établie par lettres patentes du roi Charles VI en l'an 1389, et devait durer huit jours. En 1455, le roi Charles VII l'affranchit de l'impôt que payaient alors les marchandises vendues. En 1498, Louis XII établit un autre ordre dans les foires et en réduisit la durée. Elles devaient avoir lieu les vendredis et samedis précédant les Brandons pour la première, devant la Pentecôte pour la seconde, d'après la Saint-Denis pour la troisième, et enfin d'après la Saint-Martin d'hiver pour la quatrième. En 1545, on en porta la durée à huit jours. Elles ont subsisté jusqu'à la Révolution.

Une fontaine monumentale avec large bassin de réception a été édifiée sur le Marché en 1881-82.

On ne voit pas pourquoi le *forum* romain, l'antique marché au blé a été débaptisé en 1884 et nommé place de la République. Cette place est uniquement commerciale, et si, dans le cours du XVe siècle, quelques réunions publiques y furent tenues, c'est qu'alors il n'en existait pas d'autre à Châlons. Ce nom revenait de droit à la place de

l'Hôtel-de-Ville qui est la place officielle de la cité, sur laquelle est installé l'hôtel municipal où se traitent chaque jour les affaires administratives courantes, les affaires électorales et autres ayant un caractère politique marqué.

CHAPITRE XI.

QUARTIER DU COURS D'ORMESSON.

Ce quartier limité au sud par les murs de la ville, à l'est et à l'ouest par les deux canaux, au nord par la rue Eustache-de-Conflans, ne se compose que de trois rues longitudinales, d'un boulevard, de quelques ruelles transversales et de la promenade dite : Le Cours d'Ormesson.

L'une de ces trois rues était de toute ancienneté : *la Bassinerie* — Bacineria (1272), corruption de balnearia, maison de bains; on trouve dans un document concernant une chapelle de Saint-Laurent qu'une censive de 20 sols lui était due « *Super quadam platea sita in bacineria inter plateam et hortum domus balnarii.* » Le Chapitre possédait une censive sur la maison des bains : *Item trigenta solidos super balnea sita in bacineria inter domum Johannis la Saulx ex una parte et quamdam ruellam que ducit ad Maternam ex altera* (1277). Il y avait donc des bains dans cette rue et ils subsistèrent longtemps encore; ces bains ou étuves étaient établis près de la première petite ruelle à gauche aboutissant à la rivière et dont le nom ancien ne nous est pas connu, mais qui, au commencement de ce siècle, portait l'étiquette de *rue de l'Ange-Velu*, nom d'une rue voisine dont nous parlerons plus loin, et nommée aujourd'hui *ruelle du Canal.*

A l'entrée de la Bassinerie était un puits, fermé seulement il y a quelques années : il était fort ancien. Dans un acte de 1382 il est question « de la maison de Porel-Maichis, sise devant le puits, tenant à Jacquier le Barbiat et au chemin par où l'on va en la Bassinerie. »

Plus haut que la ruelle du canal est une autre ruelle aboutissant aussi à la rivière, appelée en 1341 la ruelle au Maillet, et aussi la rue Remy (1523). Dans le siècle présent elle a pris le nom de ruelle Fournier (1829-1868).

De l'autre côté de cette ruelle était une *teneure* ou rang de maisons et une place appelée la Cour de la Volette (1380-1684), toujours habitée par des tanneurs qui y exerçaient leur industrie. Par acte du 8 novembre 1380, « noble homme messire Ferry de Metz, conseiller du roi et maistre des requêtes de son hostel, » laissa aux chanoines et chapelains de Notre-Dame une teneure de maisons, « toutes sous un toit, appelée La Volette située en la Bassinerie, tenant au pont des Augustins. »

Le pont dont il est question était placé sur le Mau à trente mètres environ en amont du pont de Jessaint; il portait encore le nom de pont des Augustins en 1459, époque où le Conseil de ville décida de contribuer pour cent sols à la réparation de ce pont « qui est en grande ruine », dit le registre des conclusions. En 1552 il était tombé; les religieux Augustins adressèrent une requête à la ville pour qu'il fût refait « afin que les habitants puissent aller à leur église. » Le général de l'ordre ayant offert de contribuer à ce rétablissement pour vingt-cinq livres tournois, le Conseil de ville décida que le pont serait reconstruit. Il s'appelait alors le Pont de la Monnaie, à cause du voisinage de l'atelier monétaire rétabli à Châlons par François 1er, nom qu'il conserva jusqu'en 1768, époque de sa suppression. En 1764, les trésoriers de France de la généralité, chargés de la voirie, avaient en effet décidé de supprimer la petite rue qui séparait l'hôtel de l'Intendance (aujourd'hui de la Préfecture) du couvent de Sainte-Marie, et de placer ailleurs le pont de la Monnaie, servant aux gens de pied pour être remplacé par un autre pont qui serait construit à l'extrémité de la rue Saint-Martin. Le quartier de la Bassinerie ne communiqua donc plus avec la rue Sainte-Croix qu'à ses deux extrémités. Mais vers 1806, les

inconvénients de cet état de choses s'étant souvent manifestés, la rue supprimée en 1768 fut ouverte un peu plus bas aux dépens de l'établissement de Sainte-Marie et le pont, rétabli avec plus de largeur, prit le nom de Pont Sainte-Marie : c'est aujourd'hui le Pont de Jessaint.

Au delà, et jusqu'au pont ou Château de Mauvillain, il n'existait guère de constructions de ce côté de la rue. Le pont Varin n'existait pas ; il y avait là un abreuvoir. Le pont ne fut construit que vers 1768, on l'appela le Pont Vert ou Pont Saint-Martin. Primitivement construit en bois on le remplaça en 1845 par un pont en pierre.

De l'autre côté de la rue se trouvait au sud une ligne de maisons adossées au rempart qui subsiste encore. Ces maisons formaient avec la face sud du couvent des Augustins une rue dite la rue Chaude (1589), aboutissant à celle de l'Autre-Monde. Elle existe encore, mais elle est confondue avec le Cours d'Ormesson.

Couvent des Augustins. — Le Couvent des Augustins fut fondé en 1292, disent les pièces authentiques. Cependant il exista sur ce point une maison de religieux plusieurs années auparavant. Une pièce de 1266 existant aux archives de l'abbaye de Saint-Pierre, nous apprend que l'abbé et les religieux de Saint-Pierre permirent aux prieur et frères de la Pénitence de construire un couvent de leur ordre dans le territoire de la paroisse Saint-Alpin dépendant de Saint-Pierre. Les Frères de la Pénitence paraissent avoir été bientôt remplacés par des Augustins. En 1272, Marie de Vertus donna aux Templiers vingt sols de cens sur la maison et couvent des Augustins de Châlons à charge d'un anniversaire à célébrer en la chapelle de la Commanderie, ce qui prouve qu'il y avait alors des religieux Augustins à Châlons et que la maison qu'ils occupaient ne leur appartenait pas. On voit en effet par une lettre de 1291 adressée au prieur de l'ordre des Hermites de Saint-Augustin à Châlons par le provincial « qu'à la vérité

il y avait déjà quelques religieux de cet ordre à Châlons, mais qu'ils n'y possédaient encore aucune maison qui leur appartînt, et qu'il donnait l'ordre et le pouvoir d'en acheter une à cens ou autrement. » En 1292, l'abbé et couvent de Saint-Pierre l'autorisa à bâtir une église et une maison conventuelle sur le territoire de la paroisse Saint-Alpin, à avoir des cloches et un cimetière et à y demeurer, à charge de payer à l'abbaye cent sols de cens annuel au lieu des offrandes qui se faisaient en leur église aux quatre bonnes fêtes de l'an. L'évêque Jean de Châteauvillain confirma les PP. Augustins dans cet établissement par une charte de 1297.

Au point de vue de l'aménagement intérieur de l'église de ce couvent, nous savons qu'il y existait d'ancienneté une chapelle de la Passion et une statue de sainte Marie Egyptienne ; qu'en 1535 une chaire en pierre y fut construite par les soins et aux frais de la confrérie Dudit-denier, et qu'elle comportait tant en sculptures que bas reliefs cinq images représentant les quatre docteurs de l'église et saint Paul, plus un crucifix accosté des images de Notre-Dame et Saint-Jean, au-dessous duquel était un pélican. Cet ouvrage fut exécuté : maçonnerie et sculptures, par Simon Avigny, Huguet et Jean Leconte, maçons à Châlons. En 1554, les stalles du chœur en bois sculpté furent refaites dans le style renaissance avec colonnes doriques cannelées, les sellettes ornées de culs-de-lampe à tête de marmousets et crosses moulurées. Cet ouvrage d'art était l'œuvre de Charles Perry, maître menuisier à Châlons.

C'était au Couvent des Augustins que s'assemblaient certaines corporations de métiers pour délibérer sur leurs affaires, notamment les drapiers-drapants et les cordonniers ; ceux-ci y avaient, dès avant 1425, une chapelle de Saint-Crépin dans laquelle ils avaient fait placer une pierre représentant saint Crépin debout devant une table, coupant du cuir, ayant à sa gauche saint Crépinien assis sur un escabeau et cousant un soulier, le baquet traditionnel étant

à son côté. On lisait au-dessous en lettres gothiques une longue inscription relative à une seconde messe qu'ils faisaient dire chaque lundi. Cette pierre existe encore dans la tour de l'horloge de l'église Notre-Dame ; nous en avons donné la gravure et le texte dans notre ouvrage descriptif de cette église.

Bien que la population de ce couvent n'ait jamais dépassé douze religieux et deux ou trois novices, les bâtiments et dépendances occupaient un assez vaste périmètre, qui à l'origine était limité par la rue de la Bassinerie, la rue Chaude et la rue des Augustins: au nord cette limite répondait, autant qu'on en peut juger aujourd'hui, à la maison N° 22. Leur cimetière occupait toute la largeur du Cours d'Ormesson, limité d'autre sens par le prolongement de la rue de la Bassinerie et de la rue des Augustins.

Plusieurs personnes notables de la ville ordonnaient leur sépulture au cimetière des Augustins, ainsi que le prouvent du reste une certaine quantité de pierres tombales qui nous sont restées. En 1595, Mme d'Anglure, vicomtesse d'Etoges, ordonna par son testament « que son corps fut inhumé dans le chœur de ladicte église au-dessus du lutrin, ainsy qu'elle a monstré la place et lieu aux religieux des dicts Augustins, et que pour honneur et remarque de ladicte sépulture, sur sa fosse soit mise et levée à trois pieds hors de terre, une belle tombe de marbre eslevée sur quatre pilliers et alentour ses armoiries eslevées en bosse dans ledict marbre ; et que sur ladicte tombe soit eslevé aussi en bosse une effigie d'elle de marbre blanc, faicte le plus au naturel que faire se pourra, qui ait les mains joinctes avec un chien à ses pieds. » Au-dessous devait être gravée une longue inscription qui ne nous paraît pas présenter assez d'intérêt pour être reproduite. Ce monument fut-il édifié? Nous n'en savons rien, et Gaignières dans son recueil ne le mentionne pas.

Une très grande partie du cimetière des Augustins disparut de 1765 à 1768, lors de l'ouverture du Cours d'Or-

messon. Les religieux reçurent, pour la valeur du terrain cédé, une indemnité de 4,000 livres.

Pendant la révolution les bâtiments provenant du couvent des ci-devant Augustins furent vendus : une maison située au Cours d'Ormesson et rue des Augustins au sieur J. B. Adrien, marchand de poisson, pour 8,000 livres. Une autre dans la même rue 3,000 livres. Une autre, rue de la Bassinerie, 6,050 francs ; enfin les bâtiments claustraux, église et dépendances, comprenant encore une surface de 1,152 toises carrées, furent adjugés aux sieurs Maxime Mathieu, marchand, et Charpentier, orfèvre, moyennant 8,425 livres, le 26 février 1791.

Au nord du couvent des Augustins et lui faisant immédiatement suite en descendant la rue de la Bassinerie, étaient la chapelle et cimetière Saint-Georges. On n'a aucun renseignement historique positif sur cet édifice et cet emplacement, car nous n'admettons pas un instant sur ce point le dire des fabulistes Châlonnais qui prétendent que saint Memmie fonda un sépulcre de sainte Marthe, dont le soin fut laissé aux filles de l'hôpital Sainte-Marthe, plus tard aux béguines et enfin aux religieux Augustins, puisque ni ce cimetière ni la chapelle Saint-Georges ne faisaient partie du couvent et qu'ils appartenaient à la fabrique Saint-Alpin. Tout ce que nous en savons, c'est que certaines pièces probantes en constatent l'existence à diverses dates. Selon certains historiens locaux, Lothaire ayant mis le siège devant Châlons, où s'était réfugié le comte Guérin, prit la ville et la livra aux flammes, il n'échappa au désastre que la chapelle Saint-Georges (1). Selon d'autres, il ne serait resté debout que l'église Saint-Eloy (2). Nous avons de bonnes raisons de croire que ni la chapelle Saint-Georges, ni l'église Saint-Eloi n'existaient encore au temps de Lothaire. L'histoire sérieuse enregistre toutefois

(1) Chalette. *Annuaire de la Marne 1832*, p. 55.
(2) Pierre Garnier. *Manuscrit sur les évêques de Châlons.*

deux sièges de Châlons qui causèrent de grands dommages à la ville, l'un sous le roi Raoul (932), l'autre sous Lothaire (963) mais sans faire mention des édifices qui subsistèrent. Nous ne pouvons comme renseignement certain, remonter aussi haut, mais nous savons par les déclarations de biens de 1471 et 1523 que l'abbaye de Saint-Pierre avait droit à douze deniers de menus cens sur la maison et cimetière Saint-Georges.

Nous savons aussi que plusieurs personnes laissèrent par testament une petite somme à la chapelle Saint-Georges (1539-1547). Collette Michel, femme d'Antoine Pérot, de la paroisse Saint-Alpin, ordonna par son testament qu'il fût délivré un millier de pierres de craie pour commencer à réédifier la chapelle Saint-Georges (1555), ce qui fait présumer qu'elle tombait en ruines ou qu'elle avait été démolie peu auparavant. Un acte de 1568 nous apprend que la chapelle et le cimetière étaient la propriété de la fabrique Saint-Alpin. Elle existait encore en 1704 ainsi que le constate un obituaire de l'église Saint-Alpin qui nous fait connaître que le 23 avril, jour de la fête de Saint-Georges, on s'y rendait en procession. Enfin un plan de 1755 la mentionne comme toujours existante. C'est tout ce que nous en savons et nous n'avons pu découvrir à quelle époque remonte cet établissement, comment et par qui il fut institué. Peut-être n'est-ce que l'ancien cimetière et oratoire que les frères de la Pénitence furent autorisés à fonder en 1266 : le cens qui était dû à l'abbaye de Saint-Pierre pourrait bien être à cet égard une indication. Cet emplacement semble aujourd'hui occupé par les maisons Nos 26 ou 28 de la rue.

Nous n'avons rien de plus à signaler dans la rue de la Bassincrie au point de vue historique.

Elle porte aujourd'hui et depuis 1870 le nom de *rue de Chastillon.*

Les deux rues parallèles à celle de Chastillon formaient le quartier dit : du Champ-Béraud (1272), plus tard le

Chambraut. Elles s'ouvrent sur une rue de base aboutissant à la Bassinerie et au Château-du-Marché et qui était jadis appelée rue de l'Ange-Velu (1404-1532) et plus communément ruelle aux Vaches (1545-1741). Dans les premières années du XVII[e] siècle on lui donna aussi le nom de rue de la Chaufournerie, à cause d'une ancienne tour du Château du Marché qui avait été convertie en four à chaux, mais l'ancien nom subsista jusque vers 1761 où elle fut étiquetée rue de l'Etoile, à cause d'une auberge portant cette enseigne. C'est aujourd'hui la rue Eustache-de-Conflans (1870).

La rue des Augustins s'est appelée le Petit-Chambraut (1472-1620)... *in parvo campo Beraudi* (1252). On l'appela aussi *rue Saint-Georges* à cause du cimetière Saint-Georges qui aboutissait sur les deux rues de la Bassinerie et des Augustins. Elle continue à porter le nom de rue des Augustins. Elle se termine aujourd'hui au Cours d'Ormesson, mais avant 1766 elle continuait son parcours jusqu'aux remparts.

La rue suivante, partant de la rue Eustache-de-Conflans et parallèle à celle des Augustins, porta longtemps le nom de *Grand-Chambraut*, *in vico qui dicitur li grans Champberaut* (1278) ; *in vico qui dicitur campus Beraudi* (1316). Dans un acte de 1475, elle est nommée *rue des Mors;* en 1521, plus exactement *des Mores*. En 1541, nous la voyons prendre pour la première fois le nom de rue de l'*Autre-Monde*, qui lui resta jusqu'en 1877 où elle prit le nom de *rue Titon*. On a recherché pourquoi l'on avait donné à cette rue le nom singulier de l'Autre-Monde. Les uns ont prétendu ou supposé que dans une année de peste le nombre des victimes avait été tel qu'il n'était resté aucun vivant dans cette rue ; de là le nom de l'Autre-Monde. Un autre dit que cette rue non pavée, telles que sont celles de presque tous les villages, fut pour cette cause nommée de

l'Autre-Monde (1). Ces suppositions sont erronées. Des pièces authentiques nous expliquent très suffisamment les noms de rue des Mores et de l'Autre-Monde. Un contrat de 1539 nous apprend qu'au Chambraut est une maison « où naguère souloient estre les estuves, près le Marché où pend pour enseigne les *Trois-Mors* » (2). En 1541, il est question d'une maison en la rue Chambraut, « tenant devers le Marché à la maison où souloient estre les estuves où de présent pend pour enseigne l'*Aultre-Monde*. Nous retrouvons cette maison et hôtellerie en 1575, 1589, 1606. Le contrat de 1606 en détermine l'emplacement d'une façon précise : « Maison rue des Estuves où pend pour enseigne l'*Aultre-Monde*, consistant en plusieurs corps de logis, deux granges, cour, tenant à..., et d'autre part à une rue par où l'on va au Chasteau-du-Marché et d'un bout à une petite ruelle estant entre l'une desdictes granges ».

La ruelle dont il est question n'est autre chose que la ruelle des *Petites-Châsses*.

Les diverses dénominations données à la rue Titon sont donc expliquées, et l'on voit qu'elle était quelquefois désignée sous le nom de *rue des Etuves*. Ce dernier nom lui venait de la maison de bains qui y avait existé dès avant 1374, et que l'on appelait alors les *Etuves-du-Marché* ou *Bains-de-Chantraine*.

Dans le siècle présent il a existé, dans les maisons faisant face sur la rue Eustache-de-Conflans et comprises entre la rue Titon et celle des Augustins, un établissement dit école secondaire ecclésiastique ou petit séminaire. Créé en 1819 par l'initiative de l'évêque du diocèse de Meaux, dont Châlons dépendait alors, il fut autorisé par décision du 5 novembre 1828, et à cause de l'insuffisance des locaux,

(1) *Statistique du département de la Marne*, par M. Chalette, p. 25. Châlons, 1845.

(2) Archives des chapelains de l'ancienne congrégation.

transféré à Saint-Memmie en 1843. Cet immeuble fut vendu en 1846.

Vers le milieu de la rue Titon est une petite voie transversale qui communique avec la rue des Augustins ; elle était jadis appelée *rue des Chevaliers* (1526-1635) ; on la nomme aujourd'hui *rue Chambraut*.

De l'autre côté, communiquant au boulevard, est la *rue du Cheval*, jadis appelée *du Cheval-d'Estrée*. La maison faisant le coin de cette rue et de celle de l'Autre-Monde fut la demeure du bourreau, de 1720 environ jusqu'à la Révolution.

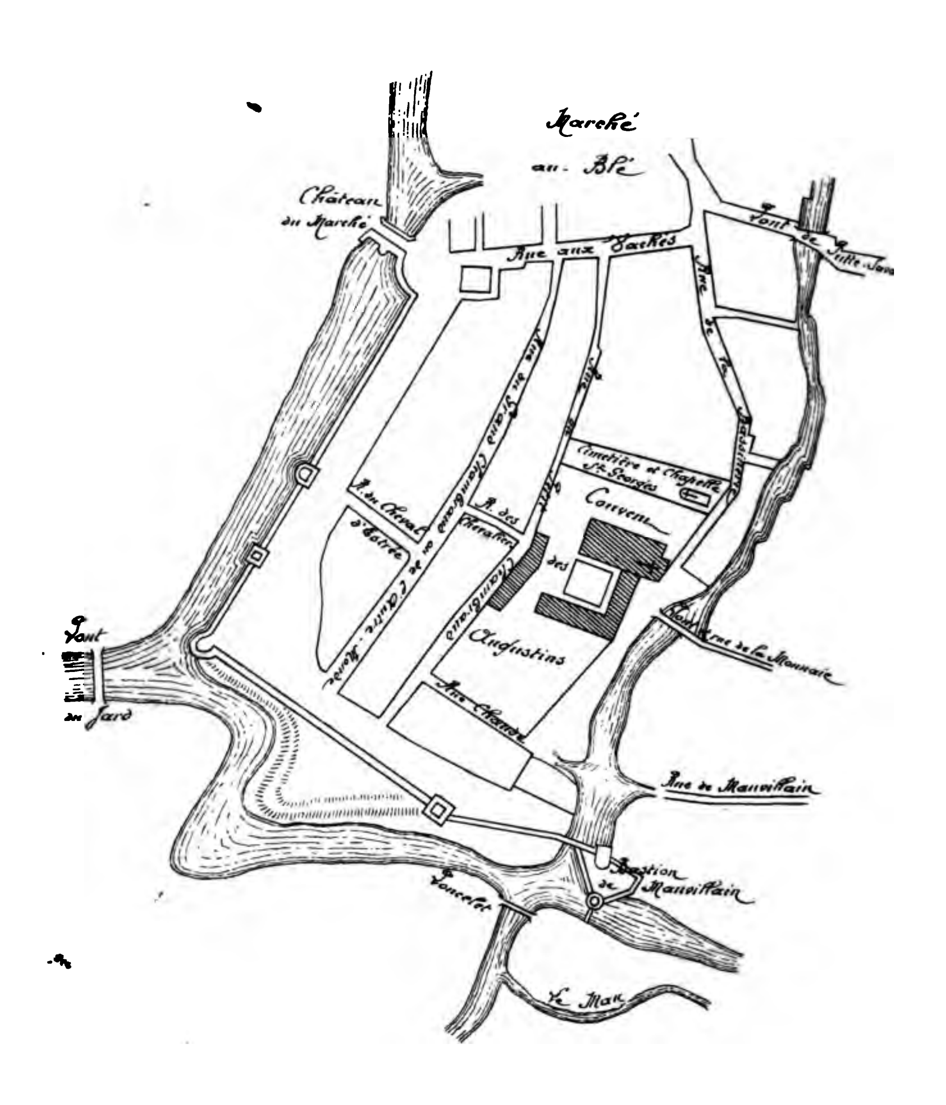
Le boulevard du Jard aujourd'hui très gai, très vivant, bien aéré, a été établi sur l'emplacement des anciennes fortifications, et, depuis la démolition du mur d'enceinte 1874, on a de ce point un splendide horizon.

La création du cours d'Ormesson (1766-1768) a écourté les trois rues principales de ce quartier qui, auparavant, se prolongeaient jusqu'aux remparts, mais a formé en arrière de l'hôtel de la préfecture une fort belle promenade. C'est à la même époque que les deux pavillons et le pont d'Ormesson furent construits. Le pont fut primitivement un pont tournant dont le tablier, pour une arche seulement, pouvait se déplacer au besoin ; on l'avait construit ainsi pour la nécessité de la navigation, ce qui indique qu'à la fin du XVIIIe siècle on débarquait encore quelques marchandises et matériaux au port de Chanteraine, près du Château-du-Marché.

La grille de la porte d'Ormesson n'a été placée qu'en l'an IX (1801). Elle provient, dit-on, de l'Hôtel-Dieu. La partie tournante du pont fut supprimée à la même époque. Enfin ce pont, détruit en 1814 lors de l'invasion, fut rétabli en 1821. Il a été réparé et élargi en 1877.

Tout à fait au sud du cours d'Ormesson se trouve l'ancien bastion de Vaubécourt, auquel on donna ce nom vers





Quartier du Cours d'Ormesson
en 1625.

1642 en mémoire de M. Jean de Nettancourt, comte de Vaubécourt, maréchal de camp et gouverneur de la ville de Châlons, mort en cette même année, qui l'avait fait mettre en état de défense.

Ce terrain, cédé en 1808 à la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, a servi pendant quelques années de jardin des plantes ou de jardin botanique. On vient d'y installer, en 1887, un laboratoire agricole ; le terrain est vaste et bien situé pour cet usage. Au-devant de ce jardin et jusqu'au pont Mauvilain règne une partie du boulevard de Vaubécourt, qui a dans ce siècle-ci porté le nom de boulevard du Jardin-des-Plantes, établi sur l'emplacement des anciens remparts.

Dans cette partie de la fortification plus tard appelée le bastion de Vaubécourt, était une porte ou poterne appelée la *porte Chambraut*, et un pont dit le *pont des Vieux-Cordeliers*, par lesquels le quartier des Augustins était mis en communication avec les terrains situés au-delà des fossés de la ville, notamment avec le jardin dit des *Vieilles-Cordelles* et le *Pré-aux-Bœufs* dont nous avons parlé dans notre article sur les Cordeliers, et qui étaient situés entre le cours actuel de la Blaise ou du Mau, le chemin du Poncelet, les allées Sainte-Croix au sud, et l'entrée des allées de Forêt à l'ouest.

CHAPITRE XII.

LA CROIX DES TEINTURIERS, LE QUARTIER DE LA PRÉFECTURE ET LA PLACE DES BUTTES.

Une des rues commençant au bas de la rue d'Orfeuil, aujourd'hui appelée *de la Croix-des-Teinturiers*, portait d'ancienneté le nom de *rue du Pont-de-Putte-Savatte* (1295). Elle prenait son nom du pont assis sur la rivière et qui était ainsi baptisé, expression qui, même dans les actes dressés par l'official, n'était jamais latinisée : *Domum sitam prope pontem de Putte-Savatte* (1348).

A l'entrée de cette rue et faisant retour vers celle de la Bassinerie existait une maison où pendait pour enseigne *le Cygne* (1555-1590). A côté était une maison de bains ou étuves touchant à une petite ruelle aujourd'hui condamnée, jadis appelée *la ruelle aux Planches. Domum sitam prope pontem de Putte-Savatte cum balneis, stufis et curia ipsius domus usque ripparia Materne ex una parte et vico ad Planchias ex altera* (1348).

A côté encore et touchant à cette même ruelle était une autre maison où pendait pour enseigne l'*Ymage Saint-Nicolas* (1542), et une autre portant pour enseigne *le Broquart* (1592).

De chaque côté du pont, des maisons étaient établies, soutenues par derrière et au-dessus de l'eau par des pieux enfoncés dans la rivière. Il y en avait six en 1392, sur lesquelles l'évêque percevait un cens. Parmi les occupants était un nommé Jean Petit, orfèvre.

En 1543, une de ces maisons portait pour enseigne *la*

Chicheface, nom dont la signification exacte nous échappe. Ce pont était encore dans le même état en 1826 ; c'est à cette époque que les maisons furent démolies pour ne plus être reconstruites et le pont refait à une seule arche de pierre.

Froissart, dans ses chroniques, rapporte qu'en 1358 Châlons fut l'objet d'une surprise tentée par Pierre Daudelle, commandant la forteresse de Beaufort qui, avec ses hommes, escalada les murs du côté de Saint-Pierre et pénétra dans la ville. « Les bourgeois se réunirent, dit le chroniqueur, repoussèrent l'ennemi jusqu'au pont et coupèrent le grand, et leur valut grandement. Là eut à ce pont rué et lancé et trait escarmouché, et fait maintes apertises d'armes... » Il est difficile, sur ces seules indications, de déterminer le lieu où se passa l'affaire. On a parlé du pont des Chanviers, ailleurs du pont des Chaumières (1), du pont de Putte-Savatte et aussi du pont des Cordeliers. Ce point n'est pas du tout éclairci. Le pont des Chaumières n'a jamais existé, et si l'on a voulu parlé du pont des Chanviers, il est trop éloigné de celui de Putte-Savatte pour que le sacrifice de l'un ait pu contribuer à la défense de l'autre. Il faudrait plutôt croire que l'action se passa près de l'église Notre-Dame-en-Vaux, où il existait deux ponts très rapprochés, l'un dit de Vaux ou des Trois-Moulins et l'autre dit de la rue de Reims, alors placé à l'entrée de la rue Saint-Jacques (2).

Au-delà du pont et jusqu'à la rue Sainte-Croix d'un côté et celle de la Gravière de l'autre, la rue conservait le nom de Putte-Savate. Cependant les dernières maisons du côté

(1) Le pont des Chaumières n'a jamais existé. C'est le pont des Chanviers, souvent appelé des Chanvières.

(2) ... *Pontem qui dicitur trium molendinorum usque ad pontem in vico remensi* (Ordo de Notre-Dame-en-Vaux, 1217). M. Chalette, dans sa *Statistique de Châlons* (Annuaire de la Marne, 1832, p. 56), dit que le pont de Vaux fut le théâtre de l'action. Nous le pensons aussi.

gauche sont le plus souvent désignées dans les contrats comme situées près ou au-devant de la croix des teinturiers (1441, 1554, 1627). Cette croix était placée au milieu du carrefour, dans l'axe de la rue Sainte-Croix ; ce n'est qu'en 1745 que, pour les besoins de la circulation, elle fut reportée contre une des maisons de la rue Saint-Nicaise, en face du débouché de la rue de la Gravière. On ne sait pas à quelle époque cette croix fut érigée ; elle existait dès le XIIIe siècle.

A droite, non loin de la croix des teinturiers, était une maison appelée d'ancienneté *la Muce* (1472), parce que jadis elle avait appartenu à un nommé La Muce, marchand pelletier. Mais à partir de 1524 ce nom s'altéra, et elle devint la maison de *la Muse* (1524-1776).

A gauche était la maison *de l'Eschiquier* (1472), et à côté une hôtellerie importante se prolongeant par derrière jusqu'à une ruelle descendant à la rivière, alors appelée la ruelle aux Grosses-Planches, aujourd'hui des Mégissiers, et faisant retour sur la rue de la Gravière. On l'appelait la maison *du Bœuf* (1445-1597). Elle appartenait d'ancienneté au chapitre de Saint-Etienne, et fut remise à neuf en 1445 à l'aide des cent écus d'or laissés au chapitre par Pierre Cauchon, chanoine de Châlons en 1413, grand archidiacre en 1418, et ensuite évêque de Beauvais et de Lisieux. On lit en effet dans l'obituaire de la cathédrale, sous la date du 11 d'avril « III *idus aprilis* ; *obiit reverendissimus in Christo pater et dominus Petrus Cauchon, dum viveret episcopus Lexoviensis et per antea episcopus Belvacensis, quondam hujus ecclesie archidiaconus et canonicus, pro quo executores dicti R. P. nobis dederunt centum scuta auri de cugno Franciæ que recepimus et eadem in reparatione domus ad bovem site ante crucem tinturiatorum ecclesie nostre...* ». Cet hôtel aux Bœufs paraît s'être composé des maisons qui portent actuellement les N°s 25, 27 et 29. Une partie de la maison était, en 1606-1618, louée à un hôtelier qui y plaça l'enseigne de *la Croix-d'Or*.

Touchant à la précédente était un immeuble appartenant à l'évêque de Châlons, appelé *le four à la Boue*. Il est nommé dans une pièce de 1306 de l'abbaye de Saint-Pierre et dans le plus ancien compte de l'argentier de l'évêque (1392).

En 1479, sa situation est clairement indiquée : « le four à la Boe et la maison, le tout assis près et au-devant de la Croix-des-Teinturiers, tenant à la maison de l'hostel aux Bœufs et d'autre à la rue de la Gravière ». Cette maison fut de tout temps et est encore de nos jours une boulangerie. Dans le cours du XVI[e] siècle, les locataires de ce four étaient tenus par leurs baux de prendre le bois qui leur était nécessaire, dans les bois de forêt appartenant à l'évêque (1543-1551). En 1618, cette maison avait été achevée et appartenait en toute propriété à Pierre Blondel et Judith Therignon sa femme, famille protestante à laquelle appartenait David Blondel, le ministre de la religion réformée, dont le nôm figure dans nos biographies locales.

Rue Sainte-Croix. — Quartier de la Préfecture.

La rue Sainte-Croix prend naissance au carrefour de la Croix des teinturiers et se prolonge jusqu'à la porte de la ville. Les habitations situées sur son parcours et dans les rues adjacentes étaient autrefois dites situées *au Neuf-Bourg*, *in novo burgo* (1248). La rue principale était également nommée *du Neuf-Bourg*, mais on donnait quelquefois un nom particulier à diverses de ses parties. L'entrée, depuis le carrefour jusque vers l'église Saint-Eloi, est souvent appelée *rue de la Petite-Charpenterie* (1296-1406), *rue Sainte-Marguerite* (1563), *rue de la Vieille-Monnaie* (1550). Le milieu de la rue est quelquefois dit *de Saint-Eloi* (1523), et le haut *rue de la Porte-Sainte-Croix... Portam Sancte Crucis* (1254).

Ce nom de Sainte-Marguerite donné à l'entrée de la rue exposerait à quelques erreurs en lisant les anciens contrats, si l'on ne savait d'ailleurs que la rue Sainte-Marguerite

actuelle était toujours appelée la *ruelle Sainte-Marguerite* (1484-1588).

Dans le cours du XVIIIe siècle, la rue Sainte-Croix prend souvent le nom de *rue de l'Intendance*. Après 1770, celui de *rue Dauphine*.

Nous avons à citer dans cette rue quelques maisons importantes au point de vue historique.

A droite était la maison *de la Monnaie*. Il a existé à Châlons plusieurs ateliers monétaires, en divers lieux, selon les époques, ce qu'il importe de distinguer. La première monnaie, dont les revenus furent attribués au Chapitre par une charte de Charles le Chauve en l'an 850, était installée dans la rue de Grève ; nous en avons parlé dans l'article consacré à cette rue.

En 1412, un autre atelier fut établi à Châlons et paraît avoir fonctionné jusqu'en 1489. Son existence est certaine. En 1419, en l'assemblée générale tenue aux Cordeliers le 22 octobre, à la convocation « de nostre amé et féal conseiller et maistre de nostre hostel, Me Pierre Cauchon, archidiacre de Chaalons et vidame de Reims », envoyé par le roi Charles VI, les habitants et conseil de ville ont demandé qu'on leur accordât pendant un an le profit de la monnaie qui se frappe à Châlons, pour être employé aux nécessités de la ville, aux réparations qu'elle avait à faire et charges qui lui incombaient. En mai 1420, le procureur du Mesnil écrit de Troyes que le roi a permis de forger mille marcs d'argent fin à la monnaie de Châlons, mais que le conseil de ville devra, pour reconnaître cette faveur, donner une fine aumusse à Georges de Mart, à Guillaume Genté, secrétaire du roi, de l'or et de l'argent pour la peine des lettres qu'il a écrites ; des fins draps à MM. le chancelier de Bourgogne, l'archevêque de Sens, le vidame de Reims, Jean le Mastier, et aux gens des finances. Cet atelier était alors situé devant l'église Sainte-Marguerite. Un bail de l'époque nous l'indique d'une façon précise : « maison assise rue de la Petite-Charpenterie, devant l'église

Sainte-Marguerite, dite la maison *de la Monnoye*. En 1515, l'atelier n'existe plus ; c'est une maison où « souloit estre la monnoye dudict Chaalons » ; enfin, en 1572, cet immeuble, consistant en un corps de logis, étables, cour, jardin derrière, est toujours situé « devant l'église Sainte-Marguerite et appelé la maison *de la Vieille-Monnoye*, boutant par derrière à la rivière ». Ces indications font présumer que l'emplacement de cette ancienne Monnaie est aujourd'hui occupé par la maison Goërg, N° 16 de la rue, ou par celle qui la suit immédiatement.

La Monnaie de Châlons fut rétablie dans le cours du XVI[e] siècle ; nous ne pourrions dire à quelle date. Nous savons cependant par les registres du conseil de ville qu'en 1521 il y avait un maître de la monnaie à Châlons. Un arrangement de 1553 nous apprend que damoiselle Jacquette Gourlier est veuve « de feu noble homme Pierre le Boucherat, luy vivant *maistre de la monnoye dudict Chaalons* ». Une lettre royale de 1578, dit Barbat, rappelle l'édit sur les monnaies et recommande de l'observer dans la ville de Châlons. En 1589, le roi Henri IV y transféra la monnaie de Troyes.

De 1589 à 1591, le maître de la Monnaie était Charles Le Gorlier, bourgeois et échevin de Châlons. Les ateliers du XVI[e] siècle existèrent dans la même rue du Neuf-Bourg ou de Sainte-Croix, mais non plus au même lieu. En 1542, nous voyons une maison et jardin située rue de la Porte-Sainte-Croix, tenant à l'héritage des chapelains de Cernon, touchant par derrière à la *maison de la Monnaie*. En 1564, Pierre Dorigny vend à Jean Sagnier, marchand, une maison consistant en deux corps de logis, cour, jardin derrière en la rue du Neuf-Bourg, près la porte Sainte-Croix, et un jardin communément appelé *le grand jardin de la Monnoye*, tenant d'un bout sur la rue, d'autre à la rivière. Nous savons d'ailleurs que la rue qui menait au pont des Augustins portait, dès 1545, le nom de rue de la Monnaie. Cette maison et dépendances était donc située entre la rue de

Jessaint actuelle et la rue Varin. Elle a été incorporée dans l'hôtel de l'Intendance, construit en 1765-71 avec la maison de Cernon, dont il est question ci-dessus.

Ce dernier atelier monétaire paraît avoir fonctionné jusqu'en 1610 environ ; en 1608, quelques artisans prenaient encore la qualité de « fondeurs ou chaudronniers monnoyeurs de ceste ville de Chaalons ».

Si nous revenons vers la maison de la Vieille-Monnaie, nous ne trouvons plus aujourd'hui entre celle-ci et la rue de Jessaint que l'ancien couvent de Sainte-Marie, aujourd'hui grand séminaire. Mais avant la création de ce couvent il a existé sur cet emplacement plusieurs maisons et ruelles sur lesquelles nous avons des renseignements.

C'était d'abord *la maison aux Créneaux* (1390), dite aussi *la maison de la Païenne* (1390-1625), parce qu'avant 1390 elle avait été louée à Mangenet, dite *la Païenne*. Elle tenait à une ruelle descendant à la rivière, qui s'ouvrait en face de la rue Saint-Eloi et prenait tantôt le nom de *ruelle du Colombier*, tantôt celui de *ruelle des Prêtres* (1561). Elle aboutissait à un gué ou abreuvoir dit *le gué Charbonnel* (1390). La cure de Saint-Eloi y avait un jardin (1430-1620).

De l'autre côté de cette ruelle était un jardin appelé *le Colombier-Merlet*, et une grande maison avec grange, étables, jardin, colombier et aisances où, dès 1451, pendait pour enseigne *la Levrière*, autrement *la Levrette*. L'hospice Saint-Lazare possédait une rente de 20 sols sur cette maison ; une déclaration de biens de 1471 dit en parlant de cette vente « qu'elle est assise sur une maison séant en la rue du Neuf-Bourg, nommée la maison à *la Levrière*, appartenant à Jehan Dorigny le jeune, lequel cens et rente a esté confermé et ratiffié par messire Eudes de Grancey, chevalier, et dame Beautas de Bourbon, royne de Boësme, sa femme, l'an 1371 ». En 1549 et années suivantes, la même enseigne y pendait encore : elle appartenait alors à

noble homme Pierre Beschefer, seigneur de Coolus, argentier de l'évêque, et ensuite à ses héritiers.

A côté était la maison *du four Saint-Eloi* (1256), sur laquelle les chanoines de Notre-Dame avaient droit à une rente annuelle d'un setier de froment. Près de là était une ruelle descendant à la rivière qui, après l'établissement du couvent des dames de la Congrégation, fut transformée en égout, fermé à l'entrée par une large grille supprimée il y a peu d'années. On l'appelait *la ruelle Maupertuis* (1568-1620).

Un peu plus haut et très près de la rue de la Monnaie, une maison de quelque importance dont la porte d'entrée était surmontée d'une image de la Vierge. On l'appelait *la maison de Sainte-Marie.*

Couvent de Sainte-Marie. — Toutes les maisons qui précèdent, depuis *la Vieille-Monnaie* jusqu'à la rue de la Monnaie, furent successivement achetées de 1614 à 1680 pour l'établissement du couvent de la congrégation Notre-Dame, auquel on donna le nom *de Sainte-Marie*, à cause de la maison dont il vient d'être parlé.

Cet établissement fondé par le P. Fourier de Mattaincourt et confirmé par Lettres patentes de mars 1615, comptait habituellement, dit-on, soixante religieuses, qui avaient pour mission d'instruire gratuitement les jeunes filles. Ce fut la maison-mère de tous les établissements du même ordre qui furent fondés en différentes villes, notamment à Reims, Laon et Vitry.

Les bâtiments datent de l'époque de la fondation, c'est-à-dire du règne de Louis XIII, la chapelle qui était située au nord à peu près en face de la rue Saint-Eloi était moins ancienne, elle n'était pas encore construite en 1697 ; une pièce de l'époque nous apprend que les religieuses n'avaient alors qu'une très petite église et un petit chœur fort incommode et qu'elles ne pouvaient se dispenser de faire bâtir une église convenable. Cette église ne fut détruite qu'en

1809, et une partie des matériaux, notamment les frises, corniches et pilastres démolis avec précaution furent employés à la construction de l'arc de triomphe élevé au faubourg de Marne, de 1809 à 1812. Le couvent fut supprimé en 1789 et reçut depuis des affectations fort diverses.

En 1792, on en fit une caserne. Après le départ des troupes il reçut les prêtres exceptés de la déportation à cause de leur âge ou de leurs infirmités. On y avait aussi emmagasiné du blé et l'on y faisait des distributions de grains; on se servait, pour faciliter ces opérations, des plus gros tuyaux de l'orgue de la cathédrale qui avait été démoli. En 1794, on y installa une halle, et par décret impérial du 30 avril 1806 cet ancien couvent fut donné à la municipalité pour y créer une filature, à la réserve de la portion de ce bâtiment attenant à l'hôtel de la Préfecture qui fut distraite de cette concession pour l'agrandissement du jardin de l'hôtel et pour l'ouverture d'une rue qui devait par un pont communiquer avec celle de la Bassinerie.

MM. Mergez traitèrent avec la ville pour la location de ce bâtiment. La filature était en pleine activité dès le commencement de l'année 1807.

En 1812, la ville la donna à bail emphytéotique à M. le baron Mergez, à la condition d'y entretenir une filature de 12,000 fuseaux au moins. Cette fabrique fonctionna jusqu'en 1827, époque où le bail fut résilié. Mais en 1819 une partie de cette maison, celle qui comporte un bâtiment au fond et deux ailes en retour avec cour et grille d'entrée sur la rue de Jessaint avait été louée à l'administration de la guerre, moyennant 4,400 fr. par an pour le logement et les bureaux du général commandant la Division et de l'état-major. Cette installation subsista jusqu'au mois d'avril 1829, époque où le quartier général fut transféré rue Saint-Nicaise. Enfin il fut affecté au grand séminaire diocésain suivant une décision du 30 juillet 1828.

On vient de voir que la rue de Jessaint n'existait pas au commencement du siècle et qu'elle fut créée en 1806, ainsi

qu'un agrandissement des jardins de la préfecture, aux dépens des terrains et des bâtiments de l'ancien couvent de Sainte-Marie. On l'appela rue Sainte-Marie et enfin rue de Jessaint (1856). Toutefois il existait avant la construction de l'hôtel de l'Intendance, aujourd'hui de la Préfecture, une ruelle conduisant au pont des Augustins appelée rue Bon-Bœuf — rue Tue-Bœuf (1521), rue de la Monnaie (1548-1765). Par décision du 14 novembre 1764, les Trésoriers de France, voyers des rues et chemins, en autorisèrent la suppression au profit de l'hôtel alors en construction, et jusqu'en 1806 le couvent de Sainte-Marie et l'hôtel de la Préfecture se touchaient immédiatement au point que l'un des murs de séparation était mitoyen.

Jusqu'en 1700 l'Intendant de la province de Champagne fut logé dans une maison particulière dont nous ne connaissons pas exactement l'emplacement, mais qui était située sur le territoire de la paroisse Sainte-Marguerite, soit au bas de la rue Sainte-Croix, soit rue Saint-Nicaise. De 1674 à 1689, l'Intendant Hue de Miroménil l'habita, mais en 1707 l'Intendance était installée dans une maison dite de la Monnaie, touchant à la ruelle de la Monnaie et par derrière au canal. C'était l'immeuble dont nous avons parlé plus haut à l'article : Monnaie, vendu en 1564 par Pierre Dorigny et appelé le grand jardin de la Monnaie. Cette maison et jardin appartenaient en 1613 à D[lle] Madeleine Le Huval, femme de M. Antoine Dubois, bourgeois de Vitry, qui la vendit alors à M. Jean Leclerc, greffier au bailliage de Châlons, moyennant 4,800 livres. Cet immeuble était appelé *La Monnaie* et se composait d'un grand corps de logis, cour, jardin, tenant d'un côté à la rue Sainte-Croix, d'autre à la rue de la Monnaie, d'un bout à la rivière. En 1707, cette propriété était aux mains de Madame Marie Leclerc, veuve de J.-B. Larcher, conseiller en la Cour des aides. Elle passa ensuite en diverses mains et avait été dès 1704, louée pour le logement de l'Intendant ; on l'appelait déjà l'hôtel de l'Intendance.

C'est par arrêt du Conseil d'Etat du 27 juillet 1756, qu'il fut décidé qu'un vaste hôtel serait construit. La maison dont il est question fut achetée en 1766, moyennant 40,000 francs, au sieur Papillon d'Autroche qui en était alors possesseur. Les propriétés voisines c'est-à-dire un grand jardin et une petite maison servant au jardinier, appartenant à la Commanderie de la Neuville, une maison appartenant aux chapelains de Cernon et deux autres propriétés touchant à la rue Varin furent acquises. C'est sur ce vaste terrain que de 1766 à 1771 fut élevé l'hôtel de l'Intendance, aujourd'hui de la Préfecture.

Les plans de l'édifice furent dressés par l'ingénieur Legendre, les plans des jardins par l'ingénieur Colluel. Les peintures qui existent dans les appartements sont généralement attribuées à Berthélemy, qui en effet avait passé un traité pour ces travaux, mais il céda son marché à Godefroy qui les exécuta. Il existait une chapelle et une salle de spectacle. C'est à l'hôtel de l'Intendance que furent reçus en 1768 le roi de Danemark et en 1770 la dauphine Marie-Antoinette d'Autriche.

La dépense faite pour cette très importante et fort belle installation n'est pas exactement connue. En 1771, elle s'élevait déjà à 643,765 livres et il restait dû à l'entrepreneur 165,000 livres. On doit donc l'évaluer à près d'un million. On peut reprocher à ce monument une entrée insuffisante et une cour trop peu spacieuse. Mais la façade du jardin est du meilleur aspect et présente d'excellentes lignes architecturales. Le jardin est fort beau et l'on y jouit d'une perspective admirable.

Pendant la Révolution, diverses propositions furent faites dans le but d'affecter cet hôtel à un service public. En mars 1791, on proposait d'y établir une manufacture. Peu après on était décidé à le vendre et l'architecte Poterlet chargé d'en faire l'estimation, l'évaluait à 103,738 livres; mais dans son rapport il faisait remarquer que l'on en ferait un très utile usage en y plaçant l'administration du

département, du district et son tribunal ainsi que la maison d'arrêt; en décembre 1791, ce projet de transformation était préparé. On changea bientôt d'avis et le 7 février 1792 le même architecte présentait un projet pour y établir le logement d'un régiment de cavalerie et de 400 chevaux, qui ne reçut pas plus de suite que le précédent. Toutefois en l'an 2, des hussards du 4e régiment y furent logés, mais ils commirent dans l'hôtel tant de dévastations que l'on fit vendre aussitôt tout le mobilier fixe qui restait encore : glaces, tableaux, lustres, banquettes de la salle de spectacle, etc.... Enfin en 1792, une partie des jardins et le bâtiment qui touche à la rue Varin, ancienne habitation du premier secrétaire de l'Intendant, étaient donnés à loyer pour trois ans. Quant à l'hôtel même il servit en 1792-93 aux réunions de la société populaire et montagnarde jusqu'en frimaire an 2, époque où l'usage de l'église Notre-Dame lui fut donné pour ses séances.

En 1800, cette maison devint l'hôtel de la Préfecture du département.

Il y a été fait dans ce siècle-ci diverses additions, les jardins furent agrandis en 1806 et 1807 aux dépens du couvent de Sainte-Marie.

Le prolongement du bâtiment du côté nord a été construit en 1846-47 et en 1877 il a reçu encore quelques augmentations.

Longeant le côté sud de la Préfecture est la rue Varin (1868), nom d'un célèbre graveur châlonnais : elle aboutit aujourd'hui à un pont, jadis à la rivière où elle donnait accès à un abreuvoir. Son alignement et ses abords ont été régularisés en 1768, l'abreuvoir fut conservé ou plutôt reporté quelques mètres plus haut ; on y descendait alors par un sentier en amont du pont. Cet abreuvoir existait encore en 1792. Sans avoir jamais rien présenté de remarquable, cette rue a porté bien des noms. Elle a été appelée rue Bonnard Maltraiant. *Domum sitam in ruella que dicitur Bonardi Maltraiant* (1250). Bonnard des Murs, *Bonardi*

de Muris (1264). Rue des Murs (1472). On la nomme aussi rue des Murs dite Maupertuis (1521), ruelle Dauphine, autrement Jean Bonnard (1611), rue de l'Abreuvoir Mauvillain, rue Mauvillain (1618), rue Saint-Martin (1755) et enfin rue Varin (1868).

A l'entrée de cette rue, vers celle de Sainte-Croix, existait avant 1768 un carré de maisons entouré d'une ruelle qui le contournait, elle était dite ruelle Bonnard ou Dauphine comme la précédente, cette ruelle a disparu lorsqu'un alignement nouveau fut donné à la rue Varin.

La rue suivante dite aujourd'hui de Sainte-Catherine a porté le nom de ruelle Sainte-Catherine (1532), rue de la Chaufournerie (1629), à cause d'une tour des fortifications convertie en four à chaux, puis ensuite rue d'Enfer (1755-1840).

Il existait autrefois une impasse qui s'ouvrait sur le boulevard Vaubecourt et qui a été prolongée depuis quelques années jusqu'à la rue Sainte-Catherine : elle est appelée ruelle Sainte-Catherine. Bien que cette voie porte l'estampille municipale de ruelle Sainte-Catherine, par oubli sans doute, elle ne figure sur aucun plan de la ville même le plus récent.

Barbat, dans son histoire de Châlons (p. 179), dit que la rue Varin a été formée sur l'emplacement d'anciens fossés de la ville comblés lorsque l'on construisit l'hôtel de l'Intendance, ce qui est erroné : cette rue existait dès l'an 1250 sous le nom de Bonnard des Murs, comme nous l'avons dit plus haut; toutefois son nom indique que les murs de la ville en étaient fort rapprochés. Les fossés de la ville devaient donc exister très probablement, sur l'emplacement de la rue Sainte-Catherine, avant que les fortifications de ce côté de la ville et la porte Sainte-Croix fussent reportées en avant, à peu près où est la porte actuelle.

Eglise Sainte-Catherine. — Nous ne savons rien de l'époque de la fondation de l'église ou plutôt chapelle Sainte-

Catherine. Le plus ancien document où nous la trouvons mentionnée comme existante est de 1272. Elle était, dit Barbat, « placée hors de la porte Sainte-Croix, et fut enfermée dans la nouvelle enceinte lorsque l'on éleva de nouvelles fortifications de ce côté ». Ceci n'est pas absolument exact. La chapelle jadis hors des murs ne fut jamais enfermée dans l'enceinte ; elle était située sur l'emplacement même et avec le cimetière un peu au-delà des fossés actuels. Elle fut démolie en 1536, ainsi que le constate une conclusion du Conseil de ville du 4 août de cette année, et reconstruite en arrière de la nouvelle enceinte en 1537 et années suivantes. Un contrat du 30 juin 1537 nous fait connaître que les paroissiens et marguilliers de Sainte-Catherine ont acheté une maison, grange, jardin et dépendances, sise en la rue du Neuf-Bourg, près la porte Sainte-Croix, boutant aux remparts de la ville « pour reeddiffier de neuf sur ladite place une chapelle ou église, au lieu de l'église parochiale naguères desmolie estant hors la ville de Chaalons près ladite porte Sainte-Croix, dont la plupart de la manœuvre à côté prinse et applicquée aux fortifications et boulevars d'icelle ville. »

Ce qui resta hors des murs de l'emplacement de l'ancienne église et de son cimetière était donné à bail en 1545 par les marguilliers, « place où naguère souloient estre la chapelle et cimetière de Sainte-Catherine avec une petite portion de pré au bout de ladite place, tenant d'une part au fossé du boulevart. »

Cette église fort peu importante, car la paroisse ne comportait qu'une quinzaine de ménages, dépendait de l'abbaye de Toussaint et subsista jusqu'en 1789, époque où elle fut supprimée.

Elle était placée sous la dépendance de l'abbé de Toussaint, dans le 18e siècle, et considérée comme annexe de Saint-Nicolas en l'Ile. Barbat dit qu'une statue de Sainte-Catherine fut enlevée pendant la Révolution et portée sur la place de l'Hôtel-de-Ville où elle fut transformée en déesse

de la Raison. Le procès-verbal d'estimation, dressé le 30 juin 1791, qui présente tout le détail de ce que contient l'église ne fait mention d'aucune statue. Il y a lieu de croire que cette statue était celle qui existait au-devant du portail de l'église Sainte-Marguerite et qui dans la vente fut réservée, ainsi que le constatent les pièces d'adjudication de ce monument.

L'église Sainte-Catherine était très petite; la surface qu'elle occupait n'était que de 29 toises carrées, soit 110 mètres. Elle était construite en pierre et craie, sans voûtes, mais seulement plafonnée en bois. Un clocher en charpente de base octogone s'élevait au-dessus du chœur. Il n'y avait qu'une seule nef. — L'autel principal était en bois et orné d'un tableau représentant le martyre de sainte Catherine, que nous croyons être celui qui se trouve aujourd'hui dans l'église Notre-Dame. L'église et le cimetière estimés 935 livres, furent vendus le 30 septembre 1791 à Mme de la Fournière, propriétaire d'une maison voisine, moyennant 3,000 livres.

Si nous revenons au bas de la rue à son point de départ, nous trouvons de l'autre côté une maison ancienne et importante qui attire le regard, tant par les particularités de sa construction que par l'encorbellement sur lequel existait autrefois une tourelle faisant angle au sud du bâtiment. Nous avons sur cette maison des renseignements anciens et très complets.

Le plus ancien document qui nous soit connu est de 1406. Par acte passé devant Gobert de Longueval, clerc juré à Châlons, Colette, veuve de feu Dommanget de Méligny dit le Horault, et ses enfants, reconnaissent avoir vendu à « honorables hommes et saiges maistres Jehan de Villers et Jacques Caloire (1), au nom et comme exécuteurs du testament et ordonnance de dernière voulonté de feu Thibault

(1) Jacques Caloire de Montcornet, gouverneur du grenier à sel de Châlons, décédé vers 1420; son testament nous est resté.

des Abbés (1), acquesteurs pour et au prouffict et augmentation d'une chapelle fondée à l'autel du Puis en l'église Nostre-Dame-en-Vaulx dudit Chaalons, en la rue de *la Petite-Charpenterie*, tenant et faisant coing à une ruelle appellée *la ruelle aux Quatre-Œufs*, joignant à l'église Sainte-Marguerite, ladite vendition consentie pour le prix et somme de 16 livres tournois ».

Le chapelain du Puits, dans une énumération des revenus de la Chapelle en 1439, mentionne « qu'il a vingt sols de cens sur la maison *à l'Angle* (c'est-à-dire *à l'Ange)*, devant l'ostel de la Monnoye ».

En 1491, cette maison est donnée à bail à vie à Jean Donault dit du Cotton, par la fabrique Notre-Dame, moyennant 50 sols de cens dont 20 sols pour le chapelain du Puits; elle est alors dite « maison sise au Neuf-Bourg, près Sainte-Marguerite, faisant coing à la ruelle aux Quatre-Œufs ». En 1513, elle est entre les mains de Gérard de Montsergent aux mêmes conditions, et en 1550 entre celles de Michel Dumont; elle est dite alors : maison et jardin sis en la rue de *la Vieille-Monnoye*, près l'église Sainte-Marguerite.

Un autre document nous apprend qu'elle fut donnée à bail perpétuel en 1563. Cet acte, dressé à la date du 12 mars et dans lequel on peut relever quelques particularités au point de vue des usages du temps, nous apprend que les marguilliers de Notre-Dame, manquant d'argent pour le luminaire et pour les réparations à faire aux clochers, les paroissiens les ont autorisés à faire emploi de cette maison, qui était tenue à bail à vie par Michel Dumont, récemment décédé, et à la donner à bail perpétuel au plus offrant. Le texte de l'affiche annonçant cette opération est reproduit

(1) Notable famille bourgeoise de Châlons au XIV[e] siècle. Thibaut des Abbés avait, avant son décès, donné à l'église Notre-Dame un riche reliquaire dans lequel fut placé le saint Umbilic, en 1407.

dans l'acte, et l'on y voit que cette maison est dite : sise en la rue Sainte-Marguerite, tenant à une ruelle commune. *La couppée* (1) devait s'en faire le dimanche des Fontaines (2), après la messe. Après plusieurs remises, elle fut adjugée au sieur Nicolas Françoys, marchand apothicaire, moyennant 420 livres payées comptant et 55 sols de cens annuel et perpétuel, lequel céda immédiatement son marché à Me Michel Billet, contrôleur au grenier à sel, moyennant 480 livres.

Quoique nous n'ayons aucune pièce constatant les mutations survenues de 1563 à 1720, on trouve relaté dans une sentence de 1648 « qu'en 1592 les héritiers de Michel Billet, *qui avoit fait bastir la maison,* l'ont vendue à un sieur Lévy Poinssart, qui la céda aussitôt à M. Jean de Morillon ». Nous savons que ce dernier acquéreur était, en 1592, seigneur de Marne-la-Maison, Coupetz, la Bardolle et Reims-la-Brûlée, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel du bailliage de Vermandois au siège de Châlons depuis 1581. La maison resta dans cette famille jusqu'en 1720, où les derniers héritiers la vendirent à Messire Zacharie Hocart, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, demeurant habituellement à Châlons. Dans l'acte de vente elle est encore dite : « rue et proche l'église Sainte-Marguerite, ayant porte-cochère, tenant à une petite rue qui la sépare du cimetière ».

La maison resta la propriété de la famille Hocart jusqu'après la Révolution. Le 20 floréal an XI, elle fut acquise par M. Jean-Baptiste Sellier, propriétaire. Elle est passée par héritage à M. Remi-Etienne Sellier, avocat, conseiller général du département, puis à ses enfants.

Cet immeuble est d'un aspect fort remarquable ; son entrée principale ornée de pilastres, l'appareil des étages supérieurs disposés par assises alternées de briques et de

(1) Adjudication.

(2) 4e dimanche de Carême.

craie, l'encorbellement de l'angle sud, présentent tous les caractères des constructions de l'époque de Henri IV. Si, en 1439, la maison était dite « *à l'Angle* », c'est-à-dire *à l'Ange*, cela tenait sans doute à l'existence de quelque œuvre de sculpture placée sur une des poutres apparentes, peut-être sur l'un des poteaux d'angle, comme il était d'usage au XV[e] siècle. On aura voulu, dans la construction nouvelle, la distinguer d'une façon plus apparente encore ; de là semble née l'idée de la tourelle placée, selon toute apparence, au même lieu que l'ange de 1439.

Il est à remarquer toutefois que la tourelle a disparu dans ce siècle-ci ; on a sectionné l'angle sud de la maison pour créer un balcon qui occupe la plate-forme de l'encorbellement. Cette modification a considérablement altéré le caractère de la construction. Autrefois les murs de cette tourelle, coiffée en poivrière, tombaient droit sur le cul-de-lampe, les lucarnes qui l'éclairaient étaient garnies de vitraux historiés, et à l'intérieur le mur était revêtu d'un lambrissage à panneaux de bois sculpté peints à la détrempe. Il en reste un qui a été recueilli par le propriétaire ; nous avons pu l'examiner. Il figure un portique Renaissance à fronton brisé ; au milieu est une grosse guirlande relevée avec houppe ou grappe de fleurs pendante ; au-dessus est une tête bouffie, un petit entablement d'où partent des rinceaux et une palme qui s'élève entre les deux parties du fronton. Ce portique, qui repose sur des modillons figurés, est accosté de deux faunes à pied fourchu, ailes aux reins, coiffure emplumée ; les visages ont un profil très expressif, finement exécuté. Ce panneau est, à n'en pas douter, de l'époque même de la construction (1580 à 1590).

Nous trouvons encore dans cette maison une cave carrée composée de quatre travées de voûtes, avec arêtiers apparents, dont la retombée commune vient se faire sur un pilier central, le tout sans ornements ni moulures.

Nous avons eu d'autant plus de plaisir à étudier les

titres de cette ancienne propriété, véritable maison de maître, que c'est une des rares habitations dont nous puissions donner l'historique et la filiation sans lacune importante, depuis les premières années du XVe siècle jusqu'à nos jours.

Nous n'avons plus à parler de la ruelle qui touchait à la maison précédente et conduisait tant à l'église Sainte-Marguerite qu'à son cimetière. Nous savons par les citations qui précèdent qu'anciennement on lui donnait le nom de *ruelle aux Quatre-Œufs* (1406-1491), et ensuite celle de ruelle commune. Elle fait aujourd'hui partie de la maison No 5.

Eglise Sainte-Marguerite. — Selon l'*Histoire de Châlons*, l'église Sainte-Marguerite aurait été construite en 1272 par la libéralité de l'évêque Arnoul de Los. Cet évêque a pu contribuer à la dépense, bien que rien d'authentique ne l'établisse, mais ce serait une erreur que d'en conclure qu'il fût le fondateur de cette église. Elle fut créée en 1245 par le décret de Eudes de Châteauroux, légat du pape, qui prescrivait de diviser la paroisse de Notre-Dame en cinq parts : Sainte-Marguerite est une des églises construites à cette occasion.

Certains plans anciens représentent cette église comme placée sur l'alignement même de la rue Sainte-Croix, touchant au sud à la rue Sainte-Marguerite ; c'est une erreur ; elle était située un peu en arrière ; une maison et un passage la précédaient. En 1558, cette maison était appelée *la maison tante Colette*. Supprimée en 1789 l'église fut vendue, ainsi que son cimetière, le 9 novembre 1791, à un sieur Morel, moyennant 5,050 livres. Il n'en reste rien, et son emplacement est aujourd'hui occupé par des propriétés particulières.

Un procès-verbal d'estimation dressé le 29 août 1791 nous renseigne sur ce qu'était alors l'église Sainte-Marguerite. Elle n'était pas grande et n'occupait que 93 toises

carrées de surface et ne comportait, outre le chœur et le sanctuaire, qu'une nef principale et une nef collatérale au nord.

Elle était construite en pierre et craie et n'était point voûtée, mais plafonnée en plâtre et en planches peintes. Dans le fond du collatéral, il y avait un très ancien autel en pierre avec un retable en bois doré, fort ancien, représentant les principaux épisodes de la vie de Jésus-Christ. Enfin le portail était surmonté d'une grande statue de sainte Marguerite, qui ne fut pas comprise dans la vente, mais expressément réservée. Nous pensons que c'est cette statue qui fut érigée sur la place de l'Hôtel-de-Ville en 1793, après avoir subi les modifications qu'exigeait sa transformation en statue de la Liberté.

La rue Sainte-Marguerite actuelle s'est appelée *ruelle Sainte-Marguerite*, quelquefois *du Puits-Fourché* (1312-1542), à cause d'un large puits qui y était très anciennement établi et qui existe encore. Un plan de 1755 l'indique sous le nom de *la Poterie* dans sa partie haute, aboutissant à la rue Saint-Jean. Elle n'est ainsi dénommée dans aucune pièce authentique. Dans tout son parcours, son nom n'a jamais varié. Il a existé une rue *de la Poterne* très près de là, mais celle-ci n'a rien de commun avec la rue Sainte-Marguerite.

Cette rue ne paraît pas avoir été habitée par des vestales. Un bail de 1312 la nomme *rue Rabitoire. In vico qui dicitur Rabitoire prope putheum fourcheri* (1312), c'est-à-dire *rue de la Rage.* Un titre de 1444 lui donne le nom caractéristique de *rue Salcatin.* En 1484, les marguilliers de Saint-Alpin, qui possèdent deux maisons situées dans cette rue, laissées à la fabrique en 1423 par Collesson le Pâtissier, se plaignent de ne pouvoir les louer et disent « qu'elles sont assises en une très orde et infâme ruelle habandonnée à filles de lubricité depuis quarante ans et plus, et que nuls

gens de bien n'y vouloient demeurer et n'en peuvent lesdits marguilliers tirer nul proffit ».

Un bourreau de Châlons, Guillaume Duvet, a habité cette rue de 1535 à 1542.

Hors le puits Fourché, nous ne voyons rien dans cette ruelle qui ait porté un nom particulier, sinon un jardin dit le *jardin au Poirier* (1571-1610), désigné aussi « jardin où y a ung poirier, appelé vulgairement le *Poirier-aux-Chats* » (1545), et la maison *au Parchepain* donnée aux Chapelains de l'ancienne congrégation en 1435 par noble homme Antoine des Essarts, seigneur d'Omey, neveu et exécuteur testamentaire de Me Jehan Dagosne, chanoine et chantre de la cathédrale, inhumé dans la crypte de cette église.

Entre la rue Sainte-Marguerite et la rue Saint-Eloy est une seule maison portant actuellement le N° 9 qui, au commencement du siècle, aurait été, dit-on, une hôtellerie connue sous le nom d'hôtel Dozon, nom du propriétaire. Un contrat de 1606 nous apprend que cet immeuble, consistant en plusieurs corps de logis, cour et jardin, tenant à la rue Sainte-Croix, à la rue aux Vaches et à la ruelle Sainte-Marguerite, appartenait en partie à Jacques Lestache comme héritier de Rachel Beschefer, sa mère. Une portion de cette maison est rachetée par un cohéritier moyennant 2,350 livres, et un bracelet d'or pesant dix écus et demi.

Immédiatement après est la rue Saint-Eloi, jadis appelée Varnot... *In vico qui dicitur Warnon...* (1248), *in ruella Varnon de Rozoy* (1286). On donnait indifféremment ce nom tant à la rue Saint-Eloi qu'à celle des Vieilles-Casernes. On l'appela aussi *rue aux Vaches* pendant une très longue période (1606-1820), et encore *grande ruelle Sainte-Marguerite* (1608) et *rue Cotte-de-Fer* (1545). On y tenait le marché aux vaches, et, en 1641, la foire aux chevaux. En

1833, elle est dite *rue Saint-Eloi*, ci-devant *rue aux Vaches*.

En 1524, il existait une maison « dite autrefois *le Sertilleur* et de présent *la Popine* »; une hôtellerie dite le *Petit-Porte-Enseigne* (1614-1641).

Dès l'an 1584, les protestants avaient un cimetière dans cette rue. Il est question dans un contrat « d'un jardin sis en la grande ruelle Sainte-Marguerite, où l'on ensépulture ceulx de la religion prétendue réformée ». En 1612, Olivier Aubertin agrandit ce cimetière par l'achat d'un terrain voisin. En 1612, le conseil de ville, pour régulariser cette création, ordonna « qu'il serait fait délivrance de deux jardins à ceux de la religion prétendue réformée, pour agrandir leur cimetière conformément aux édits de pacification », ce qui eut lieu dans la même année.

Quant à la rue Varnot, aujourd'hui appelée des Vieilles-Casernes, elle a pris son nom de casernes commencées sous Louis XIV et qui ne furent jamais achevées. C'est sur l'emplacement de l'ancien cimetière des protestants que ces casernes avaient été commencées.

Au coin de la rue Saint-Eloi et de la rue Sainte-Croix a existé pendant peu de temps une petite hôtellerie ou logis, où pendait pour enseigne *la Petite-Levrière* (1535).

En 1538 existait une maison importante touchant au flanc nord l'église Saint-Eloi, dont elle n'était séparée que par un étroit passage ; il y pendait pour enseigne *le Porte-Enseigne*. Elle appartenait alors à la famille Beschefer, et Jacques Beschefer la vendit à Claude Dorigny en 1566. En 1608, elle appartenait à Nicolas Dorigny et consistait en plusieurs corps de logis, colombier, étables, détour, cour, jardin près et attenant l'église Saint-Eloi, tenant aussi par un retour sur la grande ruelle Sainte-Marguerite ou rue aux Vaches, anciennement appelée *la maison du Porte-Enseigne*. Puis elle passsa en diverses mains en 1725, 1764 et autres années. En 1793, elle fut acquise par Jean-

Baptiste Deullin, marchand de bois, qui agrandit la propriété de toute la place occupée par l'église Saint-Eloi, qui venait d'être démolie. Elle a ensuite appartenu à M. Philippe, chef d'état-major de la 4e division militaire et ensuite maire de la ville de Châlons. La construction est ancienne : la clef de voûte de la porte d'entrée porte la date de 1611 ; elle présente une petite niche sculptée à l'angle sud-ouest, un escalier tournant en bois avec noyau plein conduisant au premier étage, une boiserie moulurée qui ne paraît pas remonter à une époque ancienne et une grande cheminée en pierre. Elle porte aujourd'hui le N° 17. Cette maison a donc été construite par les Dorigny, et alors il n'y pendait plus d'enseigne.

Certain contrat nous révèle qu'en 1554 « Berthélemy Harton, conseiller de Monseigneur le marquis Albert de Brandebourg, estant audict Chaalons *au logis du porte-enseigne*, et Bastien Brendner, son truchement et serviteur parlant français, déclare avoir reçu de Marc Léchassier, tailleur et valet de chambre de Monseigneur le duc de Guise, la somme de 7,465 livres 16 sols pour la vente et délivrance faite par ledict Harton audict Léchassier, de plusieurs draps de soye, velours, satins, damas, taffetas, soyes fines, filoselles, pour le service dudict seigneur de Guise, ladicte somme payée en présence dudict Bastien et de Nicolas Le Cerf, hoste dudict porte-enseigne » (9 décembre 1554).

Eglise Saint-Eloi. — Touchant à la maison qui précède et n'en étant séparée « que par un vuide qui sert à tourner autour de l'église », dit un contrat de 1725, était l'église Saint-Eloi. On lit dans l'*Histoire de Châlons* que cette église, jadis sous le vocable de Sainte-Croix, était une des plus anciennes de la ville ; on n'en fixe pas la date. Nous avons démontré ailleurs que l'église Saint-Eloi ne s'était jamais appelée de Sainte-Croix, que son ancienneté prétendue ne remontait pas au-delà de 1220 et qu'elle fonction-

nait en 1229 comme paroisse « nouvellement fondée ». On l'appelait alors l'église *du Martroy* (1).

Un procès-verbal d'estimation dressé en l'an VI nous renseigne sur ce qu'était l'église Saint-Eloi : construite en pierre et craie, voûtée ; clocher très bas en bois ; l'escalier qui y montait était extérieur et en bois aussi. L'édifice était couvert en tuiles. Deux petites échoppes étaient adossées au portail.

La paroisse, peu importante à toute époque, car il en existait trois dans la rue Sainte-Croix, se trouva réduite à cent trente ménages après l'établissement du couvent de Sainte-Marie, du couvent de Vinetz, et plus tard de l'hôtel de l'Intendance. Elle fut supprimée en 1789. L'église fut vendue en l'an VI moyennant 9,000 livres et démolie. L'emplacement fut ensuite acheté par un sieur Deullin, marchand de bois, propriétaire de l'ancienne maison du Porte-Enseigne et converti en jardin.

Du côté sud de l'église était le cimetière et le presbytère ; à l'est, derrière le chevet, étaient deux maisons dépendant de l'église, l'une affectée au maître d'école, l'autre au sonneur ; ces deux maisons faisaient leur issue sur une ruelle d'aisance qui communiquait à la rue Saint-Eloi. Le cimetière, le presbytère et les maisons furent vendus par le district le 31 janvier 1793 au sieur Deu de Montigny, moyennant 9,650 livres, puis remis en vente et définitivement adjugés à un sieur Etienne Doué, sellier, moyennant 9,700 livres.

Maison du Lingot-d'Or, ancienne Recette générale. — Un peu plus haut, en face de la rue de Jessaint et portant le N° 23, est une maison dont l'historique, quoique ne remontant pas très haut, présente cependant un certain intérêt.

En 1725, elle appartenait à Jacques de Chastillon,

(1) *Description et historique de l'église Notre-Dame,* par L. Grignon, 2 vol. in-8°. — Thouille, libraire-éditeur à Châlons.

bli à Vinetz, localité située entre Saint-Martin-sur-le-Pré et Recy. Il avait eu à supporter toutes les alertes de la guerre de Cent ans, de l'invasion de Charles-Quint, dont l'armée passa à Vinetz, les guerres de religion et la Ligue ; aussi était-il depuis longtemps presque inhabitable et à peu près inhabité et son temporel d'un bien mince revenu. En 1542, le personnel de ce prieuré ne se composait que de la prieure et de deux religieuses. En cette année, Barbe de Martroy, prieure réfugiée à Châlons, donna à ferme pour quatre ans la maison de Vinetz, terres, prés, bois et autres choses en dépendant, moyennant 25 livres tournois par an payables à Châlons, à la Saint-Martin d'hiver, savoir : « 17 livres 10 sols à dame Barbe des Massues, religieuse professe du prieuré, à charge aussi par le preneur de dire ou faire dire le service divin audit prieuré, nourrir et alimenter lesdites deux dames toutes les fois qu'elles voudront aller audit prieuré, avec Phelize de Gaond, sœur converse, une chambrière domestique et un valet ».

Transféré à Châlons en 1621-1622, transfert autorisé par Lettres patentes de 1625, cet établissement eut quelques religieuses de plus que par le passé, mais ne fut jamais une maison importante. C'est en 1624 et années suivantes que les lieux réguliers furent construits. Quelques bâtiments sont cependant de date moins ancienne ; le plus important, donnant sur la rue, présente une petite plaque placée dans le fronton de la porte d'entrée, qui porte cette inscription : *Notre-Dame de Vinetz* (1698). En 1625, les religieuses furent autorisées par la ville à supprimer pour s'agrandir et joindre au jardin voisin à leur couvent, une très étroite ruelle dite d'ancienneté *ruelle Maître-Constant. Vicus magistri Constancii* (1274). En 1691, le 25 juin, les religieuses présentèrent une requête aux trésoriers de France, dans laquelle elles exposent qu'elles n'ont pas d'église et qu'elles sont obligées d'en faire construire une, pour quoi elles auraient besoin de prendre deux pieds de terrain sur la rue dans une longueur de trente pieds pour établir le pignon

le petit mur ou soubassement séparant la cour du jardin avait été refait et était disposé pour recevoir une balustrade en fer ; au fond du jardin était une promenade plantée d'arbres avec statues et statuettes de pierre. Que représentaient-elles ? On ne le sait pas. Il est à croire que si un artiste d'autrefois eût été chargé de l'ensemble de cette décoration, il n'eût pas manqué d'y introduire quelque malicieuse allégorie sur l'instabilité des choses humaines.

La fortune est capricieuse et il est difficile de fixer cette inconstante, ou, pour mieux dire, un gros lot, fût-il de 400,000 francs, un assez beau chiffre cependant, n'est pas inépuisable quand il n'est pas régi avec économie. Aussi, en 1855, l'heureux possesseur du lingot d'or se trouva-t-il dans l'obligation de vendre l'immeuble sans même avoir eu la satisfaction d'achever les constructions commencées et d'en faire le petit palais que probablement il avait rêvé. Les finances étaient épuisées : l'argent manqua.

Ce qui était alors inachevé s'est fait depuis. C'est aujourd'hui une habitation d'un grand aspect. Son historique est donc tout moderne : recette générale en 1815, poste aux lettres et hôtel Morizot en 1824-52, propriété éphémère du Lingot d'or de 1852 à 1855, c'en est assez pour qu'elle ne soit pas passée sous silence.

Couvent de Vinetz ; anciens Récollets. — La rue de Vinetz était jadis appelée *rue Richebourg. Domum sitam in vico Richebore...* (1270), *in vico dicto Richebourt* (1319). On l'appela aussi *rue Vaudequin* ou *Baudequin* (1319-1567). C'est dans la rue Richebourg qu'un nouvel ordre de moines mendiants, les Récollets, appelés à Châlons par l'évêque Cosme Clausse, établirent provisoirement leur couvent en 1613. Ils construisirent certains lieux réguliers et une chapelle. En 1622, cette maison fut achetée par les religieuses de Vinetz avec la chapelle moyennant trois mille livres.

Le prieuré de Vinetz était de très grande ancienneté éta-

trés, et qui sut par sa bonté et sa bienveillance conquérir toutes les sympathies.

La rue des Buttes a porté différents noms ; très anciennement on l'appela *rue Michel-des-Moulins..... In novo burgo in vico Michaelis de Molins* (1260-1520). En 1578, on l'appelle *Husson-des-Molins* ; en 1788, elle est dite *Husson-des-Moulins*, aujourd'hui rue des Buttes. Mais elle a porté d'autres noms : en 1625 et autres années elle est désignée sous le nom de *rue du Receveur-de-Saint-Menge ;* elle a porté aussi un nom fort malpropre..., *in vico m... dudi...* (1277), *in novo burgo in ruella que dicitur ruella m..deuse* (1278). Le latin brave l'honnêteté, a-t-on dit ; mais en 1278, pour qu'on ne puisse lui faire ce reproche, on mettait le mot scabreux en français. On la trouve ainsi désignée dans quantité de titres authentiques du XIII[e] au XVII[e] siècles. On l'appela aussi *rue Pipie* (1725-1760).

La rue des Buttes ne fut jusqu'à la Révolution qu'une ruelle fort étroite, pouvant à peine donner passage à une voiture ; en 1793, à cause du mouvement inusité qu'amenait l'établissement des magasins militaires dans l'ex-couvent de Vinetz, cette ruelle, qui n'avait que dix pieds de largeur, fut élargie de dix pieds pris sur l'ancien verger du du couvent.

Plus loin sont l'impasse d'*Ablancourt* et la ruelle *Saint-Amand* dont nous ne voyons pas le nom exact dans le passé, mais qui semblent avoir formé ce qu'au XIII[e] et XIV[e] siècles on appelait la ruelle ou *rue de Saint-Memmie. In ruella Sancti Memmii..* (1253), *in vico Sancti Memmie* (1). C'est aux abords de cette rue, déjà appelée de Saint-Amand, qu'en 1760 existait un jardin et maison dite *Plantognon*, autrefois *la Richefemme.*

(1) Le plan de Varin (1760) donna le nom de rue Saint-Menge à la rue Varin. C'est une erreur. Cette rue était depuis longtemps nommée rue Saint-Martin.

De cette rue jusqu'au boulevard existait une hôtellerie où pendait pour enseigne *à la Main-Droite* (1587). La maison de *la Poulette* (1360) et enfin une maison et jardin que les maîtres orfèvres de Châlons avaient achetés en 1585 pour y faire leurs essais d'or et d'argent, mais qui était en réalité leur maison de réunion. En 1590, ils la donnèrent à bail pour trois ans, « à charge que le preneur sera tenu souffrir et endurer lesdicts maistres lorsqu'il leur plaira aller au jardin pour y prendre leur plaisir et y jouer ». En 1602 c'était « une maison et jardin *avec jeu de paulme,* sis près de la porte Sainte-Croix ». Enfin, en 1608, les maîtres orfèvres vendirent cet immeuble.

Le boulevard Sainte-Croix et partie de celui de Vaubécourt, qui s'étendent l'un de la porte à la place des Buttes, l'autre de la porte au pont de Mauvillain, ont été établis au commencement de ce siècle sur l'emplacement des anciens remparts.

On sait que, de 1515 à 1536, les murs de la ville, qui depuis les buttes jusqu'au bastion de Mauvillain étaient placés plus bas, furent reportés où nous les voyons encore aujourd'hui. Barbat, dans son *Histoire de Châlons*, dit que les fossés précédant les murailles occupaient l'emplacement de la rue des Buttes et de la rue Varin, et que la porte Sainte-Croix se trouvait dans l'alignement de ces deux rues. Nous croyons ce renseignement absolument inexact. Ces deux rues existaient dès le XIIIe siècle et n'ont jamais cessé d'exister, sous les noms de rues Michel ou Husson-des-Moulins et Bonnard-des-Murs ; les fossés n'ont donc pu y être placés à aucune époque. Ils étaient plus loin, en un lieu que l'on ne peut exactement déterminer, mais qui semble être d'un côté la rue Sainte-Catherine, de l'autre au point situé entre la rue des Buttes et la ruelle Saint-Amand. Il y a à cet endroit certain affaissement du sol qui semble l'indiquer. Quant à la porte, elle devait être placée naturellement un peu en arrière des fossés et tournée obliquement

vers l'est, dans la direction de Saint-Memmie, car au sortir de cette porte se trouvait le chemin de Saint-Menge, dont la ruelle Saint-Amand ou d'Ablancourt faisait partie.

Chapelle Sainte-Croix. — Mais dans l'ouvrage que nous citons on trouve un très curieux renseignement (1). « En 1782, est-il dit, on a découvert sous le rempart compris entre la porte Sainte-Croix et les buttes, à dix pas de l'égout, une chapelle circulaire construite en craie ; les arcs-doubleaux étaient en pierre dure. Ce monument avait intérieurement douze pieds sur douze pieds ; le mur du rempart en faisait le dossier. Au fond du monument était un autel massif en pierre, sans moulures, sur un plan formant un parallélogramme de quatre pieds sur deux. La voûte de la chapelle était parsemée d'étoiles rouges. Cette voûte était formée de quatre arcs-doubleaux formant seulement un demi-cercle, lesquels se réunissaient au centre par une clef. La porte, de forme carrée, occupait toute la largeur entre les deux arcs, c'est-à-dire douze pieds. Par leur coupe, les pierres paraissaient avoir été taillées en forme de coin ». L'éditeur de ce renseignement n'en tire aucune conclusion. Et pourtant, en le rapprochant des termes d'une délibération du conseil de ville du 4 août 1536 où il est dit : « Fault besongner au boullevart et abattre les deux chappelles Saincte-Croix et Saincte-Catherine et y mettre la manœuvre », on peut croire que cette construction, découverte en 1782, n'est autre qu'une partie de la chapelle Sainte-Croix démolie en 1536, et qui se trouvait sur le tracé de la fortification nouvelle. Dès lors les noms de porte Sainte-Croix et rue Sainte-Croix, dont l'origine n'a jamais été indiquée d'une façon précise, se trouveraient expliqués par l'existence d'une chapelle de Sainte-Croix très anciennement placée sur le chemin qui conduisait de la ville à Saint-Menge.

(1) Note, p. 173.



Rue de

La Garancerie

Jardin

Maison de l'Arbalète

La porte Sainte-Croix, reportée en avant en 1536-44, était une porte fortifiée qui fut démolie et sur l'emplacement de laquelle on éleva (1769-70) la porte actuelle, à l'occasion du passage de la princesse Marie-Antoinette d'Autriche et de son mariage avec le dauphin. Elle prit le nom de porte Dauphine. Le plan en avait été dressé par l'ingénieur Colluel. Les trophées militaires, dont la façade est décorée à l'extérieur, sont dus au ciseau du sculpteur Lépine.

Pigal avait, dit-on, promis d'orner le côté intérieur des bas-reliefs qui devaient représenter le dieu Mars et Minerve. Ce projet ne fut pas exécuté. Toutefois, le monument n'en a pas moins très bon aspect, surtout à l'extérieur. En 1792, le conseil municipal ordonna que les armoiries de la Maison d'Autriche, placées dans l'écusson extérieur de la porte, fussent effacées, ce qui fut exécuté.

Ancien arsenal. — La place des Buttes.

Tout l'emplacement occupé par l'arsenal, aujourd'hui prison militaire, et la place des Buttes, était dit autrefois *le champ Chaillau* (1225-1427), *domum sitam in campo Chaillaudi* (1225), et aussi *la place l'Abbaye* (1320-1611), et encore *la place Maître-Michel-de-Laon* (1306), place *emprès la plate-forme des Buttes* (1420) et *place Michel* (1523). Le tracé de la rue actuelle de l'Arsenal était à peu près le même que de nos jours : à son départ de la rue Sainte-Marguerite, mais vers l'angle de l'arsenal ou du grand terrain sur lequel il fut établi, elle se partageait en deux voies ayant entre elles un groupe de propriétés particulières ; on l'appelait la *rue Cholet* (1253-1427). *Domum sitam, ut dicunt, in ruella Choleti* (1253) ; *in vico qui dicitur vicus Choleti juxta puteum Foucheri* (1297). On l'appelait aussi *rue du Champ-Chaillau* (1225-1395), et dans le cours du XVIIIe siècle *rue du Magasin.* L'autre branche a porté le nom de *rue Torche-Vache* (1270-1524) et aussi celui de *rue de la Poterne* (1388-1542), parce qu'elle conduisait à une porte ouverte dans la fortification. Cette seconde rue a

été supprimée dans ce siècle-ci, et il n'en existe actuellement qu'une seule dite *de l'Arsenal*. Cette partie de la ville se composait surtout de jardins dont beaucoup n'étaient encore, au XVIIIe siècle, clos que de haies, et de quelques très modestes habitations au nombre desquelles « seize maisonnettes en un seul rang dites *en Champ-Chaillau* (1225), des ranz à pourceaulx près de la poterne (1499), et la maison *à la Pastourelle* » (1245-1427); enfin un grand jardin appelé, en 1523, *le Dieu-des-Amours* et aussi *la Garancerie*.

Nos historiens sont d'accord sur l'époque de l'établissement de l'arsenal construit, disent-ils, sous Louis XIII. Cette assertion demande une rectification.

Dans notre article concernant la rue du Collège, nous avons parlé du premier arsenal ou magasin du roi établi dans cette rue en 1567, qui fut peu après jugé insuffisant ou mal placé. Dès le 21 août 1589, le conseil de ville, appelé à émettre un avis sur une proposition faite par un sieur Jacques Langault de bâtir un magasin à poudre derrière la plate-forme de l'abbaye, conclut « que le magasin serait plus commodément en ladite place de la Garancerie qu'il n'est à présent ».

Par lettres patentes datées de Tours du 21 juillet 1589, le roi Henri III prescrivait de passer tous les actes nécessaires pour la construction de cet arsenal et pour la fabrication et fourniture de la poudre. Un contrat fut dressé le 9 avril 1590 par les trésoriers de France avec les sieurs Jacques Langault et Claude Galliot, bourgeois de Châlons, commissaires des salpêtres pour le roi et commis à la confection et composition des poudres à canon pour le magasin établi à Châlons.

Par ce marché passé pour neuf ans, ils s'engageaient à fournir chaque année quarante milliers de poudre à canon « et à construire, bastir et édiffier à leurs frais et despens au lieu appelé les places l'Abbaye, en lieudit *la Garancerie*, ung bastiment et magasin à pouldre et ateliers pour

resserrer l'artillerie et tous aultres ustensiles en dépendans, selon et suivant le devis, dessin et pourtraict qui en a esté cy devant fait et présenté à Messieurs du Conseil du roy par ledit Langault, et rendre le tout faict et parfaict devant le premier jour de janvier 1593, lequel sera appliqué au domaine du roy ».

Un arrangement passé entre les deux preneurs le 18 décembre 1590 fait connaître que l'arsenal ne devra être construit qu'en neuf années et comprendre un atelier pour la confection des poudres, un magasin pour loger l'artillerie, une tour de pierre pour les poudres et un logis pour le grand-maître de l'artillerie et son lieutenant. Ce magasin, achevé ou non, fonctionnait en 1600. Il fut en partie incendié en 1609 et réparé en 1610, et enfin agrandi par l'addition de halles et hangars en 1611, selon les marchés que nous avons eus sous les yeux passés pour l'exécution de ces divers travaux. L'arsenal ne date donc pas du règne de Louis XIII ; sa construction, ordonnée par Henri III, était à peu près complète vers l'an 1600.

On l'appela jusqu'en 1789 *le magasin du roi*. Il eut encore une certaine importance pendant la Révolution et sous l'Empire. Sous la Restauration, il n'eut plus que quelques ouvriers ; après 1848, il devint à peu près inutile. En 1855, on y a établi le siège du conseil de guerre et la prison militaire de la 4e division. Il a aujourd'hui cette même destination pour le 6e corps d'armée. Derrière l'ancien arsenal on a établi, en 1877-78, une caserne affectée aux troupes d'administration, appelée *caserne Lochet*.

Hors de la porte Sainte-Croix et un peu au-delà existe une propriété particulière assez vaste, connue sous le nom de *la Verbaux*. On en trouve trace dès l'an 1392 ; l'argentier de l'évêque donne alors à bail quelques terres situées au lieudit *la Verboe*. La création du jardin paraît remonter au XVIIe siècle. En 1643, un sieur Jean Dessessarts, maître chaudronnier à Châlons, donne à loyer *un jardin*

nouvellement fait proche la porte Sainte-Croix, appelé *la Verbaux*, avec un corps de logis en dépendant.

Dans ce siècle-ci il a existé près de ce lieu une auberge portant pour enseigne *le Soleil-d'Or*. Elle fut mise en vente en 1833.

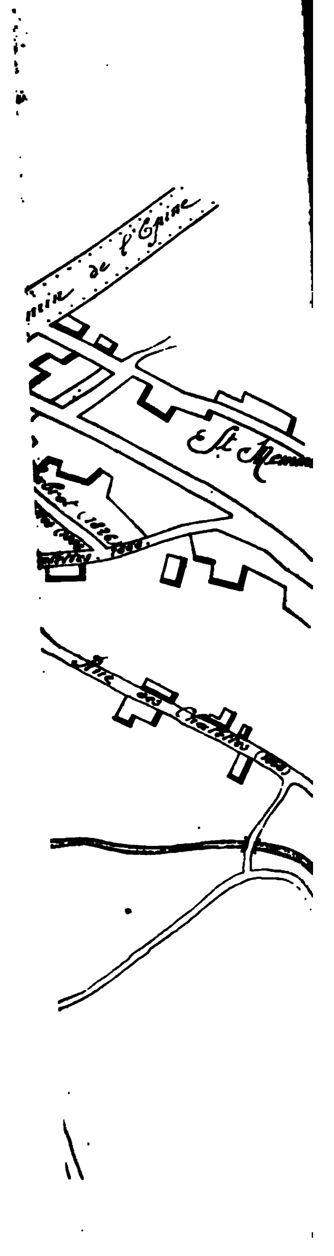
Plus près de la porte était l'ancien cimetière Saint-Eloi. En 1641, la fabrique le donne à bail de quatre-vingt-dix-neuf ans, à charge de laisser 83 perches et les fossés de ce terrain « en nature de cimetière », et d'y élever une croix de dix pieds de hauteur hors du sol. Ce cimetière était devenu inutile depuis l'établissement des couvents de Sainte-Marie ou de Vinetz, qui avaient considérablement diminué la population de la paroisse et pour laquelle le petit cimetière, qui entourait l'église, fut depuis bien suffisant.

Plus près encore et touchant aux fossés était la place « où naguère souloit estre la chapelle et cimetière Sainte-Catherine hors la ville de Chaalons, avec une petite portion de pré au bout de ladite place, tenant d'une part au fossé du boulevart, d'un bout à la route et d'autre à un petit ruissel venant de Saint-Menge » (1545).

De 1766 à 1777, les abords de la porte Sainte-Croix ont été profondément modifiés. Les ouvrages de fortification extérieure, les cimetières de Saint-Eloi et de Sainte-Catherine disparurent pour la création des allées de Saint-Jean et de Sainte-Croix, de l'esplanade et de la nouvelle route de Vitry, dite aujourd'hui avenue de Strasbourg. Le cours du Mau, ce « ruissel venant de Saint-Menge », fut dirigé en d'autres sens ; au lieu d'un *poncelet* qui existait en 1643 sur ce ruisseau près de la porte, fut construit, mais beaucoup plus à droite, un pont dit *pont Bouquet* ou de l'*an VI*, appelé aussi *pont Saint-Michel*, sous lequel fluent les eaux réunies du Mau et de la Blaise, improprement appelée *la Moivre*.

Il existe en dehors de la porte Sainte-Croix, entre les allées Saint-Jean et Saint-Memmie, divers chemins qui,





ıt-Jean

selon les époques, ont porté des noms différents. Le premier, parti de la partie gauche de l'esplanade aboutit au Mau. C'est une impasse aujourd'hui étiquetée *chemin de Jéricho.*

Le second, partant des allées Saint-Jean et parallèle au premier, porte la plaque : *allées Saint-Jean.* On l'appelait autrefois *chemin Tisset.*

Le troisième s'est appelé *chemin Bichat* (1826). Il portait aussi l'inscription : *allées Saint-Jean.*

Le quatrième, qui aboutit au centre du village de Saint-Memmie, a toujours été dit, jusqu'à sa rencontre avec le chemin des Vieilles-Postes, *chemin de la Porte-Sainte-Croix*, et au-delà jusqu'à Saint-Memmie *rue des Chalettes.* C'était la route primitive de Châlons à Saint-Memmie par la porte Sainte-Croix. On y a placé récemment une plaque où est écrit *chemin du Vieux-Chabrot*, qui appartient à une autre voie. A l'entrée de ce chemin s'ouvre à droite une rue étroite étiquetée *rue des Jardins*, nom qui a appartenu à une autre voie. On l'appelait autrefois *chemin de Cernon.*

Le *chemin des Vieilles-Postes* part du rond point de la porte Saint-Jean et aboutit à l'embranchement de la route de Vitry. Toutefois, à son entrée et jusqu'à sa rencontre avec le chemin de la porte Sainte-Croix, il a porté le nom de *rue des Jardins.*

Enfin une ruelle partant du chemin des Vieilles-Postes et aboutissant à Saint-Memmie, qui a pendant des siècles porté le nom de *rue Jean-Chabrault*, est aujourd'hui étiquetée *rue des Chalettes.*

Il est assez difficile de se reconnaître dans ces appellations. Les plaques d'indication semblent avoir été posées comme au hasard, et les mêmes noms se trouvent donnés, selon les époques, tantôt à une rue, tantôt à une autre. Il y a une certaine étrangeté dans ces échanges qui ressemblent un peu à une facétie. On s'en rendra mieux compte à l'aide du plan que nous donnons, indiquant les noms que ces chemins ont portés en divers temps.

CHAPITRE XIII.

RUE SAINT-NICAISE ET QUARTIER SAINT-JEAN.

Il existait dès une époque reculée dans la rue Saint-Nicaise, à droite, en face de la rue du Grenier-à-sel, une croix dite de Saint-Pierre, qui marquait la limite de la seigneurie de l'abbaye Saint-Pierre. La partie comprise entre la Croix-des-Teinturiers et celle de Saint-Pierre portait le nom de *rue Croix-des-Teinturiers* (1427-1755). Au-dessus et jusqu'à la rue Basse-Saint-Jean, c'était la *rue de la Croix-Saint-Pierre* (1374), *grande rue Saint-Pierre* (1472) ou *de Saint-Nicaise* (1480-1725). C'est ce dernier nom qui a prévalu pour la totalité de la rue, bien que l'église dont elle a pris son nom ait disparu depuis près d'un siècle.

Cette rue fut de tout temps habitée par la haute bourgeoisie châlonnaise et par quelques personnes de noblesse. Les hôtelleries y étaient donc rares. Cependant il a existé à l'entrée de la rue une maison où pendait pour enseigne l'*image Saint-Jubrien* (1564); une autre à l'enseigne de l'*Hermitage-Joyeux* (1585-1720). Ce Joyeux-Hermitage touchait par-derrière au cimetière Sainte-Marguerite, un voisinage qui n'avait rien de bien gai. En 1779, la maison était encore désignée de même, bien que l'enseigne eût depuis longtemps disparu.

Dès la seconde moitié du XVe siècle, une des premières maisons de la rue était appelée l'*hôtel d'Epense*. En 1489, la ville ayant à pourvoir au logement de M. Dorval, gouverneur de Champagne, proposa divers immeubles, au nombre desquels « *la maison de feu M. d'Espence* ». Une autre conclusion du conseil de ville nous apprend qu'en

1524 le gouverneur de Champagne fut logé « en l'hostel de M. d'Espence », jadis appartenant à Me Pierre de Thuisy. Un contrat du 15 novembre 1560 nous renseigne sur l'emplacement de cette maison et sur son importance. Cet acte est relatif à la vente faite par M. Claude d'Epense, docteur régent en la Faculté de théologie de Paris, prieur commendataire du prieuré de Saint-Gond, diocèse de Troyes, de la moitié d'une maison et dépendances « assise audict Chaalons, entre la Croix-des-Taincturiers et la Croix-Saint-Pierre, appelée *la maison d'Espence*, cour, jardin derrière, tenant à..., boutant par-derrière et ayant issue sur la ruelle Sainte-Marguerite ; à lui eschue par le décès de feuz messire Claude d'Espence, chevalier et dame Yolande des Ursins, ses père et mère ». Selon toute apparence, c'est dans cette maison qu'en 1511 dut naître Claude d'Epense, le célèbre docteur du XVIe siècle.

Cette vente était faite à messire Aloph de Beauvau, baron ~~de Perthes~~, qui venait d'épouser Madeleine d'Epense, fille de François d'Epense, frère de Claude, et sa nièce par conséquent, à la condition expresse de maintenir cette maison dans sa descendance. Cette condition ne fut pas respectée, et, en 1622, les de Beauvau ne possédaient plus cet immeuble de famille.

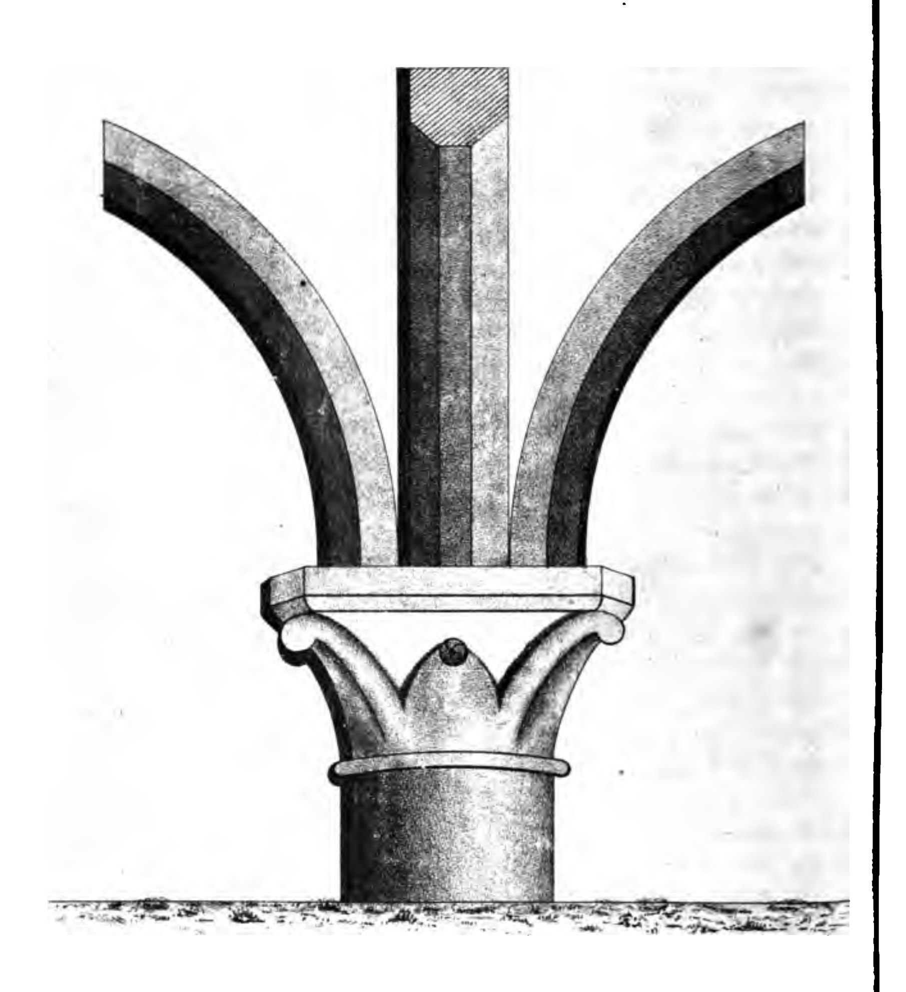
Les indications qui précèdent font présumer que l'hôtel d'Epense occupait l'emplacement des maisons portant aujourd'hui les Nos 20 ou 22 de la rue.

Touchant à l'hôtel d'Epense était une maison appartenant à damoiselle Anne Cauchon, veuve de feu Quentin Le Folmarié, en son vivant écuyer, seigneur d'Oiry, qui, le 11 février 1533, passa un marché avec Guillaume Le Tartier, menuisier à Châlons, pour le lambrissage et ameublement de la grande salle basse de sa demeure. Ce marché offre un certain intérêt en ce qu'il nous indique comment on meublait alors une salle à manger. Le sieur Tartier s'engage « à faire et parfaire de son mestier : deux grans bancz à dossier et à coffre à panneaulx de double drapperie,

et au-dessus desditz panneaulx une clayre voye enchassillée ; l'ung desditz bancz de longueur de dix-neuf piedz et quatre doigtz, et de hauteur sept piedz, l'aultre de onze piedz trois quarts de long, et iceulx asseoir en la salle basse de ladite maison. *Item*, ung dressoir à pans de toille filletée, à dossier droict, couronnement et espitz, de dix piedz de haulteur, auquel dossier ledit Tartier sera tenu faire et mettre les armoiries de ladite damoiselle et celles dudit deffunct Quentin Le Folmarié, son mary, fourny d'ung passet à clère voye. *Item*, une table de dix-huit piedz de longueur et trois piedz de largeur ou environ, ensemble trois tresteaulx sembables et pareils à ceulx qui sont en la maison du sieur de Plivot (1), avec un banc à l'avenant de ladicte table, ledict banc ouvré de double drapperie. *Item*, revestir le devant de ladicte salle de la largeur d'icelle de panneaulx à double drapperie de toute la haulteur, et avecques ce joindre et enchasser en icelle boyserie les panneaulx, ymaigeries et personnaiges tant de moyenne que petite stature qui auparavant y estoient ».

La plupart des maisons de cette rue de la Croix-des-Teinturiers jusqu'à celle du Grenier-à-sel, toutes importantes, étaient à la fin du XVIe siècle et pendant la première moitié du XVIIe, entre les mains de familles protestantes notables. Les propriétaires étaient : Me Jacob de Besanson, notaire royal ; Isaac, Benjamin et David Beschefer, Jacob et Daniel de Pinteville, Abel Brichot, Abraham le Boucherat, Daniel Daoust, seigneur de Coolus, grenetier pour le roi au grenier à sel, Nicolas Blondel, Moyse Blondel, « ministre de la parole de Dieu en l'église de Meaux », Gédéon Billet, Isaac Billet, ministre à Sézanne, Tobie Gantois, ministre à Sedan, Noé de Combles, prévôt de Compertrix, et François de Combles, ministre à Metz. La maison des Blondel, aujourd'hui No 11, touchait à celle du vidamé d'une part et à

(1) Pierre de Thuisy, seigneur de Plivot, habitait Châlons, paroisse Sainte-Marguerite, dans le cours du XVIe siècle.



Pilier central. — Cave de la **Maison Aubry**, rue Saint-Nicaise, N° 18.

celle des de Combles (N° 9) d'autre part. La maison d'Epense, si elle n'eût été aliénée par les de Beauvau, eût été protestante, car nous savons que les fils de Jean de Beauvau, seigneurs d'Epense et de Noirlieu, professaient la religion réformée. L'un d'eux, François de Beauvau, chevalier, était, en 1629, cornette d'un régiment de cavalerie au service de la Hollande, et épousa à Châlons Marguerite Pasquet. Les témoins de ce mariage étaient Samuel de Beauvau, seigneur de Vatimont; Jacob Desforges, sieur de Germiny et Pringy, oncle de la future, et Me Jean Pasquet, ministre en l'Eglise réformée d'Epense.

L'une de ces maisons, celle des Billet, plus tard seigneurs de Fagnières, Saint-Martin-aux-Champs et Maucourt, passa en 1699 aux mains de la famille Horguelin. Dans tous les actes de mutation, elle est désignée comme consistant en plusieurs corps de logis, touchant par derrière au midi au petit cimetière de l'église Sainte-Marguerite, sur lequel elle a entrée et issue. En 1737, la principale entrée est une porte cochère dont il n'était pas question dans les contrats précédents. Cette porte existe encore; elle est flanquée de deux pilastres cannelés à chapiteaux ioniques; l'arc d'ouverture est cintré et orné d'une petite frise; les tympans sont remplis par deux palmes courant à la rencontre d'un écusson dont les armoiries sont effacées, probablement celles de la famille Horguelin. Il existe dans cette maison une cave ancienne, composée comme celles dont nous avons déjà parlé, de quatre travées carrées voûtées en ogive avec arcs-doubleaux et nervures à forte membrure, faisant leur retombée commune sur un pilier central. Le chapiteau de ce pilier est orné de feuillages à crochets caractéristiques du XIIIe siècle. Cette maison porte aujourd'hui le N° 18 et appartient à M. Aubry.

Ce côté de la rue Saint-Nicaise ne présente guère de maisons historiques ou remarquables en quelque point en dehors de la maison d'Epense et de celles que nous venons de citer. Les autres étaient, aux XVIe et XVIIe siècles,

habitées par les familles de Monchy, Cauchon, seigneurs de Verzenay, Braux, abbé de Moiremont, Mathé, seigneurs de Dommartin et Vitry-la-Ville, Cuissotte, seigneurs de Bierges et de Gizaucourt, tous trésoriers de France, conseillers en l'élection, receveurs des feuilles et des décimes, et autres pourvus de semblables offices. L'une d'elles, qui précède aujourd'hui le quartier général, appartenait en 1617 à Nicolas Cuissotte, seigneur de Bierges ; elle semble, par ses tenants et aboutissants, avoir appartenu en 1789 à M. Nicolas Maupas, écuyer, seigneur de Saint-Martin-aux-Champs, Cheppes, Glacourt et autres lieux, faisant son entrée sur la rue par deux portes cochères, tenant du midi à la rue Sainte-Marguerite où le jardin aboutit, du levant à M. le président Hocart, du couchant à M. de Crancé, commissaire des guerres, et vendue le 2 messidor an IV, comme bien d'émigré, au sieur Aubry d'Arancey, auquel elle appartenait pour moitié, moyennant neuf mille livres. Elle était, en 1824, la propriété de M. Maucourt, maire de la ville, et porte aujourd'hui le N° 34. Cette construction paraît remonter, par sa charpente et ses lucarnes, aux premières années du XVIIe siècle.

Un décret impérial de 1807 ayant créé un corps de réserve appelé réserve départementale, l'Etat fit, en 1808, l'achat d'une maison rue Saint-Nicaise, qui fut acquise des héritiers Hocart moyennant 19,000 livres. On y établit des logements pour les officiers et pour cent hommes. On l'appela *Caserne départementale.* Pendant la Restauration, il fut question de l'aménager pour le logement de la gendarmerie, ce qui n'eut pas lieu, et la maison fut vendue à un sieur Pérardel. En 1825, on la proposa comme pouvant servir à l'établissement du grand séminaire, ce qui ne fut pas accepté. Enfin, elle fut rachetée par l'Etat en 1828 pour y établir le logement et les bureaux du général commandant la division militaire, qui, depuis 1816, avait été transférée de Mézières à Châlons. C'est aujourd'hui le quartier général du 6e corps d'armée. Rappelons ici que, de 1816 à

1818, le général commandant fut logé rue d'Orfeuil, en 1819 rue Saint-Nicaise, de 1819 à avril 1829 au couvent Sainte-Marie, et, à partir de cette époque, rue Saint-Nicaise.

Une des maisons situées plus haut était, en 1533, appelée « d'ancienneté » l'*hôtel du Dragon*, avec cour et jardin, touchant par-derrière à la rue Sainte-Marguerite. Une autre près de là était dite, en 1559, l'*Ecu-de-France*.

Tout porte à croire que l'une de ces deux maisons est celle qui fut achetée pour le roi en 1785 à un de Clozet, pour servir de magasin et de dépôt d'objets et machines servant à la construction des ponts et autres ouvrages dans la généralité de Champagne. Par décret du 22 brumaire an XIV, elle fut mise à la disposition de l'administration des Ponts et Chaussées tant pour le dépôt des machines hydrauliques, cartes, plans et instruments nécessaires au service de cette administration, qu'au logement de l'ingénieur en chef du département. Elle a été vendue par le Domaine en 1850. Elle porte aujourd'hui le N° 46.

Eglise Saint-Nicaise. — A l'extrémité de la rue était l'*église Saint-Nicaise*, dont la création fut ordonnée en 1250. Une charte d'avril 1254 ratifie cette mesure, divise la paroisse Saint-Jean en deux cures et ordonne l'érection et construction d'une nouvelle église paroissiale sous l'invocation de saint André, apôtre (1). Elle prit peu après, nous ne savons à quelle date, le vocable de Saint-Nicaise ; mais, en souvenir du premier patron, il exista en cette église une chapelle de Saint-André. Supprimée en 1789, l'église et le cimetière furent vendus le 22 décembre 1791 à un sieur Guillauteau et autres moyennant 6,025 livres. Le presbytère, qui était près de là, fut vendu le 30 mars 1792 à un sieur Dupuis, moyennant 6,600 livres. Elle est ainsi décrite dans le procès-verbal d'estimation : « L'église a

(1) Archives de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts.

117 toises de surface, la sacristie 6, le cimetière 113. Le monument est en pierre et craie. Le sanctuaire et le chœur sont voûtés en ogive, la nef est plafonnée en planches ; la tour du clocher est en bois et son comble est à un épi comme celui de la tourelle de l'escalier de ce clocher : tous deux sont couverts en ardoises. Le cimetière a deux issues, l'une sur la rue Saint-Nicaise, l'autre sur la rue Basse-Saint-Jean ». Ajoutons qu'il y a existé longtemps un vitrail représentant les sept œuvres de charité de la confrérie Dudit-Denier.

De l'autre côté de la rue étaient quelques maisons importantes.

Nous avons dit dans notre article relatif à la rue de Marne à quel point d'abaissement l'antique et noble hôtel du Vidamé était arrivé à la fin du XVI[e] siècle ; on en avait fait une auberge où pendait pour enseigne *le Vidamé* et ensuite *la Sirène*. Philippe de Thomassin, écuyer, seigneur de Braux-Sainte-Cohière et Valmy, vidame de Châlons et gouverneur de la ville pour le roi, voulant relever la maison de cette infériorité, vendit l'ancienne maison et fit construire un nouvel hôtel sur un emplacement « rue Croix-des-Teinturiers, tenant d'une part aux héritiers de Nicolas Blondel et d'autre à la rue du Grenier-à-Sel » (1604). Du consentement de l'évêque dont le fief relevait, il y transporta le droit féodal conféré à l'ancienne maison.

Cet hôtel passa dans la suite aux vidames, successeurs de M. de Thomassin jusqu'à M. Lenoir des Aunelles, dernier vidame en 1789. En 1784, la maison servit pendant quelque temps de mess aux gardes du corps du roi.

Bien que cette construction ait subi certaines modifications, on y voit encore dans la cour intérieure un péristyle et portique d'architecture grecque composé de deux colonnes dégagées de chaque côté, avec entablement, frise et fronton où se trouvent les armoiries du vidamé. On remarque aussi dans la face nord du bâtiment d'anciennes

fenêtres ornées de cannelures et à plates-bandes légèrement cintrées. Dans le mur extérieur du corps de logis principal sont encastrés neuf médaillons, effigies d'empereurs romains et un dixième où se trouve le buste de Henri IV. C'est aujourd'hui la maison Garinet (N° 13). C'est là que l'érudit châlonnais a, pendant de longues années, réuni quantité d'œuvres d'art et une incomparable collection de livres, manuscrits et documents s'élevant à plus de 36,000 numéros, dont Mme veuve Garinet a fait don à la ville en 1882.

Plus haut était une maison dite *la maison du Cerisier* (1552). Au-delà de la ruelle Baudelot existait une maison composée de plusieurs corps de logis, cour, étables, grange et jardin, vulgairement appelée l'*hostel de la Folie* (1472-1609), appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre. En 1609, elle était tenue à cens par Nicolas Lignage, qui céda son bail à Jacques de Vassan, écuyer, conseiller du roi, capitaine et surintendant de ses chasses en Champagne. Elle faisait partie de la mense abbatiale et fut adjugée par le district le 6 février 1791, moyennant 17,300 livres, aux sieurs Fouet, entrepreneur des étapes, Chanoine-Maugin, marchand tanneur, Arnould, notaire, et Varnier, qui la revendirent le 24 septembre 1791 à M. Jérôme Moignon, juge de paix du canton de Châlons. Elle a été depuis le siège d'une importante maison de banque. Elle porte aujourd'hui le N° 27.

Vers le haut de la rue était une maison appelée d'ancienneté l'*hostel du Mouton* (1471-1558). En 1683 l'enseigne n'y pendait plus, mais c'était toujours la maison du Mouton, située *devant le Gros-Puits*. Enfin, faisant le coin des rues Saint-Nicaise et Flocmagny, était une maison, grange, étables, cour et jardin, appelée l'*hostel du Temple* (1406-1611), qui appartenait à la commanderie de la Neuville dès l'an 1269, et qui, le 12 novembre 1406, fut vendue aux religieux de Saint-Pierre par Pierre de Beaufremont, commandeur de la Neuville-au-Temple, moyennant « 50 livres

tournois de bonne monnaie courante, plus ung florin d'or à l'escu à trois fleurs de lys du coing du roi ». C'est à cause de cette maison qu'une cour qui s'ouvre dans la rue du Flocmagny prit le nom de *cour du Temple*, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Les maisons de cette cour portent aujourd'hui les Nos 20, 22, 24 et 26 de la rue du Flocmagny et sont considérées comme en faisant partie.

Quoi qu'on en ait dit, il n'a jamais existé de rue de communication entre la rue Saint-Nicaise et la rue Sainte-Marguerite. En 1638, le conseil de ville délibéra sur la question de savoir s'il ne serait pas à propos d'acheter une maison brûlée pour établir une voie entre les deux rues; mais le propriétaire ne consentit pas à vendre la place. En 1648, cet emplacement fut mis en vente; mais, faute d'argent, la ville ne put en faire l'acquisition. Il en fut encore question en 1762, et le projet n'aboutit pas. Reprise en 1855, 1887 et 1888, cette proposition n'a pas reçu une meilleure suite.

Au-delà de la rue Saint-Nicaise on se trouvait encore dans la *grande rue Saint-Pierre* (1471), qui prenait le nom de *rue des Etaux* (1277-1788) pour la première partie, et de *rue du Four-aux-Chaillaux* (1471-1755), *rue de l'Echelle* ou *du Pilori* (1471-1568) pour la seconde. On était alors au centre du quartier appelé le *ban Saint-Pierre*, où les abbé et religieux de Saint-Pierre avaient toute seigneürie : haute, moyenne et basse.

Dans cette rue étaient « sept estaulx à bouchier, appellez la boucherie dudit Saint-Pierre qui est bannale, tel que nul ne peut, ne doit vendre char à détail audit ban que ausdis estaulx qui sont assis, faisant coing sur la rue Flocmaigny et de la grant rue dudit Saint-Pierre ». Ces étaux étaient loués au profit de l'abbaye, qui avait aussi d'autres droits. « Les estelages dudit ban qui sont tels que tous revendeurs de graisses, chandailles et oilles à estal publique audit ban, doibvent deux deniers par chascun an au

jour de la Chandeleur », et aussi un droit de minage et mesurage « de tous grains et blefs qui sont vendus et délivrez audit ban, de chascun septier qui y est mesuré, ung vaisselet dont les huict font le moicton (1), et les huict moictons valent le septier ; et quant à l'avoine, elle va par seize moictons le septier, et on paie de chascun septier deux vaisselets de avoine » (1471).

Au-dessus, faisant l'angle de la rue du Châtelet et de la grande rue, car alors ni le couvent des Ursulines, ni la place créée dans ce siècle-ci sur le terrain qu'il occupait n'existaient encore, était *le four aux Chaillaux*, c'est-à-dire aux Cailloux, dit aussi très anciennement *le four aux Pois* ; on en trouve trace dès l'an 1231 et il devait exister longtemps auparavant, c'est-à-dire dès l'époque où l'abbaye eut le droit de seigneurie sur le ban. En 1471, il est ainsi désigné : « Audit abbé appartient un grand four et maison assis audit ban Saint-Pierre, appellé *le four au Chaillau*, faisant coing de la rue de Chastellet respondant sur la grant rue, qui est bannal aux gens dudit ban ».

Bien qu'avec le temps les coutumes féodales se fussent considérablement modifiées, nous voyons à diverses époques les seigneurs, en leurs jours de mauvaise humeur, chercher à rétablir leurs droits d'une façon aussi étroite qu'à l'origine. En 1604, le four aux Chaillaux n'étant plus un four bannal, d'autres boulangeries existaient dans le ban, et cependant l'évêque Cosme-Clausse, abbé de Saint-Pierre fit publier qu'il révoquait cette tolérance établie par ses prédécesseurs et défendit de cuire le pain ailleurs qu'en son four banal, mesure dont les habitants et le Conseil de ville de Châlons firent appel devant le bailli de Vermandois.

Le four aux Chaillaux disparut en 1660 : il fut incorporé dans les bâtiments du couvent des dames Ursulines. Quant aux étaux de la boucherie ils subsistèrent jusqu'à la Révo-

(1) Boisseau.

lution et furent vendus avec le bâtiment qui les abritait, le 23 janvier 1792 à Claude Domballe, boucher, moyennant 1,200 livres.

Entre les étaux et le four était *le Pilori*, que les religieux avaient fait établir « en demonstrance qu'ils sont seigneurs haulz justiciers, moyens et bas dudit ban (1471) ». La justice s'exerçait par un maire assisté de sept échevins pour la police et le criminel et un bailli pour le civil. Les fourches patibulaires étaient plantées hors la ville en un lieu dit : les *Crayères de Saint-Pierre*. Enfin les religieux avaient un pressoir destiné à pressurer les vendanges du ban, qui était situé rue Saint-Pierre près de la grande porte de l'abbaye « auprès *du puits aux bœufs* » (1471-1750).

Il y avait jadis une foire annuelle au ban Saint-Pierre qui avait lieu à l'époque de la fête de Saint-Pierre-aux-Liens; elle durait quatre jours. Elle avait été établie par Lettres royaux du roi Henri II datées d'avril 1552, données à la demande de Jérome Burgensis, alors abbé de Saint-Pierre et aumônier du roi. Elle fut confirmée par lettres patentes du roi Louis XIV du mois de novembre 1643.

Bien que faisant partie intégrante de la ville de Châlons, le ban Saint-Pierre avait son marché, sa foire, sa justice, sa mairie et ses échevins ; il avait en outre ses maîtres, joueurs d'instruments ou ménétriers, ses maîtres à danser et maîtres d'armes (1) ; il avait donc une vie propre dont il est resté quelques vestiges après la Révolution, mais ils n'ont pas tardé à disparaître.

Dans cette grande rue de Saint-Pierre, ou des Etaux ou du Four, tenant à une ruelle appelée *de la grande Margot*

(1) En 1585, le bailli de Saint-Pierre rendit une sentence contre un maitre joueur d'épée, pour l'obliger avant de tenir salle, à prêter serment en justice d'exercer sa profession selon les ordonnances du roi. de n'y recevoir aucune personne qui ne soit de la qualité voulue par ces ordonnances et de ne point ouvrir le dimanche pendant les offices. Ce à quoi il se soumit.

était une maison où pendait pour enseigne : La Coupe-d'Or (1597-1618). Puis l'hôtel *à l'Image Saint-Nicolas*, boutant par derrière à la *ruelle Boqueret* (1546). Une autre maison située au-devant des étaux où pendait pour enseigne l'Image Saint-Adrian (1523). La maison *du Chapeau rouge* (1636); la maison aux Chaussettes (1471-1547); la maison *de la Penne noire* (1306) appelée aussi de la *Peau noire* (1471-1762); la maison du Bas-Cellier (1306); celles dites *la Fonderie* et *la Burie* près la porte de l'abbaye et enfin la maison du Chevalet (1523).

Couvent des Ursulines. — Sur l'emplacement compris entre la *ruelle Boqueret* (de la Congrégation) et celle du Châtelet, fut établi en 1660 le couvent des Dames Ursulines, spécialement créé pour donner gratuitement aux jeunes filles l'instruction primaire. Cet établissement autorisé par Lettres patentes d'avril 1661 était fort utile à la ville et au quartier; mais il eut le malheur de déplaire à l'évêque de Juigné et à son successeur de Clermont-Tonnerre qui, en 1784, en prononça la suppression malgré l'appui et les réclamations très fondées de la municipalité qui appréciait comme il convenait les bons services que rendaient les religieuses de cette maison. En 1786, le Petit-Séminaire y fut installé; il fut dispersé à la Révolution. En 1791, l'ancienne maison des Ursulines fut disposée pour servir de caserne; des prisonniers de guerre y furent logés. La surface totale de cette maison était de 1,143 toises. Elle avait été estimée à 6,320 livres en 1790; mise en vente en l'an VI, elle fut vivement disputée aux enchères et adjugée le 17 thermidor aux sieurs Michaux et Claude Grégoire pour la somme de 250,000 francs, et encore à condition d'abandonner le terrain nécessaire à l'élargissement des deux rues latérales. La somme paraîtrait énorme si l'on ne tenait compte du discrédit dans lequel étaient tombés les assignats, avec lesquels les acquéreurs étaient autorisés à effectuer une partie du paiement du prix d'achat. L'élargissement dont nous

venons de parler se fit en 1798 et forma, avec une portion de la rue, la place actuelle *des Ursulines*. A l'origine elle reçut le nom de *Place Delfraisse*, mais le nom actuel prévalut.

En 1828-29, on a fait sur cette place un essai de puits artésien qui n'a pas été poussé jusqu'au bout. On y dépensa 6,000 francs environ recueillis par souscription. Il existe sur la place des Ursulines une petite fontaine qui a été installée en 1885.

Signalons comme ayant existé dans la rue Saint-Pierre, sur la façade sud, jusqu'au coin de la rue de la Charrière, « dix-sept petites maisons et jardins derrière, tenant les unes aux autres, esquelles maisons sont incorporés une grange et le pressoir, icelles maisons appelées les maisons de *l'étiquet*, appartenant à l'abbé et couvent de Saint-Pierre (1471). »

Du côté droit de la rue existe une impasse qui en l'an 1277 était dite *ruelle la Mairesse* ou de *Varnon-l'Echevin* et enfin *rue de Vanault* (1471). Elle semble avoir pris ce nom d'une maison qui y aboutissait et qui était appelée *la maison du prévost de Vanault* (1342). Plus haut est une rue communiquant avec la rue Basse-Saint-Jean, appelée *rue du Meixtiers* (1277), *du Meytier* (1421), *du Maintien* (1471), et aussi *ruelle Boucart* (1491-1627) et quelquefois *rue au Lièvre* (1618).

Enfin à peu de distance de la précédente a été ouverte en 1884 une rue qui établit une communication directe entre la rue Saint-Pierre et celle de Sainte-Marguerite; on l'a nommée *rue Chanzy*, hommage rendu à la mémoire du général Chanzy, commandant le 6e corps d'armée, mort à Châlons en janvier 1883.

A la rencontre des rues du Châtelet et du Four est une voie qui jadis aboutissait aux remparts ou plutôt à l'une

des portes de la ville appelée jusqu'aux premières années du XVIe siècle *la Porte Saint-Pierre*, et ensuite la *Porte-Murée* (1511). Nous en avons parlé dans notre article traitant des fortifications. La rue qui y conduisait fut longtemps appelée : *rue du Clos-Saint-Pierre* parce qu'elle longeait les murs de l'abbaye... *in vico qui dicitur closo Sancti Petri* (1245). Puis rue *de la Vielz-Porte-Saint-Pierre* (1471), rue Clos-Saint-Pierre (1503) et enfin du Clos-Saint-Pierre, autrement de la Porte-Murée (1511). On l'appela aussi *rue Malfardée* (1577-1755).

Dans cette rue a existé un ahan ou maison de ferme appartenant à l'abbaye. En 1471, elle consiste « en maison, deux granges, colombier, chapelles, jardin derrière et de côté, appellée *la maison du gaignage Saint-Pierre*, appartenant aux pitances du couvent, de laquelle maison appendent 50 journées de terres et saulsoyes sises en divers lieux, chargée de trois messes par semaine et un obit de une haulte messe, vigilles et commandises pour l'âme de ceulx qui donnèrent ledit gaignage en l'an mil CCCC ou environ. » A cette cense se rattachait une maison voisine provenant de la donation faite en 1188 par Gérard de Rosay, lequel « bailla par aulmosne à l'abbaye son *alleu* qu'il avait au bourg Saint-Pierre moyennant XXXV francs qui lui furent donnés pour faire son voyage avec le roi de France. » Cette ferme qui, en 1791 portait encore le nom de *Cense du Châtelet*, était louée moyennant 100 livres en argent, 10 setiers de froment, 26 de seigle, 10 d'orge et 20 nombres de paille de seigle : elle fut vendue comme bien national au sieur Nicolas Asselin, laboureur, moyennant 19,600 livres.

Un document de 1523 nous apprend qu'il existait alors dans cette rue « une maison et *manoir*, appartenant à Jean Joybert. » L'expression nous paraît exagérée ; ce prétendu manoir n'était probablement qu'une maison un peu plus élevée et mieux construite que les échoppes et masures qui alors formaient la rue. Ajoutons qu'en 1589, Jullien Gallier

exécuteur des hautes œuvres de Châlons, habitait la rue de la Porte-Murée.

Près du rempart au haut de la rue à gauche étaient une ruelle et une cour. Celle-ci était dite *la Cour Amelin* (1306) et aussi *la Cour Chapelain* (1616-1742). La ruelle, qui y donnait accès était appelée : *la Cuperlée* (1277-1785). La juridiction sur les habitants de cette cour donna lieu à quelques débats entre le Chapitre et l'abbaye, mais tout s'arrangea par un accord de 1320. Enfin de l'autre côté de la rue, encadrée par les maisons de la rue de la Charrière était *la Cour-aux-Bretelles* (1545-1755).

La rue *de la Charrière*, partant de la porte de l'abbaye pour aboutir à la rue de la Porte-Murée, portait ce nom dès 1292... *in banno Sancti Petri in vico qui dicitur* la Charrière. Sur ce point la topographie de la ville a été sensiblement modifiée depuis peu ; les maisons et terrains qui aboutissaient au boulevard depuis la rue Porte-Murée jusqu'à celle du Mont-Calvaire et la Cour Chapelain, sont aujourd'hui réunis au quartier d'artillerie, et la rue de la Charrière qui autrefois s'arrêtait à la rue Murée, a été prolongée vers le nord jusqu'à celle du Mont-Calvaire.

Abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts. — L'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts était, au point de vue topographique, limitée par la rue de la Porte-Murée au nord, alors que cette rue aboutissait aux remparts, à l'ouest par la rue de la Charrière et jusqu'à l'église Saint-Jean, par les maisons qui forment le côté gauche de la rue Haute, et d'autre côté par les murs de la ville.

On attribue unanimement la fondation de l'église Saint-Pierre à Saint-Memmie, premier évêque de Châlons. La charte du roi Robert (1028) relate en effet que c'est la première église fondée à Châlons et consacrée par Saint-Memmie, homme apostolique de ce temps là, en l'honneur de Saint-Pierre, premier des apôtres... *in honore beati*

is
ic

e.
le
ır
ıe
'e
ıe
ɪ-
it
:s
ə,
it
ɪe
,e
ie
x
ı-
ət
ı-
.e
n
ı,
n
e

e
e
s
n

i
e
r
r

La Rue St Nicaise et le Quartier St Jean en 1580.

Petri apostolorum principis a primitiva ejusdem urbis ecclesia fundatam et a beato Memmio viro apostolico tunc temporis sacratam.

Quant à la fondation de l'abbaye, on a moins de certitude. On l'attribue à saint Alpin qui aurait transféré le clergé de l'église Saint-Pierre dans la cité et l'aurait remplacé par des moines venus de Lérins (an 440), d'autres à l'évêque Félix I[er] (an 521). On prétend aussi qu'en 660 l'abbaye était composée de religieux de Lérins auxquels l'évêque Leudebert aurait imposé la règle de Saint Benoît et auxquels il céda la seigneurie du ban Saint-Pierre qui formait alors un bourg séparé de la ville. Sur ce point les archives sont muettes. On ne trouve aucune pièce authentique, aucun diplôme en original ou en copie, aucun manuscrit ancien pouvant renseigner l'historien sur l'époque de cette première fondation. Cette absence de renseignements date de loin. Nous lisons dans une déclaration de biens établie par l'abbaye en 1750 la mention suivante : « Les religieux de Saint-Pierre ne peuvent pas dire au vrai qui fut le fondateur de leur abbaye, la suite des siècles ayant rongé et consommé une partie de ses plus anciennes chartes ; néanmoins les titres qui sont demeurés font voir qu'elle est une des premières et des plus anciennes de tout le pays et en attribuent la gloire à Roger I[er], 43[e] évêque de Chaalons, lequel en ayant réparé les édifices, retira les biens qui en avaient été aliénés et usurpés, lesquels, pour la plus grande partie, étaient de la donation des rois de France. »

Dom François, religieux de Saint-Pierre, ne donne guère d'autres renseignements ; il se borne à reproduire le dire de ceux qui en ont écrit avant lui ; opinions contradictoires qui ne sont basées sur aucune donnée positive et qui, en conséquence, n'offrent aucun caractère de certitude.

Il est à ce sujet certain point de notre histoire locale qui mérite d'être étudié. Buirette de Verrières parlant de ce monastère dit que, « dès la restauration de l'abbaye par l'évêque Roger I[er], elle devint une école où l'on allait puiser

18

la science et la littérature ; les religieux s'occupaient avec le plus grand zèle de former la jeunesse à l'étude et de développer les talents, le génie et les lumières de leurs concitoyens ; durant plusieurs siècles, ajoute-t-il, Châlons leur dut l'éducation publique. »

Ceci nous paraît de la phraséologie pure, et tendrait à faire croire que les religieux de Saint-Pierre ont eu, pendant plusieurs siècles, le monopole de l'instruction publique à Châlons. Rien ne vient appuyer une telle assertion ; on ne trouve trace nulle part de la concession de ce droit aux religieux de Saint-Pierre, il n'est écrit ni dans la charte de fondation, ni dans les nombreuses confirmations qu'ils obtinrent postérieurement. Un tel privilège, exercé pendant plusieurs siècles, n'eut pas manqué de soulever plus d'une contestation dont on trouverait la trace. Les religieux de Saint-Pierre n'ont possédé le droit d'enseigner que dans leur ban et n'eurent jamais aucune action sur les écoles établies dans la ville, tant par le Chapitre de Saint-Etienne que par les chanoines de Notre-Dame-en-Vaux.

Dom Martel cite à ce propos une lettre du Pape Alexandre III, adressée à l'archevêque de Reims vers 1164, pour mettre fin à une difficulté survenue à Châlons au sujet du gouvernement des écoles. L'abbé s'étant plaint qu'un maître de l'église de Châlons voulait s'arroger le droit d'enseigner *sur les terres de son abbaye*, le Pontife écrivit à l'archevêque que « la science des lettres étant un don de Dieu, il devait pourvoir à ce que ni l'abbé ni le maître d'école empêchent aucun homme probe et savant d'enseigner tant dans la ville que dans les faubourgs. »

Cette pièce détruirait absolument le dire de Buirette et prouverait que l'abbé ne revendiquait d'autre privilège que celui d'instituer et de gouverner les écoles *de son ban*.

Un document qui n'a point encore été cité, est une bulle d'Alexandre III, de la même époque, adressée directement à l'abbaye qui confirme l'abbé et couvent de Saint-Pierre dans le droit d'instituer et d'établir des écoles *dans leur*

ban, et d'y placer des hommes honnêtes et instruits pour les gouverner (1).

Le Chapitre possédant le privilège de l'enseignement dans la ville, et l'abbaye de Saint-Pierre dans son ban, tel paraît avoir été le véritable état des choses du XI[e] au XVI[e] siècle. La question nous paraît ainsi réduite à ses véritables termes, et notre opinion conforme à la vérité, autant qu'elle peut être déduite des pièces ci-dessus.

Les créations d'écoles dans le ban Saint-Pierre ont consisté : dans l'établissement d'une école dite : *des Bons enfants*, qui était située en face du presbytère de l'église Saint-Jean. Il n'y a plus et il n'y avait déjà plus au temps de dom François, de pièces pouvant faire connaître ce qu'était l'institution des Bons-Enfants, ni en quel temps elle fut créée. Nous savons cependant qu'elle existait dès le XIII[e] siècle. En 1281, l'évêque Remi de Sommetourbe lui laisse 60 sols par son testament : *Item Bonis pueris sexaginta solidos*. En 1349, Jean aux Clefs, chanoine et chantre de Saint-Etienne, laisse quatre setiers de froment et deux setiers de pois : *congregationi pauperum scolarium cathalaunensium qui boni pueri nuncupantur*. D'autres testaments de 1412, 1420, 1432 mentionnent des legs au profit des Bons-Enfants, mais il n'en est plus question dans les testaments postérieurs et tout porte à croire que l'institution des Bons-Enfants fut remplacée par l'Ecole de grammaire et de chant créée en 1446. Il n'en subsista qu'un titre qui pouvait être conféré par le prieur de Saint-Pierre et qui donnait droit au titulaire, sa vie durant, de loger dans l'ancienne maison des Bons-Enfants et celui d'en porter l'habit. Deux pièces de 1636 et 1637 nous révèlent cette particularité.

(1) Cette Bulle qui est relative à deux affaires de nature différente, a été placée par les religieux dans la boite 7[e] de leurs archives. Liasse intitulée : Brancourt. (Archives départementales.)

C'est le 31 mai 1446 que fut créée par l'abbé de Saint-Pierre l'école de grammaire et de chant dans la paroisse Saint-Jean. Aux termes du contrat passé à cette occasion avec le curé, on pouvait y admettre 28 enfants, et le curé s'obligea à payer à l'abbaye une redevance annuelle de 12 deniers par chaque enfant. Dans cette pièce le curé de Saint-Jean reconnaît que l'abbé de Saint-Pierre a seul le droit d'instituer les maîtres d'école dans la paroisse, et que nul ne peut enseigner dans l'étendue du ban sans sa permission.

Nous avons fait connaître en parlant de l'abbaye de Toussaints comment elle fut obligée en 1561 de donner une prébende à un soldat infirme.

L'abbaye Saint-Pierre fut également soumise à cette obligation : en 1666, elle était tenue de payer une pension annuelle de 100 livres à un sieur Nicolas Périnet, soldat estropié, admis à une prébende de moine lai par ordre du roi ; elle eut en outre un frère lai volontaire. En 1289, Drouin de Rosay, chevalier, fit don à l'abbaye du tiers des biens provenant de la succession de son père ; les religieux lui achetèrent les deux autres tiers, moyennant 70 livres payées comptant, à charge de lui fournir une prébende, sa vie durant, c'est-à-dire chaque jour du pain et du vin en quantité suffisante, une pièce de chair quand les religieux en mangeront, une pièce de poisson ; et aussi de le loger, habiller, chausser et le blanchir et lui fournir toutes autres choses nécessaires en cas de maladie ou d'infirmité.

Il ne nous reste plus à donner sur l'abbaye que quelques renseignements de détail. La première église fondée par saint Memmie aurait été reconstruite et agrandie par l'évêque Roger Ier qui la dédia en 1034. Celle-ci disparut en 1722 et il n'en resta que la tour du clocher. Nous savons par les registres du Conseil de ville qu'il fut prescrit en 1417 de placer un guetteur sur ce clocher qui, en cas d'approche de troupes, devait sonner l'alarme. Les bâtiments

claustraux refaits en 1559 furent encore reconstruits dans le cours du 18e siècle. La reconstruction en fut commencée en 1722, elle n'était pas encore complètement achevée en 1789. Cette abbaye était grande et comprenait de vastes jardins et des charmilles. L'église renfermait un orgue de valeur rétabli en 1642 par un sieur Nicolas, facteur des Vosges, et une fort belle chaire à prêcher, qui est aujourd'hui dans l'église de Sarry.

Les registres municipaux nous apprennent qu'en 1550 la ville y emmagasinait sa poudre et son artillerie. Le 10 juin 1550, M. de Bourdillon demandait du camp de Trigny au conseil de ville de lui envoyer soixante caques de poudre à canon et six cents boulets ; Jacques Gorlier, l'un des échevins, se rendit aussitôt à Saint-Pierre et rendit compte qu'il n'y existait que vingt-six tonnes de poudre et deux tonnelets d'amorces. Le 2 décembre de la même année on constatait à Saint-Pierre l'existence de quatre canons, quatre grandes coulevrines, deux moyennes, deux bâtardes et un fauconneau.

Supprimée comme tous les établissements monastiques en 1789, les derniers religieux de Saint-Pierre ne quittèrent cependant la maison que le 31 août 1792. Par ordre du général Luckner, elle fut immédiatement transformée en hôpital militaire ; elle avait encore cette destination lors de l'invasion. Elle avait reçu, en 1793, le nom d'hospice militaire de la Montagne.

Sous la Restauration, on y caserna de l'infanterie et ensuite de la cavalerie. Tous les bâtiments ont été entièrement reconstruits de 1839 à 1841. Ce quartier a été considérablement agrandi en 1876-77. On y a joint le boulevard qui le limitait à l'est, une ancienne fortification dite bastion d'Aumale, et la partie haute de la rue Porte-Murée.

Au bas de la rue Saint-Pierre se trouve l'entrée de la rue *Haute-Saint-Jean*, jadis appelée *rue des Prêtres* (1271-

1566) (1), et souvent aussi la *rue Haute* (1546). En 1536, l'abbaye Saint-Pierre donnait à loyer une maison et place près l'église Saint-Jean, tenant d'une part au jardin de la cure et « appelée d'ancienneté *la Recluse* ». Cette dénomination doit remonter à l'an 1396, époque où dame Agelote de Souan s'était constituée *recluse* près du monastère de Saint-Pierre ; à sa sollicitation, l'évêque Charles de Poitiers accorda une indulgence de quarante jours à ceux qui visiteraient l'église Saint-Jean et y feraient une aumône : *Carissime filie in Christo domicelle Ageloti de Souan, recluse monasterii Sancti Petri ad montes.* Un autre reclus avait, du reste, déjà existé dans le ban Saint-Pierre en 1349 ; Jean aux Clefs lui laissait 5 sols par son testament : *Recluso Sancti Johannis quinque solidos.*

Le presbytère de l'église Saint-Jean, dernière habitation de ce côté de la rue, est le plus ancien de la ville ; son emplacement n'a jamais varié. Dès l'an 1028, il appartenait à l'église Saint-Pierre, qui le céda plus tard à la paroisse, moyennant 40 sols de cens par an.

En face, ayant entrée sur les deux rues Haute et Basse, était la maison dite des *Bons-Enfants*, école très anciennement établie par l'abbaye de Saint-Pierre. Nous en avons parlé plus haut. Elle portait encore ce nom en 1636 et en 1701, alors qu'elle fut définitivement cédée à la fabrique Saint-Jean. C'est là que, jusqu'en 1789, l'école primaire de la paroisse subsista.

Eglise Saint-Jean. — L'église Saint-Jean ne fut, à l'origine, que le baptistère de l'église Saint-Pierre. Elle devint plus tard église et paroisse. La nef principale est du commencement du XII[e] siècle ; on remarque cependant à l'en-

(1) On a donné quelquefois le nom de rue des Prêtres à la rue dite actuellement de Saint-Pierre. Ce nom appartient en propre à la rue Haute-Saint-Jean.

trée de la nef quelques chapiteaux godronnés qui doivent provenir d'un monument antérieur; l'intertransept est de la fin du XII[e] siècle; les nefs latérales, sans style et sans caractère, ont été refaites et voûtées en 1671. Le sanctuaire est du XIII[e] siècle. Il y a un double transept; le premier est du XIII[e], l'autre des XIV[e] et XV[e] siècles. La grande nef, qui était simplement plafonnée en planches, vient de recevoir un plafond cintré en charpente.

Le portail a été avancé d'une travée au XIV[e] siècle. On lit sur le jambage de droite de l'entrée principale l'inscription suivante mutilée en 1793, tracée en capitales gothiques par lignes alternativement noires et rouges :

L'AN MIL CCC. LVI (cinquante-cinq pour la rime),
LE DIMANGE DEVANT LA TOUSSAINS
LI TEISERANT EN DIEU SERVISE
FIRENT DE PIER CESTE ÉGLISE.
A TEL DIMENGE ET A TOUS IOURS
(ESCHIET). CCCC. ET XX JOURS
DE VRAI PARDON (C'EST VÉRITÉS),
QUI SUM DEVAIR SÉANS (VERRÉS) (1).

La tour carrée contenant les cloches, posée sur l'intertransept, a été refaite en 1603; elle est de même style et de la même époque que deux arcatures géminées qui, à l'intérieur, ont été placées comme moyen de consolidation dans les arcs d'ouverture du premier transept. Ces constructions sont de bon style Renaissance.

L'église ne possède pas de vitraux anciens; on y voit toutefois quelques bonnes verrières modernes. Celles de l'abside, imitations du XIII[e] siècle, sont de M[lle] Liénard; elles ne sont pas sans valeur; les autres sont de Marquant-Vogel, de Reims, genre moderne, exquises comme dessin et coloris. On y trouve un bon tableau représentant le

(1) Les mots entre parenthèses sont douteux.

Martyre de saint Sébastien, et un ancien panneau de bois sculpté, très artistement fait, encastré dans la chaire à prêcher. Enfin un orgue de chœur, de facture excellente, y a été récemment placé ; il a été inauguré le 15 mars 1888.

Jadis le cimetière entourait l'église. C'est aujourd'hui un terrain vide appartenant à la fabrique ; une croix en fer indique que c'était là le champ de repos des habitants de la paroisse.

La rencontre des deux rues Haute et Basse forme au-devant de l'église une place dite *place Saint-Jean*. Son niveau a été considérablement abaissé en 1755, lors d'une nouvelle disposition de la sortie de la ville. Le parvis de l'église s'en est trouvé en conséquence fort exhaussé. Dans le cours des XVe et XVIe siècles, on exposait en vente sur cette place diverses marchandises, notamment de la poterie.

Si l'on se reporte à l'extrémité de la rue Saint-Nicaise et au bas de la rue du Four, on trouve à droite, se dirigeant vers l'Est, la *rue Basse-Saint-Jean*, jadis appelée *de la Haisette... qui dicitur Haiseta* (1257), nom qu'elle a porté concurremment avec celui de *rue Basse*, qui lui est définitivement resté.

Il a existé dans cette rue deux maisons importantes : la première était une hôtellerie où pendait pour enseigne l'*Ymage Saint-Paul* (1523-1850). Cette maison, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun dès l'an 1240, était située à gauche et touchait par derrière à la ruelle Vanault. Elle fut vendue comme bien national le 21 février 1791 à J.-B. Drouet, boulanger, moyennant 7,150 livres ; elle était alors louée et occupée par Claude Domballe, boucher, depuis 1783. Vers la fin du siècle dernier, cette enseigne avait été transportée en une maison touchant à la rue Sainte-Marguerite, où elle a subsisté jusque vers 1850 (maison N° 48).

L'impasse Pinchinat, qui existait déjà dans les siècles

passés, semble avoir pris son nom d'une fabrique ou atelier de tissage d'une étoffe de laine appelée *Pinchinat.*

Très près de l'entrée de la rue Sainte-Marguerite a existé une maison dite *les estuves de la rue Saint-Jehan* (1306-1410), dont on ne trouve plus trace depuis cette époque.

Le couvent de Saint-Memmie possédait dans la rue de la Haisette une maison de refuge appelée *le Petit-Saint-Menge.* Voici comment elle est désignée en 1520 : « Audit abbé, à cause de sa crosse et selle, appartient une maison, cour, grange, chapelle, jardin derrière et devant, ainsi que le tout se comporte séant audit Chaalons en la rue de la Haisette, tenant d'une part à la ruelle Sainte-Marguerite, et appartient audit abbé de Saint-Menge de l'ancienne fondation de ladite église, et se appelle ledit lieu *le Petit-Sainct-Menge*, et est ledit lieu où se retirent lesdits religieux par les temps des guerres. Et y a une belle chappelle là où reposent les corps sainctz et y fait on le service divin durant les guerres. » Les religieux s'y retirèrent en 1544 lors de l'invasion de la Champagne par Charles-Quint, leur abbaye de Saint-Menge ayant été démolie. Ils y étaient encore en 1548. Un contrat passé le 12 octobre nous dit que « les vénérables religieux et abbé du couvent de Sainct-Menge, assemblez en leur maison du petit Sainct-Menge dudit Chaalons, à raison de la ruyne et desmolition faicte de leur maison de Sainct-Menge lez Chaalons, par les guerres advenues au pays de Champagne l'an 1544, etc. » Cette maison ne tarda pas à tomber en pleine décadence; en 1586, on en avait loué les greniers pour emmagasiner des grains destinés au ravitaillement de Paris, et en 1606 Claude de Ménisson, seigneur de Saint-Pouange, admodiateur du revenu temporel de l'abbaye, la donnait à loyer par portions dont la plus importante fut donnée à bail au sieur Jean Charton, chevaucheur d'écurie pour le roi ; une hôtellerie y fut installée avec l'enseigne : *au Petit-Saint-Menge.* Une autre portion fut louée à un

sieur Delaval, voiturier, ainsi que la troisième, consistant en une maisonnette et cour touchant au magasin à poudre ou arsenal qui venait d'être construit. Quelques années plus tard, les dames de la congrégation Sainte-Marie, en attendant que leur maison de la rue Sainte-Croix fût aménagée, prirent logis au Petit-Saint-Menge pendant quelque temps. En 1616, l'immeuble était loué à Daniel Roussel, archer de la maréchaussée ; l'enseigne y pendait toujours ainsi qu'en 1642. Nous en perdons la trace à partir de cette époque, mais nous la retrouvons en 1725, année où il est donné à bail emphytéotique. Il est alors composé d'un corps de logis principal, grange et brasserie, écurie faisant hache dans la maison voisine, autre écurie et hangars, cour et jardin. Le bail désigne la maison comme tenant et faisant coin à la rue Sainte-Marguerite, ayant deux entrées principales rue Basse-Saint-Jean, dont l'une a porte cochère, tenant d'autre part à un autre héritage de Saint-Menge. C'était évidemment la partie principale du Petit-Saint-Menge, touchant à l'autre partie moins importante. Le 13 août 1792, la plus petite fut vendue à un sieur Memmie Vauthier comme bien national, et la plus grande au sieur Noiron, brasseur, qui la tenait à bail emphytéotique. Ces maisons sont évidemment celles qui portent aujourd'hui les N°s 44 et 46 de la rue Basse-Saint-Jean. Si nous donnons tous ces détails, c'est qu'il pourrait se faire que l'on trouvât dans ces maisons des sépultures, caves, fondations anciennes ou autres vestiges du passé ; les indications que nous donnons, avec autant de précision que les renseignements recueillis nous le permettent, en feraient connaître l'origine.

Très près de là se trouve l'entrée d'un groupe scolaire établi depuis peu et dont la première pierre a été posée en 1877.

Il a existé dans cette même rue plusieurs autres maisons, dont nous ne pouvons pas indiquer pour toutes le véritable

emplacement : la maison de *la Malassise* (1597) ; la maison *de Vanault* ou *du prévôt de Vanault* (1342-1521), qui aboutissait à la ruelle Vanault ; le logis *de la Targe* (1603) ; la maison *des Pitances*, appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre (1306-1696); les enseignes *du Vert-Galant* (1615), *du Croissant* (1564), *de l'Embuscade-au-Canada* (1567), *de la Charrue*, non loin du Petit-Saint-Menge (1611) ; *du Dauphin* (1606) ; *au Raisin*, touchant à la maison du Petit-Saint-Menge (1642); l'*hostel des Innocens* (1559-1611), l'*image Saint-Jullien*, au-devant de l'église Saint-Jean, tenant par derrière aux remparts (1523) ; l'*image Saint-Jean*, près de la porte de la ville (1615) ; *le chief Saint-Jehan* (1521), *les Deux-Mores* (1625-1736), *le Cheval-Blanc* (1731).

Il y avait très anciennement un arbre dans la rue Basse. Dans le XIII[e] siècle, c'était un orme : *Domum sitam in vico de la Haisette, juxta ulmum* (1278). Une cour était appelée *la cour du Fresne* (1471-1540) ; les maisons qui l'entouraient aboutissaient par derrière à une place au-devant d'une plate-forme des fortifications, appelée *la place à la Paille* (1540-1606). Cette partie du quartier, derrière la place Saint-Jean, était appelée *la Putte-Musse*, et le chemin passant au bas du rempart *la voie de Putte-Musse* (1306). L'abbaye de Saint-Pierre percevait 12 deniers de cens « sur le meiz Marguet la Melotte, qui fut la place d'une maison en *Putte-Musse*, tenant à Jehan des Oulmes d'une part et à la maison et meiz Marion la Baigneresse » (1312).

Au-delà de la place à la Paille, touchant aux terrains sur lequel fut établi l'arsenal, ayant son entrée sur le rempart, c'est-à-dire sur le boulevard Saint-Jean actuel, était un emplacement consacré au tir de l'arc. On sait que dans le cours du XVI[e] siècle les anciens arbalétriers furent transformés en arquebusiers ; l'arc ne fut cependant pas entièrement abandonné ; les confrères de Saint-Sébastien continuèrent à s'exercer à l'arc et à l'arbalète. Un plan de 1625

indique cet emplacement sous le nom de *jardin de l'Arbalète*, et une lettre royale datée de juillet 1596, donnée à Amiens, accorda à ceux-ci les mêmes privilèges qu'aux arquebusiers, c'est-à-dire l'exemption des tailles à celui qui, le premier dimanche de mai, aurait abattu l'oiseau ; « attendu, dit la lettre, que l'exercice de l'arc n'est pas moins utile à la défense de la ville que celui de l'arquebuse ». Ce sont ces confrères de l'arbalète qui, au XVe siècle, avaient fait construire, tenant au flanc sud de l'église Saint-Jean, le petit édicule où se voyait, sculpté sur la balustrade extérieure, le martyre de saint Sébastien.

Hors la porte Saint-Jean existaient anciennement certaines voies de communication et quelques maisons dont on rechercherait vainement le véritable emplacement aujourd'hui. Dans notre chapitre concernant le quartier Sainte-Croix, nous avons parlé de tous les chemins situés hors la ville, de la porte Sainte-Croix à la porte Saint-Jean, se dirigeant vers Saint-Memmie. Il nous reste à désigner ceux qui se trouvaient plus près de la porte Saint-Jean, et notamment ceux du côté gauche de la route ou rue de Saint-Memmie ; on appelait ce lieu *la Chalade* (1306-1521). Bien que très rapproché du village de Saint-Memmie, il faisait partie du territoire de Châlons et du ban Saint-Pierre. Il y avait un four banal à la Chalade (1306) ; certain contrat fait mention « d'une maison et jardin qui furent à *la Belle-Descognue*, tenant à la ruelle de la Chalade » (1306). Nous trouvons aussi une pierre qui indique comment la ruelle de la Chalade, hors la porte Saint-Jean, fut partagée par arbitres en 1307, et comment fut déterminée la partie de cette ruelle qui appartient à l'abbaye de Saint-Pierre et celle de l'abbaye de Saint-Menge. C'est sur ce terrain qu'ont été créées une partie de l'esplanade de la porte Saint-Jean et les rues des Quatre-Vents.

Il est question dans un autre document du « meiz qui

siet sur les fossés de lez la porte Saint-Jehan d'une part et la chaussée du chemin qui vient devers *les bains à la poterne* d'autre part » (1306). Ce qui nous révèle l'existence d'un nouvel établissement de bains.

La route naguère appelée *chemin de Lépine* et aujourd'hui *avenue de Metz*, a été établie de 1750 à 1755. Elle reçoit à son point de départ, après le quinconce dit *de Tivoli*, l'aboutissement du *chemin des Processions*, venant du faubourg Saint-Jacques ; elle reçoit aussi plus haut un chemin dit *vieux chemin de Lépine*, qui, autrefois, partait de la porte Saint-Pierre ou Porte-Murée.

A droite de cette route ou avenue existait dans le siècle dernier *la ferme Montalet*, et très près de celle-ci *le moulin de Saint-Memmie* (1) dit aujourd'hui *de Saint-Geris* (2). Au commencement de ce siècle, un autre moulin situé à l'embranchement des deux routes de Sainte-Menehould et de Lépine, fut connu sous le nom de *moulin Picot*. Un contrat de 1827 nous apprend que le sieur Nicolas Picot, ancien meunier, demeurant au moulin dit le moulin Picot, situé à la Fourche, et Françoise Vattebaut, son épouse, ont vendu moyennant 6,000 francs le moulin et les terres qui l'avoisinent. Nous ne savons si ce moulin est le même que celui dont il est fait mention dans un acte de 1626, où il est question « d'une crayère sise sur le vieil chemin de Lépine, assez proche du moulin à vent de ceste ville de Chaalons ».

Au delà de la route de Metz, en deçà du chemin de Melette, est une ferme dite *la Folie*, qui, dès une haute ancienneté, appartenait à l'abbaye de Saint-Pierre. Une déclaration de biens de 1471 la désigne ainsi : « Une grande maison, deux cours, granges, estables, pourprins, deux jardins, ung petit bois, appartenances et dépendances d'icelle, nommée vulgairement l'*ostel de la Folie*, séant entre

(1) Carte de Cassini.
(2) Carte cantonale des Ponts et Chaussées.

la ville de Chaalons et la ville et église de Nostre-Dame de Lépine, au ban et justice temporelle desdis religieux ; à laquelle appartient CC.XL journelz de terre arable ou environ, séans en plusieurs et divers lieux, dont il y en a CC journelz à l'environ de ladite maison et XL audit ban en trois pièces au lieudit la Vallée-Saint-Pierre. Laquelle maison est le principal lieu où l'on fait le labour et nourrisson de bestail pour la provision et despense desdis religieux et de leurs gens et maignies ; et si ladite maison, gaignage et terres arables estoient baillées à louyer ou moison de grains, l'on en rendoit par chascun an environ LX septiers de blef par tiers froment, seigle et avoine. Et appartient icelle maison, seigneurie et héritaiges à ladite église dès la fondation d'icelle. »

En 1571, elle fut louée à un nommé Nicolas Jacquet, laboureur, pour six ans, moyennant une redevance bien plus élevée ; le fermier devait livrer chaque année, au jour de la Saint-Martin d'hiver, 10 setiers de froment, 150 de seigle, 60 d'avoine, 10 livres de cire, 8 chapons et une tonne d'huile, et de plus, pour une fois seulement, trois draps d'autel en toile, une aube, un amict et une ceinture, qui formaient la garniture d'un autel.

En 1524, Claude de Lorraine, gouverneur de Champagne et Brie, donna une lettre de sauvegarde défendant à tous gens de guerre de se loger ou de prendre quoi que ce soit en la cense et maison de la Folie appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre.

Le 26 janvier 1791, cette cense, y compris les terres qui en dépendaient, fut vendue au sieur Jacques Mongin, qui en était fermier, moyennant 52,700 livres.

CHAPITRE XIX.

LA PLACE AU CHÉTIF. — RUE GRANDE-ÉTAPE ET QUARTIER SAINT-LOUP.

En quittant la rue de Vaux, en face de la tour sud-est de l'église Notre-Dame, jadis nommée *la tour du grez de Vaux*, on entre dans la *rue Delfraisse*, nom d'un ancien maire de la ville, qui lui a été donné en 1870. Cette voie, avec son prolongement vers la place aux Chétifs et la rue de la Gravière, parallèles au canal de Mau sur la rive droite, forment la base de cette partie de la ville contenue entre la rue Saint-Jacques et la rue Saint-Nicaise.

La rue Delfraisse a porté le nom de rue *de l'Aiguilleterie, des Aiguiltiers* (1521), rue *qui va aux Chétifs* (1518), rue *Baudet* (1564), rue *des Bains-de-Vaux* (1550), de *la Mocquerie* (1611) et enfin *du Petit-Cerf* (1628), à cause d'une hôtellerie qui portait cette enseigne. Il subsiste encore une courte impasse appelée *des Aiguilleurs*, qui jadis portait le nom de ruelle *des Aiguilletiers* (1529).

Dans cette rue se trouvait la maison *du Gros-Tournois* (1419-1585), située au-devant du four de Vaux, l'*hostel du Cornet* (1521-1594), la maison *du four de Vaux* faisant le coin de la rue et de la Grande-Etape. Ce four existait dès l'an 1207. Jean Morel, chevalier, donna à l'église Notre-Dame un setier de froment à prendre chaque année, *in furno suo sito in parochia de Vallibus* (1207) ; la maison *des bains de Vaux* (1521) qui, en 1682, portait pour enseigne à *la Selle-Royale* ; une autre où pendait l'enseigne *au Petit-Cerf* (1611). Cette maison touchait à la ruelle dite

de l'abreuvoir du Four-de-Vaux (1611), *abreuvoir de la Mocquerie* (1624) et *abreuvoir du Petit-Cerf* (1734). Cette ruelle fut aussi appelée *rue de l'Arche* (1755). Elle a pris depuis 1870 le nom de *Martin-Akakia.*

En face était la maison *de Vendières* (1513), « consistant en deux corps d'hostel, cour et jardin, faisant sa principale entrée sur la rue du Chétif et d'autre bout sur la rue de l'Estaple-au-Vin où elle a ung huis et issue ». Elle appartenait, en 1551, à Jean de Condé, écuyer, seigneur de Fussigny, qui la vendit en partie à M. Pierre Deu, docteur en médecine.

On est assez embarrassé pour déterminer la véritable origine du nom de place aux Chétifs.

En 1219, elle est nommée *platea Captivorum*, ce qui ferait croire qu'à l'époque romaine et pendant les premiers siècles de notre histoire, c'était sur ce point que se tenait le marché aux esclaves. D'autre part il a existé en ce lieu, dès une époque très reculée, une maison dite *des Trouvés*, où les enfants trouvés étaient recueillis. Le nom peut donc avoir cette double origine.

Il existait une croix sur cette place ; elle figure encore sur un plan de 1624.

C'était sur la place aux Chétifs que venaient se réunir les ouvriers qui voulaient se louer.

Les maîtres drapiers y faisaient d'ancienneté les feux de la Saint-Jean ; le prix du bois dépensé à cette occasion s'élevait à plus de trente livres (1621).

En 1744, la corporation décida « que les frais qui se font annuellement par le maître chargé du guidon le jour de la Saint-Jean seraient supprimés, et que la cérémonie qui se pratique tous les ans le jour de la fête de saint Jean de venir à minuit faire le tour de la place aux Chétifs soit abolie, comme étant une occasion de dissipation et de dérangement pour toute la nuit et le jour suivant ».

Une maison importante de la place aux Chétifs consistant en plusieurs corps de logis, cave, cellier, cour, jardin

spacieux s'étendant jusqu'à une ruelle d'aisances débouchant sur la rue de l'Etape, était appelée *la maison des Cornemuses* (1506-1605). Elle a appartenu à Nicolas Godet (1545), à Pierre Desforges, seigneur de la Motte (1605), et à Me Nicolas Copitet, chanoine de Notre-Dame (1622). Par sa situation, elle semble répondre à la maison portant aujourd'hui le No 1 de la rue Garinet.

Il a existé aussi sur cette place une maison dite *la maison du Sauvage* (1576).

Entre la rue de l'Arche (Akakia) et celle du pont des Fripiers était une ruelle aboutissant à la rivière. C'était un égout appelé *la Pastée* (1481) ou ruelle *du Poncelet-des-Trouvés* (1506). Cette ruelle, qui existait encore en 1625, ne figure plus sur le plan de 1755, mais on voit encore la trace de son aboutissement à la place Godard, entre les maisons Nos 11 et 13. Le poncelet ou arceau sous lequel s'écoulaient les eaux pluviales et autres, était nommé *le pont Hachet* (1521) ; la rue suivante, considérée comme une suite de la rue des Fripiers ou des Chanviers, a porté le nom de *rue du Pont-des-Chanviers* (1513). Il y existe un petit retrait dont le nom n'est point indiqué dans le passé, c'est aujourd'hui l'impasse Chézy.

Le nom de la rue de la Gravière n'a jamais varié. *Domum sitam in vico qui dicitur Gravieria* (1248). Nous n'avons rien de particulier à y signaler, sinon une maison tenant à Michel Beschefer et à Allain Roualle, docteur en médecine, qui, en 1571, fut donnée à bail viager moyennant une redevance de quatre livres tournois en argent et un fromage, payables chaque année.

A l'extrémité de cette rue est une ruelle jadis appelée *la Grosse-Planche* (1348) et de nos jours rue *des Mégissiers*. Elle aboutissait naguère à la rivière, aujourd'hui rue Thiers.

En face est une ancienne ruelle d'aisance, aujourd'hui nommée impasse Leclerc.

Partant de la place aux Chétifs et aboutissant au Flocmagny est la rue Garinet, jadis appelée *le Champouplin* ou champ des peupliers (1284-1800). Elle a porté d'autres noms. En 1557, à cause sans doute du bureau de l'élection qui y était placé, on l'appela *rue des Elus*. Dans le cours du XVIIIe siècle, on jugea probablement qu'il y avait assez longtemps qu'elle portait ce nom des Elus, et on l'appela *rue du Paradis*. Tout en conservant ces différents noms, on la nomma aussi *rue de la Boule-Blanche*, à cause d'une auberge située rue du Flocmagny (1643), en face de laquelle elle aboutissait. Elle a conservé ce nom jusqu'en 1870, époque où elle fut nommée rue Garinet.

Une des maisons de cette rue servit, en 1780-1784, de casernement, et était dite l'*hôtel des gardes du corps*. Aucune indication positive ne permet d'en déterminer l'emplacement. Cependant, dans une délibération du conseil de ville du 5 mai 1781, il est question d'une maison où sont logés les officiers supérieurs des gardes du corps, acquise par la ville, des héritiers de M. de Rosay, moyennant 18,000 livres et située rue du Grenier-à-Sel. Enfin il a existé dans cette rue une maison de bains et étuves qui, en 1306, appartenait à Jean Tiersayne.

Il existe à droite deux rues adjacentes aboutissant à la rue Saint-Nicaise ; l'une d'elles est appelé *du Grenier-à-Sel*. Aux XIIIe et XIVe siècles, elle portait le même nom que la rue voisine, *le Champouplin ;* dans le cours des XVe et XVIe siècles, malgré la présence du grenier à sel qui ne lui avait pas encore imposé son nom, on continuait à l'appeler du Champouplin ou *rue qui va à la Croix-Saint-Pierre*. Ce n'est qu'en 1597 que nous la voyons désignée sous le nom de *Grenier-à-Sel*, et encore la dit-on souvent « du Champouplin, autrement du Grenier-à-Sel ».

On remarquait dans cette rue la maison des *Mortes-Payes* (1587-1596), sorte de caserne de vétérans où étaient logés certains militaires blessés ou infirmes, mais pouvant encore faire quelque service de surveillance et de garde sur

les remparts. Il était pourvu à leur entretien par un impôt spécial ; en 1596, un sieur Paul Richer était trésorier des Mortes-Payes en Champagne.

Une maison plus importante est celle de l'ancien grenier à sel de la ville. On ne sait pas au juste à quelle époque cet établissement fut créé, mais c'est assurément dans le cours du XIVe siècle. Il a existé à Châlons deux greniers ou magasins à sel, l'un dans la rue dont nous parlons où se trouvait le siège de cette administration, et un autre rue Sainte-Croix. En 1558, deux notaires allant faire une sommation à l'un des receveurs du grenier « disent s'estre rendus en personne en l'un des greniers du magasin à sel, assis près de la Croix-Saint-Pierre ». En 1578, le magasin de la rue Sainte-Croix ne servait plus à cet usage ; une conclusion du conseil de ville nous apprend « qu'une grange, assise près la porte Sainte-Croix où souloit estre le grenier à sel », était donnée à bail perpétuel à Nicolas Gargam.

L'abbé et religieux de Saint-Pierre avaient jadis certains droits sur le mesurage du sel. On ne sait pas à quelle époque ni par qui ce droit leur fut octroyé, ni comment il leur fut retiré. On ne trouve à ce sujet aucun renseignement dans les archives de cette abbaye, mais seulement la mention suivante dans les déclarations de biens de 1471 et 1523 : « *Item* ont lesdis religieux à l'usage de la crosse de ladite abbaye au ban et justice de l'évesque, le mesurage du sel ; c'est assavoir d'un muid de sel que l'on mesure au grenier à sel dudit Châlons : VIII deniers, à la charge de livrer les mesures, et avecques ce de chascun basteau de sel que on admène audit grenier, lesdis religieux prennent ung minot de sel ». Malgré l'absence de renseignements, on peut croire que ce droit fut retiré à l'abbaye lors de la création d'offices de mesureurs de sel établis par le roi en 1552.

La maison du grenier à sel appartenait originairement à la ville. On la voit figurer en 1561 dans l'énumération de

ses biens patrimoniaux. En 1607, par acte du 20 avril, la ville donne à bail pour neuf ans le grenier à sel de Châlons, sis en la rue Champouplin, moyennant 100 livres par an, à Pierre Thouret, bourgeois de Châlons, commis de noble homme Nicolas Largentier, seigneur de Vaucemain, adjudicataire de la fourniture du grenier à sel de la ville. Cette maison lui appartenait encore en 1782. Il est probable, toutefois, qu'elle fut achetée peu après par l'administration de la gabelle, car elle fut vendue comme propriété nationale le 15 fructidor an IV. L'administration départementale y tenait alors ses séances.

Elle fut adjugée au sieur J.-B.-Claude Dargent, et elle a appartenu ensuite à M. Bluget de la Gravière. Elle porte aujourd'hui les Nos 5 et 7.

L'autre rue adjacente est dite *ruelle Baudelot*. On en trouve trace dès les premières années du XIVe siècle. Un titre de 1302 nous apprend qu'il était dû dix sols de cens annuel sur une maison sise *rue Baudoyn-de-Condé*, près Champouplin, pour être employés à l'huile des lampes de l'hôpital Saint-Etienne. En 1676, c'est la *ruelle Baudoin*, et en 1707 la ruelle Baudoin « appelée de présent *ruelle Baudelot* ». C'est le nom qu'elle porte de nos jours.

Il a existé à l'angle de cette rue un jardin dépendant du bureau des finances de la rue Grande-Etape (1637), et qui fut vendu en l'an III comme bien national.

La rue de la Grande-Etape est parallèle à la rue Garinet. Elle part de la rue Delfraisse et aboutit aux murs de la ville.

D'ancienneté, elle portait le nom de *rue du Rognon*; *vicus de Roegnon* (1245).

On l'a appelée aussi de *la Croix-de-Fer* (1480-1532), à cause d'une hôtellerie où pendait cette enseigne.

En 1527, le conseil de ville décida que le marché au vin, qui depuis plusieurs siècles se tenait en la Petite-Etape, serait transféré « en la rue du Rognon, autrement de la

Croix-de-Fer », ce qui fut effectué le 14 novembre 1531 ; elle prit alors le nom de *rue de l'Etape-au-Vin* ou *Grande-Etape*. C'est le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Le marché au vin, qui avait lieu chaque semaine, prenait, après les vendanges, une grande importance ; c'est ce qui avait motivé le déplacement de l'*Etape*, qui était trop à l'étroit, et que l'on avait projeté, dès 1514, de placer ailleurs. En 1596, la ville établit des offices de mesureurs et jaugeurs de vaisseaux qui percevaient six deniers pour le droit de jauge de chaque tonneau de vin, cidre et autres liquides mis en vente à l'Etape par les forains. Il y avait aussi des maîtres tonneliers pourvus du titre de gourmets et dégustateurs (1628).

Dans ce siècle-ci, le marché au vin s'est borné à une foire annuelle tenue à l'époque de la Saint-Martin d'hiver. Son importance diminua peu à peu et, en 1854, elle fut supprimée.

Diverses parties de la rue du Rognon ou de l'Etape ont porté différents noms. De la rue Delfraisse à celle des Trésoriers, elle est souvent appelée *de la Mocquerie* (1513-1755) et aussi *rue du Poncelet* (1524). De la rue des Récollets à celle de Saint-Loup, *rue de l'Arbre-au-Rognon* (1521-1614) ou le *Ban-Perdu* (1409-1565). Dès une haute ancienneté, un arbre existait dans cette rue (1251, 1472, 1604).

Dans la *Mocquerie* se trouvait *le four de Vaux* dont nous avons parlé, et à côté *la maison de la Caque* (1521) qui, en 1735, appartenait au sieur Christophe Bardin, maître barbier, perruquier, étuviste et baigneur. Le *poncelet du Rognon* (1466), dit quelquefois *le pont Daudet* (1617), large égout destiné à conduire les eaux à la rivière et qui n'a disparu que dans ce siècle-ci, vers 1860. Au-delà de la rue des Trésoriers était *la maison à la Besche* (1521-1554), touchant par derrière à l'hospice Saint-Lazare et sur laquelle Germaine dite Chopin, jadis femme de Thierry Le Sayne, avait, en 1276, établi 20 sols de cens annuel pour l'huile des lampes de l'église Notre-Dame.

Plus haut est une maison qui n'a peut-être pas un grand intérêt historique, mais dans laquelle on a trouvé récemment une grande plaque de cheminée datée de 1634, chargée d'un lambrequin entourant un écusson de... à une fasce de sable surmontée de trois losanges de gueules rangés en chef. Ces armoiries sont celles de la famille de Bar. Claude de Bar et Pierre de Bar furent, en 1585 et 1607, capitaines de l'arquebuse de Châlons.

Le premier des deux prit part au combat de Pringy livré par les troupes châlonnaises contre les ligueurs commandés par Saint-Pol, en 1589. Elle appartenait, en 1716, aux héritiers de dame Nicole Le Gorlier, femme de haut et puissant seigneur Mathieu Molé, chevalier, seigneur de Champlatreux, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier en sa cour de Parlement. Elle a passé ensuite par diverses mains et appartenu à M. Godart, maire de Châlons, qui l'habitait. C'est aujourd'hui le siège de l'intendance militaire du 6e corps.

Immédiatement après vient une petite maison appartenant, en 1623, à Jean Leduc, conseiller au siège et bailliage de Vermandois, à Châlons. En 1680, elle fut vendue par Magdeleine de Joybert, veuve de Jean Leduc, à Me Pierre Deu, conseiller au présidial, et à Elisabeth Papillon, sa femme.

Les contrats qui précèdent nous apprennent qu'elle touchait à une autre petite maison où pendait pour enseigne : *le Pied-de-Biche*.

Touchant à celle-ci était une maison importante où pendait pour enseigne *la Croix-de-Fer* (1472-1623), qui avait appartenu aux hôpitaux et fut aliénée en 1566. Un marché passé en 1623 fait connaître qu'elle fut construite par Claude Doucelet et Ysaac Tixerand, maîtres maçons, et bâtie par assises alternées de briques et de craie. Elle comportait en façade 102 pieds de long sur la rue, et en hauteur deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Elle apartenait alors à Claude Lemoyne, conseiller en l'élection

de Châlons, et à Claude Roussel, receveur général du taillon, et fut vendue en 1626 à Me Antoine Caillet, bailli de la comté pairie. Elle devint alors une maison de maître. On y remarque encore de larges escaliers et des rampes en fer forgé d'un travail fort élégant. La maison du *Pied-de-Biche* y fut réunie en 1733, et, bien que l'enseigne n'y pendit plus, on continuait à l'appeler la maison de la Croix-de-Fer. Cette maison, dont l'aspect est à peu près resté le même qu'en 1623, porte aujourd'hui les Nos 23 et 25. Toutefois, l'enseigne ne fut pas perdue ; en 1658, l'hôtellerie de la Croix-de-Fer, transférée plus bas, était alors tenue par un sieur Pestre.

Nous citerons encore, comme ayant existé non loin de cette hôtellerie, la maison *du Coq-d'Or* (1628) et la maison *du Battoir* (1591), et de plus la maison qui porte actuellement le No 31, ayant appartenu à la famille Rosnay de Villers, remontant à Châlons au XVIe siècle, et dont l'un des membres, Jean Rosnay de Villers, fut premier président au bailliage présidial de Châlons (1704-1724), où en 1794 étaient installés la boucherie militaire et un atelier pour la fabrication des baïonnettes.

Nous ne voyons plus, de ce côté de la rue, de maisons présentant un intérêt historique suffisant pour qu'il en soit fait mention.

De l'autre côté, en face du Poncelet, était une maison où pendait pour enseigne : Au Singe (1472-1610) ; elle tenait par-derrière au jardin des Cornemuses (1594), qui alors appartenait aux héritiers du sieur de Gizaucourt et à une ruelle commune appelée des Basses-Loges qui paraît répondre à ce que nous nommons aujourd'hui l'Impasse Chedel. Venait ensuite une maison à l'enseigne des Trois-Pommes-de-Pin appartenant à la famille Godet (1573-1604). Il a existé au delà un rang de maisons appelées les Loges Jean Noël (1369-1521) et enfin une ruelle aboutissant à la rue Champouplin, appelée ruelle Fourcassin (1369-1521)

qui paraît être celle que l'on a nommée plus tard rue Sans-Nom (1755-1818) et de nos jours rue d'Espense (1835).

A l'angle de cette rue et de la Grande-Etape est une maison (N° 26) qui présente quelques vestiges anciens. A l'extérieur sur la rue d'Espense est une porte de l'époque Renaissance encastrée dans la muraille, limitée par deux pilastres et amortie en plein-cintre. On lit sur la frise cette inscription :

Humilis fortuna tutior est quam excelsa (1556).

C'est-à-dire : Une situation modeste est plus sûre qu'une haute fortune.

Cette porte a dû former l'entrée principale de la maison, rue de l'Etape, et être ensuite replacée dans la muraille de flanc lorsque la façade fut remaniée.

A l'intérieur est une salle dont le plafond est formé de poutrelles apparentes et d'une poutre de soutien moulurées. Chaque poutrelle est à ses extrémités soutenue par un modillon en bois doré. Sur la cour est une façade-arrière d'un second corps de logis qui devait faire partie de la maison et qui appartient aujourd'hui à la propriété voisine ; on y remarque une porte et deux fenêtres ogivales en bois sculpté ornées de fleurs de lys et de bouquets de chardon. Cette forme et cette ornementation sont caractéristiques de l'époque ogivale tertiaire, c'est-à-dire du XVe siècle.

On prétend que cette maison a été habitée par Claude d'Espense (1511-1571). On n'en a pas fourni la preuve authentique. Dans nos recherches nous ne l'avons point trouvée, mais nous n'avons pas trouvé non plus la preuve du contraire. Cette question n'est donc pas résolue.

Cette maison appartient aujourd'hui à M. Auguste Nicaise, savant archéologue qui y a formé une merveilleuse collection d'objets des époques préhistorique, gallo-romaine et mérovingienne, et encore de tableaux excellents, faïences rares et d'une multitude d'objets artistiques. Il n'est pas un étranger, pas un érudit passant à Châlons qui

ne demande à visiter le curieux musée de M. Auguste Nicaise, ce qui leur est toujours accordé. Ils y sont reçus avec une parfaite courtoisie.

La seconde maison au-dessus fut, de l'origine de l'institution (1574) à la fin du XVII[e] siècle : *la Maison des Trésoriers de France*. Elle avait été achetée pour le roi et aménagée pour cet usage. Elle fut aliénée à bail perpétuel en 1698 et passa ensuite par diverses mains (Louvet, avocat, Cacheleu, d'Houdon, Nestier) et dans ce siècle-ci aux sieurs Pavier, Vacheron et aux dames de Vignacourt. C'est aujourd'hui la maison Boisseau (N° 30).

Au delà nous n'avons à signaler comme maison historique que celle qui forme l'angle de l'Etape et du Flocmagny. Elle fut louée par la ville en 1631 pour servir de logement à M. de Nettancourt, comte de Vaubécourt, maréchal des camps et armées du roi et gouvernenr de Châlons. Il y mourut en 1642 et l'on remarque dans l'inventaire qui fut dressé du mobilier de la maison : huit pièces de tapisserie de Flandres, quarante pièces de haute-lisse et deux de Beauvais, « l'habit de chevalier du Saint-Esprit d'argent, avec les bas d'attache, le pourpoint de mesme, la cape de velours noir doublé de toile d'argent et le grand manteau velours rouge cramoysi et broderie or et argent et doublé de satin orange et ung bonnet velours raze de mesme avec le panache blanc. »

La vaisselle d'argent y est détaillée et pèse au total 465 marcs. Dans un coffre fermant à deux clefs, on trouva 31 sacs contenant en « quarts, demi-quarts, francs, réaux d'Espagne, demi-réaux, pistoles d'Espagne, écus d'or, pistoles d'Italie, Jacobus, nobles à la rose, nobles de Gand, Albertus, ducats, florins d'or, écus à la grande croix, quadruples, demi-ducats, souverains, patagons de Flandre, testons de Lorraine », la somme énorme pour l'époque de 48,889 livres tournois.

Cette maison acquise par l'Etat en 1875, est aujourd'hui le siège de l'Ecole d'artillerie du 6[e] corps.

Entrons dans la rue dite du Flocmagny. On comprend que, sur un nom aussi bizarre, les étymologistes se soient exercés. On a prétendu qu'il venait du latin *Flocus magnus*, parce que cette rue recevait les eaux pluviales qui descendaient du quartier Saint-Pierre. Cette explication ne semble pas acceptable. Différents titres de l'Officialité datés des XIIIe et XIVe siècles ne latinisent point le mot. *Domum sitam in loco qui dicitur Flocmaignil* (1274-1331). De plus ce nom a subi bien des variantes qui mènent loin du *Flocus magnus* : Félon-Maisnil (1277 et 1306), Flomaigny (1471), Flamaigny (1521), Franc-Mesnil (1545-1564), Folmaigny (1598). Ce qui voudrait dire : La maison traître, la maison à la flamme ou à la lampe, la maison franche, la folle maison. Nous ne déciderons pas sur ce point,

Il a existé dans cette rue une maison et jardin appelés A l'Aventure (1523). Une autre maison où pendait pour enseigne : Le Cheval-Rouge (1565). L'enseigne de la Boule-Noire, hôtellerie tenue en 1614 par Claude Thomas dit la Verdure. L'hôtel de la Boule-Blanche où descendit en 1643 « honorée dame Chrestienne de Florainville, dame de Saint-Mard-sur-le-Mont, et aussi Nicolas Yanoist de Besne, seigneur de Targe et de Luistre, venus pour emprunter à M. Artus Guillaume, trésorier de France, une somme de 2,000 livres à rendre le jour de Pasques prochain, pour sûreté de quoi ils ont mis ès mains dudit sieur Guillaume un collier composé de quarante-deux perles, cacheté ledit collier aux deux bouts des armes de la maison de Vaulbécourt. »

Puis la maison du Scellet d'argent qui en 1564 appartenait à Caillette Lorin, demeurant à Châlons, et à Nicolas Lorin, son frère, « joueur d'espinettes à Paris. »

Nous n'avons plus à signaler dans cette rue que la Cour du Temple qui portait ce nom à cause de la maison des Templiers située rue Saint-Nicaise et qui aboutissait à cette cour. On en trouve trace dès l'an 1406 et elle a longtemps porté ce nom. Elle se compose aujourd'hui des maisons

N°s 20, 22 et 24 de la rue du Flocmagny. Elle existe encore, quoique les plans de la ville ne l'indiquent pas.

En face la cour du Temple est la rue du Soleil d'or aboutissant à la ruelle de la Congrégation. On la nommait autrefois rue de la Vignette (1306). Il a existé dans cette rue depuis le siècle dernier une auberge à l'enseigne du Soleil d'or. En 1782, une brigade des gardes du corps y étant logée.

Faisant le coin de la rue du Flocmagny et de la Grande-Etape était une maison où pendait pour enseigne le Cocquelet (1571) et au-dessus l'hôtel et jeu de paume du Chennevy (1521-1610). Plus haut encore la Cour Boutefeu (1371-1521) où se trouvait une maison sur laquelle Jean de Saint-Etienne, écuyer, établit une censive de 30 sols au profit du luminaire de l'église Notre-Dame, et enfin la Haute-Maison (1433).

La rue des Récollets portait autrefois le nom de ruelle de la Grant-Margot (1513-1640). Une autre rue partant de la rue des Etaux-Saint-Pierre, aujourd'hui place des Ursulines, aboutissait en face de la rue des Parmentiers. Elle était appelée rue de l'Anche (1249-1521), rue du Ban-Perdu (1259) et plus souvent de la Fosse-Bouqueret (1472-1618). Il n'en reste qu'une partie appelée rue de la Congrégation, le reste est compris dans l'ancien couvent des Récollets. A l'entrée de cette rue étaient deux maisons, l'une appelée de Saint-Christofle (1487-1521) et l'hôtel de la Hache (1471). Ces deux maisons furent en 1619 incorporées dans le couvent des Récollets.

Couvent des Récollets, aujourd'hui de la Congrégation. — L'établissement des Récollets à Châlons fut assez laborieux. C'est l'évêque Cosme-Clausse qui les fit venir, et il les logea quelque temps dans le palais épiscopal. La ville et les Cordeliers protestèrent pour des motifs divers contre leur venue, ce qui amena quelque retard dans leur installation. Les autorisations enfin obtenues ils s'établirent en

1613 dans la ruelle aux Vaches (plus tard rue de Vinetz), où ils firent construire une chapelle et quelques bâtiments. Se trouvant trop resserrés, ils avisèrent à s'installer ailleurs. Par lettres patentes du mois de mars 1618, le roi leur donna « une maison et place située à Châlons, rue Saint-Antoine, servant cy devant de magasin pour l'artillerie de S. M. » c'est-à-dire le vieux magasin devenu inutile depuis la construction du nouvel arsenal. Cet emplacement ne leur parut pas encore suffisant et ils vendirent le vieux magasin à l'évêque, moyennant 3,000 livres par contrat du 13 novembre 1618.

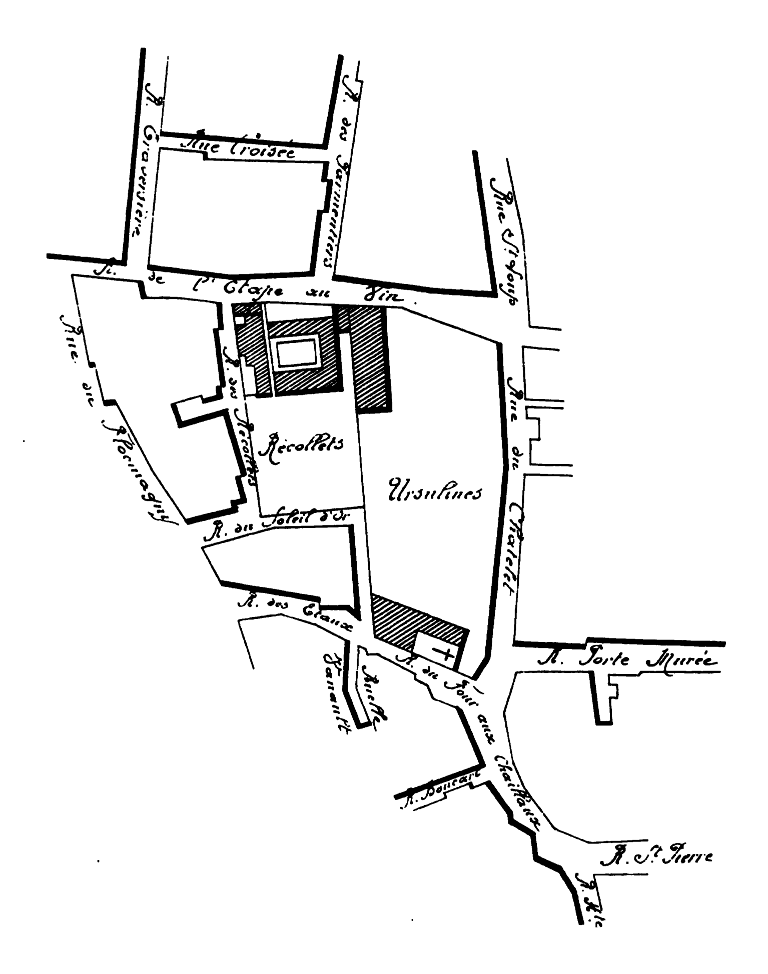
C'est alors qu'ils achetèrent plusieurs maisons et terrains situés au bout de l'Etape au lieudit l'Arbre-au-Rognon ou Ban-Perdu, acquisitions s'élevant ensemble à 8,980 livres sur lesquels le couvent fut construit. Le roi Louis XIII leur donna les matériaux du château de Mareuil qui venait d'être démoli par ordre. La première pierre du couvent fut posée le 30 mai 1619 ; les bâtiments étaient achevés en 1628. Il y eut au début quatorze religieux prêtres et quatre frères lais.

La maison et chapelle de la ruelle aux Vaches furent vendues aux religieuses du prieuré de Vinetz, le 14 janvier 1622, moyennant 3,000 livres.

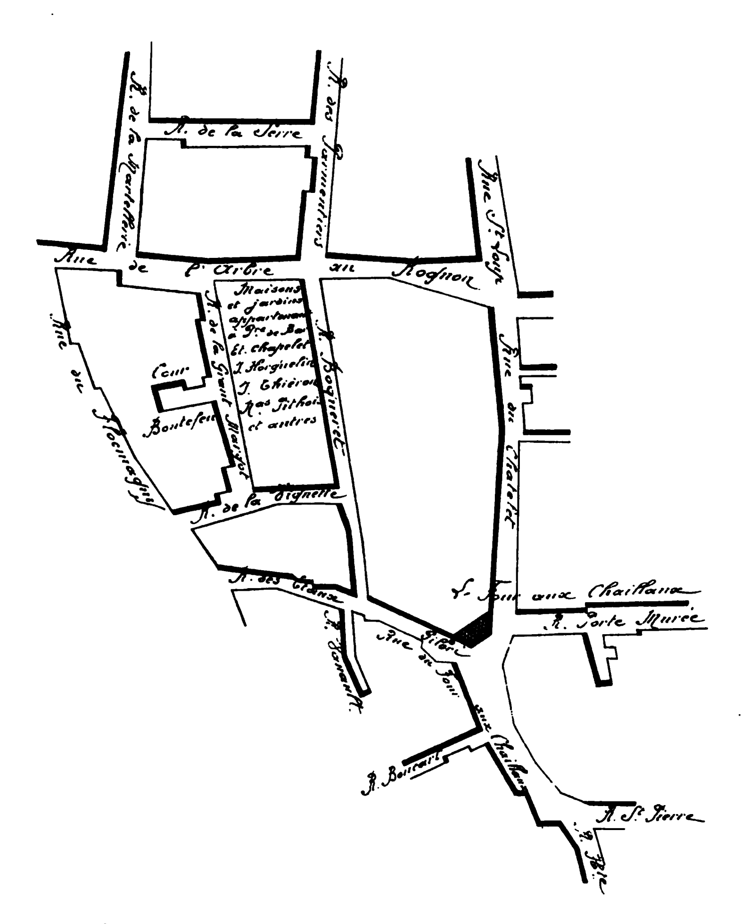
On reconnaît, par ce qui précède, l'erreur commise dans l'histoire de Châlons, en mentionnant que l'emplacement du Couvent des Récollets était occupé auparavant par un arsenal, qui n'a jamais existé sur ce point.

Le Couvent des Récollets, supprimé en 1789, fut d'abord affecté à un magasin d'habillements militaires, puis à un magasin aux avoines. En l'an 4 on y installa un magasin d'armes et un atelier de réparation d'armes portatives. Une partie du jardin fut vendue le 22 thermidor an 4, au citoyen Charles Senart, maître drapier et consors. Sur les réclamations du chef d'escadron Chanteclair, directeur de l'artillerie, cette vente fut annulée et la totalité de la maison affectée au service de l'artillerie. Depuis 1805 et suivant

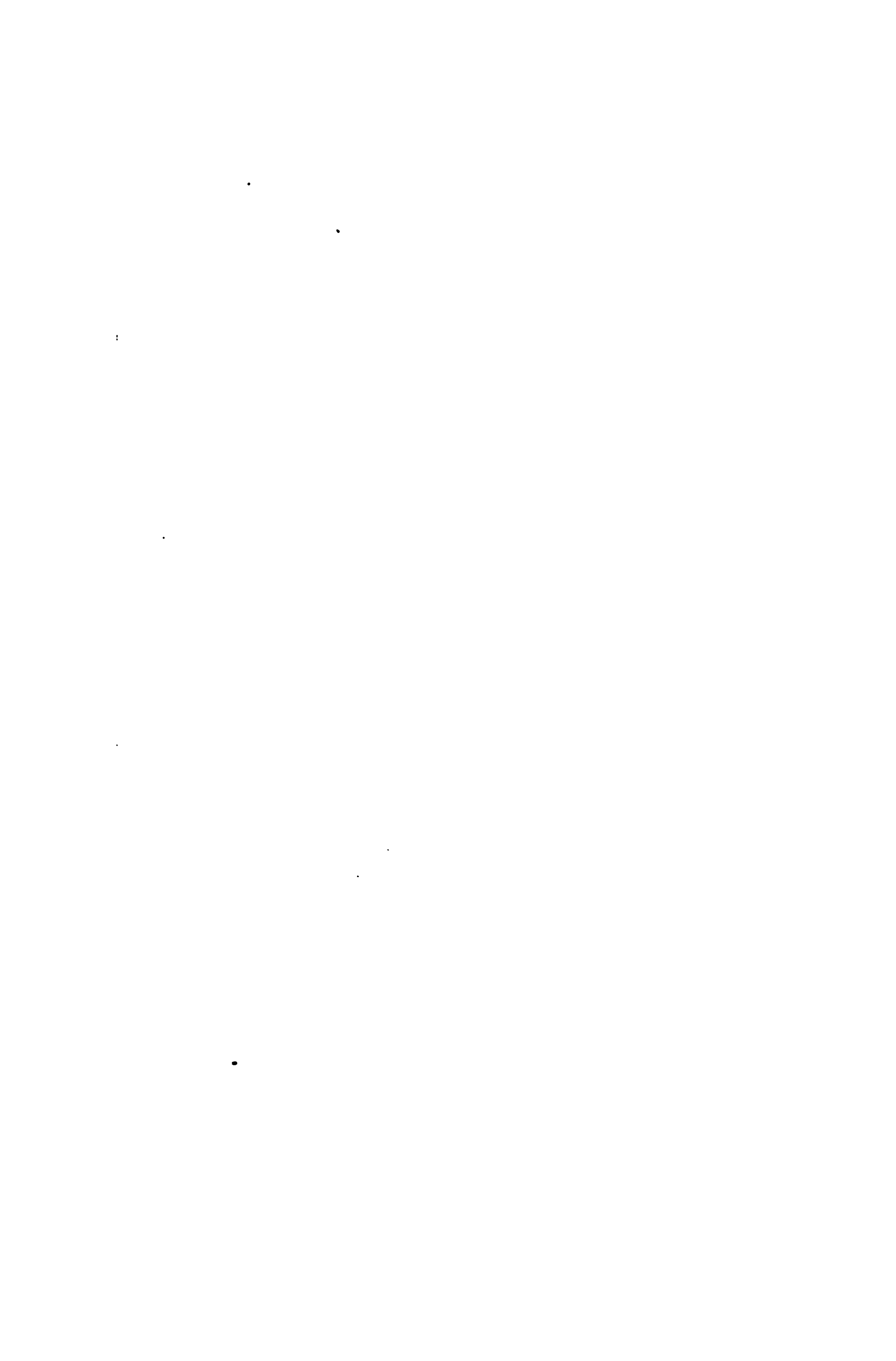




Le Couvent des Récollets et celui des Ursulines
au 18e siècle.



Même emplacement avant l'établissement des deux Couvents (1600).



un décret du 11 prairial an 13, cet établissement est occupé par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, qui se consacrent à l'instruction des jeunes filles.

Au delà nous entrons dans cette partie de la ville jadis appelée Terre du Rougnon (1107) ou Bourg du Roignon, *Burgo de rooignum* (1249), Ban des Clercs.. *in banno terre clericorum* (1290), Ban Saint-Loup (1320) et aussi Ban du Chapitre.... *banni seu terre virorum venerabilium decani et capituli* (1295).

Le Chapitre exerçait en effet sur cette partie de la ville un droit absolu de juridiction ; il en était seigneur justicier haut, moyen et bas. Ce droit de seigneurie appartenait au Chapitre dès avant l'an 1155. Le territoire s'étendait du Châtelet à la porte Saint-Jacques et comprenait aussi les rues de l'Arquebuse et adjacentes aboutissant à la rue de la Grande-Etape.

La rue du Châtelet a toujours porté ce nom. *Domum sitam in vico qui dicitur castelleto* (1248). Cependant il ne paraît pas avoir existé de construction importante sur ce point, et le nom de Châtelet semble avoir été, par ironie, appliqué aux maisons plus que modestes de la rue. Une mention ancienne nous renseigne à cet égard : « ung corps de petits louages, appellé le Chastellet, lesquels sont loués à plusieurs pauvres gens mendians environ de 30 à 40 sols par an (1472). » On appelait également ce lieu les hautes Allemagnes (1594-1764).

Du Châtelet partent quelques ruelles aboutissant au boulevard. La première, qui est aujourd'hui considérée comme un prolongement de la Grande-Etape, en face de laquelle a été construite la salle d'asile Doulcet (1855), paraît avoir porté le nom de ruelle le Voytu (1502-1587). Une ruelle transversale dont nous ne connaissons pas le nom dans le passé est dite rue des Clercs. La suivante fut appelée Charsalée (1486-1587) et aussi ruelle du Petit-Cocher (1613).

Depuis 1755 on la nomme du Mont-Calvaire. Celle qui vient ensuite a porté le nom de rue du Gélinier, c'est-à-dire du Poulailler (1565-1631). Elle fut ensuite appelée rue Ménillon (1650), ruelle Melais (1679) et enfin rue Mélinet (1755).

De la rue du Châtelet à la porte Saint-Jacques est la grande rue du quartier, jadis appelée des Boudées. *Domum sitam in loco qui dicitur* Boudées (1265). Elle prit dans la suite le nom de rue Saint-Loup, à cause de l'église créée en 1245. Jusqu'à la fin du 18e siècle elle est indifféremment appelée des Boudées ou de Saint-Loup, nom qu'au XVe siècle on écrit quelquefois Saint-Leu (1460-1501).

Eglise Saint-Loup. — Le seul monument remarquable existant dans cette rue est l'église Saint-Loup, dont la création fut ordonnée en 1245. Il n'existait dans ce quartier aucune église auparavant; le ban des Clercs faisait partie de la paroisse Notre-Dame. Cette église paraît avoir été d'abord construite d'une façon provisoire, n'ayant de définitif qu'une tour carrée destinée à renfermer les cloches et qui a subsisté jusqu'en 1886. C'est tout ce qui restait de la première église. Le chœur et les transepts sont du XIVe siècle, les nefs du XVe. Le nouveau portail, avec tour centrale, style XIVe, qui vient d'être édifié en remplacement de la façade disparate qui terminait la construction du côté ouest, fait de l'église Saint-Loup un des monuments les plus élégants de la ville et du meilleur style. On y remarque à l'intérieur, une série de verrières peintes par Marquant-Vogel de Reims qui ne sont pas sans valeur, tant sous le rapport de la composition que du coloris, et aussi quelques bons tableaux notamment une Madeleine aux Anges de Simon Vouët et un triptyque du XVIe siècle attribué à Franck, peint sur bois, représentant l'Adoration des Mages, ouvrage d'une grande valeur. Cette église eut jusqu'à la Révolution son cimetière longeant le bas-côté nord du monument.

Le presbytère fut situé pendant plusieurs siècles dans la rue Saint-Loup, presque en face de l'église. Dans le cours du 18e siècle, M. Varnier, curé de la paroisse fit l'acquisition d'une maison, rue des Parmentiers, pour être affectée à cet usage. Vendue pendant la Révolution, elle fut rachetée par M. l'abbé Becquey qui, à sa mort, en fit don à la paroisse; elle sert encore aujourd'hui de presbytère.

Les maisons ayant porté un titre sont assez rares dans la rue Saint-Loup. Nous citerons cependant la maison des Prisons, ou des Ceps de justice, située devant l'église (1544). La maison de la Boucherie qui tenait à la précédente, où se trouvait l'étal de la boucherie du ban (1546-1559). Le four banal près de l'église et touchant par-derrière au rempart (1528) qui avait été crée en 1185, suivant l'autorisation donnée au Chapitre par l'évêque Guido... *Ut in terra sua de Rougnon furnum faciant libere et quiete habeant et perpetuo jure possideant.* La maison du Sabot (1608). L'hôtel de l'Aignelet (1498), plus tard appelé la maison à la brebis, autrement la Champenoise (1571-1670). La maison le Beau-Père près l'église Saint-Loup (1472). La maison à l'Hermite (1472). La maison du Colombier, tenant à la ruelle des Savarins, dite Thibaut-des-Murs (1469-1676).

En 1469 fut acheté « ung jardin auquel il y a ung colombier basti sur quatre poteaux de bois au ban des clercs à l'endroit de Thibaut-des-Murs, tenant à l'héritage des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, moyennant 30 livres tournois pour principal marché et 30 sols pour le vin ». A côté était *la grange des Templiers* (1242-1427); puis *la cense des Boudées*, consistant en maison, grange, étables, cour, jardin, touchant par derrière à l'hôtellerie de l'Ecu-de-France, de laquelle cense dépendaient quatre-vingt-cinq journées de terres situées au terroir de Châlons (1560-1582), appartenant à la famille Le Folmarié pour une part

et à Jean Briotin, écuyer, seigneur de Seuil, lieutenant de la ville de Reims en 1544, pour une autre part. En face était un autre immeuble aboutissant au rempart, appelé d'ancienneté *la maison des Boudées*. Elle fut achetée en 1615 par Jean Charton, chevaucheur d'écurie, tenant la poste pour le roi à Châlons et à Chepy, moyennant 1,700 liv. Nous citerons encore *la cour Bastien-Guyot* (1521-1602), dont l'emplacement paraît avoir été occupé ensuite par le couvent des Mathurins. En face est une cour dite aujourd'hui *la cour Appert*, maisons Nos 37 à 53 de la rue, dont nous n'avons pu découvrir le nom dans le passé; et presque en face une autre cour que l'on nommait communément *la cour des Chantrelles* ou *des Chanlattes* (1824).

Enfin, nous devons citer deux ruelles conduisant au boulevard, l'une appelée *rue Galace*, dont nous ne trouvons pas le nom dans le passé, et la *rue Gravissante*, qui paraît être l'ancienne *ruelle Malgarçon* (1277-1521).

Du quartier Saint-Loup dépendent encore d'autres rues dites aujourd'hui : de l'Arquebuse, Parmentier, Abbé-Becquey, Traversière. On les désignait jadis sous le nom commun de *ruelles Croisées* (1472-1630), ce qui fait qu'il n'est pas toujours facile de se rendre compte de l'emplacement exact de certains immeubles désignés dans les contrats. D'autres noms qui leur étaient donnés ajoutent encore à cet embarras : la rue de l'Arquebuse était, depuis la rue Saint-Jacques, appelée *du Picheron... In vico qui dicitur Picheron...* (1251), *qui Picheronno dicitur* (1260) ; mais dans sa partie haute elle prenait le nom de *rue aux Buires* (1454-1727). On l'a appelée aussi *rue Dautel* ou *des Autels* (1399-1630). La rue Traversière a porté les noms de *rue Jean-Desère* (1379), *ruelle Jacquier* (1521), *rue de la Martellerie*, autrement les *ruelles Croisées* (1606); elle portait le nom de *rue Traversière* dès 1755. La rue de l'Abbé-Becquey s'est appelée *rue de la Sorre* (1394) et aussi *Dame-Rainard-de-la-Sorre* (1387), puis *rue de la Sorée*

(1541-1618). En 1545, elle ne se composait que de jardins fermés de haies. On la nomma ensuite *ruelle Croisée* (1755) et enfin de l'*Abbé-Becquey* (1868). La rue Parmentier n'a rien de commun avec l'inventeur de la pomme de terre ; ce n'est pas là son nom véritable. C'était la *rue des Parmentiers* dès le XIII[e] siècle... *In terra clericorum in vico Parmentariorum* (1252).

Dans la rue aux Buires était une maison dite *des Trois-Boules* (1606). Au Picheron, la maison de Garin *le bel danseur... Garini dicti le biau denceor* (1295) ; en 1538, cette maison était encore désignée sous le même nom.

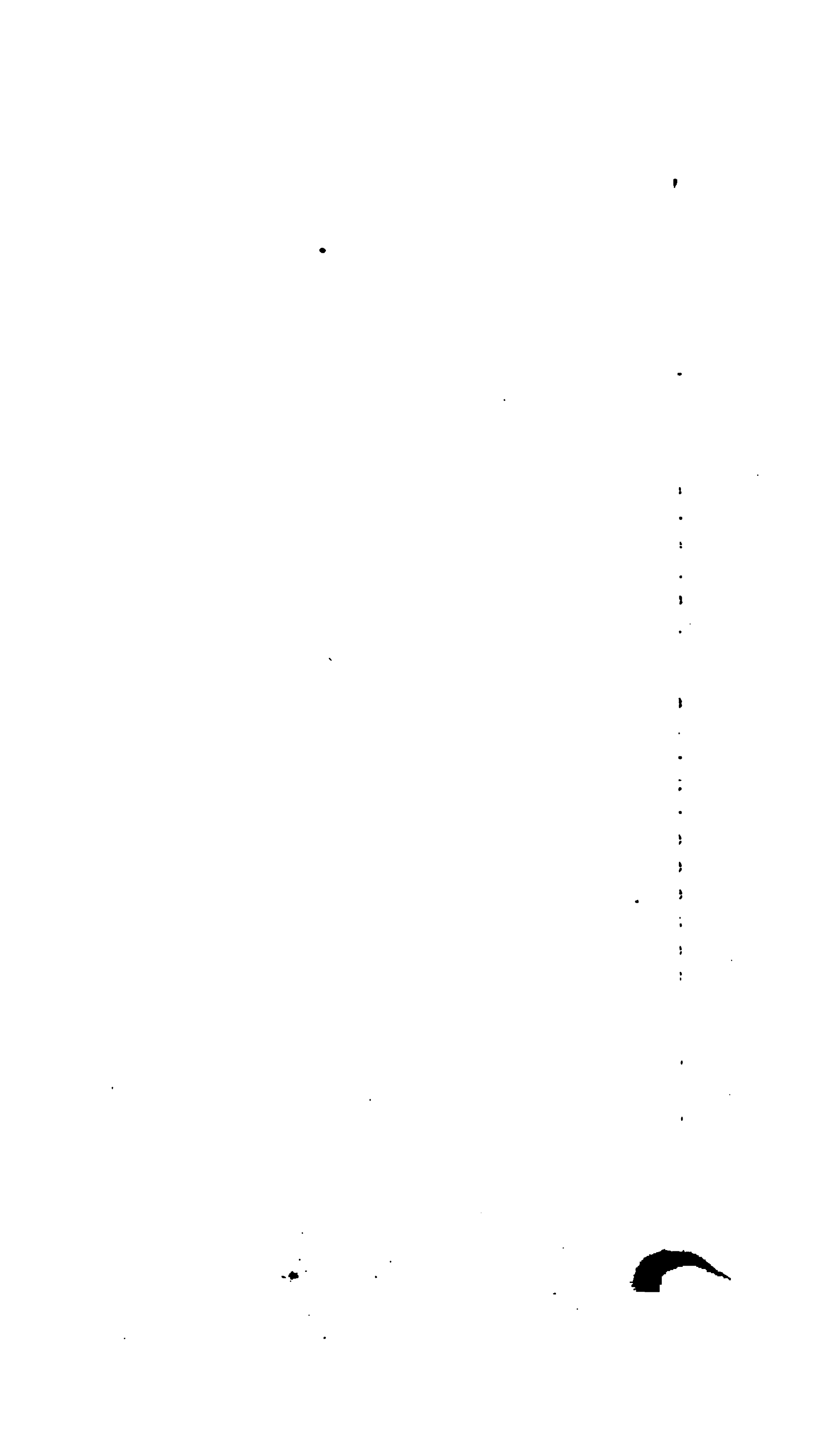
C'est dans la rue du Picheron qu'en 1688 fut définitivement installé le jardin ou hôtel de l'Arquebuse. Si nous rappelons brièvement ici ses migrations successives, nous trouvons que, dans le cours du XV[e] siècle, il n'est encore question que d'arbalétriers ; l'arquebuse n'était pas inventée. Le 23 mai 1497, le conseil de ville, sur la requête des arbalétriers au nombre de cent vingt confrères de Saint-Sébastien, « mise sus depuis dix ans, qui font dire une messe solennelle tous les ans aux Augustins et une tous les mois, qu'au Jard appartenant à la ville, ils ont bâti, du consentement des gouverneurs d'alors, une butte et audit lieu planté plusieurs plançons de saulx pour estre à l'ombre et s'exercer à l'arc à la défense de ladite ville, ils demandent qu'on leur conserve l'usage dudit lieu et l'exercice de ladite confrérie », ce qui fut accordé pour dix ans.

Faute de renseignements, nous perdons de vue les arbalétriers jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, époque où une transformation importante s'était opérée dans l'armement. En 1553, la compagnie d'arquebusiers, placée sous le patronage de saint Georges, avait un jardin dans la rue Sainte-Croix, où ils faisaient leurs exercices. Toutefois l'exercice de l'arc ne fut pas absolument délaissé, et nous voyons les anciens confrères de Saint-Sébastien s'exercer à l'arbalète en un lieu dont nous avons parlé dans notre chapitre du quartier Saint-Jean.

En 1567, le conseil de ville demanda que certain emplacement, à l'entrée du ban de Toussaints-en-l'Ile, « où souloit passer la rivière de Marne », fût mis à la disposition des arquebusiers pour leur tir, ce qui eut lieu en 1571. Ils y restèrent jusqu'en 1688, époque où fut acheté ce jardin pour agrandir le couvent des Dames Régentes, et qu'il fut donné aux arquebusiers, comme complément du prix de vente, un terrain situé rue du Picheron où ils firent construire un nouvel hôtel. Ils y restèrent jusqu'en 1790, époque où la compagnie fut dissoute.

Cet hôtel était très luxueusement orné. Le vestibule était garni de panoplies, d'un buste de Pallas ombragé de panaches et de lambrequins. Il existait une salle de conseil et une salle d'armes où l'on conservait les armoiries des capitaines de l'arquebuse. La salle des banquets, dite du fer à cheval, régnait sur tout le bâtiment et était ornée de douze tableaux représentant douze empereurs romains, don qui avait été fait par M. de Vaubécourt, gouverneur de la ville. Toutes ces richesses ont disparu ; il ne reste de l'ancien hôtel de l'Arquebuse qu'un tambour de porte en bois sculpté, avec porte à deux ventaux, jadis placé à l'entrée principale de l'hôtel. C'est une œuvre d'art remarquable, pièce de grand style, qui est un magnifique spécimen de la sculpture sur bois de la fin du règne de Louis XIV. Il est aujourd'hui placé à l'intérieur de l'église Saint-Loup, contre la porte du collatéral nord.

Le boulevard Saint-Jacques, qui s'étend de la porte de la ville au bastion de Guise, a été créé dans ce siècle-ci sur l'emplacement des anciennes fortifications ; on y remarque la *prison départementale*, construite en 1856 ; une école primaire construite en 1886 ; la salle d'asile Doulcet édifiée en 1855, et enfin le cimetière de l'Est créé en 1818, sur le terrain du bastion de Guise. Les murs d'octroi disparaissent de ce côté de la ville, les fossés se comblent dans le but d'obtenir une communication plus facile entre cette partie de la ville et le faubourg Saint-Jacques.



En 1157, le monument, qui menaçait ruine depuis longtemps, s'écroula en partie; mais on avait pu, en prévision de cet événement attendu, en retirer le mobilier, les vitres et les cloches. C'est alors qu'elle fut reconstruite telle qu'elle est aujourd'hui. Il est à remarquer toutefois que, lors de la chute de 1157, la reconstruction en était déjà commencée, et c'est ce qui explique pourquoi elle présente certaines parties romanes et les autres de style ogival. Les quatre tours étaient surmontées de flèches et un petit clocheton s'élevait au centre de l'intertransept. Trois des flèches ont été détruites pendant la Révolution. L'une d'elles, du côté nord du portail, a été rétablie en 1852. Le portail sud, magnifiquement orné, a été mutilé en 1793. Le porche qui le précède est du XVe siècle. Il existe dans cette église de splendides vitraux du XVIe siècle, notamment une bataille de Saint-Jacques qui est tout un tableau (1).

Du côté sud, touchant aux murs de l'église, était un groupe de maisons appartenant aux chanoines de Notre-Dame et au Chapitre de Saint-Etienne; le revenu en était partagé entre eux. Une petite place, située au-devant et aux abords du porche, était bornée par une balustrade appelée *les Lisses* de Notre-Dame; elle marquait de ce côté la limite du droit de seigneurie du Chapitre et de l'évêque. On y vendait du pain et du charbon. On y voyait même des stalles et étaux (1246).

Cette limite du droit de juridiction fut, dans le passé, l'objet de plus d'un débat entre l'évêque et le Chapitre. En 1445, celui-ci se plaint qu'en l'an 1425, Jean Richier, maître charpentier de l'évêché, exerça et reçut un droit de repaire pour cause du renouvellement des lisses Notre-Dame; que le prévôt et les sergents de l'évêque envoyés devant ladite place des Lisses où l'on vend pain et charbon avaient pris

(1) C'est en 1515 que les guetteurs de la cathédrale et de Saint-Pierre furent supprimés et remplacés par un seul guetteur placé au clocher de l'horloge à Notre-Dame.

et saisi des pains pour les peser et visiter comme ils le font au temporel de l'évêque, « lesquelles Lisses sont de bois et bien abornées de pierre, sans que ledit Révérend Père ou autres, fors le chapitre, y puisse faire aucun exploit de justice et n'avoir aucun regard ou visitation sur le pain, charbon et autres denrées qui se vendent, et sans que son argentier ni maistre charpentier y puisse prendre aucun droit de repaire pour réparation desdites Lisses ou des maisons estant en icelles ».

C'était au dedans des lisses ou parvis Notre-Dame qu'au moyen âge les enfants abandonnés étaient exposés. En 1349, Jean des Clefs, chanoine et chantre de Saint-Etienne, laisse par son testament trois setiers de seigle à l'œuvre des enfants trouvés : *Item, legavit pauperibus inventis, ejectis et expositis in ecclesia beate Marie de Vallibus et in parochia dicte ecclesie simul commorantibus tres sextarios siliginis.* Il y avait une grande croix au-devant du parvis. En 1401, il est question de la *Rouge-Maison* sise *devant la croix Notre-Dame.* En 1423, de 30 sols de cens laissés par testament sur une maison séant *au-devant du Dieu de bois de ladite église.*

Parmi les maisons comprises dans les lisses, il en était une construite et entretenue par les soins de la fabrique Notre-Dame qui était dite *la Chaufferie*, où, pendant l'hiver, les pauvres avaient le droit d'entrer pour se chauffer. Quelques testaments et certains contrats de donation établissent que diverses personnes laissèrent à l'église une petite rente annuelle et perpétuelle pour cet objet. C'est avec ces dons que la Chaufferie était alimentée. Il en est question dès l'an 1352, où une donation de 60 sols de rente fut faite par Marguerite la Duchoise pour l'achat du charbon nécessaire pour chauffer les pauvres gens, depuis Noël jusqu'à la Chandeleur. Elle disparut dans le cours du XVIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'on commença à réglementer la mendicité. Elle est dite, en 1678, « place anciennement appelée *la Chaufferie* ».

Près de *la Chaufferie* était une maison appelée d'ancienneté *la maison du Coton*, touchant au portail, et dont le propriétaire avait, sans autorisation, fait porter ses bois seuils sur la muraille de l'église, adosser une paroi à la Chaufferie, « et plus encore fait oster et détacher une ymage représentant sainct Paul, qui estoit entaillée dans le pilier dudit grand portail ». On s'accorda : le délinquant dut rétablir l'image enlevée, et on lui donna à bail la Chaufferie qui, dès lors, ne servit plus à son ancien usage (1609).

La fabrique avait installé, pour rendre plus économiques les réparations à faire tant à la couverture qu'aux flèches de l'église, *une fonderie* où se fabriquaient les lames de plomb nécessaires. Elle fut d'abord installée sur la place Notre-Dame, dans l'ancienne *Charpenterie* ; on la trouve souvent citée dans les comptes de la marelle de 1553 à 1643 ; transportée près du portail ouest, elle disparut en 1767, ainsi que les maisons qui existaient sur le pont de Vaux.

Au-delà du parvis étaient encore quelques petites maisons adossées à l'église ; elles faisaient partie de l'enceinte appelée *la franchise Notre-Dame* (1406). Ce terrain, exempt de la juridiction de l'évêque, était borné en haut par une grosse pierre dite *le grez de Vaux,* placée contre la tour, en arrière du transept sud (1304). Mais il n'en était pas de même de deux ou trois échoppes adossées au chevet de l'église, celles-ci dépendaient de la justice de l'évêque ; l'une d'elles était appelée d'ancienneté *la maison aux Lanternes* (1568).

Ce n'est que de nos jours que ce côté de l'église a été dégagé et que ces constructions, qui n'avaient rien de monumental, il s'en fallait, ont définitivement disparu (1850-1880). Longeant le chevet de l'église est une ruelle qui aboutit à la place Notre-Dame. On la nomme *ruelle Brocart;* on l'appelait jadis *ruelle du Graille* (1518).

De l'autre côté de la rue, en face de l'église, était la mai-

son dite *de la Coupe-d'Or* (1565). La maison « et hostel de la Grosse-Tête au-devant de Nostre-Dame-en-Vaulx » (1444-1616). C'est dans la maison voisine que, dans les premières années du XVIe siècle, Etienne Bailly, très probablement le premier imprimeur de Châlons, éditait un petit ouvrage ayant pour titre : « *Les dicts des Oyseaux et des Bestes par hystoires* ». Puis la maison portant pour enseigne *au Fleuve-Jourdain* (1599), dite *aux Marmousets* en 1512. Elle touchait à une ruelle allant *aux Bains de Vaux* (1472), au travers de laquelle était un pont dit le *petit pont de Vaux* (1521). Ensuite la *maison au Lion* (1487) et la *maison Basse* (1566), et enfin la *Rouge-Maison* « faisant le coin de la rue qui va au Chétif » (1401).

La rue de Vaux a pris quelquefois, depuis cet endroit jusqu'au carrefour, le nom de *rue du Grez-de-Vaux*, autrement *la rue des Bombardes* (1560). Nous y trouvons la *maison du Chapeau-Rouge* (1562). Une autre « *où souloit pendre pour enseigne l'Ymage sainct Hubert* » (1545), et aussi « l'ostel de *la Magdelaine* » (1518). En 1548, elle appartenait à Jean Lallement et la même enseigne y pendait.

Il y a quelque apparence que cette maison est celle où existaient naguère deux hautes cheminées sculptées, dont une porte le nom de Hugues Lallement et la date de 1562, maison dite depuis *la maison de la Belle-Gabrielle*, portant aujourd'hui le N° 32. Ces deux cheminées, actuellement au musée de Cluny, représentent Jésus à la fontaine et Diane au bain.

En face, sous le chevet de l'église dont elles ne sont séparées que par une ruelle étroite, sont deux maisons anciennes et importantes (N°s 5 et 7) ; pour l'une, celle qui touche à la ruelle, nous savons qu'elle fut achetée en 1759 par les marguilliers de Notre-Dame et qu'elle servit de presbytère jusqu'en 1793. Selon le contrat d'acquisition, elle appartenait, en 1759, à un sieur Ferry, greffier en chef de l'Election ; elle fut payée 5,400 livres. Dans ce siècle-ci, elle a été occupée par une boucherie, et, vers 1840, une

pharmacie y fut établie. Nous ne savons rien sur la seconde. Nous trouvons toutefois, dans un contrat de 1518, certains renseignements qui paraissent se rapporter à ces immeubles. Il y est question d'une maison « sise en la rue du Grez-de-Vaux, au-devant de l'ostel de la Magdelaine où pend d'ancienneté pour enseigne l'*Ecrevisse*, tenant d'une part du côté de l'église « à l'*ostel du Compas*, et par-derrière ayant issue sur le grail ». Une déclaration de biens de 1521 est plus explicite; elle parle de trois maisons, les deux premières portant les enseignes ci-dessus « et la tierce faisant le coing de la ruelle dudit graille ».

On rapporte assez complaisamment que la première de cesmaisons aurait été bâtie par l'ordre de Henri II pour servir de rendez-vous de chasse, qu'elle fut occupée ensuite par Henri IV, qui aurait fait bâtir la maison d'en face dite de la Belle-Gabrielle, avec laquelle elle communiquait par un pont.

Tout cela nous paraît une pure fable. Rien, dans l'histoire de la ville, ne justifie de telles suppositions. Le roi Henri II vint, il est vrai, à Châlons en 1552, mais quant à y avoir fait construire quoi que ce soit, on n'en trouve aucune trace.

Avant de pénétrer dans le carrefour de la rue Saint-Jacques, nous avons à parler de la rue aujourd'hui nommée *des Trésoriers*, jadis appelée comme la rue du Collège dont elle était considérée comme une suite, *rue de la Charpenterie* (1380) et aussi *rue Saint-Ladre* ou *Saint-Lazare* (1401). Ce dernier nom lui était donné à cause de l'hospice Saint-Lazare, qui y était situé, et dont les bâtiments et dépendances s'étendaient au sud vers la rue de la Grande-Etape, au nord à l'hôtel du Moulinet (Palais-Royal) et à l'hôtel de l'Ours (Cloche-d'Or). Dans le cours du dix-huitième siècle, on lui donnait indifféremment les noms de *rue des Trésoriers* ou *du Vieux-Collège*..

Hospice Saint-Lazare. — On ne sait pas à quelle époque l'hospice Saint-Lazare fut fondé et, selon l'usage, l'*Histoire*

de Châlons enregistre à ce propos la fable ordinaire qui en fait remonter la fondation ainsi que celle d'un prétendu sépulcre dit aussi de saint Lazare, au temps de saint Memmie, premier évêque de Châlons. On comprend que, sur ce point, il n'y ait point de vérification possible. Cependant, dans un document de 1471 établi par les administrateurs de l'hospice, il est dit : « Et fut ledit hospital fondé et institué dès l'an mil deux cens et onze », ce qui semble être la vérité, à moins que les administrateurs de cette époque n'aient été moins bien informés qu'on ne l'est de nos jours. Barbat, dans son *Histoire de Châlons*, dit que le plus ancien titre relatif à cette maison est de 1062 ; ce titre est introuvable et l'inventaire des archives des hôpitaux ne le mentionne pas. Nous maintenons donc la date de 1211 jusqu'à plus ample informé.

Une déclaration de biens de 1471 désigne ainsi l'hôpital Saint-Lazare : « Ledit hostel et hospital est assis et situé en la paroche Nostre-Dame-en-Vaulx dudit Chaalons en la rue de la Charpenterie, à présent appelée la rue Saint-Ladre ; et y a hostel, chappelle, pressoir, court, jardin et autres appendances. Et fut ledit hospital fondé et institué dès l'an mil CC. et Xj ».

Ses biens consistaient en une ferme ou « ahan », consistant en maison, grange, étables, située rue de la Commune (Pierre-Bayen), dont dépendaient cent journées de terres situées aux terroirs de Châlons et Saint-Martin-sur-le-Pré. En 1263, Ysabelle, veuve de Hue de Froimont, lui avait légué douze livres de rente annuelle pour l'entretien d'un chapelain, et en 1426 Marie Dynaumont lui avait fait don d'un pré situé près du bois de Forêt pour l'entretien de la lampe « qui ars de nuit audit hospital ». Le Chapitre avait juridiction sur cette maison.

L'hospice Saint-Lazare était peu important : un compte de 1523 nous apprend qu'il fut payé au fournier de Vaux, pour la cuisson du pain pendant l'année, 17 sols 4 deniers, et encore : « *Item*, payé pour la despence de la boucherie et

du marché tant en chair, poisson, œufs, harentz, fromages, chandelles, espices et toutes aultres petites choses, qu'il faut en une maison tout du long d'un an, treize livres cinq sols ».

Nous ne savons au juste par qui cet établissement était régi : il paraît s'être élevé à diverses époques, entre le conseil de ville et le Chapitre, certaines difficultés à ce sujet. Nous savons qu'en 1554 une sœur, Barbe des Massues, dame de l'hôpital Saint-Lazare, était « commise de par le roy au régime, gouvernement et administration dudit hospital ».

Dès l'an 1559, il fut question d'établir un collège à Châlons. Le Chapitre de la cathédrale, qui de longue date entretenait à ses frais un établissement d'instruction appelé *la Grande Ecole*, devait donner à ce collège les revenus d'une prébende ; la Grande Ecole devait être supprimée ainsi que celle de Notre-Dame. Le 14 août 1560, une convention fut passée à ce sujet entre la ville et le Chapitre, et le collège fut créé. L'hospice Saint-Lazare fut transformé en collège, et tous les biens et bâtiments que possédait cet hospice devinrent la propriété du collège Saint-Lazare. Il fut régi jusqu'en 1617 par des ecclésiastiques séculiers ; à cette époque, un contrat fut passé avec les PP. Jésuites qui en prirent la direction. Le contrat passé entre la ville et les Jésuites, le 24 février, 1617, dit « que la ville de Châlons abandonne aux Jésuites la maison et bâtiments du collège Saint-Lazare et le revenu ancien et foncier dudit collège, qui monte à présent à 700 livres 8 sols avec les meubles qui sont actuellement audit collège, plus 500 livres par an que la ville a coutume de payer aux principal et régens pour supplément de leur pension ».

Cet établissement ne tarda pas à être transféré rue du Collège, où il est encore actuellement.

En 1622, les Jésuites cédèrent à M. de Nevers, gouverneur de la province de Champagne, les bâtiments et la chapelle de l'ancien collège Saint-Lazare pour y établir le

siège d'une société de création nouvelle dite : l'ordre de la milice chrétienne, qui ne paraît pas s'être définitivement constituée, car en 1623, M. Nicolas Carré, prêtre fondé de pouvoirs du duc de Nevers, donnait à loyer à Claude Depinteville, docteur en médecine, les bâtiments de l'ancien collège Saint-Lazare et ses dépendances. Nous ne savons à quelle époque ultérieure ces bâtiments furent vendus et divisés.

Les Trésoriers de France eurent à l'origine leur bureau, rue Grande-Etape (N° 30). Cette maison fut vendue en 1698, et une autre maison située rue Saint-Lazare, fut achetée par le bureau des Finances. C'était une ancienne dépendance du Collège Saint-Lazare : elle touchait d'un côté à l'hôtel du Moulinet, dit plus tard du Palais-Royal.

La rencontre des rues de Vaux, de Saint-Jacques, du Collège et des Trésoriers s'appelait assez souvent dans le passé le Carrefour Notre-Dame. C'est à tort qu'un plan de 1755 et certains de nos historiens donnent à la rue Saint-Jacques différents noms selon ses parties et la divisent en rue Rancienne, rue de l'Arbre-Vert et rue Saint-Jacques ; cette division ne figure sur aucun document authentique. C'était dans toute son étendue la rue de Reims. *Vicus Remensis* (1188-1320), la rue Rancienne (1312-1630) ; on l'appelle aussi à partir du XVI° siècle la Haute-Chaussée et aussi rue Saint-Jacques. C'est le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Dans l'origine le carrefour était un lieu très bas, souvent envahi par les eaux ; il y existait même en 1214 un petit pont appelé pont de la rue de Reims, *pontem in vico remensi*. Dès les premières années du XVI° siècle, le niveau en fut élevé et le pont supprimé; de là vint le nom de Haute-Chaussée que la rue porta pendant plus d'un siècle. L'histoire de Châlons nous dit qu'un cours d'eau, dérivation de la Marne passait en cet endroit et que des moulins y étaient établis. Rien ne justifie cette assertion,

il n'est question nulle part de ce cours d'eau ni de ces prétendus moulins.

A aucune époque il n'a existé dans le Carrefour ni dans la rue Saint-Jacques de monument important, mais les hôtelleries et auberges y étaient en grand nombre.

C'était d'abord, touchant d'un côté à l'hospice et collège Saint-Lazare une maison importante où pendait pour enseigne le Moulinet (1580-1720) et qui devint ensuite l'hôtel du Palais-Royal (1735-1877). A côté était la Rouge-Maison (1518), appartenant à l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne. La maison de la Grue (1521) faisant le coin d'une ruelle « par laquelle on entre au logis de l'Ours » (aujourd'hui Impasse de la Cloche-d'Or).

Au fond de cette ruelle était le logis et hostellerie de l'Ours, touchant à la maison du Moulinet (Palais-Royal) et d'autre part à l'hôtel de la Galère ; il consistait en plusieurs corps de logis, cour et jardin (1516-1680). Cette maison importante prit vers 1680 l'enseigne de la Cloche-d'Or : elle est ainsi désignée en 1727 et porte de nos jours le même nom. Plusieurs personnes de distinction y furent logées. En 1602, « illustre prince Mgr Loys de Lorraine, abbé de Saint-Denis en France, de Montierender et Saint-Urbain, venu à Châlons pour affaires y est descendu et un contrat nécessaire est passé en l'hostel de l'Ours où ledit seigneur abbé est logé. » Pendant la Révolution l'hôtel de la Cloche reçut peut être moins de hauts personnages, mais les amis de la Constitution s'y assemblaient en 1790. C'est, comme celui de la Haute-Mère-Dieu, un hôtel de premier ordre. Le Hand-book anglais, le signale comme : *a good old fashioned house.*

Nous avons démontré dans notre chapitre relatif au quartier du théâtre l'erreur dans laquelle sont tombés nos historiens en prétendant que l'hôtel actuel de la Cloche-d'Or existait dès 1429 et fait voir que l'hôtel de la Cloche dont il est question dans un règlement municipal de 1467

était situé rue de la Petite-Etape et non point rue Saint-Jacques.

A côté était l'hôtel de la Galère (1548), qui lui-même touchait à l'hostel aux Mailletz (1437-1638); puis la maison au Chauderon (1513-1558), enseigne que nous avons déjà signalée en divers lieux de la ville, et à côté la maison de la Brouette (1545), puis l'hostel du Petit-Veel (1508) ou du Petit-Veau (1545). Plus haut était l'hostel du Heaulme (1549-1789), qui semble être la maison N° 38 en laquelle une filature fut établie dans ce siècle-ci par un sieur Vadé. En 1822 il fut question d'aménager cette maison pour le casernement de la gendarmerie. Les plans furent dressés; on devait y joindre une maison contigue ayant son issue sur la rue de l'Arquebuse. La maison appartenait alors aux héritiers d'un sieur Paris, ancien receveur de la loterie. Ce projet n'eut pas d'autre suite. Enfin touchant à la précédente et faisant le coin de la rue de l'Arquebuse une maison où pendait pour enseigne le Chapelet (1549-1789).

A l'angle opposé de la rue de l'Arquebuse, nommée alors du Picheron, était la maison de la Selle (1472). Un peu au delà existait une maison qui dès 1470, était appelée l'hôtel de l'Ecu de France. Cette maison était importante; en 1489, le Conseil de ville proposa d'y loger M. de Dorval, gouverneur de Champagne, à son arrivée à Châlons. En 1507, ce même logis fut offert au capitaine de Saint-Martin, lieutenant de la compagnie de M. de Conti. Jean Robert qui en était l'hôte et le propriétaire en 1527 le donna à la fabrique Notre-Dame à charge de divers services religieux et notamment « de distribuer par chascun an le lendemain de Noël une donnée de pain aux pauvres de la paroisse au devant de l'Ostel de l'Escu de France et non aultrement. »

Henri IV y logea en 1603, dit Barbat dans son *Histoire de Châlons*. En 1590, l'hôtel fut occupé en partie par plusieurs capitaines et soldats et notamment par le seigneur de Chaltrait, sa femme et leur train, sans bourse délier probablement, car l'hôtelier d'alors, Pierre Michel, s'en

plaignit. En 1570, Me Guillaume Vanclos, prieur de Villers-l'Abbaye, « malade au lit, en l'hostel de l'Escu-de-France », y fit son testament.

Noble homme François Parchappe, sieur des Noyers, capitaine de cinquante cavaliers pour le service du roi, et non moins noble homme Jean de Beauvais, chevalier, seigneur d'Epense, Noirlieu, Saint-Quentin et Vaugentien, y logèrent, le premier en 1616, l'autre en 1623. En 1758, le bureau des carrosses y était placé et dut y rester jusqu'en 1776, époque où fut achetée pour le roi une maison de la rue des Viviers, pour le service des carrosses et des messageries royales. Ces messageries avaient en 1758 leur bureau dans une maison voisine, près du Couvent des Mathurins. C'était également là que se trouvait la poste aux chevaux en 1792, lorsque le roi Louis XVI passa à Châlons dans sa fuite à Varennes. Un sieur Viet était alors maître de poste. En 1784, deux brigades de gardes du corps étaient logées à l'Ecu-de-France. Après la Révolution l'hôtel se transforma en maison de roulage ; c'est aujourd'hui une grande habitation particulière portant le No 68 de la rue : Maison Aubertin.

Couvent des Mathurins. — Le Couvent des Mathurins ou Trinitaires fut transféré du faubourg de Marne dans la rue Saint-Jacques. Ce couvent peu important, car il ne comportait selon la coutume de l'ordre que trois religieux, fut supprimé en 1789.

Au-dessus était une maison où pendait pour enseigne la Bannière-de-France (1688). Puis l'hôtellerie de la Baleine (1558-1640) qui donna son nom à une ruelle de bifurcation qui conduit de la rue Saint-Jacques à celle de Saint-Loup et aujourd'hui nommée de l'Abbé-Henriet. Et enfin près de la porte Saint-Jacques, l'Arche de Noë (1604-1613). La Maison-Rouge qui vécut jusque dans ce siècle (1582-1827). Le Mouton-Blanc (1693). La Maison du Cheval-Bayart (1471-1682) qui en 1702 changea son enseigne en

Cheval-Rouge, et tenant à la précédente une maison où pendit pour enseigne l'Epée-Blanche (1620-1735).

Dans le cours du XVe siècle et pendant un temps que nous ne pouvons déterminer, il a existé sur ce point deux moulins établis par le Conseil de ville. Nous relevons dans les comptes municipaux de 1423 cette mention : « Reçu de Coulon Guibert, demeurant à Chaalons, fermier de deux moulins à cheval à mouldre blef, séant près la porte Saint-Jacques, appartenant aux bourgeois de la dite ville, pour ung an, la quantité de huit septiers de blef dont ung tiers froment et les deux aultres pars de seigle. »

Si nous revenons à l'autre côté de la rue Saint-Jacques, à partir du Carrefour Notre-Dame, nous trouvons en 1367-1602) la maison de la Croisette, faisant le coin de la ruelle des Prêtres, appelée aujourd'hui l'impasse du Moulinet. Puis la Maison-d'Enfer, qui en 1342 appartenait à Richard-le-Diable. La maison au Coulon, c'est-à-dire au Pigeon (1513-1558). La maison de la Flamaigne (1454).

Faisant l'angle de la rue Morant, aujourd'hui de Latouche, était une maison où pendait pour enseigne l'Escu-d'Orléans (1521) et peu après l'enseigne des Trois-Rois (1553). En 1667 elle ne portait plus d'enseigne.

La rue de Latouche s'est appelée rue des Jongleurs (1427) et aussi ruelle Morant. Dans cette rue existait dès 1445 un tripot ou jeu de paume. Cette maison est alors désignée « Maison, jardin et jeu de paulme, tenant à l'ostel de la Truye qui file et d'autre part au jardin des Juifs. »

Dans le cours du XVIe siècle il y eut interversion d'enseignes. Le tripot prit l'enseigne de la Truie qui file et l'hôtel voisin l'Image Saint-Jacques (1546). Nous avons plusieurs contrats concernant cette propriété. En 1602, le sieur Pierre Braux, seigneur de Florent, permit à Jean Cauré « maistre du trippot de la Truye qui file, d'ouvrir le mur mitoyen touchant à sa propriété et y bastir une luquarne pour servir à recepvoir et escouler les balles et estreufs qui y seront conduictz et jettez en jouant. » Barbat

rapporte dans son *Histoire de Châlons* qu'en 1603, Henri IV joua trois parties de jeu de paume dans cette maison où il donna trois écus d'étrennes. En 1684, cette maison portait encore la même enseigne et servait au même usage. La rue a porté le nom de rue du Tripot jusque dans le siècle présent.

Au-delà de cette rue et à l'angle qu'elle forme avec la rue Saint-Jacques, était une hôtellerie créée dans le cours du 18e siècle où pendait pour enseigne : *au Louvre*. En 1766, Messire Jacques de Foudras, chevalier, bailli, grand-croix de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur des commanderies de *Thors et de Corgebins*, Pontaubert et Normier, receveur et procureur général au grand prieuré de Champagne, demeurant à Dijon, et messire Armand Jh de Balastier de Lantage, chevalier dudit ordre, commandeur de Barbotte, venus à Châlons pour conclure un échange, prirent logis à l'hôtel du Louvre. L'enseigne subsistait encore sous le premier empire. Cette maison fut vendue en 1816 à M. Desmarets, pharmacien. Elle porte aujourd'hui le No 23.

Deux maisons plus haut est une grande maison dite autrefois l'*hostel du Mouton-d'Or*. Un contrat de vente de l'année 1616 nous renseigne sur son importance. Elle appartient à Marie le Folmarié, dame de Loisy, veuve de Claude Lhoste, écuyer, seigneur de Recy, qui la vend à Pierre Chastillon, moyennant 6,000 livres ; elle consiste en deux corps de logis et autres bâtiments, cellier, cave, cour, jardin, « appelée de tout temps l'hostel du Mouton-d'Or, faisant sa principale entrée sur la rue Rancienne, ayant aussi issue sur la rue du Jeu-de-Paulme, de la Truye-qui-File. » Cette désignation, ainsi que le nom de l'acheteur, répond très bien à un contrat du 5 mars 1695 où elle est dite provenant de la succession de Pierre de Chastillon ; les contrats postérieurs établissent que la maison du Mouton-d'Or n'est autre que celle qui porte aujourd'hui le

N° 29, qui après avoir passé par diverses mains appartient à M. Frédéric Le Conte, banquier à Châlons.

Plus loin est une petite ruelle, appelée dès 1755 la rue Racine qui, en 1533 portait le nom de ruelle de la Valeur. C'est aujourd'hui la rue Charles Picot, fondateur du musée de Châlons.

Puis venaient, sans que nous puissions désigner leur emplacement d'une façon précise : *la maison des Trois-Degrès* (1559) ; l'hôtel du *Pot-d'Etain*, enseigne que nous avons déjà signalée au Marché-au-Blé (1551-61) ; l'enseigne du *Point-du-Jour* (1593). En face de la rue de l'Arquebuse, une maison où pendait pour enseigne *la Ville-de-Metz* (1760-1789) ; *la Grande-Maison-de-Versailles*, qui en 1507 avait appartenu à Jean de Versailles.

Près de là était la ruelle aujourd'hui appelée et depuis 1755 la ruelle Hardot, nom qui n'est pas du tout celui d'un châlonnais célèbre. En 1306 et 1521 c'est l'*Orde Ruelle*, c'est-à-dire la ruelle malpropre, en 1605 c'est la ruelle Hordeau et enfin la ruelle Hardot.

Au devant de l'hôtel de l'*Ecu-de-France*, était une maison où pendait pour enseigne *A la Sentinelle* ou *le Temps-Perdu* (1594), l'hôtel *Saint-Martin* (1556-1597), l'enseigne de *la Salamandre* (1603), *la Petite-Mère-Dieu* (1448-1521), maison qui en 1488 fut vendue « pour le prix et la valeur de quatre meules à moulin, dont deux de 18 paulmes, une de 16 et une de 15 » et qui en 1721 portait pour enseigne l'*Image Notre-Dame*. La maison du *Plat-d'Argent* (1592), l'enseigne du *Petit-Ay* (1606), la maison du *Tabouret* (1611), le *Franc-Meurier* (1620), l'*Ymage Saint-Claude* (1564), l'*Ymage Saint-Berthélemy* (1546) et l'*Hostel du Grand-Veau* (1513-1615), tenant par-derrière à la rue de la Licette et à l'Ahan de Saint-Jacques aux Lépreux où le 5 Septembre 1570 « noble homme Arnoul de Cadenet, écuyer, seigneur de Monas, capitaine de cinquante hommes d'armes, étant malade au lit, au logis du Grand-Veau, fit son testament. »

Il a été dit, et nous en avons parlé au commencement de ce chapitre, qu'une partie de la rue Saint-Jacques avait porté le nom de *rue de l'Arbre-Vert*; nous avons démontré que ce renseignement n'avait rien d'authentique. Néanmoins, il a existé dans cette rue, dès une époque assez reculée, un arbre qui a subsisté longtemps. En quel lieu était-il placé? Dans un document de 1488, il est question d'une grange située rue Rancienne, « au-devant de l'arbre d'icelle ». En 1538, c'est une maison « sise rue Rancienne ou de la Haute-Chaussée, au-devant de l'arbre faisant coin sur la ruelle de l'Ahan », c'est-à-dire de la Licette, aujourd'hui de Saint-Joseph. En 1566, cette même maison est dite « près de l'Orme ». Il est à croire que l'arbre en question s'élevait un peu avant l'entrée de la rue de la Baleine (Abbé-Henriet), dans un enfoncement où fut plus tard établi le couvent des Mathurins.

Enfin, depuis le *terminus* de la rue Saint-Joseph jusqu'à la porte Saint-Jacques, était un groupe de maisons comprenant un espace assez vaste au milieu, appelée autrefois *la cour de Parlement* (1557-1574). Ces maisons portent aujourd'hui les numéros 83 à 95 de la rue. Puis l'*ymaige Saint-Jacques* (1519); *la Corne-de-Cerf*, grande maison consistant en plusieurs corps de logis, grange, étables, colombier, cour et jardin (1617); l'enseigne de *la Croix-Verte*, maison touchant par derrière aux remparts (1568), et l'*image Saint-Humbert*, touchant aussi aux remparts (1553-1619).

Renfermerie d'Ostende. — Asile d'aliénés. — C'est seulement vers 1528 que les dehors de la porte de la ville prennent le nom de *faubourg Saint-Jacques*. Avant, les contrats de vente ou de location d'immeubles les désignent toujours comme situés « hors la porte Saint-Jacques ». Ce lieu était en effet peu habité et ne comportait que de rares constructions. On y voyait cependant la maison et jardin *aux Rosiers* (1408). Une maison où pen-

dait pour enseigne l'*image Saint-Christophe* (1637). Une autre avec grange, cellier, étables, cour et colombier où pendait pour enseigne *à la Ville-d'Ostende* (1631). A partir de cette époque, le faubourg fut quelquefois appelé *faubourg d'Ostende*. En 1759, cette maison fut louée en partie « à la Compagnie du noble jeu du fusil » établie à Châlons, c'est-à-dire de l'arquebuse, et acquise en 1767 par ordre de l'intendant de Champagne pour y établir une *renfermerie* de mendiants : elle devint, en 1808 et 1841, un hospice ou asile départemental d'aliénés. Cet établissement a reçu depuis peu de considérables agrandissements. Près de là on a créé, en 1885, un hospice-dépôt départemental de mendicité. En face de l'asile d'aliénés existe, depuis 1845, un asile de vieillards pouvant recevoir trente hommes et trente femmes. Cet établissement de charité reçoit encore, à l'heure présente, de nouveaux agrandissements.

Hospice Saint-Jacques-aux-Lépreux. — A droite, en sortant de la porte Saint-Jacques, existait d'ancienneté un hospice dont il ne subsiste plus rien aujourd'hui : c'était la maladrerie ou hospice de Saint-Jacques-aux-Lépreux. On ne sait pas en quel temps cet hôpital fut fondé. Barbat dit qu'il existait en l'an 600, mais il n'en fournit aucune preuve. Un manuscrit établi dans le siècle dernier par M. Sordel, administrateur des hospices, dit qu'il existait avant l'an 1100. Cette date est plus probable. La plus ancienne pièce qui existe dans les archives des hospices concernant la léproserie est datée de 1140 ; c'est une charte de l'évêque Geoffroy, confirmant une donation de deux deniers de rente payable le jour de la fête de Saint-Jacques, faite à la maison des lépreux de Châlons. Parmi les sept témoins qui ont signé cette pièce se trouve un Raoul de Montmorency.

En 1147, l'évêque Barthélemy de Senlis, de l'autorité du pape Eugène III alors à Châlons, lui conféra l'exemption des grosses et menues dîmes. Mais, en 1181, Guillaume, archevêque de Reims, décida que la maladrerie ne paierait

que la moitié de la dîme pour les biens qu'elle possédait et la dîme entière pour ceux qu'elle acquerrait dans l'avenir. Deux bulles de 1235 et 1245 en exemptèrent toutefois le jardin des lépreux et l'enclos où ils récoltent la nourriture de leurs bêtes.

On voit, par une bulle de 1181, que l'hospice Saint-Jacques avait un oratoire, un cimetière et un chapelain, et par une bulle antérieure qu'il était permis aux maîtres et frères de la léproserie, de chanter dans la chapelle les portes closes, sans sonner, et de célébrer le service divin à voix basse. En 1467, un traité avait été passé entre les gouverneurs de la ville et le chapelain, qui était tenu de dire une messe basse les dimanches, mercredis et vendredis, et les vêpres le samedi, plus une grande messe les jours de Saint-Jacques et Saint-Philippe, en mai et en juillet. Le chapelain était tenu de fournir le clerc, le pain et le vin d'autel. Il recevait pour cela vingt livres tournois par an, plus deux queues (quatre pièces) de vin.

Dès le commencement du XVe siècle, le nombre des lépreux avait considérablement diminué, et il fut décidé que lorsqu'un cas de lèpre se présenterait, le malade serait isolé et installé à part aux frais de la paroisse à laquelle il appartenait. Cependant les échevins, chargés de l'administration du temporel de cette maladrerie, consentirent à recevoir les lépreux que les paroisses ne pourraient installer autrement, moyennant une somme de neuf livres par an (1423). Un acte de 1499 nous apprend que plusieurs lépreux de la paroisse Saint-Sulpice ont été conduits processionnellement devant la chapelle Saint-Jacques avec croix, eau bénite et luminaire par les curé, marguilliers et paroissiens, requérant les gouverneurs de recevoir ces lépreux aux offres faites par les marguilliers et paroissiens de payer neuf livres pour chacun d'eux, selon l'usage.

Il a été dit que la maison de Saint-Jacques donnait asile aux pèlerins qui se rendaient à Compostelle; le fait n'est pas authentiquement prouvé. Ce qui est certain c'est que,

dans le cours du XVIe siècle où la peste fut fréquente, on y recueillit à diverses dates des pestiférés.

Les lépreux pouvaient se marier ; nous connaissons un mariage de cette nature contracté entre Claude Ouvrignat, lépreux en la maladrerie de Saint-Jacques, et Louise Gaulthier, veuve de feu Pierre Fournel, en son vivant aussi lépreux en ladite maladrerie. Le contrat fut dressé à l'hospice de Saint-Jacques le 19 juin 1618.

Au nombre des biens que possédait la léproserie était un ahan ou maison de ferme, dite l'ahan Saint-Jacques, situé rue de la Licette (Saint-Joseph), duquel dépendaient des terres labourables et des prés situés aux terroirs de Châlons, Saint-Martin, Recy et Juvigny. En 1565, l'ahan était loué, moyennant 32 setiers de froment, 76 de seigle, 26 d'orge et 12 livres en argent, à charge aussi par le preneur d'entretenir la maison et ses dépendances.

La léproserie était administrée par les échevins et gouverneurs de la ville. Ses revenus étaient en partie employés aux fortifications et affaires de guerre. Les archives des hôpitaux contiennent deux quittances des 8 et 22 avril 1544, signées par Nicolas de Boussu, sieur de Longueval, lieutenant général pour le roi au gouvernement de Champagne, constatant l'une que 500 livres tournois des deniers de cet hospice ont été employés aux fortifications de la ville, l'autre relatant le compte des sommes dues par la ville pour le prix d'une grande coulevrine bâtarde faite des deniers de ladite maladrerie. On trouve aussi à la même source six mandements ou certificats signés d'Inteville, des 22 juin 1591 et 24 juin 1595, constatant que la léproserie de Saint-Jacques a fourni seize muids de froment de ses greniers et 534 écus pour grains, vin et harengs distribués aux compagnies de l'armée de Sa Majesté cantonnees à Saint-Menge.

En 1586, une sentence des vicaires, commissaires députés par le roi et son grand aumônier, sur la réformation générale des maladreries du royaume, ordonna que les

biens de la maison des lépreux seraient unis à ceux de l'hôpital général. Le conseil de ville s'opposa à cette réunion et prétendit que de temps immémorial le revenu de l'hospice Saint-Jacques était administré par les échevins, et que ce qui en restait était appliqué aux fortifications, bâtiments et lieux publics de la ville. Après une longue procédure, cette réunion fut prononcée. L'hôpital général administra donc, depuis 1636 environ, les biens de Saint-Jacques, et comme il n'y avait plus de lépreux, les bâtiments furent vendus et détruits. Il ne subsista que la chapelle, dont les matériaux furent vendus le 30 août 1791 à un sieur Merondot, moyennant 500 livres.

Cette chapelle devait avoir été profondément remaniée dans le cours des XVe ou XVIe siècles. Elle possédait de très beaux vitraux datés de 1530, 36 et 37, représentant la légende de Saint-Jacques d'après la version de Jacques de Voragine et des légendes espagnoles. On les retrouve en partie dans l'église Notre-Dame dans les baies de la basse nef sud.

Il existait au-devant de cette chapelle une promenade de peu d'étendue, plantée d'arbres, appelée *le pré Saint-Jacques*. C'est en ce lieu que le jour de la fête Saint-Jean-Baptiste les maîtres maréchaux s'assemblaient pour traiter des affaires de leur corporation.

Il existe dans le faubourg Saint-Jacques une caserne d'infanterie pour laquelle on a utilisé deux pavillons construits en 1784 pour le casernement des gardes du corps, pour lesquels un manège avait été également édifié. Elle a été considérablement agrandie en 1878. Un vaste magasin à fourrages a également été créé en 1876. Cette dernière construction a eu pour effet de déplacer, dans une partie de son parcours, un ancien chemin conduisant de la porte Saint-Jacques à Saint-Martin, appelé *le chemin des Bouchers*.

'ès
'é-
ıt-
du
:d,
ıt-
ɔn
n-

bie
l'hô
nio
l'ho
et
bât
pro
adr
Jac
me
pel
un

(
dai
trè
lég
Vo
pai
ne!

pe
Ja
Ba
de

d'i
tru
po
ét
à
co
de
Sa
ch

Nous ne citerons que pour mémoire les voies ci-après qui n'ont pas d'histoire, puisqu'elles sont de création récente, en tant que lieux habités : la rue du Faubourg-Saint-Jacques ou route de Reims, la route de Suippes, la rue du Monthéry, la rue d'Attila, la route de Sainte-Menehould, le chemin des Processions et le chemin des Fossés-Saint-Jacques. Ces deux chemins sont toutefois plus anciens : on les trouve mentionnés dans certains contrats du commencement du siècle.

CHAPITRE XVI.

QUARTIER DU COLLÈGE.

La rue du Collège s'est longtemps appelée rue *de la Charpenterie*, depuis le carrefour Saint-Jacques jusqu'à la rue Saint-Joseph (1321-1810). Cette partie de la rue a pris quelquefois le nom de *rue des Hauts-Degrés* (1551-1620) à cause de la maison de la Commanderie-du-Temple située dans cette rue et qui était désignée sous ce nom. Un contrat de 1735 nous apprend qu'à cette époque on la désignait aussi sous le nom de *rue de la Douane*. Tout le reste de la rue jusqu'aux fortifications a été appelé pendant des siècles *la Vigne-l'Evêque*, *Vinea episcopi* (1230), ce qui donne à croire qu'à l'époque où cette partie du territoire de la ville n'était pas encore occupée par des constructions, il y existait une vigne appartenant à l'évêque ou un chemin qui y conduisait. On sait du reste que ce quartier resta très longtemps en dehors des murs de la cité et qu'il faisait partie de ce qu'en l'an 1028 on appelait encore le *faubourg Notre-Dame*. Du XIVe au XVIIIe siècles, cette partie de la rue s'appela *rue Saint-Antoine*, toutefois le premier nom persista et nous voyons en 1560, 1684 et même en 1789 des maisons désignées dans certains contrats comme situées en la rue Vigne-l'Evêque. Enfin la partie centrale de cette rue a pris quelquefois aux XVIIe et XVIIIe siècles le nom de rue des Jésuites, à cause du Collège. Aucun de ces trois noms ne subsiste aujourd'hui ; du carrefour Saint-Jacques au boulevard Saint-Antoine c'est *la rue du Collège*.

Les établissements et maisons historiques que l'on peut citer sont, du côté droit :

A l'angle de l'impasse de Malte, *la Maille-Maison* (1370) appelée plus tard : *la Teste-de-Porc-sanglé* (1493) ; en 1551 c'était *la Maison de la Hure.* L'impasse s'est appelée, à cause de ce voisinage, *le Cul-de-Sac de la Teste-Noire* (1490). Une des maisons de cette impasse est désignée en 1490 comme tenant *au Jardin des Juifs* ; c'est en effet entre cette impasse et la rue Latouche que se trouvait d'ancienneté le jardin ou plutôt le cimetière des Juifs. En 1306, l'évêque Jean de Chateauvillain donna au Chapitre 30 livres de rente sur un four situé près du cimetière des juifs... *triginta libras annui redditus capiendas super furnum juxta cimeterium judeorum.* Lorsque Philippe-le-Bel ordonna leur expulsion, leurs biens furent confisqués au profit du roi ; l'évêque de Châlons réclama contre cette mesure et prétendit que les juifs de la ville étaient ses hommes et qu'à titre de seigneur temporel, leurs biens devaient lui appartenir ; en suite de cette réclamation, le roi lui fit don du cimetière qui avait appartenu aux expulsés et qui depuis fit partie du domaine de l'évêché.

Au-delà de la rue Saint-Joseph et faisant le coin de celle du Collège, était l'hôtellerie *du Sauvage* (1579-1616) propriété importante consistant en plusieurs corps de logis, granges, étables, cour et jardin. On l'appelait aussi *la maison de Livry* (1579). Elle fut vendue en 1617 aux Jésuites par Pierre Gargam et Marie Lallement sa femme, qui en étaient propriétaires, pour l'établissement du Collège, ainsi que plusieurs maisons voisines.

Collège. — Au sujet de l'établissement du Collège actuel nos historiens disent, les uns qu'il fut installé sur l'emplacement d'un ancien hôpital dit : *des Enfants-Rouges*, les autres qu'il fut construit au lieu où était l'ancien hôpital Saint-Lazare. Ces deux indications sont également erronées. A aucune époque il n'y eut d'hôpital sur ce point de la ville, pas plus de Saint-Lazare que des Enfants-Rouges.

Nous avons indiqué dans nos précédents chapitres le lieu qu'occupaient ces deux hospices dont l'un était situé au faubourg de Marne, l'autre dans la rue des Trésoriers. La vérité est que les Jésuites achetèrent en 1617 diverses propriétés particulières au nombre desquelles étaient la maison de Livry ou hôtellerie du Sauvage, l'hôtellerie du Mouton-d'Or, rue de la Licette ou de Saint-Joseph et tenant à la précédente, puis des granges, étables et terrains situés dans un carré de constructions appelé La Cour-Gasteboys, tenant au Couvent de Saint-Joseph. Ils s'agrandirent encore en 1618 et 1620. Dès 1618, le bâtiment faisant face sur la rue du Collège était terminé ; celui qui faisait retour sur la rue Saint-Joseph, commencé en juillet 1619, devait, quant à la maçonnerie, être achevé pour la Saint-Martin suivante, selon les conventions faites par un marché passé le 15 juillet 1619 entre les Pères Jésuites et Pierre Clausse et Pierre Mérat, maîtres maçons à Châlons. La chapelle ne fut construite que plus tard; elle n'était pas encore commencée en 1659. En cette année, les Jésuites demandèrent pour cet objet une subvention au Conseil de ville qui leur accorda 3,000 livres, payables en cinq années. Elle ne fut achevée qu'en 1678. Le portail de cette chapelle présente trois ordres grecs : le dorique, l'ionique et le corinthien. L'architecte qui en a dressé le plan serait, dit-on, le Jésuite Paul Clausse, auteur d'un traité de construction. Pendant la Révolution elle servit à diverses réunions et solennités républicaines et aux cérémonies du culte de l'Être suprême.

Le Séminaire qui, aux termes des conventions faites peu après la création du collège Saint-Lazare, était joint au collège, en fut distrait en 1646 par l'évêque Vialart, qui fonda au ban de l'Isle un établissement spécial. En 1774, l'évêque de Juigné, en raison du mauvais état des bâtiments, proposa de le faire reconstruire près du collège, la chapelle devant être commune aux deux établissements. Cette proposition n'aboutit pas.

En 1762, l'administration devint purement laïque. C'est en septembre 1762 que les Jésuites en furent expulsés.

Le collège fut supprimé pendant la Révolution et les locaux servirent à divers usages. En 1794, des prisonniers de guerre y étaient casernés ; en 1797, on y établit l'Ecole centrale et en 1804 il reprit le nom d'école secondaire ou collège.

Les biens qui avaient primitivement appartenu à l'hôpital Saint-Lazare et qui avaient au début formé la dot du collège furent vendus comme biens nationaux, notamment l'Ahan ou ferme de Saint-Lazare, consistant en plus de cent journées de terres estimées 42,000 livres ; une maison tenant à la chapelle occupée par le citoyen Farochon, professeur, vendue au citoyen Hennequin, le 6 nivôse an VI, moyennant 18,000 livres ; une ferme à Fagnières, vendue le 3 avril 1793, au citoyen Moncuit, moyennant 19,500 livres et enfin le domaine de Fontenay, sis au terroir de Saint-Memmie, qui avait été créé par les Jésuites, vendu au citoyen Bellois, le 6 prairial an II, pour 37,200 livres.

Eglise Saint-Antoine. — Vers le haut de la rue et près des remparts était l'église Saint-Antoine dont la construction avait été ordonnée en 1245 par un décret divisant la paroisse de Notre-Dame en cinq parts. Cette église était, selon le dessin qu'en donne Barbat, de style gothique des XIII[e] et XIV[e] siècles. En 1755, elle eut besoin de réparations importantes et il fut question de la supprimer et de placer la paroisse à la chapelle du collège. En 1766, l'Intendant de la province, après l'avoir fait visiter, écrivait à l'évêque qu'elle était en si mauvais état qu'il serait nécessaire de la reconstruire en entier et, pour éviter cette dépense aux paroissiens qui n'étaient pas en état de la supporter, de la réunir à l'église Notre-Dame. Elle vécut cependant jusqu'à la Révolution, époque où elle fut supprimée. Elle fut vendue le 22 décembre 1791 au sieur Claude Jacquesson, avec le cimetière, moyennant 5,200 livres, et

démolie. Le presbytère fut vendu le 31 mars 1792, pour 5,160 livres.

Si nous remontons la rue du Collège par le côté opposé à partir de la place Notre-Dame nous trouvons, en face de l'impasse de Malte, la maison de la Commanderie de la Neuville-au-Temple, appelée dès l'an 1374 : *la maison des Hauts-Degrés* et vers la fin du 17e siècle *Hôtel de Malte* (1666) ; elle aboutissait par-derrière à la rue du Sauvage. L'ordre du Temple paraît avoir possédé cet immeuble dès l'an 1247. C'était la maison commandale ; mais le commandeur, qui résidait peu, la donnait quelquefois à loyer. En 1616, elle fut donnée à bail à Nicolas de Bar, bourgeois de Châlons, avec les autres biens de la Commanderie, moyennant 3,000 livres par an, « à charge aussi de loger et nourrir le commandeur avec deux hommes, son laquais et trois chevaux par huit jours entiers chaque année, de nourrir l'homme qu'il enverra à Châlons, à pied ou à cheval, pour son service, et enfin de livrer à l'occasion du bail passé, un cheval sellé et bridé de la valeur de 300 livres. » Cette maison fut vendue comme bien national, le 25 février 1793, au citoyen Etienne Manget, syndic du district, pour 12,100 livres, elle était alors louée au sieur Dubois de Livry depuis 1787.

A côté, était une maison appelée d'ancienneté : *la maison feue Mme Alix* (1) (1180-1620), une autre où pendait pour enseigne l'*Image Saint-Nicolas*, une autre avec l'enseigne *Jherusalem* (1616), une autre enfin dite : *la Maison-Peinte* (1614).

Gendarmerie. — Il existe, à l'angle de la rue des Viviers et de celle du Collège, une grande maison depuis longtemps convertie en caserne de gendarmerie. Cette maison est an-

(1) *Aalix uxor Joini de Monte-Rampant.* Titre de 1180. (Fonds de Saint-Memmie).

cienne et il s'y trouvait, il y a peu, une cheminée monumentale dont le manteau, très artistement sculpté, représente les quatre éléments sur un char conduit par le Temps et traîné par le Soleil et la Lune. Un contrat ancien nous apprend qu'avant 1568 cette maison appartenait au sieur Claude Hennequin et à Nicole Linage, sa femme. Elle passa ensuite aux mains de la famille Deya, alliée aux Linage, et l'on voit en effet, sur la frise qui surmonte les jambages, les armoiries de ces deux familles. Cette œuvre d'art remonte donc au plein XVIe siècle. Aucune indication ne fait connaître le nom de l'artiste auquel on peut l'attribuer. Elle a été en 1883 transportée à l'hôtel de la Préfecture, réparée et réédifiée dans la salle des séances du Conseil général. Sa conservation est désormais assurée. Cette intelligente mesure est due à l'initiative de M. Delasalle, alors Préfet de la Marne.

Quant à la maison, nous perdons sa trace jusqu'en 1773, époque où elle fut achetée par l'Etat au sieur Papillon d'Autroche pour le logement de trois brigades de maréchaussée.

Dans ce siècle-ci l'établissement d'un casernement pour la gendarmerie a été très laborieux. L'ancienne maison de la maréchaussée était insuffisante et de 1806 à 1821 une brigade à pied était installée dans la maison N° 16 de la rue Sainte-Croix, prise successivement à bail des sieurs Coutier, Richard et Goerg en 1821. En 1822, on forma le projet de placer ailleurs la caserne et l'on proposa à cet effet une maison, rue Saint-Jacques, appartenant alors aux héritiers Paris, ancien receveur de la loterie, en y joignant un immeuble voisin ayant issue sur la rue de l'Arquebuse ; ce projet n'eut pas de suite ; mais en 1827, l'ancienne caserne de la maréchaussée fut agrandie par l'adjonction de deux maisons de la rue des Viviers ; enfin en 1849 et 1874 on y joignit une impasse appelée *Impasse de la Gendarmerie* aboutissant au quai Saint-Antoine, puis l'ancienne maison *du Mouton* (1568), rue du Collège, connue

dans ce siècle-ci sous le nom d'*Hôtel de Nancy* (N° 27) et la maison Battelier (N° 29).

1er Arsenal. — Une maison importante, qui suivait presque immédiatement les précédentes, servit autrefois de *magasin du roi* ou d'*arsenal*; c'est le premier qui fut établi à Châlons. Cette maison, louée pour cet usage depuis 1567, fut achetée pour le roi en 1570, à noble homme Pierre Braux, seigneur de Florent, moyennant 3,350 livres. Le contrat d'acquisition du 16 juin 1570 la désigne ainsi « .... consistant en plusieurs corps de logis, celliers, étables, granges, cour et jardin, sise rue Saint-Anthoine (du Collège), tenant du côté des remparts à une maison et place appelée *l'hostel des Verrons*, et d'autre à une maison où pend pour enseigne *l'Ymage Saint-Anthoine*, faisant son entrée sur la dite rue où elle a 57 pieds et demi de largeur, et boutant par derrière sur la rivière de Marne, près le port où arrivent les bateaux nageans sur ladite rivière. Ledit achat autorisé par lettres patentes du 10 septembre 1568 et 10 mai 1569, celles-ci données à Reims et signées : Brulart; laquelle maison estoit déjà louée dès le mois d'octobre 1567 et occupée par les munitions d'artillerie, pour en faire un magasin et arsenal à mettre, retenir et reposer les munitions pour le service de Sa Majesté. »

Cet établissement était fort bien placé, ayant une issue sur la rivière, ce qui permettait d'embarquer et de débarquer le matériel très facilement en un temps où les transports par eau étaient à peu près les seuls que l'on pût employer de Châlons à Paris. Malgré la commodité de l'emplacement et pour des raisons qui ne nous sont point connues, il fut abandonné 25 ans après, époque où l'arsenal de la place des Buttes put être occupé. En 1608, l'ancien magasin était encore désigné « la maison où souloit estre le magasin du roy. » Par une sommation du 10 avril 1617, Pierre du Molinet représentait aux commissaires de l'artillerie que le *vieil magasin*, rue Saint-Anthoine, touchant

à sa maison tombait en ruines et qu'il y avait danger pour lui et sa famille. Enfin, par lettres patentes de mars 1618, le roi donna cet immeuble aux P. Récollets, pour aider à leur établissement à Châlons ; il est désigné dans ces lettres « maison et place sis à Châlons, rue Saint-Antoine, servant ci-devant de magasin pour l'artillerie de S. M. » Ces religieux vendirent cette maison à l'évêque Cosme-Clausse, moyennant 3,000 livres « qui devront être employées en achat de place, bâtiments et église que lesdis P. Récollets veulent fonder en ceste ville (1). » En 1590, une imprimerie avait été établie dans un local dépendant de ce magasin, création motivée par la présence d'une chambre du parlement à Châlons.

Nous avons vu ci-dessus que le magasin du roi touchait d'une part à une maison où pendait pour enseigne *l'Image Saint-Antoine;* en 1597, cette maison était appelée *le Jeu de Paulme Saint-Anthoine* et en 1618 *le Tripot Saint-Anthoine.*

On peut remarquer que la partie centrale de la rue du Collège présente une largeur considérable qui dépasse les besoins de la circulation de cette rue fort peu animée. Cette particularité s'explique si nous disons que c'est là que dès une époque fort ancienne se tenait le marché aux chevaux et aux bêtes vives. En 1532, le Conseil de ville en ordonna le transfert en la rue de la Bassinerie ; nous ne savons si cette mesure fut exécutée, ce qui est certain c'est qu'en 1602 le marché aux bêtes se tenait toujours dans la rue du Collège. Il fut ensuite placé rue Saint-Eloi et place des Buttes. Dans ce siècle-ci une place créée près de la porte Saint-Antoine, a été affectée à ce marché. Ajoutons encore que, pendant la construction de l'Hôtel-de-Ville actuel (1772-1778), et pendant les premières années de la Révolution, la foire des Sannes fut installée rue du Collège.

(1) Contrat du 13 novembre 1618.

Les voies adjacentes de cette rue principale sont : du côté droit *l'Impasse de Malte*, dont nous avons parlé plus haut d'une façon suffisante. Elle a évidemment pris ce nom à cause du voisinage de la maison de la Commanderie qui était située en face.

Plus haut est la rue Saint-Joseph, jadis appelée *de la Licette* et désignée sous ce nom dès l'an 1243. On lui donna souvent dans le cours du 18e siècle, le nom qu'elle porte aujourd'hui à cause du prieuré des Bénédictines d'Avenay, fondé à Châlons et établi dans cette rue en 1614.

De toute ancienneté il existait dans cette rue un four banal appartenant à l'évêque, appelé le *Four de la Licette* (1306-1479). En 1552, ce four n'existait plus, c'était alors une simple maison d'habitation.

A l'entrée de la rue, à gauche était en 1616 l'hôtellerie *du Mouton-d'Or*, enseigne qui d'ancienneté, avant 1600, pendait à la maison N° 29 de la rue Saint-Jacques. Cette propriété importante consistait en un grand corps de logis, granges, étables et écuries, cour, colombier et grand jardin touchant au prieuré de Saint-Joseph. Elle fut vendue en 1617 pour l'établissement du collège et appartenait alors à Claude de Ménisson, seigneur de Saint-Pouange et auparavant à Philbert Godet, seigneur de Tilloy.

Prieuré de Saint-Joseph. — Le prieuré de Saint-Joseph, dépendance de l'abbaye des religieuses bénédictines d'Avenay, fut établi à Châlons en 1614, par Mme Françoise de Beauvilliers, abbesse d'Avenay et par le Conseil de ville qui participa à la dépense d'installation. Cet établissement fut approuvé par lettres patentes de mai 1616 et par bulle du 8 mars 1619. — Les dames d'Avenay s'installèrent d'abord dans les maisons qui existaient sur les premiers terrains achetés et qu'elles firent aménager en conséquence. Elles s'agrandirent par de nouvelles acquisitions en 1618, 19, 37, 38 et 40, époque où le prieuré acquit son étendue définitive. On ne connaît pas la date exacte de la construction

de la chapelle au sujet de laquelle on ne trouve aucune pièce authentique ; toutefois l'architecture du portail indique les premières années du 18e siècle. Les bâtiments furent assez gravement endommagés par un incendie qui éclata dans la nuit du 25 au 26 septembre 1769. Ce prieuré fut supprimé par arrêt du Conseil du 21 février 1788 pour être affecté au logement des pauvres de l'hospice Saint-Maur qui, est-il dit dans l'arrêt, ne peut rester au faubourg de Marne, à cause de la construction du grand-pont et de l'alignement nouveau de la voie principale du faubourg qui en demande la démolition. L'hospice Saint-Maur y fut aussitôt installé et y resta jusqu'en 1847, où les enfants et les vieillards qui le composaient furent logés à l'Hôtel-Dieu. Les religieuses du prieuré furent réparties dans divers couvents de leur ordre à l'exception de quelques unes qui restèrent à Châlons. En 1790, l'une d'elles était tourière de l'ancien couvent converti en hospice. C'est aujourd'hui une maison de retraite pour les dames.

Dans cette même rue existait d'ancienneté *l'ahan Saint-Jacques*, maison de ferme appartenant à l'hospice des Lépreux. Elle consistait en corps de bâtiments, grange, étables et jardin, et en dépendaient des terres et des prés sis aux terroirs de Châlons, Saint-Martin, Recy et Juvigny.

Vers l'extrémité de la rue se trouve une voie qui rejoint le boulevard Saint-Antoine et dont le nom ancien ne nous est pas connu. En 1615 seulement, nous la voyons clairement désignée sous le nom de *rue Neuve* : peut-être venait-elle d'être créée ; en 1720 on essaya de l'appeler *rue Duquesne*, mais le premier nom prévalut et, en 1755, elle était nommée *rue Neuve-Saint-Jacques*. C'est aujourd'hui et depuis le commencement du siècle la *rue des Meules*, on ne sait pourquoi ; rien n'y tourne et n'y tourna jamais, que nous sachions.

Près et longeant le mur nord de la chapelle du collège existait dès l'an 1280 une petite ruelle appelée *ruelle le*

Varinas, elle portait encore ce nom en 1616. Elle fut supprimée en partie par la construction de la chapelle. Ce qui en reste, inaccessible au public, a pris dans ce siècle-ci le nom d'*Impasse du Collège*.

Plus haut encore est une rue jadis appelée *de la Cumine* (1107) ou *de la Commune* (1457-1638). Elle fut nommée aussi *rue Haute-Saint-Antoine* (1615), *rue Neuve-Saint-Antoine* (1632), *Vieille rue Saint-Joseph* (1810), *rue Saint-Antoine* (1826). Elle porte aujourd'hui le nom de *rue Pierre-Bayen*, nom d'un chimiste châlonnais (1870). A l'extrémité, son retour vers le boulevard portait le nom de *Petite rue Saint-Antoine* (1812-1868) ; en 1519 elle était appelée *rue de la Brouette*.

Dans cette rue a existé *la maison au Chat* (1363-1521). On y voyait aussi *la Cour des Lantz* (1613), autour de laquelle étaient groupées plusieurs habitations qui y avaient leur entrée. La plupart des maisons qui la composaient furent achetées en 1613-1633 par les dames de Saint-Joseph pour l'agrandissement du prieuré. Enfin il y existait une maison de ferme comprenant corps de logis, granges et étables appelée *l'ahan Saint-Lazare*, « duquel ahan sont appendantes plusieurs pièces de terres arables situées en la fin de Chaalons et de Saint-Martin, montant à 100 journels ou environ, appartenant à l'hospital Saint-Lazare » (1471). Cette ferme et ses dépendances, devenues après 1560 la propriété du collège, furent vendues comme bien national pendant la Révolution. Un bail de 1375 nous apprend qu'à cette époque c'était en la rue de la Cumine que se tenait le marché aux chevaux.

Du côté opposé de la rue du Collège, à partir du carrefour Saint-Jacques, nous trouvons tout d'abord une place de peu d'étendue située au nord du chevet de l'église Notre-Dame, très anciennement appelée : Place du Sacraire (*Sacrarium*). Ce nom fournit un très curieux exemple de l'altéraion graduelle des mots. Si l'on suit ses

transformations successives on voit qu'en 1329 le mot *Sacraire* s'est transformé en *Segraisle*; en 1521 on l'écrit *Graisle* et enfin dans le cours du XVII[e] siècle il est écrit *Grail* et *Graille*, nom qui fut conservé jusque dans ce siècle-ci. C'est vers 1852 que cette place fut appelée *Place Notre-Dame*.

Sur cette place sont situées, face à l'est, d'anciennes maisons canoniales dont l'une contenant la chambre capitulaire de la collégiale; une autre était *la grande école* dont on constate l'existence dès l'an 1158; elle fut supprimée en 1560 à cause de la fondation du collège Saint-Lazare. Touchant aux murs de l'église est une porte qui jadis fermait l'entrée du cloître des chanoines de Notre-Dame, qui étaient six dans le principe et dix à partir de 1182. Le cloître régnait le long du collatéral nord. Cette porte s'ouvre aujourd'hui sur un passage conduisant à l'église. Quant au cloître, qui était aussi le lieu ordinaire de réunion des marguilliers et où le Conseil de ville se réunit aussi plus d'une fois au cours des XV[e] et XVI[e] siècles, un côté des galeries fut abattu en 1714, et l'autre côté touchant aux murs de l'église en 1764.

Derrière les maisons canoniales était autrefois le cimetière de la paroisse qui s'étendait à l'ouest jusqu'à la rivière d'une part et jusqu'à la rue Nicolas-Durand de l'autre. Il fut réduit en 1767 par la création du quai Notre-Dame et définitivement supprimé en 1789. Il fut vendu en 1792 au sieur Desmarets comme bien national, moyennant 4,850 livres.

Dans le siècle dernier ce lieu de repos était planté de beaux arbres et l'on y voyait en outre un sépulcre, c'est-à-dire un groupe de statues représentant la mise au tombeau de N. S. Ces statues dataient, dit-on, du XV[e] siècle. Elles furent détruites pendant la Révolution.

Le *Quai Notre-Dame*, créé en 1767, n'eut pas à l'origine le même aspect que de nos jours; les bords de la rivière

n'étaient alors revêtus que de piquets et de planches destinés à retenir les terres ; c'était ce que l'on appelait un *hollandage* ; ce n'est que de 1825 à 1828 que des murs en pierre avec parapets furent élevés sur les deux rives.

Au nord de l'ancienne place du Graille est une rue qui aboutit au quai Notre-Dame. On l'appelait jadis *la Patée* (1556) ; c'était une sorte d'égout à ciel ouvert qui partait du carrefour Saint-Jacques, traversait la place et conduisait les eaux et immondices à la rivière ; aussi existait-il sur la place un petit pont pour le franchir, appelé le *Poncelet-du-Graille* (1592). En 1781, le Conseil de ville décida de faire couvrir cet égout, mais le travail ne fut exécuté qu'en partie et ne fut achevé que dans ce siècle-ci. La rue s'appela dès 1765 *rue du Paté*, c'est aujourd'hui la rue *Nicolas-Durand*, nom de l'architecte qui dressa les plans de l'hôtel de ville actuel.

La rue *du Sauvage* a porté le nom de *rue du Cimetière Notre-Dame* (1520) et aussi celui de *ruelle de la Planchette* (1467-1735), à cause de la petite passerelle placée sur la Patée que l'on était obligé de franchir pour arriver au cimetière et enfin le nom de *rue du Sauvage* depuis 1780 environ. Une autre rue voisine a également porté ce nom. De la rue du Sauvage actuelle à celle des Viviers existait une ruelle presque parallèle au cours de la rivière ; on la nommait *rue des Etuves* (1521-1742) et souvent aussi *des Bains-des-Viviers* (1374-1726). On lui donna dans le cours du 18e siècle le nom de *rue du Sauvage* à cause d'une maison qui y était située et qui longeant une ruelle d'aisance aboutissait à la rivière, et à laquelle pendait pour enseigne *Le Sauvage* (1632), appelée depuis *la maison du Sauvage* lorsque l'enseigne disparut. Cette ruelle, ainsi que la ruelle d'aisance aboutissant à la rivière, fut supprimée lors de l'établissement du quai Notre-Dame, et son nom fut donné à la rue du Cimetière. L'ancienne maison du Sau-

vage a aujourd'hui sa façade sur le quai. Elle porte le N° 6.

Plus haut est la rue *des Viviers* dont le nom n'a pas varié depuis 1247; elle est pourtant appelée quelquefois *du Pont-des-Viviers*. Il a existé dans cette rue une hôtellerie où pendait pour enseigne le *Cheval-Blanc* (1536-1639). A côté était la *maison de la Pie* (1471), achetée en 1514 par les gouverneurs de la Confrérie Dudit-Denier, où le siège de cette association de bienfaisance s'établit. Elle fut incendiée en 1628 et vendue en 1639 par l'administration des Hôpitaux auxquels les biens de la Confrérie avaient été réunis depuis 1606. Dans un indicateur de 1866, la rue des Viviers est appelée *rue de la Gendarmerie*.

Au delà existait une ruelle ou impasse aboutissant au quai Saint-Antoine dont le nom ancien ne nous est pas connu. En 1826, elle était appelée *Impasse de la Gendarmerie*; plusieurs maisons de la rue des Viviers y avaient une issue. En 1850, elle fut affectée en partie à l'agrandissement de la cour de la gendarmerie. Elle a disparu définitivement lors de la construction du Palais de justice.

Vient ensuite une ruelle jadis appelée *la Cour des Meules* (1605), *rue Blanche* (1604), nommée aujourd'hui : *rue des Petites-Meules*.

Au dessus est une rue qui d'ancienneté était appelée rue Planche-Bassin (1340). En 1358, il y existait une foulerie de draps dite *la Foulerie de Planche-Bassin* sur laquelle l'Hôtel-Dieu percevait un cens. Cette indication a quelque intérêt en ce qui concerne la draperie châlonnaise : elle établit que, outre les moulins foulans de Porte-Marne qui existaient depuis une époque très ancienne, les drapiers avaient aux Planches-Bassin une foulerie primitive, où le drap était, selon toute apparence, foulé avec les pieds, moyen réservé sans doute aux draps de grand prix que l'on ne voulait pas confier aux hasards du moulin foulant qui causait quelquefois aux étoffes de sérieuses avaries.

Ce nom de *Planche-Bassin* est encore en usage dans des contrats de 1521 à 1587. En 1604 et 1620 c'est la rue *de l'abreuvoir Saint-Antoine*, nom qu'elle conserva jusqu'aux premières années de ce siècle où elle fut appelée rue Saint-Lazare, on ne sait pourquoi, car l'ancien hôpital Saint-Lazare était assez loin de là.

La rue suivante était appelée, en 1320-1472, *rue Bertrand-le-Ribaud* et quelquefois dans les XVI[e] et XVII[e] siècles *rue des Ribauds*. Ce nom lui resta longtemps; elle le portait encore en l'an II. C'est dans ce siècle-ci seulement que le nom fut changé en rue des Rivaux, quoi qu'en dise le plan de 1755. Il y avait dans cette rue, en 1430, une maison et place appartenant « aux tondeurs de drap de grant forces » appelée *la maison aux meules*. Un document de 1682 nous apprend que c'est « la maison en laquelle les tondeurs de drap ont coutume d'aller émoudre leurs fers. » Enfin, en 1727, cette maison appartenait encore aux tondeurs, mais il est dit « qu'elle servait autrefois de remoulière. »

La dernière rue était anciennement nommée rue *Aubert-l'Apostolle*, *in vinea episcopi introitu ruelle que dicitur Auberti lapostolle* (1250), et aussi Aubert-la-Potoille (1320), puis elle fut appelée *ruelle aux Oisons*, *de l'Oison* (1544-1629). Elle porte encore ce nom.

Il existe du pont des Viviers à celui des Mariniers une voie publique de largeur fort inégale, longeant la rivière, aujourd'hui appelée *quai Saint-Antoine*, qui a été formée d'emplacements qui n'étaient autre chose qu'une simple voie de communication. En 1521, et probablement longtemps auparavant, la partie comprise entre le pont des Viviers et la rue Saint-Lazare n'était qu'un chemin de halage servant à la batellerie appelé quelquefois *le chemin de la Planche* ou *de la Planchette*, et aussi *la Rouillie* en 1760.

La largeur de cette voie avait été portée en 1627 à 25 pieds par des remblais qui diminuèrent d'autant la largeur

du canal, dont le cours se trouva porté plus à gauche. On remarque en effet que le cours de ce canal avant et après le pont des Viviers n'est pas absolument dans la même direction. A l'extrémité de la rue Saint-Lazare était le rivage *de Planche-Bassin* (1519) qui était un lieu de débarquement ; au-dessus et jusqu'au pont Saint-Antoine était le *port Saint-Antoine* créé en 1561. Ce port devenu inutile lors de l'établissement des moulins des Mariniers, ce qui ferma aux bateaux l'entrée de la ville, fut transformé en quai et muni d'un mur de revêtement de pierres et d'un parapet de 1825 à 1828. Quant à la partie qui s'étend de la rue Saint-Lazare au pont des Viviers, elle a reçu certains élargissements par des remblais sucessifs, mais il lui manque encore sur certains points un mur de soutènement et un parapet régulier.

C'est à l'entrée de ce quai que de 1868 à 1871 a été construit le Palais de justice actuel, monument qui a bon aspect et dont le plan est dû à M. Collin, architecte.

A l'extrémité nord du quai se trouve une place, créée dans ce siècle-ci, de 1810 à 1825, dont le terrain était jadis occupé par une plate-forme fort élevée dite la Butte Saint-Antoine. On la nomme *place aux Chevaux* ou du *marché aux Chevaux*. C'est en ce lieu que se tiennent les quelques foires de bêtes sur pied qui ont lieu pendant l'année. La face ouest de cette place formait autrefois avec le versant est de la butte une ruelle qui portait le singulier nom de ruelle Pois-au-Néant (1444-1521), on l'appela aussi ruelle du Chastel-Saint-Antoine (1548) et peu après ruelle du Port (1565).

Enfin de la porte Saint-Antoine à la porte Saint-Jacques règne une large voie, appelée boulevard Saint-Antoine, établie sur l'emplacement des anciennes fortifications.

Le terrain qui s'étend au-delà des murs de la ville hors la porte Saint-Antoine et compris entre la rivière et le faubourg Saint-Jacques se nommait anciennement *la Neu-*

ville. Il n'y a aucun doute à avoir sur la situation de cet emplacement que nos historiens ont confondu avec Toussaints-Dehors. On le trouve clairement désigné dans divers documents des XVe et XVIe siècles que nous avons cités dans notre chapitre du Ban de l'Isle. S'il restait encore quelques doutes, nous pouvons produire d'autres preuves. Il y avait là quelques habitations isolées, un four banal (1), et dès 1392, l'évêque y entretenait un maire dit *le mayeur de la Neuville*, chargé de la police du territoire (2).

C'est sur ce point que d'ancienneté était établi en temps de peste un hospice ou ambulance temporaire destinée à recevoir les pestiférés pauvres. En 1519, le Conseil de ville ordonnait de réédifier la maison de la Neuville, « en laquelle on a acoustumé de faire retirer les malades en temps de peste. » L'évêque Gilles de Luxembourg, par son testament de 1532 légua le revenu du fief et minage de la bouteillerie de Châlons pour être employé « à l'édifice du logis et maison de la Neufville près Chaalons, *hors la porte Saint-Jacques*, lequel édifice ledit sieur évesque auroit ordonné estre appelé : la Charité, pour y loger les pauvres malades de peste et les secourir en leurs nécessitez et les aider à vivre audit logis et lieu de Charité. »

Des loges y étaient établies dans le but d'isoler les malades, et il est à croire que l'épidémie passée, on brûlait ces constructions légères, le plus souvent élevées pour la circonstance. Certaine conclusion du Conseil de ville datée du 12 août 1581 semble prouver que dans les grandes épidémies on ne brûlait pas seulement les loges, mais encore les malades qu'elles contenaient : « ... et pour obvier à l'inconvénient de peste, sera appelé le doyen des chirurgiens, auquel sera enjoint faire assembler lesdits chirurgiens et eslire ung ou deux d'entre eulx qui se chargeront

(1) Comptes de l'Evêché (1479).
(2) Idem (1392).

de brusler les malades au cas que la nécessité survienne, que Dieu ne veuille. »

En dehors des temps de maladie, cette maison et dépendances était louée par la ville. En 1535, on donnait à bail de neuf ans « un jardin clos de haies hors la porte Saint-Jacques, au lieu de la Neufville, sur lequel jardin est assise la maison et loges où l'on a accoustumé de loger les pestiféreux dudit Chaalons, moyennant 50 sols par an, à charge d'entretenir les haies et arbres, et s'il arrivoit que la peste revint à Chaalons, les malades pourroient y estre placés et pendant ledit temps le preneur n'en paieroit aulcune chose. » C'est en 1566 seulement que la ville acheta de l'abbaye de Toussaints une partie de l'Ile de Toussaints-Dehors pour y établir un nouveau lazaret. Nous en avons parlé dans notre chapitre du Ban de l'Ile; mais on n'en continua pas moins à mettre des malades à la Neuville; par un contrat de 1586 un barbier-chirurgien s'engage « à donner ses soins aux pestiférés, tant à Toussaints-Dehors qu'à la Neuville. » Après 1637, la peste ne reparut plus et l'hospice dont il s'agit devint inutile.

Depuis un siècle environ ce quartier, aujourd'hui appelé *faubourg Saint-Antoine*, s'est considérablement modifié. On comprend qu'en raison du voisinage de l'hospice des pestiférés il ait été fort peu habité jusqu'au XVII[e] siècle. Au surplus il n'existait de ce côté de la ville aucune porte carrossable, ce qui rendait les communications difficiles ; la porte Saint-Antoine ne fut ouverte que vers 1740. Il y avait cependant là d'ancienneté un lieu de débarquement appelé en 1631 *le port de la Neuville* à proximité duquel existait une maison appartenant à la gabelle, appelée *le Salage*, où le sel était temporairement emmagasiné à son débarquement, et qui donna son nom à tout le terrain avoisinant lequel ne se composait guère que de jardins. Ce magasin fut détruit en 1814 par les Russes, dit Barbat dans son *Histoire de Châlons*.

Il a été dit que les *allées des Mariniers* avaient été créées sous M. d'Orfeuil vers 1770 ; on les trouve cependant indiquées sur le plan de Varin, sans date il est vrai, mais que l'on croit établi vers 1760. Peut-être les aura-t-il mentionnées alors qu'elles n'étaient qu'en projet. Dans tous les cas, elles avaient été établies sur un emplacement précédemment occupé par une redoute ou lunette, ouvrage avancé qui se trouvait au-delà du fossé de l'enceinte et destiné à flanquer la longue courtine qui s'étendait de la plateforme Saint-Antoine à la porte Saint-Jacques. Les beaux tilleuls qui formaient cette promenade avaient dépéri lorsqu'ils furent abattus en 1875 ; c'est aujourd'hui une large voie qui précède le quartier neuf d'artillerie construit de 1876 à 1878.

La route de Louvois qui forme l'unique rue du faubourg remonte à 1781 seulement. Un chemin longeant la rivière et appelé *chemin du port Saint-Martin* a été ouvert pendant la Révolution comme travaux de charité.

Le faubourg Saint-Antoine est de création récente. De nos jours des constructions importantes y ont été élevées, d'abord le *Nouvel abattoir*, construit en 1860-61, sur l'emplacement de l'ancien port. Un peu au-delà un pont de jonction a été construit en 1868 et permet de communiquer assez rapidement avec le faubourg de Marne. L'usine à gaz, primitivement placée rue Sainte-Marguerite (1846), y a été transférée (1863). Un quartier d'artillerie construit sur l'ancien champ de manœuvre y a été établi (1876-1877) ; enfin quantité de maisons se sont édifiées et se construisent dans la rue principale du faubourg qui paraît appelé à se peupler plus encore.

RUES INCONNUES.

Cinq rues nous restent inconnues. Nous avons trouvé leurs noms dans certaines pièces du XIIIe siècle, sans indications suffisantes pour en reconnaître l'emplacement, et nous ne les avons retrouvées dans aucune pièce postérieure. Ce sont les suivantes :

1263. — Près du Marché en la rue appelée *Renaonne* ou *Rencionne*.

id. Rue *Lamacaquetis* ou *la Maceriaquetis*.

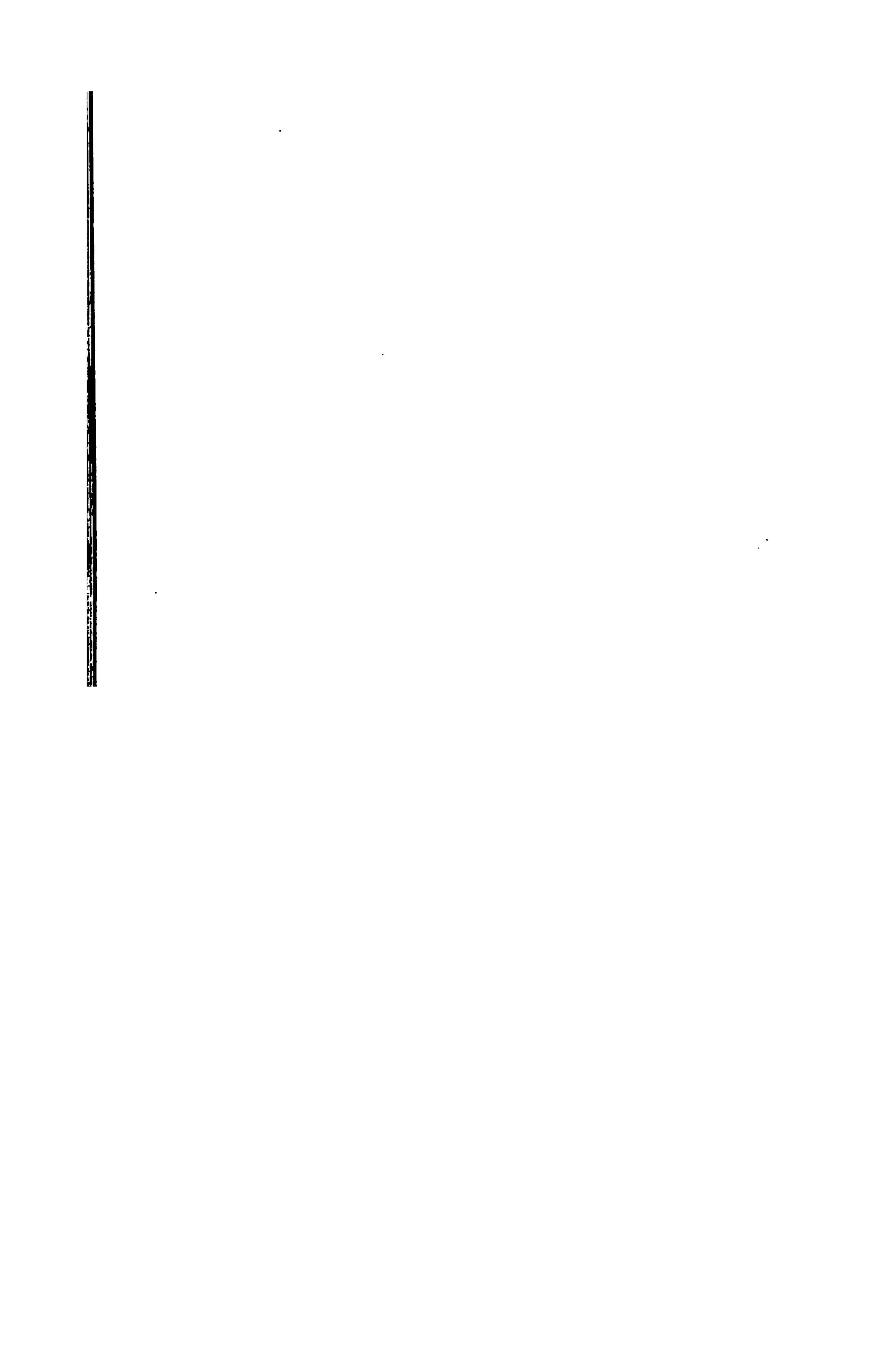
id. Rue *de Courcelle*.

Ces trois rues sont dénommées dans une bulle du Pape Innocent IV datée de 1263, confirmative des biens de la Commanderie de la Neuville : « . . . *In civitate Cathalaunensi domum unam prope macellum in vico qui dicitur Renaonne* (ou Rencionne) (1) . . . *et in vicis qui de Lamacaquetis* (ou la Maceriaquetis) *et de Corcellis appellantur.* »

1286. — *Rue Masa*, où se trouvait une maison sur laquelle la Commanderie percevait 10 sols de cens.

Enfin en 1323 était une maison située : *in vico Fabrorum* ou rue des Ferriers, dont nous n'avons pu reconnaître la situation faute d'autres pièces.

(1) Il n'y a pas lieu de la confondre avec la rue Rancienne qui n'était pas près du Marché.



ERRATA

PAGE 36. — Battellerie, 2e §, ligne 10, au lieu de : *Masnyères*, lire *Massuyères*.

PAGE 74. — 2e §, ligne 5, au lieu de : les *récoltes*, lire les *Récollets*.

PAGE 75. — 2e §, ligne 9, au lieu de : quarante corps de logis, lire *quatre*.

PAGE 78. — Note (1), 12e ligne, au lieu de : sonnerie à pulsation, lire *et* pulsation. Même note, 13e ligne, au lieu de : que les sonneurs ont coutume de donner, lire *sonner*.

PAGE 90. — 18e ligne, au lieu de : une porte inaccessible, lire une porte *et* inaccessible.

PAGE 137. — 2e §, 8e ligne, au lieu de : ruelle entre deux parvis, IIIc livres, lire : ruelle entre deux, *parmi* IIIc livres.

PAGE 138. — 17e ligne, au lieu de : arsenal *de* poudrière, lire arsenal *et* poudrière.

PAGE 165. — 17e ligne, au lieu de : Charles Ytaut, lire Charles *Ytam*.

PAGE 169. — 14e ligne, au lieu de : XVIIIe siècle, lire XIIIe.

PAGE 177. — Dernier §, ligne 4, au lieu de : seigneur de Montargis, lire de *Montaigu*.

PAGE 199. — Ligne 18, au lieu de : rue qui va au Chambrant, lire au *Chambraut*.

PAGE 217. — 12e ligne, au lieu de : Là *ont* à ce pont, lire Là *eut* à ce pont ; 16e ligne, 18e ligne et note (1), au lieu de : pont des Chaumières, lire des *Chaumères*.

PAGE 219. — 14e ligne, au lieu de : Cette maison avait été *achevée*, lire *aliénée*.

PAGE 240. — 19e ligne, au lieu de : Reine de Hermarec, lire de *Kermarec*.

PAGE 251. — 8e ligne, au lieu de : Il portait, lire Il *porte*.

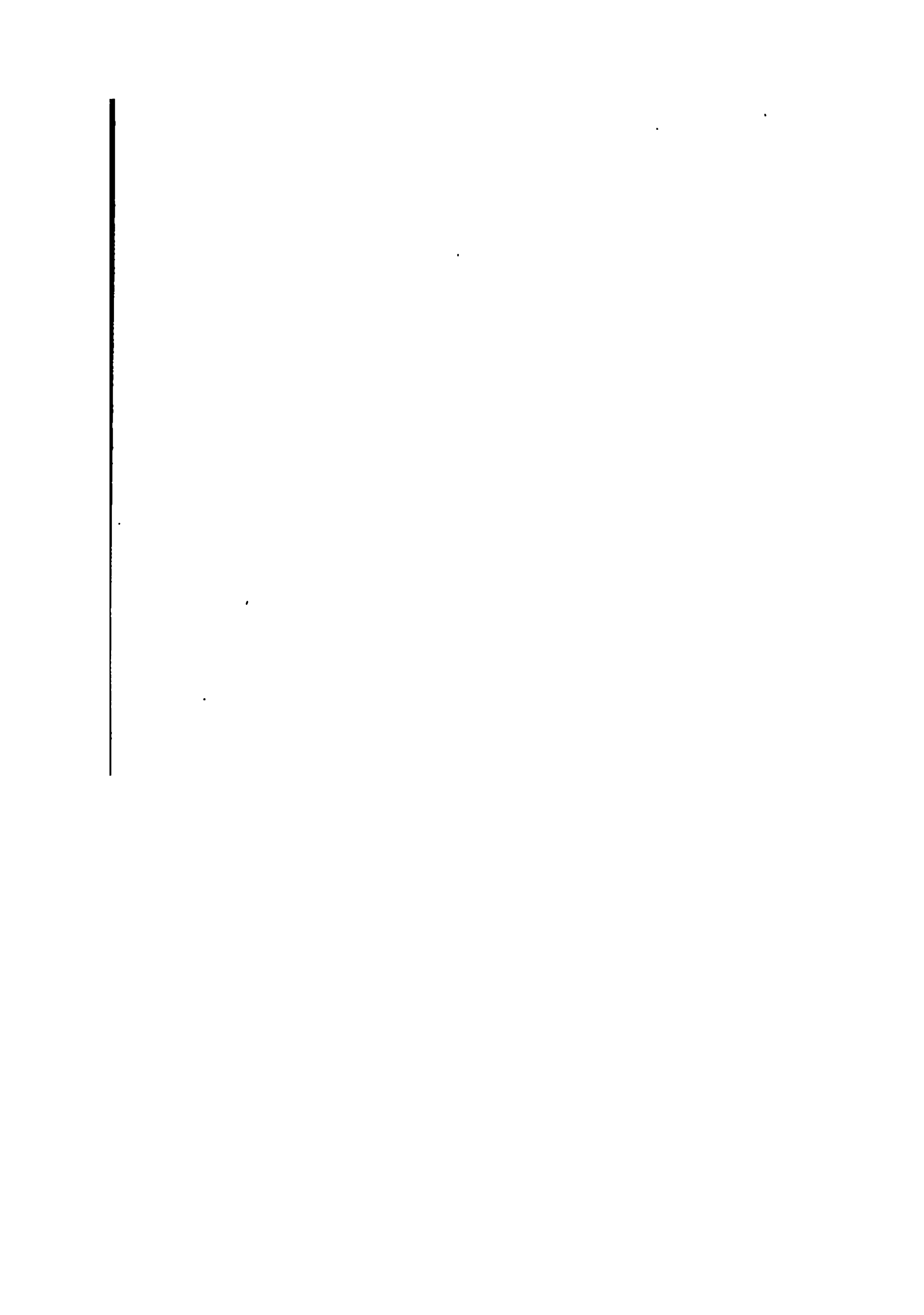
PAGE 253. — 18e ligne, au lieu de : Baron de Perthes, lire Baron de *Rorthes*.

PAGE 256. — 5e ligne, au lieu de : receveurs des feuilles, lire receveurs des *tailles*.

PAGE 257. — 10e ligne, au lieu de : à un de Clozet, lire à un *sieur* de Clozet.

PAGE 278. — 20e ligne, au lieu de : Nous trouvons aussi une pierre, lire une *pièce*; 31e ligne, au lieu de : qui appartient, lire qui *appartiendrait*.

TABLE DES MATIÈRES



INDEX

D

J

Q

R